This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

~~154592~~
154593

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

N° 1. — Juillet 1887.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

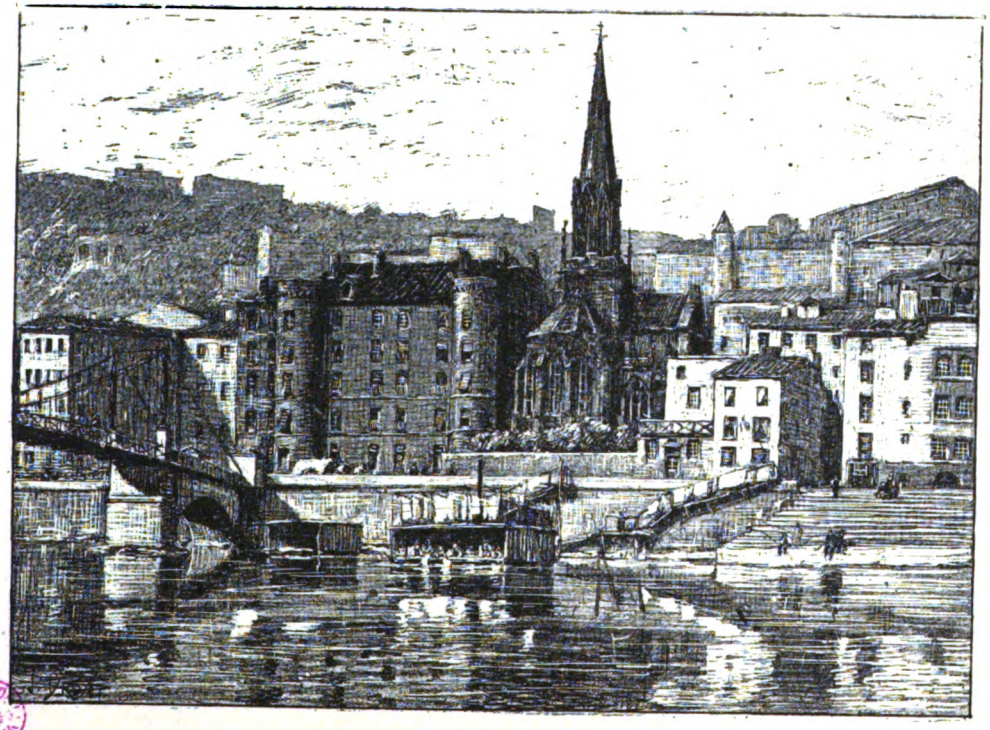

L'ÉGLISE ET LA COMMANDERIE DE SAINT-GEORGES EN 1852

Digitized by Google

154593

REVUE
DU
LYONNAIS

Recueil historique et littéraire

TOME IV

CINQUIÈME SÉRIE

LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
Rue Stella, 3

1887

Digitized by Google

Digitized by Google

L'AMPHITHÉATRE DE LUGDUNUM

ET LES

MARTYRS D'AINAY

I

LA découverte récente des restes de l'ancien amphithéâtre de *Lugdunum,* faite par M. Lafon, professeur à la Faculté des sciences et membre de l'Académie de Lyon, dans sa propriété de la rue du Juge-de-Paix, présente assurément un intérêt incomparable, soit pour l'étude de la topographie de Lyon antique, soit à cause du jour inattendu qu'elle vient jeter sur les scènes de la persécution de l'an 177.

Cette découverte met, en effet, un terme à la discussion, agitée si longtemps entre nos historiens et nos érudits, sur l'emplacement des arènes où souffrirent plusieurs des compagnons de saint Pothin.

Il est vrai que cette question n'était pas très ancienne, car ce n'est guère que depuis trente ans qu'elle s'était élevée. Tous nos vieux historiens, sans exception, n'avaient

Digitized by Google

jamais varié sur ce point. Une tradition, pieusement conservée par l'Église de Lyon, plaçait l'amphithéâtre des martyrs sur la montagne de Fourvière, à une faible distance du palais d'Auguste et du Forum de Trajan, et cette tradition, ils l'avaient acceptée comme un fait pleinement justifié.

« Plusieurs ont dit, rapporte Paradin, que celuy (l'am-
« phithéâtre) de Lyon estoit en Forvière, près de la Croix
« de Colle, où encore se voyent de grandes apparences d'un
« grand œuvre et merveilleuses brisées et vestiges d'un
« somptueux bastiment (1). »

Les ruines, dont nous parle le plus ancien de nos historiens lyonnais, n'étaient apparemment que celles du théâtre, dont on voit toujours les restes dans l'enclos du couvent de Notre-Dame-de-la-Compassion. Car aucune autre ruine d'édifice n'est figurée sur le plan scénographique de 1550. N'importe, la tradition que nous transmet Paradin, après l'avoir recueillie lui-même dans les écrits des chroniqueurs qui l'avaient précédé, ne fut jamais révoquée en doute. Car Rubys qui, sur tant d'autres points, se plaît à contredire son devancier, le confirme, au contraire, pleinement, en ce qui concerne la situation de l'ancien amphithéâtre :

« Les Romains, nous dit-il, firent dresser un beau et
« somptueux amphithéâtre, d'où se voyt encore quelque
« apparence de ruynes en une vigne, qui est au-dessus
« des Frères Minimes, de l'Ordre de Saint-François-de-
« Paule (2). »

---

(1) Paradin, *Mémoires de l'histoire de Lyon*, p. 14.
(2) Rubys, *Hist. véritable de Lyon*, p. 41.

Digitized by Google

Quant à Menestrier, il voit bien un théâtre dans les ruines qui subsistent dans l'enclos des Pères Minimes. Mais le respect de la tradition l'emporte chez lui sur le sens critique de l'archéologue et de l'historien; car, à deux pages d'intervalle, il donne indifféremment le nom de théâtre et celui d'amphithéâtre au même monument (3). Et il en est de même de Spon dans le passage qu'il consacre aux ruines de cet édifice (4).

Colonia (5) et le chanoine Nivon (6), rapportent de même que l'amphithéâtre de Lugdunum était situé sur la montagne de Fourvière. Au commencement de ce siècle, Cochard partage encore la même opinion (7). Et si tous se trompent sur l'emplacement exact du lieu où souffrirent les premiers chrétiens lyonnais, il est certain, aujourd'hui, que la tradition dont ils nous ont transmis le souvenir était vraie. D'ailleurs, une erreur de moins de 50 mètres, dans une semblable question, peut-elle même être considérée comme une erreur? Aussi, songea-t-on à peine à la combattre, quand Artaud retrouva, en 1820, les restes de l'amphithéâtre du *Condat*, dans l'enclos de l'ancienne abbaye de la Déserte. La question ne fut soulevée et débattue, avec une certaine vivacité, que lorsque de nouvelles fouilles, exécutées en 1858, à l'occasion de la trans-

---

(3) Menestrier, *Hist. civile et consulaire de Lyon*, p. 37 et 38.

(4) Spon, *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, p. 44. Nouvelle édition, p. 50.

(5) Colonia, *Antiquités de la ville de Lyon*, p. 456. — *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, t. I, p. 280

(6) Nivon, *Abrégé historique de l'antiquité et sainteté des églises de Saint-Just et de Saint-Irénée*, p. 30.

(7) Cochard, *Description histor. de Lyon*, p. 296.

Digitized by Google

formation du Jardin des Plantes, permirent à MM. Martin-Daussigny et Chenavard de reconnaître les dimensions exactes et la véritable destination de ce monument.

Mais comme la question de l'emplacement de l'amphithéâtre de Lugdunum se rattachait étroitement à l'histoire du martyre des premiers chrétiens lyonnais, il arriva qu'on se trouva alors en présence de quatre opinions diverses sur cette question de topographie historique. Les uns, demeurés fidèles à l'antique tradition, continuaient à penser que l'amphithéâtre des martyrs devait être placé non loin de l'ancien Forum (8). D'autres, s'appuyant sur un passage, assez peu concluant du P. Menestrier, soutinrent, au contraire, que l'amphithéâtre existait au pied de la montagne de Fourvière, dans le voisinage de la place actuelle de Saint-Jean (9). Une troisième opinion, fondée sur ce qu'il était peu probable que deux amphithéâtres aient pu exister à la fois, à Lyon, soutint que les martyrs avaient dû être mis à mort au Jardin des Plantes (10), pendant qu'un dernier groupe d'érudits, se prévalant exclusivement d'un passage de Grégoire de Tours, affirma que l'amphithéâtre des martyrs n'avait pu exister qu'à Ainay (11).

---

(8) Meynis, *Les Grands souvenirs de l'Église de Lyon*, 2e édit., p. 44. — Aug. Bernard, *Le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, p. 31, 90.

(9) Artaud, *Lyon souterrain*, p. 179 et 181. — Menestrier, *Hist. civ. et consul.*, p. 99 et 100. — Baron Raverat, *Fourvière, Ainay et Saint-Sébastien sous la domination romaine*, p. 16 et 20.

(10) Martin-Daussigny, *Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique*, p. 30. — Congrès archéolog. de France tenu à Lyon en 1862, p. 440 et 450.

(11) De Boissieu, *Ainay, son autel, son amphithéâtre, ses martyrs*. — P. Gouilloud, *Saint Pothin et ses compagnons martyrs*, p. 329. — Meynis, *Les Grands souvenirs de l'Église de Lyon*. 4e édit., 1886, p. 520.

Digitized by Google

Malgré le talent et l'érudition des écrivains qui les avaient adoptées, ces deux dernières opinions ne pouvaient souffrir un bien long examen.

Si, en effet, il est certain, comme l'ont démontré les fouilles de 1857 et de 1858, qu'un amphithéâtre existait, au temps de la domination romaine, sur l'emplacement du Jardin des Plantes, les études attentives, faites de nos jours, aussi bien sur la véritable situation de la colonie de Lugdunum, que sur l'organisation administrative de la Gaule, et notamment sur l'ancien *Concilium Galliæ*, nous ont appris que le territoire situé entre les deux fleuves, où, près du temple élevé à Auguste par les 60 nations gauloises, se réunissait, chaque année, la grande assemblée des députés des trois Gaules, était un centre de population entièrement distinct de la colonie, fondée par Plancus sur la montagne de Fourvière, et qu'il constituait une sorte de ville neutre, dont l'administration était indépendante de celle de la ville romaine (12).

Par la même raison, on ne pouvait placer l'amphithéâtre de *Lugdunum* dans le quartier d'Ainay, qui était situé, de même, hors de la cité coloniale. D'ailleurs, sur ce terrain d'alluvion, qui était encore une île au XIe siècle (13), on n'avait retrouvé, à aucune époque, les moindres restes de substruction, ayant pu appartenir à un amphithéâtre. Aussi les plus fermes champions de cette opinion, qui plaçait à la fois le temple d'Auguste et l'amphithéâtre des martyrs à

(12) Aug. Bernard, *Le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, p. 31 et 90. — Martin-Daussigny, *Topographie de Lugdunum au IVe siècle* (Congrès archéolog. de 1862, p. 499). — Allmer, *L'autel d'Auguste* (*Revue du Lyonnais*, 2e série, tome XXVIII, p. 100 et 104).

(13) Cartulaire d'Ainay, chart. 3 et suiv. : *in insulâ que Athanacus vocatur*.

Digitized by Google

Ainay, en étaient-ils réduits à conjecturer que cet amphithéâtre devait être en bois (14).

Ce système, qui ne pouvait s'appuyer sur aucune découverte archéologique, avait, d'ailleurs, le tort grave de mêler deux questions essentiellement distinctes. Car, comme nous l'avons fait observer déjà, on peut placer ailleurs qu'à Ainay le temple d'Auguste et l'ancien amphithéâtre de la colonie, sans lui enlever le souvenir et le culte de ses martyrs (15).

Mais pouvait-on davantage adopter l'emplacement de la place de Saint-Jean ou de la rue Tramassac? Indépendamment de cette observation fort judicieuse qu'aucune rue du quartier n'a conservé, comme à Poitiers et même comme à Paris, une direction curviligne, le passage de P. Menestrier, invoqué sur ce point, n'est pas plus décisif que l'inscription qu'il reproduit. Car, d'après cet historien lui-même, le monument, auquel la rue Tramassac devrait son nom, n'était point un amphithéâtre, mais un temple (16). Et, quant à l'inscription portant les noms d'Orfitus et Maximus, consuls en l'an 172, Spon nous apprend qu'elle a été retrouvée, non dans la rue Tramassac, mais près de l'église

---

(14) De Boissieu, *Ainay, son autel, son amphithéâtre, ses martyrs*, p. 17 et suiv. — P. Gouilloud, *Saint Pothin*, p. 330. — Meynis, *Les Grands souvenirs de l'Église de Lyon*, 4e édit., p. 524.

(15) Grand Cartulaire d'Ainay. Tome II, Introduction, p. VI.

(16) Menestrier, *Hist. civile et consulaire*, p. 16 : « Il y avait un « grand temple au cloître devant l'église de Saint-Jean et de Saint-« Étienne... La rue Tramassac est nommée dans les anciens titres « *Retro Massam*, parce qu'elle était derrière la masse de ce temple. » — Aussi, Artaud n'adopte-t-il l'opinion de l'existence d'un amphithéâtre sur l'emplacement de la place de Saint-Jean que comme une simple conjecture. *Lyon souterrain*, p. 179 et 181).

Digitized by Google

de Saint-Romain et non sur son lit de pose, car après avoir servi à consacrer le souvenir de l'érection d'un monument public, elle avait reçu, plus tard, une destination funéraire, comme en témoigne l'inscription gravée sur l'autre face (17).

La question, comme on le voit, était donc ramenée forcément à son point de départ, c'est-à-dire à l'ancienne tradition, qui plaçait l'amphithéâtre des martyrs à Fourvière, et les esprits les plus sagaces, comme M. Renan, réservaient leur opinion, en exprimant le désir que l'on pût retrouver les restes mêmes de ce monument, pour résoudre une question « qui demeurait encore à traiter (18), » quand les fouilles, exécutées par M. Lafon dans sa propriété, sont venues confirmer, d'une manière éclatante, les récits de nos vieux historiens.

II

La propriété de M. Lafon est située à l'angle de la rue Cléberg et de la rue du Juge-de-Paix; son entrée est au numéro 5 de cette dernière rue et elle est limitrophe, au nord, de l'enclos des religieuses de Notre-Dame-de-la-Compassion, où existent toujours, et presque dans le même état que du temps de Spon et de Colonia, les ruines de l'ancien théâtre de Lugdunum (19).

---

(17) Spon, *Recherche des antiquités de la ville de Lyon* (nouvelle édit.), p. 31.

(18) Renan, *Topographie chrétienne de Lyon* (*Lyon-Revue*, juin 1881).

(19) Spon. *Recherche des antiquités de la ville de Lyon*. Édit. de 1675, p. 44. — Colonia. *Antiquités de Lyon*. T. II, p. 442. — *Hist. littéraire de Lyon*. T. I, p. 270.

Digitized by Google

Dans cette propriété, possédée jusqu'à l'année dernière, par la famille Marduel, Artaud avait présumé que des fouilles pourraient être utilement faites pour achever de mettre complètement au jour les restes de ce théâtre (20). Artaud se trompait assurément sur ce point, car la disposition de l'hémicycle, dont la moitié subsiste encore, démontre que ce monument ne pouvait s'étendre sur la propriété voisine. Mais il avait vu juste, quand il fondait de grandes espérances sur les fouilles à exécuter sur cet emplacement.

Ses espérances viennent de se réaliser. Depuis longtemps les vignerons et les jardiniers de l'ancienne propriété Marduel avaient observé que, sur certains points, la vigne végétait, et que les travaux de défoncement étaient rendus impossibles par un fond résistant, formé d'une solide agglomération de maçonnerie, qui défiait les attaques de la pioche et de la bêche.

C'est sur ces emplacements que M. Lafon a fait commencer ses fouilles, dès la fin du mois de février 1887. Ces travaux, qui présentaient de grandes difficultés, à l'origine, ont dû être poursuivis assez longtemps pour donner des résultats satisfaisants. Car si, dans le courant du mois de mars, on parvenait à dégager, sur une longueur de 10 mètres, un premier mur affectant une courbe elliptique, ce n'est que le 15 avril que l'on découvrit deux autres murs perpendiculaires au premier et que l'on comprit que l'on se trouvait en présence d'un amphithéâtre.

Bientôt après apparaissaient successivement le mur extérieur de l'édifice, d'une épaisseur de $1^{m}50$ cent. et plusieurs

---

(20) Artaud. *Lyon souterrain*, p. 12.

Digitized by Google

autres murs convergents vers le centre de l'ellipse, et situés à une distance moyenne les uns des autres de $4^{m}65$ cent. environ. Tous ces murs transversaux qui partent du *podium* pour s'arrêter au premier mur elliptique servaient de pieds-droits aux voûtes fortement inclinées, comme celles que l'on remarque dans les amphithéâtres en ruine de Fréjus et de Poitiers, et sur lesquelles reposaient les gradins du monument.

Au mois de juin 1887, M. Lafon avait pu, au moyen de plusieurs sondages, retrouver exactement, sur une longueur de 72 mètres, le mur extérieur adossé à la montagne et qui se prolonge dans la propriété voisine. Les fouilles, exécutées à ce moment, ayant dégagé un secteur, représentant près du quart de l'emplacement total de l'édifice, il lui a été permis de reconnaître, à l'aide de calculs mathématiques, que le grand axe de l'amphithéâtre de Lugdunum devait avoir une longueur approximative de 135 mètres et le petit axe celle de 108 mètres, pendant que l'épaisseur des constructions entre le mur extérieur et le *podium* serait de près de 30 mètres.

Il résulterait de ces calculs que l'amphithéâtre de Lyon différerait peu, comme dimension, de celui de la ville de Nîmes, dont le grand axe mesure $133^{m}38$ cent., le petit axe $101^{m}40$ cent. et dont l'épaisseur des constructions est de $33^{m}54$ cent.

De nouvelles fouilles viendront prochainement dégager, d'une manière plus satisfaisante, les restes de ce monument, heureusement sauvé d'une destruction complète par l'accumulation des terres, qui le recouvraient à l'ouest. Car du côté oriental, tout semble avoir été détruit jusqu'à la base.

Mais dans l'état actuel de l'avancement des travaux,

Digitized by Google

il est impossible de ne pas reconnaître dans ces substructions les restes d'un amphithéâtre. Archéologues, architectes et ingénieurs, tous ceux qui ont visité ces fouilles, déclarent hautement qu'aucun doute ne saurait subsister à cet égard.

De tous les monuments antiques, l'amphithéâtre est, en effet, celui dont la forme est la mieux caractérisée. En présence d'un édifice élevé sur un plan rectangulaire, les opinions peuvent varier sur sa destination. Mais les lignes elliptiques d'un amphithéâtre, n'eût-on découvert qu'un seul secteur, ne permettent point de le confondre même avec un théâtre, dont la courbe affecte généralement un demi-cercle.

D'ailleurs, à Lyon, les ruines du théâtre antique subsistent toujours dans l'enclos voisin, où il m'a été permis, comme à Paul Saint-Olive (21), de pénétrer, pour les comparer avec ce qui nous reste des théâtres d'Arles et d'Orange. Un intervalle de 40 mètres seulement pouvait séparer les deux monuments. Mais le fait du voisinage du théâtre et de l'amphithéâtre ne peut nous étonner, puisqu'on le retrouve à Autun, à Vienne et même à Arles. Dans les villes antiques, comme dans les cités modernes, les établissements réservés au plaisir du public, se concentraient volontiers dans un même quartier.

Lorsque, du haut de la terrasse qui domine ces ruines, on suit du regard la courbe elliptique des tranchées ouvertes pour les dégager, quand on observe le mouvement général du terrain, qui affecte la forme d'une cuvette

(21) Paul Saint-Olive : *Une visite au théâtre du quartier des Minimes* (*Revue du Lyonnais*, 3e série, tome XI, p. 160). — *Variétés littéraires*, p. 223.

Digitized by Google

allongée, dans le sens du nord-est au sud-ouest, on se rend aisément compte de l'étendue de notre amphithéâtre et de l'emplacement exact qu'il occupait et l'imagination a peu à faire alors pour le revoir debout et dominant de sa masse imposante le palais des Césars.

Mais ce qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, peut-être, c'est la vue admirable qu'avaient sous leurs yeux les premiers habitants de Lugdunum, du haut des gradins de l'amphithéâtre. Les deux fleuves qui coulent au pied de la cité ; au midi, la vallée où le Rhône fuit vers la Méditerranée ; à l'est, la plaine immense qui s'étend jusqu'aux montagnes lointaines et, pour cadre à ce tableau, d'un côté les pics étincelants des Alpes, et de l'autre les sombres sommets de la chaîne du Pilat : voilà le spectacle que les fondateurs de Lugdunum avaient ménagé au peuple accouru aux fêtes du théâtre et de l'amphithéâtre, en plaçant ainsi ces deux monuments sur la pente orientale de la colline et dominant la plaine. Rien ne saurait mieux nous montrer combien les anciens avait le sentiment du beau, jusque dans leurs plaisirs indignes des peuples civilisés.

Mais, en même temps, le souvenir des scènes sanglantes, qui se sont accomplies dans ce lieu, nous ramène involontairement à nos martyrs et il nous reste à déterminer quelle place occupe notre amphithéâtre dans l'histoire de la persécution de l'an 177 et quelle part doit être réservée à Ainay dans l'immolation des fondateurs de l'Église de Lyon.

A. VACHEZ.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LE DERNIER DES VILLEROY

Et sa Famille

A propos d'un manuscrit de la Bibliothèque de Lyon.

IL est assez de mise aujourd'hui et, peut-être, la coutume est-elle déjà ancienne, de jeter l'injure à tout homme au pouvoir, à tout chef, à tout commandant, à tout administrateur, à tout infortuné appelé à diriger les affaires de la nation, et la presse, si habile à trouver les défauts de la cuirasse, nous a souvent rappelé l'esclave antique insultant, de par la loi et la coutume, tout triomphateur, bien plus dans le but de flatter la multitude que de rappeler à la modestie celui que la fortune ou le génie venait d'élever au-dessus de ses rivaux.

Il ne faut pas prendre à la lettre ces cris, ces haines, ces amères inculpations, ni croire, d'après les idées reçues, que tout général soit inférieur à ses capitaines, que tout diplomate soit un aveugle, tout conquérant un homme arrivé par hasard. Pour s'élever vers les sommets, il faut

Digitized by Google

une certaine dose de valeur et de force. Un Alexandre ou un César, un Pierre Ier ou un Charles XII peut faire des fautes ou des erreurs, avoir de mauvais jours, perdre des batailles, commettre des crimes, arriver à son but par des moyens illicites ou des chemins détournés, sans être pour cela un esprit vulgaire, étroit, borné, vicieux, indigne de la postérité et bon uniquement à être jeté aux gémonies. Si la modération était permise, je dirais que l'homme de nos jours doit, pour juger le passé, faire une large part au temps, au but, aux moyens, aux circonstances, aux préjugés, à l'entourage et qu'il faut longtemps peser, mûrement réfléchir avant de se mêler à la foule ameutée qui poursuit un malheureux de ses malédictions et de ses haines; avant de joindre les cailloux qu'on tient à la main aux fanges et aux souillures qui pleuvent sur une tête qui, après tout, n'est peut-être pas celle d'un criminel.

Qui nous dit qu'à l'occasion vous eussiez mieux ou autrement fait que ce maudit?

Il fut jadis une famille riche et puissante qui, pendant deux siècles, domina sur la province lyonnaise, et la gouverna comme les maisons souveraines règnent sur leurs empires. Elle eut alors ses courtisans et ses flatteurs, ses orateurs, ses historiens et ses poètes. Elle eut un peuple empressé et servile, des fonctionnaires aveugles et soumis. Elle eut des finances, une armée, des traditions, des annales. Encore un siècle de plus et, naïvement, comme tant d'autres, elle se fût crue régnante par droit divin. Aujourd'hui, les temps ont changé; cette famille est éteinte. Ses archevêques, ses maréchaux, ses vice-rois, ses gouverneurs ont disparu. Le drapeau et les armoiries des Villeroy ne se dressent plus nulle part. Pierre-Scize est rasé. Un prélat

Digitized by Google

romain (1) est assis sur le trône antique et vénéré de la Métropole des Gaules; l'hôtel du Maître est une auberge et le palais princier des bords de la Saône, Ombreval, Vimy, à qui les Neufville avaient donné leur nom, voit ses magnifiques ombrages abattus, ses belles terrasses dégradées, ses fossés comblés, son parc immense et royal divisé, partagé, émietté entre une fourmilière de jardiniers et de laboureurs; ses jardins aux longues allées aux mains des coquetiers et des maraîchers, et ses grands vestibules, ses salons dorés, ses vastes appartements qui ont reçu des rois, occupés aujourd'hui par des bourgeois, de petits rentiers et des marchands.

Le géant tombé, on l'a entouré, contemplé et mesuré.

Hélas! combien a-t-il été trouvé plus petit que debout!

Alors la curée a commencé.

On ne s'est plus contenté de le frapper, de le disséquer; on l'a méprisé et injurié.

Les petits-fils de ceux qui se courbaient si bassement devant le conseiller de Charles IX, devant le favori de Louis XIV ou le courtisan de Louis XVI, ont fouillé les archives, creusé l'histoire et ont, depuis que c'était sans danger, hardiment divulgué les faiblesses, châtié les hontes et, perdant toute mesure, enveloppé dans le même arrêt les archevêques Camille et François-Paul, ou les ducs Nicolas V et François. On a, comme c'était juste, flétri le présomptueux vaincu de Crémone, sans faire aucune réserve pour Nicolas II, l'ami de Clément Marot, ni pour Nicolas IV, l'habile et heureux ministre de quatre rois. On a mis hors la loi la race tout entière et fait payer à tous l'indignité de quelques-uns.

---

(1) Écrit en 1886.

Digitized by Google

Nous ne venons ni les réhabiliter ni les absoudre; nous n'avons pas la prétention de louer ce qui fut criminel, relever ce qui fut bas, rendre brillant ce qui fut obscur. Mais c'est imbu nous-même de préjugés profonds, c'est sous l'empire d'une répulsion aveugle et non raisonnée qu'ayant eu à étudier les comptes de tutelle du dernier duc de Villeroy, nous avons été entraîné à réviser le procès qui existe entre nos vieux gouverneurs et la sévère postérité, et que nous avons dû, pour être fidèle à la justice, admettre quelques circonstances atténuantes en leur faveur.

La moitié de ces hommes si vilipendés aujourd'hui ont été des esprits d'élite; la moitié de cette race dédaignée a mérité l'admiration et le respect.

Comment avons-nous été amené à nous occuper de cette famille et à étudier son passé?

En lisant un cahier intime qui n'était pas destiné à la publicité.

C'est un bien singulier manuscrit, en effet, celui qui a fait naître ces réflexions et qui sera l'objet de cette étude. Aurons-nous la bonne chance de ne pas lasser nos lecteurs en le dépouillant?

Acquis par la ville de Lyon, le 27 mai 1885, admirablement calligraphié, sur beau papier blanc, grand in-quarto, solidement relié en veau brun, sans armoiries, ce manuscrit de 360 pages est intitulé :

« *Compte rendu à Monseigneur le duc de Villeroy, en qualité de tuteur honoraire de Monseigneur le marquis de Villeroy, mineur, son neveu, et à Messieurs du Conseil de tutelle dudit seigneur, Sébastien Vigner, tuteur onéraire dudit seigneur mineur, de la gestion qu'il a faite de ses biens, depuis le 17 mars 1734, qu'il a été nommé, jusqu'au 1er janvier 1739.* »

Digitized by Google

Sa lecture est attachante; nous dirons plus, elle est séduisante. On y voit comment, il y a un siècle et demi, on administrait la fortune des grands seigneurs; quelles étaient les mœurs de ces privilégiés de la nation et de quels soins on entourait les jours précieux d'un enfant de trois ans qui, petit orphelin, avait pour lui seul et personnellement : gouverneur, précepteur, deux valets de chambre, deux laquais, un cocher, un postillon, un nombre infini de domestiques inférieurs, deux équipages, trois chevaux et, particulièrement, une délicieuse berline dorée, doublée de velours vert plein, payée 4,641 livres dix sols. Ici, rappelons que l'argent avait immensément plus de prix alors qu'aujourd'hui.

Sans doute, avec ce train de maison, Monsieur le marquis devait recevoir; Monsieur le marquis devait être entouré d'enfants de son âge invités à le distraire; il allait dans le monde, était choyé, adulé, admiré dans ses réparties, loué pour l'élégance de ses vêtements et le goût parfait avec lequel il portait ses toilettes. Les grandes dames l'attiraient sur leurs genoux et lui prodiguaient les caresses, les friandises et les douceurs; les parasites, qui affluaient alors, ne pouvaient retenir les cris de leur admiration et les hommes graves, les gens de la Cour, les archevêques, les magistrats, les généraux prévoyaient déjà la haute fortune, le génie, les richesses et les grandeurs qui devaient faire de Monsieur le marquis le plus grand des Villeroy.

Et ceci nous fait penser à cette réflexion amère du philosophe de Genève :

« Que peut penser un enfant de lui-même, dit Rousseau, quand il voit autour de lui tout un cercle de gens sensés l'écouter, l'agacer, l'admirer, attendre avec un lâche em-

Digitized by Google

pressement les oracles qui sortent de sa bouche et se récrier, avec des retentissements de joie, à chaque impertinence qu'il dit? La tête d'un homme aurait bien de la peine à tenir à tous ces faux applaudissements; jugez de ce que deviendra la sienne. »

Le sang de Monsieur le marquis était-il vicié à sa source? Avait-il abusé des soirées, des veilles, des dîners, des plaisirs du monde et de la Cour? Nous ne savons; mais on s'aperçut bientôt que l'illustre enfant n'était pas bien.

« La santé de M. le marquis de Villeroy, dit notre manuscrit, ayant déterminé la Faculté à *proposer* (la Faculté n'ordonnait pas, comme pour un vilain, elle *proposait*) de lui faire prendre l'air aux environs de Paris, détermina Mme la duchesse d'Halincourt à louer une maison toute meublée au village de Saint-Mandé, près Vincennes, parce que c'est le lieu des environs de Paris où l'air passe pour le plus pur. Le bail en fut fait, le 25 juin 1735, ...pour cinq années, à compter du 1er juillet suivant, moyennant 1,300 livres de loyer par an, aux conditions de payer, en outre, les gages du jardinier et de faire faire les réparations locatives. »

Il fallait que la famille n'eût pris là qu'un pied à terre, un simple pavillon, ou que les loyers fussent prodigieusement modestes à Saint-Mandé. Aujourd'hui, qu'aurait-on pour 1,300 francs, même en payant le jardinier en sus?

Gabriel-Louis de Neufville, marquis de Villeroy, était né à Paris, le 8 octobre 1731. Il avait donc quatre ans quand on le conduisit ainsi à la campagne. Il en avait grand besoin et l'air de Saint-Mandé n'était pas un objet

Digitized by Google

de luxe pour lui. La race guerrière qui avait porté la cuirasse et vécu dans les camps, s'était abâtardie à Paris, étiolée à Versailles et avait à peine la force de se reproduire. Pâle et chétif, ce rejeton de batailleurs ne vivait que par artifice. Nous voyons, en effet, que le 4 décembre 1734, on donnait 600 livres à ses deux médecins : 360 à M. Falconnet, sans doute Camille Falconnet, de Lyon, de l'Académie des inscriptions; 240 à M. Molin. Aux médecins d'accord; tout le monde peut avoir besoin d'une consultation; mais nous frémissons! il s'agit ici de bien autre chose!

« Le 11 août 1735, au chirurgien, M. Dumouret, 2,400 livres! »

Quelle grave opération a donc eu à subir le malheureux enfant qu'on ait eu à compter une si grosse somme au terrible manieur d'acier? Le Mémoire est muet. On voit le compte sans deviner les motifs.

Médecins et chirurgiens ne pouvaient aller seuls. Nous trouvons à côté 450 livres 17 sols pour l'apothicaire. L'enfant avait quatre ans. Pas d'autre réflexion.

Il fallait penser à l'éducation. Malgré la maladie, elle n'a pas été négligée; elle paraît même avoir été brillante.

« Le 1er mars 1735, on achète une boëtte typographique : 77 livres 16 sols. »

Était-ce pour apprendre à lire? Était-ce un simple jouet? Dans tous les cas, que de précocité il révèle dans un enfant de quatre ans!

Les comptes se continuent au chapitre : Éducation.

Digitized by Google

« En 1736 et 1737, au maître d'exercices militaires : 110 livres. »

« 30 décembre 1737, un fusil en ferblanc : 15 livres. »

Pourquoi en ferblanc ?

« De 1737 à 1739, à la maîtresse à lire : 258 livres. »

« En 1737 et 1738, au maître à écrire : 363 livres. »

« De 1737 à 1739, au maître à danser : 456 livres. »

Plus qu'à la maîtresse à lire, cela se conçoit.

« 1738, au maître à dessiner : 117 livres 12 sols.

« 1738, au précepteur, l'abbé de Belair : 103 livres 8 sols. »

Nous aimons à penser que M. l'abbé avait la table, le logement et le reste; 103 livres n'étant pas le gage d'une bergère.

« En 1737, coupe de cheveux : 94 livres. »

Toujours pour un enfant de quatre ans.

« En 1738, à Delay, laquais, pour apprendre à friser : 30 livres. »

« En 1739, coupe de cheveux : 60 livres. »

Il paraît que le laquais Delay n'avait pas satisfait son jeune maître, puisqu'on a remis celui-ci entre les mains d'un coiffeur de profession.

Digitized by Google

Ces détails de la vie intime dans une maison princière n'ont-ils pas un parfum particulier? Ne sont-ils pas une révélation de ce qu'était la haute aristocratie à cette époque?

A notre avis, le nouveau manuscrit de la ville de Lyon donnerait lieu à une étude fine et charmante sur les mœurs et les arts du XVIIIe siècle. D'un côté, il est parlé de l'élégant hôtel de Lesdiguières; des meubles, des tableaux, des statues, des glaces, des lustres, des tapisseries, des œuvres d'art sans prix qui l'ornaient. Un collier de perles indivis entre le duc de Villeroy et l'archevêque de Lyon, est vendu 14,000 livres; cinq tabatières sont adjugées au prix de 1,260 livres. Quarante-quatre marcs de jetons d'argent sont portés à 2,244 livres. D'un autre côté, un bonnetier reçoit 1,185 livres. Il est parlé de tapissiers, d'horlogers, bijoutiers, frangers, assiégeant l'hôtel de leurs comptes et de leurs factures. On y voit la veuve Martin, menuisière en meubles, dont le mari, ouvrier chimiste, avait inventé le fameux *vernis Martin*. Au folio 62, il est question d'une *boule à riz* en argent. Au folio 102, nouveau défilé de bijoutiers, miroitiers, marchands d'écrans et d'autres fariboles. On ne peut suivre, sans un piquant intérêt, ce qui concerne l'habillement personnel du petit marquis. Une veste brodée revenait à 96 livres. Il dépensait beaucoup en toiles, broderies et dentelles; il portait des *corps*, c'est-à-dire des corsets; enfin, rien qu'en un an, ses petits pieds avaient eu besoin pour 251 livres de bas de soie.

Mais un joli compte est celui-ci :

« M. Palatte. Il lui était dû de Mgr le duc d'Halincourt une somme de 22,051 livres 10 sols pour avances, tant par

Digitized by Google

billets, argent donné sans reconnaissance que pour appointements. »

A la suite : « Intérêts au denier 20. » *Approuvé.*

Dire tranquillement à un Conseil de famille qu'on a prêté à son maître défunt, qui ne peut contredire, 22,000 livres de la main à la main, sans preuves, ni titres, ni reçus et voir ses comptes acceptés, c'est beau, splendide, pour un intendant de grand seigneur !

D'autres sommes sont aussi curieusement fantastiques et nous n'avons parlé ni des gros achats, ni des réparations, ni des intérêts à payer, des rentes ou des pensions, des mille charges qui écrasaient les plus hautes fortunes. On faisait grande figure dans le monde ; on tenait table ouverte, on avait un peuple de parasites et de courtisans, d'écrivains louangeurs, d'amis serviles, de fournisseurs, de domestiques et de laquais. On devine ce que tout cela devait coûter.

Et où prenait-on les revenus nécessaires à ce luxe exorbitant ? Dans quelle bourse puisait-on sans relâche et à pleines mains ? On avait des charges à la Cour et des emplois largement rétribués. Le Gouvernement de Lyon était inépuisable. On avait pour soi le prévôt des marchands, une créature qu'on avait fait nommer et qui appartenait corps et âme à Monsieur le duc. On réglait les comptes entre soi, sous la cheminée, sans témoins et sans contrôle ; trop heureuse la Ville d'avoir un si noble et si puissant protecteur !

On ne demandait qu'une chose au ciel, c'est qu'il perpétuât une famille sans laquelle notre ville n'aurait pas pu exister.

Digitized by Google

Mais, au fait, cette famille idolâtrée qui était-elle ? D'où venait-elle ? Comment ses membres étaient-ils devenus nos gouverneurs, nos chefs, de père en fils, sans lacune, pendant deux siècles, sans aucune interruption, de 1608 à 1793 ? (2).

En étudiant notre si curieux manuscrit, en nous trouvant au milieu d'une si grande quantité de Neufville, d'Halincourt, de Lesdiguières, de Créquy, de Mandelot, de Harlay, de princes lorrains, de ducs de Retz, nous avons voulu remonter aux origines premières de cette maison, curiosité permise, et peut-être quelques-uns de nos lecteurs ne seront-ils pas fâchés de voir, en un tableau rapide, passer ces hommes, adorés jadis, plus que discutés aujourd'hui et dont nous allons faire le triage avec une sévère impartialité. Nous l'avons dit déjà ; plusieurs ne furent ni sans gloire ni sans haute valeur.

Il faut bien l'avouer, leur berceau avait été obscur. Ils étaient originaires de Normandie, et leur premier nom avait été Neufville, tout court. Au XIIIe siècle, ils avaient été bourgeois de Paris. Quand ils furent montés plus haut, on éprouva le besoin de les faire venir de Flandre et de leur donner une origine illustre comme à tant d'autres. Cette

---

(2) Pour compléter notre étude sur la famille de Villeroy, voir l'ouvrage de M. Grisard : *Documents pour servir à l'histoire des Carmélites de Lyon*. Lyon, Pitrat ainé, 1887, in-8o, planches et figures.

Ce savant ouvrage, paru pendant que notre manuscrit était à Paris, à la recherche d'un éditeur, est plein de faits, de noms et de dates qui nous avaient échappé ou que nous avions eu grande peine à recueillir en faisant notre travail. Nous en félicitons de tout notre cœur notre heureux rival, dont le livre restera classé parmi les meilleurs sur l'histoire de Lyon.

Digitized by Google

prétention ne put se soutenir et elle fut aussitôt abandonnée, même par leurs plus audacieux flatteurs.

Pendant quatre générations, les Neufville avaient été armateurs. Ils avaient des navires et des comptoirs et peut-être armaient-ils pour la pêche dans les mers du Nord. Ce n'est pas à notre siècle démocratique et positiviste à leur en faire un crime ; mais ce fut une tache pour les chevaliers de cape et d'épée, aux yeux de qui le commerce était une flétrissure et Saint-Simon nous apprend qu'on fut souvent cruel pour eux dans les salons de Versailles et de Marly, où on prétendait qu'ils apportaient une odeur de poissons de mer jusques dans les conseils du roi.

Plus heureuse fut la brillante marquise de Sassenage qui, un jour, à Lyon, pendant une fête, se donna fièrement pour une marchande de fromages des montagnes du Dauphiné (3), sans qu'il se trouvât autour d'elle un insolent qui osât la prendre au mot et la traiter comme telle.

Cette origine obligea les Neufville devenus Villeroy à un faste et à un orgueil qui se retrouvent parfois chez des parvenus, mais ne se rencontrent guère que chez eux. On peut être simple et modeste quand on s'appelle d'Albon ou Créquy ; on ne le peut guère quand on s'appelle Villeroy.

Riche, opulent, considéré, un Neufville devint greffier à la Cour des comptes ; un autre, échevin de Paris.

NICOLAS Ier de Neufville, ou du moins le premier Nicolas connu, devint seigneur de l'Équipée, en Beauvoisis, secrétaire du roi, en 1507, secrétaire des Finances, en 1514, et, par son mariage avec une riche héritière, Gene-

(3) 1784.

Digitized by Google

vièvre Le Gendre, seigneur des fiefs de Villeroy et d'Halincourt, dont ses descendants prirent le nom, les armes (4), et, fait bizarre, propriétaire, au centre de Paris, d'un terrain assez vaste sur lequel s'élevait une fabrique de tuiles. A la génération suivante, la Tuilerie fut échangée, avec le roi, contre la terre de Chanteloup. La position était charmante, sur les bords de la Seine ; François Ier avait voulu y bâtir un palais pour sa mère, Louise d'Angoulême. Ce fut Catherine de Médicis qui acheta les terrains environnants et y fit creuser des fondations. Le nouveau palais s'éleva rapidement mais ne renia point son origine et la Tuilerie ou les Tuileries restèrent son nom.

Au XVIe siècle, la fortune des Villeroy prit l'essor le plus étonnant; ils montèrent à une hauteur étourdissante, et s'ils furent grisés par l'orgueil, avouons que peu de têtes auraient su mieux résister que la leur.

NICOLAS II de Villeroy, fils de Nicolas Ier de Neufville, se distingua de bonne heure comme administrateur et comme homme politique. Sully en fait l'éloge et il s'y connaissait. Conseiller du roi, trésorier de l'Ordre de Saint-Michel, administrateur de l'Hôtel-Dieu, il tenait grande maison, avait écuyers, pages, et, parmi ces derniers, par grâce spéciale, un jeune homme de Cahors, nommé Clément Marot. « En 1538, se trouvant à Lyon, où il avait suivi le roi, dit M. Morin-Pons (5), le poète de Cahors qui conservait le meilleur souvenir de ses relations avec son ancien maître, lui dédia le *Temple de Cupido*, une œuvre de

(4) *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées, du même.*
(5) *Les Villeroy*, Lyon, 1862, in-8.

Digitized by Google

sa jeunesse... Cet hommage littéraire ne vaut-il pas aux Villeroy plus qu'un titre féodal ?

« Il est juste, écrit le poète à Nicolas II, que l'œuvre soit à toi dédiée qui la commandas... Soit donc consacré ce petit livre à ta prudence, noble seigneur de Neufville, afin qu'en récompense de certain temps que Marot a vescu avecques toy en ceste ville, tu vives çà bas, après la mort, avecques luy, tant que ses œuvres dureront. »

A cette époque, c'étaient les poètes qui distribuaient l'immortalité et ils le savaient; aujourd'hui, ce sont les journaux, et ils le savent aussi. Nicolas II mourut en 1553.

NICOLAS III, fils de Nicolas Ier, accrut encore la gloire et la fortune de la maison. Il devint prévôt des marchands de Paris, gouverneur de Melun, lieutenant général de l'Ile-de-France et chevalier de Saint-Michel. Ambitieux, influent, âpre au gain, entouré néanmoins d'estime et de considération, il se servit de tout pour arriver, surtout pour pousser son fils autant qu'il s'était poussé lui-même, et il y parvint.

NICOLAS IV, un des grands hommes de la famille, fut le ministre habile et heureux de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Né à Paris, en 1542, il montra, dès sa jeunesse, un esprit fin, souple, pénétrant, apte à le conduire et à le délivrer du danger dans les circonstances les plus embrouillées de la vie. Marié à dix-huit ans, à Madeleine de L'Aubépine, fille du secrétaire d'Etat de ce nom, qui le forma aux ruses de la diplomatie, envoyé à Rome, par Catherine de Médicis, qui voyait, dans cet adolescent, un agent capable de se mesurer avec les diplomates italiens les

Digitized by Google

plus déliés, il réussit dans toutes les missions qui lui furent confiées et son séjour à Rome lui valut un triomphe à son retour.

Ami et compagnon de chasse de Charles IX, passionné aussi pour les chiens et les chevaux, le jeune ambassadeur écrivit, pour plaire à son maître, le livre si estimé de la *Vénerie*; mais en partageant les plaisirs et les dangers du roi dans les forêts, il eut l'habileté ou le bonheur de se séparer de lui, quand il vit l'abîme où les passions politiques allaient jeter la Cour et il sut échapper aux hontes fatales de la Saint-Barthélemy comme aux flétrissures qui frappèrent moins Charles IX que son entourage.

Ennemi et rival de Sully, qui penchait pour les protestants, Villeroy se rallia énergiquement à Henri IV, après l'abjuration de celui-ci. Sa souplesse et son habileté le firent bien voir du Béarnais comme de son fils et bien vivre avec tous, même avec Mazarin dont il ne partageait pas cependant toutes les idées et qui, comme Sully, trouva maintes fois en lui un antagoniste et un rival.

Écrivain estimé, penseur profond, Nicolas IV a laissé de volumineux mémoires pleins de faits, d'enseignements, d'aperçus nouveaux et de documents précieux.

A sa mort, en 1617, la maison de Villeroy était dans un tel état de prospérité que cela fit dire à un courtisan que si le défunt avait bien fait les affaires de la France, il n'avait pas oublié les siennes.

Ce mot ne contredit point le jugement du cardinal de Richelieu qui disait de lui : « Ce fut un homme de grand jugement, non aidé d'aucunes lettres, et présumait beaucoup de soi. (N'y a-t-il pas là un soupçon de jalousie ? On le croirait.) Il était timide de son naturel..., plus mémoratif des injures que des obligations, auxquelles il avait

Digitized by Google

peu de goûts (ainsi que tant d'autres); il était jaloux et soupçonneux ; (cela se conçoit puisqu'il vivait à la Cour); *mais il eut toujours les mains nettes.* »

Acceptons ce brillant témoignage de Richelieu et demandons-nous à quels grands personnages on pourrait encore l'appliquer ?

Après avoir donné ce portrait tracé par la main du premier ministre de Louis XIII, ajoutons-y l'esquisse faite au crayon par Henri IV; on y trouvera peut-être quelques traits nouveaux dont profitera la postérité :

« Il a une grande routine des affaires, disait le roi gascon et une connaissance entière de celles qui sont faites de son temps. Il tient un grand ordre dans l'administration. Cependant il ne peut souffrir que l'on contredise ses opinions, ajoute-t-il d'un petit air railleur, croyant qu'elles doivent tenir lieu de raisons. »

Il nous eût été fort agréable, à nous, qu'à côté de cet éloge que nous trouvons sérieux, malgré un mot de persiflage, le roi eût ajouté que c'est à l'habileté de son ministre qu'on dut, en 1601, l'échange heureux de la Bresse et du Bugey contre le marquisat de Saluces; à moins qu'on ne tienne pour une faute l'abandon d'une province qui permettait à la France d'avoir toujours un pied en pleine Italie; mais cela ne valait-il pas mieux pour le maintien de la paix et le repos des peuples trop rarement consultés ?

A Nicolas IV, succéda son fils, Charles Ier de Neufville de Villeroy.

Aimé VINGTRINIER.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

UNE VISITE

A LA

BIBLIOTHÈQUE DE *CARPENTRAS*

DURANT la première moitié du XVIIe siècle, un conseiller du Parlement d'Aix, doué d'une grande fortune et d'une remarquable intelligence, Peiresc, le *Procureur général* de la littérature, suivant l'expression de Bayle, consacrait tous ses loisirs à visiter les plus riches bibliothèques de France et de l'étranger. Partout où il trouvait quelque document intéressant pour l'histoire de son pays, il le copiait ou le faisait copier, et c'est ainsi qu'il s'était composé une bibliothèque qui comprenait, à sa mort, plus de 120 volumes, dont quelques fragments ont été publiés, mais dont la plus grande partie est restée inédite. Cette riche collection a été, plus tard, possédée par deux générations de magistrats, aussi amis des Lettres et des Arts, qui l'ont même considérablement augmentée : le conseiller et son fils, le président de Mazaugues. Cette précieuse bibliothèque, qui, bien que particulière, avait toujours été ouverte aux hommes d'étude, fut ensuite achetée par l'évêque de Carpentras, d'Inguim-

Digitized by Google

bert, qui, de son vivant, s'est fait autoriser par le pape à la transformer en bibliothèque publique et l'a léguée, à sa mort, à ses concitoyens.

Ce vénéré prélat dont le mains libérales

Ont laissé, dans Vaucluse,
Le pauvre sans besoin,
L'ignorant sans excuse.

a ainsi assuré les destinées de ses trésors manuscrits, déjà ouverts depuis plus de deux siècles aux yeux de tous les savants. Le catalogue, qui en a été fait avec intelligence et érudition par le bibliothécaire actuel, M. Lambert, n'a été publié qu'en 1862, et, depuis, de fréquents emprunts ont révélé la richesse de ces matériaux. Il n'est pas de publication importante en histoire, ou en littérature qui ne puisse recevoir là d'utiles communications. Pour ne citer, à cause de son actualité, que la collection des grands écrivains de la France, que de lettres de Malherbe n'a-t-elle pas trouvées parmi les copies toujours si exactement faites d'après les ordres de Peiresc ! Et encore les détournements de Libri l'ont singulièremenr appauvrie, car plusieurs pièces détachées de ses registres manuscrits ont été retenues, après le procès, par la Bibliothèque nationale, sous le prétexte que le droit de propriété de la ville de Carpentras n'était pas assez précisément justifié. Paris s'est adjugé ainsi une quantité considérable de documents qui n'étaient réclamés que par la bibliothèque de Carpentras, que Libri reconnaissait avoir été dérobés dans la collection Peiresc, et qui ont été qualifiés d'objets détournés au préjudice d'inconnus, pour mériter le sort très honorable qui leur a été fait au cabinet national des manuscrits.

Telle qu'elle est, cette collection se trouve l'objet des

Digitized by Google

prédilections de la ville de Carpentras, qui a acheté, en 1844, pour l'y installer, une propriété située sur le cours ou boulevard. C'est une grande maison dépendant de l'ancien évêché, ayant un escalier extérieur à double rampe, avec perron à la hauteur du premier étage, où est la bibliothèque; le musée des tableaux et des objets d'art est au deuxième; au rez-de chaussée se trouve le musée lapidaire.

*
* *

C'est bien quelque chose dans une cité que cette émulation patriotique de ses habitants. Chacun, suivant ses goûts, y laisse une réputation d'homme de bien, assise sur le souvenir de ses libéralités. Les établissements de charité et d'instruction y gagnent, de leur côté, les moyens de multiplier leurs bienfaits. Mais aussi les volontés des fondateurs y sont religieusement observées. En est-il ainsi partout?

Un savant de Lyon, ancien conservateur du musée épigraphique de notre ville, qui résigna ses fonctions pour ne pas prêter le serment politique en 1830, Artaud, vint acheter, à côté de l'arc de triomphe d'Orange, un emplacement de terrain sur lequel il fit élever une petite maison, connue sous le nom de *Maison blanche*, d'où le bon vieillard voulait pouvoir examiner à loisir l'un des plus beaux monuments que la conquête romaine ait laissés dans nos contrées. Il y mourut en 1838, laissant 20,000 fr. à la ville d'Orange pour la création d'un musée. Nous prîmes l'envie de voir combien avait fructifié, depuis trente ans, l'idée généreuse du savant archéologue; notre guide nous avoua,

Digitized by Google

non sans embarras, que ces 20,000 fr. avaient été appliqués aux dépenses de la fondation d'un collège.

Si les savants n'étaient en général très exclusifs, ces mutations d'emploi n'auraient peut être-pas toujours un grand inconvénient, mais une fois livré à un genre d'études, on ne voit que lui au monde; tous les autres ne sont que des jeux d'esprit. C'est ce qu'a sans doute pensé un naturaliste distingué qui, craignant de voir sa collection servir aussi à grossir les ressources de l'enseignement secondaire, est mort, il y a quelques années, après avoir déchiré son testament, par lequel il la léguait à la ville d'Orange, laissant à ses héritiers le soin d'en assurer la conservation, en cherchant, entre tous les profanes, le plus digne d'en devenir le propriétaire.

Mais revenons à notre sujet, et tachons de n'en plus sortir, quelque difficile qu'il soit de raconter des impressions de voyage sans s'égarer un peu.

La visite que nous avons faite à la bibliothèque de Carpentras n'avait pour but que de consulter quelques documents qui y sont dispersés sur le Viennois et sur Lyon. Ces matériaux, qui trouveront leur place dans d'autres travaux, ne sauraient, pour le moment, intéresser; nous nous bornerons à dire quelques mots de ceux dont nous ne trouverons plus l'occasion de parler.

A côté de l'histoire ecclésiastique et séculière de Juvénis, qui s'étend jusqu'en 1120, est bien digne de figurer une copie des *Chroniques des valeureux princes les seigneurs comtes de Savoie*. Elles s'arrêtent à Amé VII, seizième comte de Savoie, créé duc en 1416 par l'empereur Sigismond. Quel est l'auteur de cette chronique si intéressante pour l'histoire du Dauphiné, puisque les comtes de Savoie avaient vu s'étendre leur suzeraineté presque jusqu'aux

Digitized by Google

portes de Vienne? Elle a été trouvée parmi les manuscrits d'Alphonse d'Elbène, évêque d'Alby, et elle était (dit une note écrite de la main de Peiresc, à la suite de la copie qui est à Carpentras), « d'un assez vieil caractère, et qui ne « monstre pas d'estre plus moderne que le temps où finit « ladite chronique. » La grandeur de l'original était un in-4°, couverture noire et tranche blanche.

Cet évêque était né à Lyon, qu'il quitta lors des troubles; il est mort en 1608, après avoir publié plusieurs ouvrages. Celui-ci est-il de lui? *Sub judice lis est.* Un de ses neveux l'avait confié au baron de Teravel, fils du célèbre Pibrac, pour le remettre à M. Peiresc, qui l'a rendu en 1613. La copie date donc de cette époque; elle se termine par ces deux strophes :

Ofrans courages ardens et désireux
D'estre honnourez en l'aage de jeunesse,
Inclinez vous a estre valeureux
Et vertueux, car c'est la vraye adresse.

Prenez exemple à ceux qui par proesse
Ont fait conquestes nobles et authentiques
Au temps passé par prudence et sagesse
Comme il appert par ces belles cronicques.

*
* *

Un bas-relief égyptien, avec une inscription phénicienne, figure parmi les curiosités lapidaires de la bibliothèque. Depuis 1704, on suit les traces de ce petit monument. Mais d'où vient-il? Une prêtresse paraît tenir dans ses mains des offrandes qu'elle adresse au Dieu Osiris, assis devant elle. Dans un second tableau, au-dessus du premier,

Digitized by Google

une femme est couchée; deux embaumeurs, la tête couverte avec les dépouilles de la tête d'un animal, sont debout aux deux extrémités du siège long, sur lequel est placé le corps qu'ils viennent d'embaumer : on dirait qu'ils vont le recouvrir. Au-dessus de ces deux gravures est l'inscription en langue phénicienne :

« Bénie soit Thébé, prêtresse d'Osiris, qui n'a jamais « murmuré contre son mari et n'a jamais révélé ses défauts « secrets; elle fut pure et sans tache aux yeux d'Osiris; « elle fut bénie de lui... »

Les derniers mots sont illisibles. Quelques savants ont restitué le texte qui manque et l'ont ainsi traduit :

« Elle a été la plus douce des femmes. Qu'elle repose « en paix. »

Plusieurs dissertations ont déjà été publiées sur ce bas-relief, soit pour fixer le caractère de certains détails de la gravure, soit pour interpréter quelques mots douteux de l'inscription. L'étude des langues orientales se poursuivant, on arrivera, sans doute, à connaître son sens exact. Selon toute probabilité, c'est un de ces *affectus conjugum*, comme l'époque romaine en a tant vu ériger à la mémoire des morts « regrettés ». L'inscription serait, dans cette hypothèse, l'expression des souvenirs et des regrets d'un époux survivant.

Au-dessus de ce témoignage de sa douleur, la gravure représente l'opération de l'embaumement, destinée à conserver à son affection les traits mortels de celle qu'il avait chérie, et enfin, au frontispice de cette pierre sépulcrale, est représentée la défunte essayant de se rendre, par ses

Digitized by Google

offrandes, le dieu Osiris favorable. Ainsi s'expliquerait le vœu qui termine l'inscription et que Gesenius a traduit par ces mots : *Inter pios esto : vale.* Chacun des tableaux trouverait donc son explication dans les lignes laudatives gravées par la reconnaissance et l'amour. Les Phéniciens étaient, en effet, le peuple le plus religieux de la terre ; on conçoit alors cet usage chez eux d'orner les tombeaux, en y symbolisant les deux idées qui consolent le mieux de la mort : l'une, qui nous attache encore à l'être corporel qui n'est plus, en le représentant à nos yeux par l'image de l'embaumement, et l'autre, qui nous unit à son âme. L'idée de son salut apparaît alors sous la forme d'un sacrifice que le dieu Osiris, assis sur son trône et avec les attributs de sa puissance, va accepter pour couronner le mérite de la trépassée qui comparaît devant lui. Il n'est pas jusqu'à la présence de la déesse Isis, qui, la main tendue vers le bras du Dieu armé de l'instrument de supplice, ne justifie les conceptions religieuses, nous allions dire chrétiennes, que nous croyons pouvoir saisir dans l'œuvre de l'artiste.

*
* *

C'est un autre genre d'obscurité que nous avons à faire disparaître, si nous voulons savoir tout ce qui concerne une seconde pierre sépulcrale, avec bas-relief et inscription latine. Je laisse aux habiles interprètes de l'antiquité le soin de se prononcer sur son origine. Nous en dirons seulement quelques mots pour la faire connaître.

C'est une plaque en pierre de plâtre lamelleux, qui a pris, avec le temps, une couleur verdâtre. Elle a 22 centimètres

Digitized by Google

de hauteur et 17 de largeur. Ni le bas-relief, ni l'inscription ne sont mutilés. Elle était, sans doute, destinée à être suspendue au-dessus de la tombe pour laquelle elle avait été faite, car elle est précisément brisée, en haut, au point d'attache, et aucun rebord extérieur ne semble indiquer qu'elle ait été ou ait dû être encastrée dans la pierre. Le bas-relief comprend, à gauche, le buste d'une femme debout. Son bras droit est replié sur la poitrine; sa chevelure abondante est recouverte d'une sorte de toque plate, assez large. A droite, est le buste d'un homme un peu plus haut de taille, la tête découverte; il porte la main gauche sur le cœur. Chaque personnage paraît vêtu d'une robe de même étoffe, mais l'homme a l'un des pans de son manteau relevé sur l'épaule gauche. Au milieu d'eux est le buste d'un enfant, debout aussi, et vêtu d'un manteau accroché sous le menton. Sa tête est découverte; ses mains croisées sur sa poitrine entr'ouvrent son manteau et laissent apercevoir les plis de sa robe. Les quatre coudes apparents de ces trois sujets sont appuyés sur la frise qui les couvre à la hauteur des hanches.

Cette frise, qui est supportée par deux colonnes torses, avec socle uni et chapiteaux sculptés, a deux centimètres de largeur. D'un côté, à gauche, sont deux chiens qui se font face; l'un a les pattes de devant sur un lièvre renversé; celui qui est au milieu, sur l'enfant, est représenté au moment où il va mordre les pattes de derrière de l'animal forcé. A droite, un autre chien semble poursuivre un animal qui est représenté, au bord de la frise, courant lui-même. Au-dessous de cette frise est, en relief, l'inscription suivante, qui a la même hauteur que les colonnes, soit 8 centimètres et une largeur de 10 centimètres de la gauche

Digitized by Google

à la droite de l'espace compris entre les colonnes. Les lettres ont un centimètre de hauteur :

P TITIVS
FINITVS
VF SIB ET
IVCVNDÆ CIVIS
FIL CON
AN XL (1).

Il était nécessaire de décrire avec précision cet objet, pour pouvoir apprécier la valeur des assertions des savants épigraphistes qui en ont parlé (2).

Le plus ancien est Apianus, qui est mort en 1551. Il l'a insérée dans son recueil (3), avec une note : *Viennæ in cœmiterio S. Stephani;* mais il n'en donne aucune description qui permette de croire qu'il l'a effectivement vue. Sa copie de l'inscription est même inexacte, car le prolongement du B du mot SIBI a été négligé par lui. Tous les autres auteurs en ont parlé d'après Apianus, et on peut affirmer qu'aucun d'eux ne l'a vue, car tous la décrivent

(1) *Publius Titius Finitus a fait poser cette pierre vivant, pour lui et Jucunda, fille de Civis, son épouse, âgée de 40 ans.*

(2) Une reproduction en plâtre de ce curieux monument faisait partie de la vente de la bibliothèque de M. Brouchoud (nº 698 du Catalogue), avec une lettre autographe de M. Martin-Daussigny, ancien conservateur des Musées de la ville de Lyon, qui faisait observer que les inscriptions en relief, comme celle du Musée de Carpentras, sont assez rares. (*Note de l'éd.*).

(3) *Inscriptiones Sacro Sanctæ*, etc., pp. 402 et 403.

Digitized by Google

avec inexactitude. Schoepflinus, qui dans son *Alsatia illustrata*, page 607, en donne un dessin, représente les mains de l'enfant jointes et non croisées; de plus, la frise est muette sur l'animal terrassé. Il prétend que cette pierre est du marbre, et, enfin, corrigeant l'indication donnée par Apianus, il dit que ce monument votif vient de *Vindobona*, où il l'a vu, quelque temps avant de publier sa gravure, au cimetière de Saint-Étienne.

Faut-il croire Schoepflinus et admettre avec lui que cette inscription vient de Vienne en Autriche, ou bien y avait-il à Vienne, en Dauphiné, un cimetière de Saint-Étienne ?

Et alors Apianus, trouvant dans les recueils manuscrits italiens, qui sont les premiers ouvrages sur l'épigraphie, cette indication : *Viennæ in cœmiterio S. Stephani*, ou bien y ajoutant de sa propre autorité : *in cœmiterio S. Stephani*, a-t-il eu le tort de confondre trop facilement *Vienna* avec *Vindobona* et de classer parmi les inscriptions tirées de la Germanie, *Inscriptiones Germanicæ*, celle dont nous parlons ?

Outre le doute qu'autorise l'inexactitude des dessins en description, inexactitude qui enlève tout crédit aux affirmations de ces auteurs, il y a une autre raison de donner à cette pierre tombale une origine viennoise. Elle a été comprise, avec l'inscription phénicienne, parmi les objets d'antiquité vendus par les héritiers des de Mazaugues à l'évêque d'Inguimbert; or, si les de Mazaugues avaient de nombreuses relations avec des antiquaires de Vienne en Dauphiné, leur correspondance ne dit pas qu'ils en aient eu avec des antiquaires de Vienne en Autriche. On comprend donc que, de même que l'inscription phénicienne leur est venue par la Méditerranée et Marseille, l'inscription latine leur soit arrivée par suite de leurs rap-

Digitized by Google

ports avec Vienne en Dauphiné. Or, quelle circonstance fortuite et invraisemblable la leur aurait fait parvenir de Vienne en Autriche ?

*
* *

Mais c'est trop longuement discourir sur trop peu d'objets. Sortons enfin de la bibliothèque de Carpentras, où nous nous sommes si longtemps attardé. Aux vacances prochaines, nous ferons une visite aux environs de cette ville; à la fontaine de Vaucluse, aux poétiques souvenirs; à Vaison, aux ruines de son théâtre et à ses antiques et colossales statues de marbre; à Venasque et aux restes de son temple, qui perpétuent la mémoire des honneurs qu'on y rendait à la chaste Diane, etc., curiosités, peu explorées encore, paraît-il, et que nous essaierons d'étudier et de faire connaître.

C. Brouchoud.

Digitized by Google

FOUILLES

DANS LA

VALLÉE DU FORMANS

EN 1862

III

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(Deuxième série)

N° 7

LETTRE DE M. VALENTIN-SMITH A M. BULLIOT,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE A AUTUN

20 septembre 1861.

MONSIEUR,

Depuis notre course au Mont-Beuvray qui, grâce à vous, a été si complète et si agréable pour moi, j'éprouve de plus en plus de plaisir à reporter ma pensée vers cette imposante montagne.

Pénétré de l'excellent travail que vous lui avez consacré, je m'attendais bien à y trouver quelques matériaux d'études, mais j'étais loin de me douter qu'elle recélât autant d'objets propres à jeter de vives lumières sur l'histoire et l'archéologie de l'époque gauloise.

Il ne saurait y avoir de doute que le Mont-Beuvray était bien le Bibracte de César, comme vous l'avez si bien établi.

Mais plus je m'attache à rechercher le lieu même où s'est donnée la bataille dans laquelle les Helvètes ont succombé, à 27 kilomètres de cet

Digitized by Google

oppidum, et plus, en l'absence de preuves matérielles, les difficultés semblent se multiplier.

M. le Curé de Charbonnat m'a dit qu'on avait trouvé des ossements humains en quantité dans le territoire de sa paroisse, mais c'est très vague. Il serait à désirer qu'on fît des fouilles en ce lieu, ce serait le seul moyen d'élucider la question.

Recevez l'expression de mes meilleurs sentiments.

VALENTIN-SMITH.

N° 8

LETTRE DE M. QUIQUEREZ A M. VALENTIN-SMITH.

Bellerive, près de Delémont, par Bâle-Suisse, 12 novembre 1864.

TRÈS HONORÉ MONSIEUR,

Votre lettre du 14 septembre m'est bien arrivée à temps; mais comme je ne savais pas si vous séjourneriez longtemps à Trévoux, j'ai attendu jusqu'à ce jour pour vous répondre, à votre adresse de Paris.

Je ne sais si l'on se propose de faire des fouilles dans le Jura-Suisse, au sujet du champ de bataille tant controversé où César a défait Arioviste.

Cette année encore la Société d'émulation du département du Doubs, a publié un mémoire à ce sujet, rédigé par M. L.-L. Col-Sarrette, qui place ce champ de bataille près de Belfort; mais comme il fait partir l'armée de César d'Autun, au lieu du pays de Langres, et que dès lors toute son argumentation est vicieuse, je me suis permis de combattre son opinion dans un mémoire que la même Société a publié à la suite du précédent.

Les fouilles opérées par M. l'abbé Vautrey n'ont guère eu pour but de rechercher le champ de bataille.

Il n'y en a eu qu'une seule commencée près de la Pierre-Percée qui a rencontré des amas d'osssements, mais qu'on n'a pu continuer parce que ce terrain est cultivé en verger. Tout le restant de la plaine a offert des débris, mais bien petits et peu reconnaissables, parce qu'on y laboure depuis un grand nombre de siècles.

Par contre les fouilles continuées au Mont-Terrible, fournissent constamment des objets constatant l'exactitude de mes premières observations.

Digitized by Google

Ne connaissant pas les environs d'Autun, je ne sais trop ce qu'on doit dire des localités assignées à la défaite des Helvètes. Il faut se défier des tombelles et sépultures qui ont été faites avec art parce qu'elles ne peuvent être un travail opéré à la suite d'une grande bataille où l'on a toujours hâte d'ensevelir les morts après les avoir totalement dépouillés.

Que reste-t-il sur les champs de bataille modernes quelques années après l'événement? à peine quelques projectiles et débris d'armes enfoncés dans le sol, et quelques fosses où les ossements se décomposent plus ou moins rapidement selon la nature du terrain.

Durant cet été, une mission officielle dans le Jura-Bernois, m'a fait faire plus de 200 lieues à pied, d'une commune à l'autre, et m'a fourni l'occasion de vérifier mes recherches primitives et d'en faire de nouvelles. Aussi, ai-je retrouvé des preuves multipliées de l'occupation de cette contrée dès la plus haute antiquité et des soins qu'ont pris les Romains de la fortifier, même dans des localités qui passent actuellement pour inaccessibles.

J'ai de même recueilli de nouveaux renseignements sur l'âge du fer et découvert plus de 160 emplacements sidérurgiques d'époques diverses, remontant pour quelques-uns fort au-delà des temps romains. J'ai déterré des fourneaux encore presque tout entiers et de forme inconnue et je prépare un mémoire sur ce sujet.

Je viens d'en écrire à M. le professeur Fournet qui, je présume, doit être rentré à Lyon. Il y a là un sujet d'études fort intéressant, mais long et dispendieux pour un particulier. Ces établissements sidérurgiques sont dispersés dans les montagnes inabordables en hiver et toujours éloignées de quelques lieues de mon domicile.

Je vous suis fort reconnaissant des offres obligeantes renfermées dans votre lettre, je ne me permettrai de les accepter qu'avec la plus grande discrétion, sachant qu'il n'est pas toujours facile de faire des commissions à Paris.

Je connais plusieurs personnes dans la capitale et mon frère y est établi depuis plus de 40 ans, rue du Louvre, 2.

Veuillez bien, très honoré Monsieur, agréer l'expression des sentiments les plus respectueux de

Votre très humble serviteur,

QUIQUEREZ.

Digitized by Google

N° 9 (1)

LETTRE DE M. ARCELIN, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES A M. VALENTIN-SMITH

Mâcon, 5 août 1867.

MONSIEUR,

Je termine, en ce moment, un travail sur les antiquités préhistoriques des bords de la Saône, et je désire, autant que possible, compléter les nombreuses recherches que j'ai faites sur ce terrain par l'étude des objets se rapportant à l'époque préhistorique, conservés dans les diverses collections privées ou publiques.

Dans ce but, Monsieur, je prends la liberté de m'adresser à vous, avec l'espoir que vous voudrez bien me donner quelques renseignements sur les objets de cet âge, faisant partie de votre belle et précieuse collection. Possédez-vous des objets en silex et en roches siliceuses, taillés, polis, etc....., se rapportant à l'époque de la pierre et recueillis soit dans la Saône, soit sur ses bords, provenant de gisements sûrs et scientifiquement déterminés?

Auriez-vous aussi des instruments de bronze ou de fer ou des bijoux, du même temps et des mêmes lieux? Dans le cas où votre réponse serait affirmative, j'ose espérer, Monsieur, que vous voudrez bien me permettre de me présenter chez vous, pour voir les objets en question et les comparer à ceux de même nature recueillis sur d'autres points de la rivière et de son littoral.

Veuillez, je vous prie, Monsieur, excuser ma demande, et agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Adrien ARCELIN.

Ancien élève de l'École des Chartes, Membre correspondant de la Société littéraire de Lyon et de plusieurs autres Sociétés savantes, rue des Minimes, 31, Mâcon (Saône-et-Loire).

---

(1) Voir pages 360 et 361 de la *Revue du Lyonnais* de novembre 1886.

Digitized by Google

N° 10

NOTE SUR LES FOUILLES FAITES EN 1862, A SAINT-BARNARD (AIN), PAR M. ADRIEN ARCELIN, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Février 1868.

En 1862, S. M. l'Empereur, dans le but de retrouver des indices archéologiques propres à justifier l'opinion qui place sur le plateau de Saint-Barnard, près Trévoux (Ain), le champ de bataille où César défit les Helvètes, fit entreprendre des fouilles qui amenèrent bientôt d'importants résultats. Un grand nombre de tumuli renfermant des sépultures furent ouverts et mirent au jour de nombreux débris de poterie, d'ornements et d'instruments en bronze, de silex taillés, qui font maintenant partie du Musée de Saint-Germain et dont on peut voir quelques échantillons dans la riche collection de M. le conseiller Valentin-Smith à Trévoux.

On a conclu de l'étude de ces documents qu'ils doivent se rapporter à l'époque gallo-romaine, contemporaine de la Campagne de César et on les a considérés comme autant de preuves évidentes que c'est véritablement sur ce point qu'eut lieu la première rencontre des Romains et des émigrants Helvètes.

Des travaux entrepris depuis quelque temps par moi sur l'archéologie préhistorique de la vallée de la Saône m'ayant conduit à étudier le produit des fouilles de Saint-Barnard, j'ai dû arriver à des conclusions contraires à celles de l'auteur de la vie de César et basées sur des documents nouveaux et récemment mis au jour, je crois qu'il est utile dans l'intérêt même de notre archéologie bourguignonne de revenir sur cette question et d'interjeter appel du premier jugement (1). Mais avant d'entrer dans la discussion des faits particuliers à Saint-Barnard, je dois faire connaître mon point de départ et mes termes de compa-

(1) J'apprends que les objets provenant de Saint-Barnard, déposés au Musée de Saint-Germain, sont classés dans la première époque du fer.

Digitized by Google

raisons. C'est toute une vaste question, je me contenterai d'indiquer ici sommairemeut les conclusions d'un travail encore inédit que je prépare sur cette matière.

La Saône chaque année se répand, on le sait, par suite des crues du printemps et d'automne sur les vastes prairies qui forment la partie inférieure de la vallée; il arrive alors que les eaux chargées de particules terreuses et très lentes dans leur cours déposent à la surface du sol une certaine épaisseur de limon, qui produit à la longue un exhaussement de la plaine.

Ce linceuil naturel recouvre peu à peu les débris de chaque siècle qui se trouvent ainsi enfouis sous un dépôt d'alluvion dont l'épaisseur croît avec le temps.

Il se produit de cette façon une sorte de stratification régulière sans confusion, dont chaque couche correspond à un âge différent et renferme des fossiles caractéristiques de cet âge. La nature forme donc en quelque sorte un vaste musée, où chaque objet occupe rigoureusement sa place chronologique relative. Il y a plus. Le flot, en rongeant les bords du lit normal de la rivière, forme des grèves escarpées qui sont autant de bonnes coupes naturelles du terrain d'alluvion et nous permettent d'en scruter les mystères.

Cette étude des berges de la Saône, je l'ai faite avec un soin minutieux, parcourant pas à pas les deux rives du fleuve depuis Trévoux jusqu'à Châlon, recueillant tous les objets qui se montraient en place dans la tranche de la berge, notant exactement leur profondeur au-dessous du niveau actuel de la rivière rapportée à l'échelle du pont de Mâcon.

Contrôlant toujours les données archéologiques par l'état géologique du terrain, de façon à tenir compte des remaniements accidentels qui ont pu se produire par le fait de l'homme et à ne point introduire dans la question d'élément erronné et artificiel.

J'ai formé ainsi une collection, où chaque objet de provenance bien déterminée peut recevoir une assignation chronologique, relative, exacte. Je ne puis ici entrer dans l'étude détaillée des soixante gisements ou stations que j'ai explorés.

Je vais simplement donner le résultat qu'en a fourni la comparaison de toutes mes cotes de niveau, et décrire les types caractéristiques qui s'y rapportent.

Digitized by Google

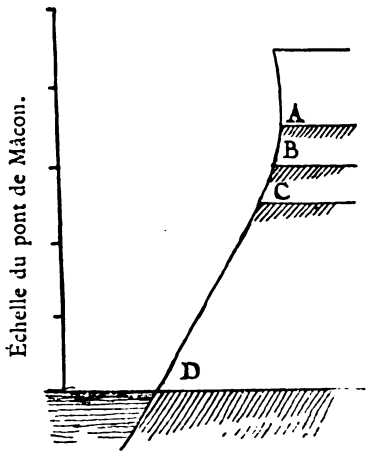

Je figure ci-contre une coupe théorique de la berge de la Saône ; à 1 mètre environ au-dessous du niveau actuel de la prairie se présente la couche romaine *A*, bien caractérisée par ses médailles et ses poteries. Je n'ai pas besoin d'insister sur la nature de ces objets, ni de les décrire, parce qu'ils sont suffisamment connus.

Au-dessous de la couche romaine, apparaissent des poteries grises, grossières, faites au tour, ornées de bandelettes qui se rapportent évidemment aux diverses périodes de l'époque gauloise et du fer mélustérique, mais parmi lesquelles je n'ai pu encore établir des distinctions suffisamment justifiées.

A une profondeur moyenne de $1^{m}50$, la nature des poteries change complètement (*B*), on ne trouve plus que des poteries faites à la main, travaillées au polissoir, ce qui leur donne un aspect très particulier, très caractéristique sur lequel il est impossible de se méprendre ; à première vue on n'y aperçoit plus, en effet, les stries régulièrement concentriques, inévitablement produites par le travail au tour et constantes sur les poteries de la dernière époque ; leur surface est ou à peu près polie, ou plus généralement formée d'une infinité de petites facettes ou stries, allant en tout sens, produites par le polissoir qui était sans doute un petit instrument arrondi en bois ou en os. — La terre est tantôt d'un brun rougeâtre, tantôt noire, et souvent recouverte d'un vernis noir mat (1).

A ces caractères on reconnaîtra déjà les poteries de l'âge de bronze des palaffites de la Suisse. Quant aux formes je n'en puis rien dire, les échantillons que j'ai recueillis n'étant que des fragments.

Cependant, j'ai cru pouvoir reconstruire théoriquement certains vases qui auraient leurs analogues dans la collection de l'âge du

(1) Peut être est-ce un vernis au graphite ?

Digitized by Google

bronze. Les fonds étaient généralement étroits, mais plats : cependant des anneaux en torches en terre cuite retrouvés dans la Saône, m'autorisent à croire que certains vases se terminaient en pointe. Les anses sont rares et très rudimentaires, simplement arrondies en demi-cercle. Quant à l'ornementation il est plus facile de s'en rendre compte. Les lignes parallèles des impressions grossières, faites soit au doigt soit à l'aide d'instruments taillés en pointe, en rond ou en triangle, des cordons rapportés en forme de bords de tarte constituaient tout l'art décoratif du potier de cet âge. Les bords sont très rarement arrondis mais ordinairement taillés en biseau ou en méplats. Ces poteries sont généralement à pâte fine brune ou noire, comme je l'ai dit plus haut. Pourtant on y trouve mêlés des fragments de grands vases à pâte jaune et grossière, pétrie de gros grains de quartz. Plus on descend à la partie inférieure de la couche plus cette poterie épaisse et grossière devient prédominante, plus l'ornementation devient primitive et rare. Elle ne consiste plus guère à la base de l'étage qu'en bandes rapportées et ondulées au doigt, ou simplement en impression des doigts ou des ongles paraissant appartenir à de petites mains de femme ou d'enfant.

Le silex, qui manque presque complètement à la partie inférieure sous forme d'éclats, devient de plus en plus abondant et taillé intentionnellement à mesure qu'on descend. Mon savant collègue, de l'Académie de Mâcon, M. de Ferry, membre de la Société géologique de France, qui a entrepris en même temps que moi cette intéressante étude des berges de la Saône et dont les convictions concordent avec les miennes, a retrouvé à la partie supérieure de cette couche (1) associé aux poteries noires et fines dont j'ai parlé, un fragment de bracelet en bronze, à large ouverture avec crête à l'extrémité, ce qui est, comme on le sait, caractéristique de l'âge de bronze. Il n'y a donc pas lieu d'hésiter. Vu sa position relative, vu le caractère des poteries et autres objets qu'elle renferme, on doit rapporter cette couche à l'âge du bronze proprement dit (2).

Nous trouvons immédiatement au-dessous une couche dont la profondeur moyenne est de deux mètres (*C*), qui appartient sans conteste

(1) Station de Thoissey.

(2) M. de Mortillet, à qui les poteries de la Saône ont été soumises a complètement confirmé ces conclusions.

Digitized by Google

à l'âge de pierre polie, et bien caractérisée par la présence des haches polies, de gaînes en cornes de cerf, de couteaux, de grattoirs, de nombreux éclats de silex, etc. ; sans parler de la faune qui est aussi concluante. — Les poteries de cette couche sont invariablement en terre jaune, grossière, épaisse, toute pétrie de grains de quartz, travaillée à la main et polie. — Si, à la partie supérieure, on trouve encore quelques essais d'ornementation grossière, on ne rencontre plus à la partie inférieure que des poteries frustes, grossières, très mal cuites (1), se désagrégeant et dont les bords, au lieu de se terminer, comme à l'âge de bronze par une moulure en biseau ou en méplats, sont irrégulièrement arrondis.

Mais leur caractère distinctif est d'être toujours, sauf le cas d'altération, à surface polie et, par conséquent, douce au toucher, tandis que toutes les grosses poteries faites au tour de l'époque celtique ou de l'époque romaine sont striées et rudes. Ce qui d'ailleurs distingue le polissage néolithique, du polissage de l'époque de bronze, c'est que le premier offre des surfaces à larges méplats et non plus les surfaces à stries et à petites fosses des seconds.

Plus bas, les traces de l'âge de pierre continuent, mais deviennent de plus en plus rares. Enfin on atteint à une profondeur de 4m50 ou 5 mètres, des couches marneuses (*D*), pétries de coquilles paludéennes, de débris de végétaux, d'ossements de mammifères.

Ces couches doivent leur formation à des eaux stagnantes et sont sans doute contemporaines des lacs et des marais qui durent remplir la vallée.

Elles paraissent se rapporter à l'époque du renne.

En effet, M. de Ferry a ramassé devant moi sur les marnes bleues qui affleurent en aval du port d'Ouroux un fragment de crâne humain que le docteur Pruner-Bey rapporte à cet âge.

Je terminerai cet exposé en renvoyant à deux notes insérées dans la *Revue du Lyonnais* (septembre 1867 et janvier 1868), où j'ai cherché à

---

(1) On a souvent prétendu que certains spécimens de ces poteries néolithiques étaient simplement cuites au soleil. Leur peu de solidité a pu donner lieu à cette opinion manifestement fausse. De l'argile séchée au soleil se serait complètement désagrégée dans l'humidité du sol. Mais il est vrai que la plupart des poteries néolithiques sont imparfaitement cuites, et par conséquent friables. L'art de cuire les poteries est du reste ancien dans nos contrées, puisque j'ai trouvé des poteries bien cuites dans les foyers de Solutré, de l'âge du renne.

Digitized by Google

établir le rapport chronologique qui doit exister entre ces différents étages.

Considérant qu'il a fallu 1800 ans environ pour enfouir la couche romaine sous un mètre de limon. J'en ai conclu que la couche de la terre polie ne peut pas avoir moins de 3 à 4000 ans. La partie supérieure de l'âge de bronze aurait 2700 à 3000 ans; et enfin les marnes inférieures de l'âge du renne remonteraient à une antiquité d'environ 8000 ans.

Cela posé, nous pouvons aborder l'étude des antiquités de Saint-Barnard, puisque nous avons en main toute une série chronologique de documents se rapportant à l'âge de la pierre polie, à l'âge du bronze, aux époques celtique et romaine du fer. Ce sont autant de termes de comparaison d'autant plus sûrs et plus concluants qu'ils proviennent des mêmes régions.

Je tiendrai compte de deux ordres de faits dans l'examen critique des objets provenant de Saint-Barnard; d'abord des caractères intrinsèques de ces objets eux-mêmes; ensuite des circonstances dans lesquelles ils ont été retrouvés. Je m'appuyerai, pour ce dernier point, sur le rapport officiel de M. l'ingénieur Cadot et sur la note de M. Guigue, ancien élève de l'école des Chartes, qui ont été chargés des fouilles.

Parcourons d'abord la riche collection de M. Valentin-Smith, qui, avec la plus rare bienveillance, a bien voulu mettre à ma disposition tous les documents de nature à faciliter l'étude de la question. Tout y est méthodiquement classé, étiqueté, et se présente en un mot avec toutes les garanties possibles d'authenticité.

Du tumulus n° 2 (je me sers des numéros correspondants au plan et au rapport de M. Cadot), situé sur la propriété Jaquet, proviennent des fragments de poterie présentant deux caractères distincts (1).

Les uns ont appartenu à des vases fins, travaillés au polissoir, et qu'il suffit de comparer aux poteries recueillies par moi dans les sta-

(1) Les fragments des fouilles de 1862 qui font partie de la collection de M. Valentin-Smith ne consistent que dans des échantillons des numéros 2 du plan de M. Cadot du 25 octobre 1862 (fragments de poterie et de silex); n° 3 (fragments de poteries de l'un des deux couvercles recouvrant des ossements et des cendres); n° 19 (fragments de poterie et de silex); n° 29 (ossements humains de la fosse commune); n° 30 (un bracelet en bronze); n°s 7 et 17 semblables aux cinq qui ont été envoyés pour le musée de Saint-Germain; n° 32 (fac-simile du couteau-poignard en silex, qui est au musée de Saint-Germain; un fragment de poterie); n° 37 (fragments de poterie).

Digitized by Google

tions de l'âge de bronze des bords de la Saône pour constater leur identité. Il n'y a pas à s'y tromper, ni à hésiter.

Ce sont franchement des poteries du premier âge de bronze. Je remarquerai qu'elles n'ont pas de vernis noir : ce qui se rencontre souvent sur les bords de la Saône, surtout à la base de l'étage de bronze.

Les autres fragments de poteries, ont avec la même évidence, le caractère des poteries néolithiques de l'âge de la pierre polie. Elles sont d'une pâte grossière, épaisse, jaunâtre, travaillées à la main et polies à larges coups. Remarquons que, dans cette fouille se sont rencontrés des éclats de silex ; ce qui ne peut que confirmer mon jugement.

Une note de M. Valentin-Smith, jointe à ces poteries, nous apprend que le grand et le petit vase du tumulus n° 12 (1), sont de la même pâte et de la même couleur que la poterie que je considère comme étant de l'âge de bronze.

Du n° 3, proviennent également des poteries caractéristiques de l'âge de bronze (2) et, entre autres, un petit plat (3) où le travail est parfaitement visible.

On y distingue tous les coups de polissoir produisant de petites stries ou des facettes irrégulières, dirigées généralement suivant les rayons ; ce qui diffère radicalement des stries régulièrement concentriques du travail au tour. L'ornementation de ce plat, formée de chevrons compris entre des lignes parallèles, n'est point caractéristique. J'ajouterai que des ornements en bronze étaient associés aux débris de ce tumulus et que la sépulture était faite par incinération.

Du n° 19, proviennent des poteries associées à un couteau de silex (4) et présentant des caractères incontestablement de l'époque de la pierre polie, dite néolithique, pâte grossière, épaisse, jaunâtre, travaillée à la main, polie, etc.

Du n° 28, proviennent des poteries de l'âge de bronze, bien caractérisées et associées en effet à une douille de lance en bronze.

---

(1) Voir, dans la *Revue du Lyonnais* de novembre 1886, page 346, et les figures n°s 1 et 2 de la planche I.

(2) Voir *ibid.* page 347, et les figures n°s 3 et 4 de la planche I.

(3) Voir *ibid.* page 347 et planche II.

(4) Voir *ibid* page 348, et la figure n° 2 de la planche III.

Digitized by Google

Du n° 37, de la poterie mal cuite, grossière, décomposée de telle façon que le travail a disparu, mais présentant un bourrelet au bord, et qu'on doit en conséquence rapporter au type néolithique, ou à la base de l'âge de bronze. Elle était associée à du silex. La sépulture avait été faite par incinération.

Du n° 32, un beau et grand couteau ou poignard à retouches sur les bords, avec taille caractéristique de la pierre polie (1). Ce couteau n'est qu'un long éclat à trois pans, retaillé d'un seul côté, et dont la moitié est arrondie comme pour former un manche. Il était associé à d'autres éclats retouchés et de la poterie du type franchement néolithique, comme celle décrite plus haut.

C'est tout ce que renferme la collection de M. Valentin-Smith, provenant des tumuli fouillés en 1862. Il est facile d'en conclure que les tumuli n°s 2, 3, 12, 19, 28, 32, 37, se rapportent à deux époques bien caractérisées par les poteries et les produits divers; savoir : les tumuli 2, 3, 12, 28, au premier âge de bronze, et les tumuli 19, 32, 37, à l'âge de la pierre polie ou néolithique.

Est-ce à dire que le plateau de Saint-Barnard n'a renfermé que des sépultures de l'âge de bronze ou de l'âge de pierre? Non assurément.

Les rapports de M. Cadot du 25 octobre 1862 (2) et la Note de M. Guigue du 20 octobre 1862, nous apprennent le contraire (3).

En effet, du tumulus n° 30, qui paraît avoir renfermé un corps non brûlé, on a retiré cinq bracelets en bronze, disposés en croix et marquant apparemment le cou et les quatre extrémités d'un squelette détruit par les agents extérieurs, dont on n'a retrouvé qu'un fragment de crâne fusé. Trois de ces bracelets étaient formés d'un simple fil de métal orné de stries circulaires plié en cercle et presque fermé. Les deux autres sont faits d'une mince lame de bronze presque fermée, convexe par l'estampage et orné de compartiments au trait, en lozange, remplis de lignes contrariées en chevrons. Ces formes sont caractéristiques de l'âge de fer.

Trois autres sépultures par inhumation, n°s 4, 27, 36, peuvent

---

(1) Voir *ibid.* page 349, planche III, fig. 1 et 1 *a*, et page 349 de la *Revue du Lyonnais* de novembre 1886.

(2) Voir ce rapport page 134 de la *Revue du Lyonnais* de février 1887.

(3) Voir cette Note page 180 de la *Revue du Lyonnais* de mars 1887.

Digitized by Google

appartenir au même âge. Malheureusement il ne s'y est pas trouvé d'objets caractéristiques.

Les rapports signalent enfin des fosses communes divisées en deux compartiments, renfermant, l'un des squelettes, l'autre des cendres humaines ; aucun objet caractéristique, ne s'y est trouvé associé, et malheureusement l'étude des crânes, qui seule aurait pu jeter quelques lumières sur la question, n'a point été faite. Cependant il faut remarquer qu'on a rencontré sur plusieurs points de la France, des sépultures mixtes, avec inhumation et incinération se rapportant au premier âge du fer.

Pour compléter ces données, je rappellerai que depuis longtemps le plateau de Saint-Barnard est livré à la culture, que la charrue a maintes fois ouvert les tumuli à peu près nivelés aujourd'hui et qu'à différentes époques des trouvailles analogues à celles de 1862, ont été faites. Le Musée de Lyon possède une magnifique épée en bronze donnée par le baron de la Chassagne et trouvée en ce lieu (1), sous un tas de pierres qui n'était apparemment qu'un tumulus.

On voit dans la collection de M. Valentin-Smith, une hache en bronze du premier âge de bronze, venant authentiquement de Saint-Barnard, ainsi que plusieurs bracelets ou anneaux en bronze fondu, massif, de forme ovale, à large ouverture et pourvus de petites crêtes aux extrémités types de l'âge de bronze (planche III, fig. 1) ; deux bracelets en lames de bronze, repoussés et circulaires et presque fermés, de l'âge du fer ; un bracelet en bronze massif, formé d'une tige carrée, repliée en rond, les deux extrémités se touchant, aussi de l'âge de fer ; une fibule faite d'une tige de bronze, formant l'arc, s'enroulant d'un côté en double ressort et s'amincissant pour constituer l'aiguille. De l'autre côté, après avoir formé l'agrafe en cheneau, la tige se recourbe et vient se fixer à l'arc par enroulement (planche III, fig. 5) (2). C'est on le sait, un type caractéristique du premier âge de fer (3). Enfin, je

---

(1) Cette épée a été trouvée au XVIIIe siècle sur le plateau des Bruyères, commune de Reyrieux, au-dessus de la montée Balmont.

(2) Les termes de cette description sont empruntés rigoureusement à la description d'âge fibule de l'âge du fer, donnée par M. de Mortillet. *Matériaux*, III, p. 281. -- Voir pages 352 et 353 de la *Revue du Lyonnais* de novembre 1886, et les planches VI et VII.

(3) Ne pourrait-on pas rapporter aussi à l'âge du fer celtique ou préhistorique, la belle épée trouvée à Saint-Barnard, en 1864 et offerte à l'Empereur par M. Valentin-Smith. Elle est large, à deux tranchants, pointue, et se termine par une soie sans garde, ni croisée ; ce

Digitized by Google

mentionnerai un fragment de poterie néolithique bien caractérisée par une anse mamelonnée percée d'un trou de suspension, ainsi qu'une hache en pierre polie.

En résumé, les fouilles de Saint-Barnard ont mis au jour des sépultures pouvant se rapporter à l'âge de pierre polie, à l'âge de bronze et au premier âge du fer, appartenant par conséquent aux temps celtiques bien antérieurs à la conquête.

Si de nombreuses traces gallo-romaines ont été signalées dans le voisinage, il est impossible de les confondre avec les sépultures ouvertes en 1862. C'est tout au plus si l'on pourrait rapporter les fosses communes à l'époque romaine. Mais ce ne serait qu'une probabilité, une hypothèse toute gratuite. Je ne crois donc pas qu'on soit autorisé à conclure des fouilles de Saint-Barnard que ce lieu fut le champ de bataille où César atteignit pour la première fois les Helvètes.

Je n'ai pas d'ailleurs à examiner ici si les considérations d'un autre ordre viennent corroborer ou combattre cette opinion.

L'âge des sépultures de Saint-Barnard étant bien établi, il en résulte des renseignements fort précieux pour l'archéologie de la vallée de la Saône.

En effet, la Note de M. Guigue nous apprend que les 32 sépultures faites par incinération sont précisément celles que je rapporte soit à l'âge de bronze, soit à l'âge de la pierre polie. Tantôt, dit la Note, les cendres étaient renfermées dans des vases, tantôt laissées sur le point même où l'incinération avait été faite. Dans ce dernier cas, elles reposaient ordinairement sur une aire battue ou formée de cailloux roulés juxtaposés. D'autres cailloux roulés ou des pierres plates les protégeaient contre le contact immédiat des terres amoncelées au-dessus. Dans le tumulus n° 3 (âge de bronze), les pierres supérieures étaient remplacées par un vase très plat en terre rougeâtre et mal cuite, que l'on n'a pu recueillir qu'en fragments, son diamètre est de $0^{m}50$.

Ici doit se produire une observation essentielle.

Je me suis appuyé plus haut pour diviser les objets recueillis dans les fouilles en deux groupes se rapportant, l'un à l'âge néolithique, l'autre à l'âge du bronze sur les caractères intrinsèques de ces objets.

---

qui est une forme plutôt celtique que romaine. -- Voir pages 356 et 357 de la *Revue du Lyonnais* de novembre 1886, et planche X, fig. 4.

Digitized by Google

Mais je craindrais d'être trop absolu si je ne formulais une certaine indécision. — En effet, est-on bien autorisé à scinder en deux catégories les sépultures de Saint-Barnard faites par incinération, et à les attribuer à des époques différentes ?

Oui, si l'on considère qu'elles présentent les caractères très tranchés appartenant à deux couches distinctes des alluvions de la Saône.

Non, si l'on tient compte du mélange des types qu'y s'est produit manifestement dans les niveaux intermédiaires.

Il est évident que l'âge de bronze a succédé progressivement dans nos contrées à l'âge de la pierre polie, et qu'à la base de l'étage du bronze on rencontre encore tous les types de l'âge néolithique.

Il fut un temps où le bronze était encore une matière de prix et de luxe, où par conséquent son usage n'était point général. Il n'est donc point impossible que la nécropole de Saint-Barnard se rapporte toute entière au premier âge de bronze (1).

Cette hypothèse est fort acceptable, et même elle prend un certain degré de probabilité si l'on considère que toutes les sépultures, qu'elles aient les caractères de l'âge de bronze ou ceux de l'âge de pierre, sont faites par incinération. On sait, en effet, qu'à l'âge de la pierre polie proprement dite, l'usage prédominant était d'inhumer et non pas de brûler les corps comme on le fit généralement plus tard.

Établirai-je une distinction entre les sépultures où les cendres sont renfermées dans des vases et celles où elles reposent sur un lit de galets, sur une aire battue ? Sont-elles contemporaines ? Sont-elles d'âge différent ?

Les éléments nous manquent pour trancher la question. Cependant je ferai remarquer que le tumulus n° 15 où la poterie faisait défaut, et où la sépulture par incinération, renfermait une pointe de fer (?). Peut-être alors ce mode de sépulture par incinération, sur aire battue ou sur lit de galets, appartient-il à un âge de transition entre l'âge de bronze et l'âge de fer. On ne peut pas l'attribuer à l'âge de fer proprement dit, puisque alors on inhumait généralement les corps sans les brûler.

Dix-neuf vases contenant des cendres et des ossements humains ont été retirés brisés des fouilles. Ils étaient fermés par des couvercles en terre ou des pierres plates.

---

(1) Je ne parle bien entendu que des sépultures par incinération

Digitized by Google

Trois de ces vases en contenaient d'autres plus petits (tumuli nos 12, 37). Les vases du no 12 déposés au Musée de Saint-Germain et parfaitement intacts, seraient d'après ce que j'ai dit plus haut de l'époque du bronze (1).

On n'a du reste qu'à les comparer aux vases de l'âge du bronze, figurés par M. Desor, dans ses *Palafittes du lac de Neufchatel* (pp. 32 et 31), pour être frappé de l'analogie de forme qu'ils présentent avec ces derniers. La seule différence est que les vases suisses se terminent en pointe et reposent sur des torches. Mais on remarquera que le petit vase funéraire de Saint-Barnard se termine véritablement en pointe et qu'il repose sur un anneau en torche, qui, au lieu d'être mobile comme ceux des lacs de la Suisse est adhérent au vase même. M. Guigue considère les vases des nos 19 et 37 comme romains.

Mais j'ai dit plus haut que les fragments qui en proviennent et qui ont été recueillis par M. Valentin-Smith, sont pour moi franchement de même style néolithique (ou du premier âge de bronze). — Quant aux autres vases, M. Guigue observe que leur forme rappelle celle des vases trouvés par M. de Ring dans les tombes celtiques de l'Alsace; ce qui confirme ma manière de voir.

Donc pour conclure, nous trouvons l'incinération pratiquée au premier âge de bronze et peut-être à l'époque de la pierre polie. Tantôt les cendres ont été renfermées dans des vases funéraires, tantôt laissées sur une aire de galets ou de terre battue. Ce dernier mode pouvant se rapporter à une époque de transition entre l'âge de bronze et l'âge de fer primitif. Ce n'est qu'à l'âge du fer proprement dit que l'on renonce à l'incinération et que les sépultures se font par inhumation sur des lits de galets (2).

Ici se pose une question des plus intéressantes à étudier.

Comment se fait-il que ce mode de sépulture par incinération, si fréquent sur la rive gauche de la Saône, qui, de Châlon à Lyon, est

---

(1) Malheureusement, je ne connais ces vases que par des photographies, des dessins et des échantillons de poterie analogue. Je ne donne donc mes conclusions que sous toutes réserves. Je dois donc dire aussi que je n'ai pu consulter pour cette note que des rapports très courts, très succincts et insuffisants dans bien des cas.

(2) Au premier âge du fer, il y eut un mélange des deux usages. Ainsi, le cimetière de Cormoz (Château Gaillard), qui doit être rapporté au premier âge du fer, renfermait des sépultures par incinération et des sépultures par inhumation.

Digitized by Google

toute parsemée de *tumuli*, paraît faire complètement défaut sur la rive droite ?

Cette question se joint intimement à une autre.

La civilisation de la pierre polie et celle du bronze, si développées sur la rive droite, semblent à peine avoir pénétré sur la rive gauche. Je ne connais pas d'instruments ou d'ornements de l'âge de bronze, retrouvés à l'occident de la Saône. — Et de plus, si on y a rencontré çà et là quelques haches polies, les flèches de silex barbelées, type caractéristique si fréquent dans les stations néolithiques de la Bresse, y manquent complètement.

Peut-être les races celtiques immigrantes, qui ont importé dans nos pays la civilisation néolithique et plus tard celle de bronze, sont-elles venues se heurter vainement contre les rudes habitants de la montagne, représentants de la vieille race autocthone, de la race mongoloïde.

On est tenté de le croire, et la Saône aurait formé une barrière naturelle entre les deux peuples.

Aux uns, les vastes plaines qu'ils ont pu couvrir sans résistance des peuplades vivantes; aux autres, les solides remparts que la nature avait fortifiés pour eux, et qu'ils ont dû défendre contre les envahisseurs. Il y aurait donc là deux rivales en présence, l'une fidèle à ses vieux usages, à ses vieilles armes, enterrant ses morts entre des dalles brutes empruntées aux roches voisines, adoptant l'usage des haches en pierres dures et polies, mais proscrivant les types de flèches de ses voisins (1); l'autre brûlant ses morts et recevant successivement, par les régions de l'est, restées ouvertes, les importations successives et les lumières des civilisations orientales. Je ne désespère pas qu'un jour des fouilles et des trouvailles nouvelles viendront éclaircir ce point curieux de notre ethnographie Bourguignonne.

Signé : Ad. ARCELIN.

(*A suivre.*)

---

(1) Des découvertes récemment faites à Solutré, en Mâconnais, nous montrent la race mongoloïde ou ibère, persistant en ce lieu jusqu'à l'époque de la pierre polie et peut-être au-delà ; puis le type Celte y apparaissant peu à peu par voie de croisement.

Peut-être des transfuges des plaines bressannes vinrent-ils successivement se mêler aux descendants des vieux peuples mongoloïdes de l'âge du renne.

Digitized by Google

Nos Monuments Lyonnais

L'ÉGLISE ET LA COMMANDERIE DE SAINT-GEORGES

L'ÉGLISE et l'ancienne commanderie de Saint-Georges, dont notre gravure reproduit un dessin au crayon, fait en 1852, par Gabillot, sont au nombre des monuments les plus dignes d'intérêt de notre ville.

Fondée au VIe siècle par saint Sacerdos, évêque de Lyon, l'église de Saint-Georges fut dédiée d'abord à sainte Eulalie (1). Détruite au VIIIe siècle par les Sarrasins, elle fut relevée de ses ruines par l'archevêque Leydrade, qui nous apprend, dans sa lettre à Charlemagne, que, de cette église, dépendait un monastère de filles, placé sous le vocable de

(1) Severt. *Chronologia historica*, édit. in-4°, p. 30.

Digitized by Google

saint Georges (2), qui devint, plus tard, le patron de l'église elle-même.

Réunie, au commencement du XIVe siècle à la Commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, cette église garda néanmoins son titre d'église paroissiale. Son clergé se composait d'un prieur-curé et de quatre prêtres chapelains, dont l'un avait le titre de doyen et un autre celui de syndic. L'hôpital de Saint-Laurent, à la Quarantaine, fut placé sous sa dépendance en 1504, la chapelle de Saint-Roch, à Choulans, en 1629 et le monastère des Dames religieuses du Verbe Incarné, en 1655. Sept confréries ou associations pieuses y possédaient chacune une chapelle pour y tenir leurs réunions, et c'est dans l'une de ces chapelles que la famille de Langes, alliée aux Bellièvre, avait sa sépulture. Enfin, le Chapitre de l'église primatiale de Saint-Jean avait la coutume d'aller chanter, chaque année, dans cette église, les secondes Vêpres de Sainte-Eulalie, dont la fête se célèbre le 10 décembre. Et c'est, sans doute, en souvenir de cet antique usage, que, jusqu'à nos jours, le clergé métropolitain s'est rendu en procession à Saint-Georges, le dimanche des Rameaux, pour y faire la bénédiction des palmes (3).

L'ancienne église n'avait de remarquable que son sanc-

---

(2) In eadem civitate alias restauravi ecclesias. Unam quidem in honorem sancte Eulalie, ubi fuit monasterium puellarum in honore sancti Georgii, quam de novo operui et ex parte macherias ejus de fundamentis erexi. (*Mazures de l'Isle-Barbe*. Supplément. *Epistola Leydradi*. Circa 807. — V. Colonia. *Hist. littér. de Lyon*. II. p. 85).

(3) Léopold Niepce, *Le grand prieuré d'Auvergne*, p. 109 et s. — Meynis. *Les anciennes églises de Lyon*, p. 120. — *Almanach histor. de Lyon de 1755, p. 32.*

Digitized by Google

tuaire construit à la fin du xve siècle, et dont la voûte était ornée de curieux pendentifs (4). Son Trésor renfermait plusieurs œuvres d'art, qui n'étaient pas sans mérite (5). A la Révolution tous ces précieux objets furent confisqués et l'église convertie en fenil. Le Concordat la rendit au culte. Mais ce ne fut qu'en 1844 que l'on entreprit sa reconstruction, sur les dessins de M. Bossan, architecte. A cette époque furent élevés le chœur, le sanctuaire et le clocher, ainsi que le transept septentrional. Quelques années plus tard, la construction du transept méridional et de la nef vint compléter ce monument, dont la flèche se fait remarquer au loin par ses heureuses proportions, et sa forme élégante et élancée.

La Commanderie de Saint-Georges, démolie depuis trente ans, avait été élevée, comme l'église, à la fin du xve siècle. D'après le Père de Colonia, et tous ceux qui l'ont suivi, les comtes de Savoie possédaient, au commencement du xive siècle, sur son emplacement, un hôtel, qu'ils cédèrent aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en échange de la Commanderie du Temple située sur la rive gauche de la Saône et dont les Hospitaliers étaient devenus possesseurs, en 1313, à la suite de la suppression de l'ordre des Templiers (6). D'autres documents nous apprennent, au contraire, que les biens cédés, le 15 juillet 1315, par Amédée V, comte de Savoie, en échange de la maison du Temple, consistaient seulement en rentes et

---

(4) *Lyon ancien et moderne*, II, p. 78. — Péricaud. *Notes et documents*, année 1492.

(5) Léopold Niepce. *Le grand prieuré d'Auvergne*. p. 112.

(6) Colonia. *Hist. littéraire de Lyon*, II, p. 457. — *Lyon ancien et moderne*, II, p. 75. — Meynis. *Anciennes églises de Lyon*, p. 118.

Digitized by Google

divers droits seigneuriaux à la Verpillière et le mandement de Falavier, en Dauphiné (7).

Quoi qu'il en soit, les chevaliers Hospitaliers étaient établis depuis près de deux siècles près de l'église de Saint-Georges, quand la Commanderie, que nos contemporains ont vu démolir, fut construite, en 1498, par les soins du commandeur Humbert de Beauvoir, qui fit placer sur la porte d'entrée l'inscription suivante, que nous a conservée le P. Menestrier :

C'est l'entrée de la maison Monsieur Sainct Jean Baptiste et du bon chevalier Sainct Georges, laquelle maison a été faicte et accomplie par messire Humbert de Beauvoir, chevalier de l'Ordre dudict Monsieur Sainct Jean Baptiste de Jérusalem et commandeur de céans. Faict le 1er jour d'octobre, l'an 1498 (8).

Cette Commanderie était composée d'un vaste bâtiment, à plusieurs étages, flanqué de deux grosses tours cylindriques, surmontées, à l'origine, de toits coniques, qui figurent encore sur le plan scénographique de 1550, mais qui furent abattus à une époque inconnue. La salle du Chapitre en était la pièce principale. Près de cette salle, et dans la tour du Nord, existait une tribune s'ouvrant sur le chœur de l'église et dans laquelle le commandeur pouvait assister aux offices. Un bâtiment contigu, composé de deux salles assez vastes, renfermait les Archives.

---

(7) De Valbonnais, *Preuves de l'Histoire du Dauphiné*, p. 158. — Léopold Niepce. *Le grand prieuré d'Auvergne*, p. 115. — *Almanach historique de Lyon*, de 1762, p. 37.

(8) Péricaud, *Notes et documents*, année 1498. — Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, II, 420.

Digitized by Google

Après avoir succédé d'abord à Devesset (Ardèche), comme chef-lieu du grand bailliage de la Langue d'Auvergne, la Commanderie de Saint-Georges devint, en 1750, le siège du Grand Prieuré de la même Langue, qui avait été établi successivement à Lureuil (Indre), puis à Bourganeuf (Creuse (9). Et c'est ainsi que furent transférées dans notre ville toutes les Archives de l'Ordre de Malte de la Langue d'Auvergne, qui forment encore aujourd'hui, malgré l'enlèvement de nombreuses pièces, l'un des fonds les plus importants de nos archives départementales.

A la Révolution, les bâtiments de la Commanderie de Saint-Georges furent vendus comme biens nationaux à M. Layat, ancien magistrat, qui éleva d'un étage le principal corps de logis et fit même construire de nouveaux bâtiments dans les jardins (10). Mais cette ancienne demeure des chevaliers de Malte n'était plus habitée que par des ouvriers tisseurs, quand elle fut détruite, en grande partie, par un incendie, au mois de septembre 1854, ce qui entraîna bientôt après sa démolition.

A. V.

---

(9) Léopold Niepce, *Le Grand Prieuré d'Auvergne*, p. 93, 99, 101 et 302.

(10) Cochard, *Description histor. de Lyon*, 252. — Péricaud, *Notes et documents*, année 1492.

Digitized by Google

LE PAYSAN

POÉSIE

Ainsi que le grain mûr à ton sein confié,
Pour que surgisse un jour l'épi glorifié,
Ainsi l'on déposait dans tes flancs, ô Cybèle,
Marâtre qui l'avais, de ta dure mamelle,
A renfort de sueurs, nourri quatre-vingts ans,
Un voisin, paysan plus que les paysans.
Quatre-vingts ans sonnés il avait sans relâche,
Ahané sous le poids de sa peineuse tâche ;
Sans relâche émondant ses glauques oliviers,
Piochant le sol durci, dépouillant les mûriers
Pour sustenter le ver précieux et débile,
Qui tire de sa bouche une trame, subtile
Comme le fil auquel sont suspendus nos jours ;
Sous les flammes fauchant son blé maigre, et doigts gourds,
Sous le mistral glacé, l'hiver, cueillant l'olive;
Puis, grain par grain, le soir, à la lampe tardive,
La triant sur les grands linceuls, dont le trésor
Sous la meule de grès va couler en flots d'or.

Digitized by Google

A présent étendu dormant, sous cette terre,
Ingrate si souvent et cependant si chère,
Sur laquelle il courba son dos roide et pesant
Durant tant de moissons, tant d'hivers, à présent
Il se repose enfin sous la chaude caresse
De ce soleil qui fit fermenter sa jeunesse ;
Et les esprits subtils qui composaient son corps
Sous la chaîne des Lois, et que la mort délivre,
Avec lenteur dissous et versés au dehors,
Se cherchent pour revivre, et mourir, et revivre.

Heureux, il s'est éteint sans le cruel effort
De l'être épouvanté qui lutte avec la mort,
Et se débat, hideux, dans l'ignoble agonie !
Paisible fut sa fin, paisible fut sa vie,
Paisible est son sommeil. — Un soir tiède et serein,
La noire Sœur le prit auprès d'un romarin,
En un coin du verger tout rose, un jour que Flore
Était plus odorante et Zéphir plus sonore.
A ceux qui s'empressaient, voyant l'ange fatal
Sur sa tête planer : « Mais je n'ai point de mal ! »
Disait-il, et quand vint la seconde où fuit l'âme,
Il répétait encor : « Non, je n'ai point de mal ! »

Il avait mis son cœur en la Foi qui proclame
L'Être bon, créateur, qu'il nommait « le bon Dieu » ;
Sous le regard duquel, à toute heure, en tout lieu,
Il se savait ! Laissant la distraction vaine
Du grossier cabaret, sur le lourd banc de chêne,
Le dimanche, au sortir du culte, il reposait
Son vieux corps au soleil, et lentement lisait

Digitized by Google

Dans la Bible, en songeant à la joie éternelle
Dans le sein d'Abraham réservée au fidèle.
Il avait des enfants, élevés comme lui
A la peine, à l'effort, sur lesquels avait lui
La même foi. Pour eux amassant l'héritage
Liard à liard, se privant, épargnant, à l'image
De la dure fourmi, pour eux, avant la mort,
Il s'était dépouillé. Près d'atteindre le port,
Qu'importe le bagage ?... Et lorsque sonna l'heure,
Il ne s'écria point comme nous, dans l'effroi :
« O Mort, retarde encore ! O Lumière, demeure !
« Accours, ô médecin ; médecin, sauve-moi !...
« Donne au moins quelques jours !... »

O Paysan, j'envie
Ta mort, ta mort au moins, n'osant dire ta vie.

PUITSPELU.

Digitized by Google

DROIT COUTUMIER FRANÇAIS. LA CONDITION DES BIENS, par Henri BEAUNE, ancien procureur général à la Cour de Lyon. — Lyon, Delhomme et Briguet ; Paris, Larose et Forcel, 1886. 1 vol. in-8, 616 pages.

L'histoire des origines et du développement de notre droit national a été, depuis le commencement de ce siècle, l'objet de patientes et laborieuses recherches. Ce n'est point là une frivole curiosité, et jamais étude ne fut plus utile ni même plus nécessaire. Combien d'esprits ignorants ou superficiels, dociles aux mensonges des politiciens de métier, se figurent que notre droit moderne ne date que d'hier, qu'il est sorti tout d'une pièce du cerveau des Jupiters de la Révolution, qu'auparavant tout n'était que ténèbres et chaos au sein d'une société confusément gouvernée par l'arbitraire et l'oppression ! Ces billevesées, soigneusement entretenues par l'esprit de parti et la mauvaise foi, ont été cent fois réfutées par l'histoire impartiale : l'ouvrage remarquable que nous annonçons à nos lecteurs vient encore ajouter à cette démonstration avec une nouvelle rigueur et un nouvel éclat.

Ce livre forme la troisième partie d'une histoire générale de notre ancien droit coutumier, que M. Beaune a entreprise, il y a quelques années, et qu'il poursuit, au milieu de travaux multiples, avec un talent digne de l'importance et de la grandeur du sujet. En 1880, M. Beaune publiait la première partie de son œuvre magistrale sous le titre : d'*In-*

Digitized by Google

troduction à l'étude historique du droit coutumier français jusqu'à la rédaction officielle des coutumes. Cette *Introduction* qui nous fait assister à l'éclosion et à la lente évolution de notre droit national au milieu des lois barbares et du régime féodal, fut promptement suivie d'un deuxième volume, où l'auteur, pénétrant plus intimement dans l'étude des institutions coutumières, examine à fond et avec une lumineuse précision la *Condition des personnes* en France durant les quatre derniers siècles. A cette étude succède aujourd'hui la *Condition des biens*, c'est-à-dire l'examen du régime complexe de la propriété pendant la même période, avec l'exposé de notre histoire économique dans les quatre ou cinq siècles qui ont précédé l'époque actuelle.

C'était là une tâche considérable et fort compliquée ; mais, tout en donnant à son œuvre les développements qu'elle comporte, M. Beaune l'a envisagée de haut et dans son ensemble, évitant soigneusement l'écueil des controverses stériles sur de menus détails sans intérêt doctrinal ni pratique. « Ce qui importe aux jurisconsultes modernes, dit-il excellemment, c'est moins de commenter le texte des coutumes que d'en découvrir la genèse, d'en saisir la pensée maîtresse, les traits originaux, et de suivre pas à pas, à travers les âges, le lit creusé par le courant des mœurs dont ces lois locales étaient la vive et fidèle expression. On ne saurait autrement préparer ou mettre en œuvre les matériaux d'une histoire du droit français. »

Dans son nouvel écrit, comme dans les précédents, l'auteur est resté fidèle à cette féconde méthode. Indiquons rapidement les caractères principaux de ce livre.

Après avoir exposé la distinction des biens considérés dans leur objet, d'après le droit coutumier (immeubles, meubles, cateux ou catels), l'éminent publiciste envisage les biens dans la personne de ceux qui les possèdent. En premier lieu, nous rencontrons le domaine royal dont les éléments et le mode d'administration sont mis en relief dans une exposition large et synthétique, qui atteste une profonde connaissance du sujet. Puis vient le domaine des communautés : communautés civiles avec la mark germanique, les manses, l'indivision féodale, les biens communaux ; — communautés religieuses, séculières ou régulières, avec la mainmorte et les édits restrictifs qui se sont succédé jusqu'à l'édit de 1749. Sur tous ces points, l'auteur tire du droit et de l'histoire de notre passé plus d'une leçon de haute philosophie sociale applicable à notre état présent.

Digitized by Google

Les limites forcément restreintes de ce compte rendu ne nous permettent pas de suivre l'auteur dans les considérations intéressantes que lui inspirent l'examen des sources du droit de propriété, l'histoire de ses démembrements et notamment celle de la propriété féodale, des justices seigneuriales, de la censive et des autres tenures à charge de redevance. Bornons-nous à signaler particulièrement le dernier chapitre du livre Ier où M. Beaune explique les causes qui ont amené la chute définitive de la propriété féodale à la fin du XVIIIe siècle, et conclut par cet aperçu aussi neuf qu'exact : « On peut affirmer que la féodalité succomba moins à la haine qu'inspirait le fief qu'aux avantages mêmes originairement stipulés au profit de la censive. Si, au lieu de se contenter d'une simple redevance, les bailleurs à cens avaient exigé le paiement d'un capital, ils n'eussent pas fourni à leurs adversaires les arguments que reproduisent aujourd'hui les socialistes en déclarant le fermage un reste de l'usurpation féodale et en soutenant que les dettes de l'usine, devenue la propriété indivise des ouvriers, peuvent être remboursées par la simple prestation des intérêts. »

Le livre II est consacré tout en entier à l'exposé historique et critique de la *Condition des biens dans la famille*, sujet d'un intérêt capital, car nos institutions coutumières en matière de succession, d'institution contractuelle, de communauté légale ou conventionnelle, de testament, sont encore aujourd'hui, malgré l'abolition des choses de l'ancien régime et les changements qui en ont été la suite, la racine de notre droit moderne. Ici encore, le savant auteur a retracé de main de maître la physionomie de notre vieux droit coutumier, alliant à une érudition exacte et sûre l'esprit historique et l'esprit philosophique. La conclusion du livre met en évidence le caractère essentiel de la coutume, l'idéal que poursuivait d'instinct la collection d'intérêts d'où elle est sortie : à savoir, l'union au sein du groupe familial, mais l'union gouvernée et servie par un chef. « Défendre la famille, son gouvernement, et par suite l'harmonie de ses membres contre les causes diverses qui pouvaient l'altérer a été, chez les roturiers comme chez les nobles, le premier souci de la coutume; le droit d'aînesse lui-même, que l'on regarde aujourd'hui comme le principal objectif de la liberté de tester, quoiqu'il en soit la négation, ne se serait pas établi sans la nécessité de créer l'unité de pouvoir et de protection, non seulement au sein de la société domestique, mais encore parmi les vassaux du fief, dans l'association féodale. A cet égard, la conviction publique, trompée par les

Digitized by Google

déclamations des partis, a besoin d'être renouvelée à fond. On peut en dire autant de l'antagonisme social qui aurait, prétend-on, divisé les propriétaires et les tenanciers en deux camps ennemis. A part quelques faits isolés, qui ont toujours eu un caractère accidentel, cet antagonisme n'a jamais existé jusqu'au XVIIIe siècle, et son apparition coïncide juste avec le jour où les relations normales entre seigneurs et vassaux se rompirent brusquement par l'éloignement des premiers, c'est-à-dire, par leur oubli ou leur dédain de la coutume. »

Tel est en substance le volume que nous présentons au public. La distinction et l'élégance du style, la netteté et l'élévation de la pensée, en rendent la lecture singulièrement facile et attrayante. Comme ses deux aînés, il obtiendra auprès du monde savant le succès qui s'attache aux œuvres fortement conçues, habilement exécutées, pleines d'érudition et de vues originales.

Nous souhaitons que M. Beaune achève bientôt cette belle œuvre, et nous mette ainsi en possession d'une histoire complète de notre vieux droit national.

F. Dubois.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE. — *Séance du 20 avril 1887.* — Présidence de M. Dissard. — Après avoir adressé quelques paroles de bienvenue à M. Humbert de Terrebasse, nouveau membre de la Société, M. le Président donne ensuite lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique au sujet de la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. — M. Pallias fait part à la Société de la mort récente de M. Charles-Jules Dufay, ancien président de la Compagnie, décédé à Bourg, le 8 avril 1887. — Sur un rapport présenté par M. Aimé Vingtrinier, au nom de M. le docteur Poncet, absent, M. le docteur Humbert Mollière est nommé membre titulaire de la Société. — M. Joseph Nouvellet donne lecture d'un récit de voyage à Constantine, intitulé : *Une soirée dans l'autre monde.* — M. Beauverie communique une idylle biblique, intitulée : *Ruth.* — M. Morel continue la lecture de son étude historique et archéologique sur l'église de Saint-Pierre-de-Champagne (Ardèche).

Séance du 11 mai 1887. — Présidence de M. Dissard. — M. le Président souhaite la bienvenue à M. Humbert Mollière, nouveau membre admis dans la dernière séance. — M. le Président fait part à la Société des vaines recherches, qu'il a faites, à l'hôtel de la Monnaie, à Paris, du coin du jeton que la Compagnie a résolu de faire frapper. Néanmoins, la Société décide qu'à compter de la séance du 11 mai, les orateurs auront droit aux jetons votés à l'occasion de la révision du règlement. — M. Marius Grillet donne lecture de trois poésies : *La Chanson de l'hirondelle*, *Renaissance* et *Chanson*. — M. Louis Morel termine la lecture de

Digitized by Google

son étude historique et archéologique sur l'église de Saint-Pierre-de-Champagne. — M. Beauverie lit un poème biblique : *Jésus marchant sur les eaux.* — M. Vettard communique une poésie intitulée : *A un ami d'enfance.* — M. Joseph Nouvellet termine la séance par la lecture de quelques documents inédits sur les événements de Lyon, en 1792.

Séance du 25 mai 1887. - Présidence de M. Dissard. — M. le Président communique une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, concernant les catalogues des manuscrits des Sociétés savantes. M. le docteur Poncet lit une étude sur les symboles gaulois figurés sur les monnaies de la République romaine. — M. Beauverie donne lecture d'une poésie intitulée : *Les disciples d'Emmaüs.* — M. l'abbé Relave communique une étude intitulée : *De l'origine du trivium et du Quadrivium.* — M. Vingtrinier lit un chapitre d'un roman inédit : *Les mariages de M. Pilon.*

SOMMAIRE

Du Numéro de Juillet de la REVUE DU SIÈCLE

Publiée sous la Direction de M. CAMILLE ROY

Discours de réception de M. Clair Tisseur à l'Académie de Lyon, ***. — Au sujet de Beaudelaire, Georges DE LYS. — La pluie et les larmes, J. Irénée AVIAS. — Une vocation beaujolaise. — Poésies : *A Corneille,* Jean APPLETON. — *Sonnet tricolore,* L. VAN GEFEFN. — *Le Calvaire* (sonnet), Paul MANIVET. — *A Rabelais* (sonnet), Frédéric BATAILLE. — *Rimes perdues,* Th. DOUCET. — *Le Paysan blessé,* Marius GRILLET. — La Chanson française : *Un article d'Élie Frébault,* Camille ROY. — *Les Moissonneurs,* Étienne CARJAT. — Chronique parisienne, Jules VIDAL. — Petites tablettes du mois. — Nos dessins (Héliogravvres) : Portrait de M. Clair Tisseur. — *Le Paysan blessé,* peint par BROUILLET.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⁎ Soleil, chaleur et poussière, fêtes et musique, tel est l'ordinaire bilan de juillet. On chante beaucoup, on geint plus encore, on transpire toujours.

La Bataille des fleurs inaugure la série, le premier dimanche, au parc de Bonneterre. Demi-succès, il faut bien l'avouer. Ce ne sont ni les munitions ni les assistants qui manquaient, mais bien les combattants. Quelque progrès qu'ait accomplis la culture des fleurs dans nos régions chichement douées par la nature, ces délicats et charmants produits y seront longtemps encore objets de luxe, et la main aura toujours une tendance à offrir une fleur à une femme plutôt qu'à la lui lancer.

⁎ Avec le second dimanche, c'est Mornant qui nous convie à inaugurer son chemin de fer, un joujou de voie ferrée, avec de jolies voitures, grandes — comme de grandes bonbonnières — et des pancartes, aux passages à niveau, qui disent aux passants : « Attention ! » rappelant d'une façon aimable le fameux écriteau du tunnel de la Mulatière : « Défense d'entrer sous la voûte, sous peine d'être écrasé. »

Ici, les fleurs sont remplacées par des harangues, hélas ! et les robes cèdent le pas aux uniformes de gala, holà ! Je ne vous répéterai pas les discours, ce dont vous me saurez bon gré ; je ne vous décrirai pas da-

Digitized by Google

vantage le banquet, et, pour l'itinéraire, je vous renvoie à la brochure du baron Raverat, ce dont vous ne pouvez manquer de me remercier.

Une mention pourtant, une seule, pour un poète du cru, dont les vers ont célébré la vapeur et le progrès, et vous,

Remarquables préfets de la Loire et du Rhône. .
Conseillers généraux, à l'ardeur généreuse
Qui vous a fait voter une somme onéreuse...
Massicault, de Tunis résident général,
Qui pour nos intérêts s'est donné tant de mal.

Le poète accompagne son ode sur les « deux fifres de Mornant », et, de son gosier pavé de bonnes intentions, les accents ont peine à dominer le tonnerre des applaudissements, qui grandit à mesure que le ton de l'orateur s'élève.

⁎ Au moins, toutes ces fêtes se passent-elles *extra muros* et au milieu d'une fraîcheur relative. Mais le 14 juillet!

Me préserve le ciel de narguer les héroïques citoyens qui, après avoir aspiré la poussière de la revue, vont haleter aux régates, puis humer la fumée des lampions et des fusées! Moi, j'ai toujours faibli à la seule pensée de tels exploits.

De vrai, autant qu'un autre je crois aimer mes semblables — mais non à l'état de foule. La foule, c'est toujours laid, rarement spirituel, et rien ne rappelle moins un bouquet de fleurs. J'en appelle aux dames.

⁎ Deux jours après, festival ministériel : M. Spuller venait présider la distribution des prix aux élèves de l'école La Martinière.

Si jamais un portefeuille m'a paru peu enviable, c'est bien ce jour-là. Jugez donc : passer la nuit en voiture, à l'arrivée subir une réception avec harangues et musique, à midi déjeuner officiel, puis visite au lycée et à une des nouvelles écoles, à quatre heures présider une distribution de prix et faire un discours, dîner à sept heures, en compagnie de trois cents personnes auxquelles il faut servir un nouveau discours, et reprendre le chemin de fer à minuit.

Simple réflexion. Où et quand un ministre peut-il trouver le temps d'ouvrir son portefeuille?

⁎ Autre réflexion. D'ordinaire, un ministre emporte du ruban rouge dans sa valise. Il est à présumer qu'au lendemain du 14 juillet,

Digitized by Google

il n'en restait plus la moindre bribe, puisque M. Spuller s'est borné à donner du ruban violet.

Toutefois, ce n'est pas pour Lyon que la chancellerie de la Légion d'honneur se ruine. Le nombre des nouveaux chevaliers s'y tient, chaque année, entre trois et quatre. Peut-être les Lyonnais, friands surtout d'une gloire en deçà de l'octroi, mettent-ils, non de l'indifférence, mais moins d'âpreté que les autres Français à pourchasser la croix. Entre Lyonnais on sait ce qu'on vaut; de l'opinion des autres, on n'en a cure.

C'est bien ce qu'a nettement indiqué notre illustre concitoyen, Paul Chenavard. Le Ministre, à défaut de brevets nouveaux, voulait au moins faire une promotion; il était question d'élever au grade d'officier le maître lyonnais, et la cérémonie devait avoir lieu dans la galerie même où ses œuvres sont exposées et qui porte son nom. Mais lui, en sa double qualité de citoyen de Lyon et de familier de l'Olympe, n'a point estimé que la chose valût la peine de se déranger. Il est resté à la campagne et à l'ombre, et ce n'est pas moi qui l'en blâmerai.

⁂ *Paulo minora canamus.* Dans cette revue des fêtes du mois, c'est le tour des courses de Charbonnières — des courses à ânes, s'il vous plaît, — ne différant en rien de celles où courent leurs cousins, les chevaux, si ce n'est que l'âne est un champion autrement original et que les gamins qui le montent sont aussi gracieux que les autres jockeys sont laids.

Charbonnières nous avait offert un couronnement de rosière, il y a trois ans. On s'en est tenu là. Est-ce que la veine se serait sitôt épuisée ?

⁂ Enfin, le dimanche suivant, 24, c'était la fête annuelle donnée par le Patronage des Enfants pauvres; puis, l'inauguration des Musées commerciaux français, et, pour couronner la série, les Concours publics de fin d'année du Conservatoire de musique.

Eh! mon Dieu, oui! Il se trouve des gens pour remplir le théâtre des Célestins, en plein juillet et presque en plein midi, et à ces auditeurs bénévoles il reste encore la force d'applaudir.

⁂ J'aurais bien dû, pendant que nous étions à Charbonnières, vous inviter à pousser jusqu'au Casino, où la Société des Artistes Lyonnais a organisé son Exposition permanente. Mais nous aurons à y revenir,

Digitized by Google

lorsque se tirera la tombola, pour laquelle 4,000 billets à 1 fr. ont été émis. Les lots seraient remboursables en œuvres d'art, prises dans l'exposition au choix du gagnant.

⁂ Terminons en mentionnant une découverte faite dans le quartier Saint-Paul, entre la voie ferrée et le quai.

En creusant des fondations, on a trouvé, à une profondeur de trois mètres, quatre énormes piles formant un quadrilatère, dont les deux faces, parallèles à la Saône, ont une longueur de 25 à 30 mètres et dont les deux autres ont 15 mètres.

Ces substructions reposent sur des pilotis et sont vraisemblablement de l'époque romaine. Indiquent-elles qu'il s'élevait là un temple ou tout autre monument? C'est ce que rien n'a pu révéler, le sol ayant été déjà bouleversé au quinzième siècle — sinon avant — lorsque les maisons antérieures ont été construites.

M. J.

Digitized by Google

Chronique de Juillet 1887

5 Juillet. — Mort de M. Meynis, secrétaire-général du Conseil central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, à Lyon, depuis cinquante-deux ans. M. Meynis était né à Lyon en 1800, et on lui doit plusieurs ouvrages sur l'histoire de notre ville. Les principaux sont : 1° *Les Grands souvenirs de l'Église de Lyon*, dont la 4e édition a été publiée en format in-4° et avec de nombreuses illustrations, en 1886, par les éditeurs Vitte et Pérussel ; 2° Le *Mémorial de la Confrérie des Saints Martyrs*, dont la 4e édition a été publiée aussi, en 1880, avec plusieurs gravures et plans, sous le titre : *La Montagne sainte, Mémorial de la Confrérie des Saints Martyrs de Lyon* (Lyon, imprim. cathol., 1880, in-8°) ; 3° Les *Anciennes églises de Lyon*, 1872, in-12 ; 4° *Petit portefeuille d'un Lyonnais*, etc.

6 Juillet. — M. Bloch, procureur de la République, à Lyon, est nommé chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur.

10 Juillet. — Inauguration solennelle de la section du chemin de fer Ouest-Lyonnais, de Craponne à Mornant. Tous les hauts fonctionnaires de la ville de Lyon sont invités à cette fête. Réception enthousiaste des invités par la ville de Mornant. Au banquet, des discours sont prononcés par M. Cambon, préfet du Rhône, M. Ferrouillat, président du Conseil général, M. Andrieux, député et président du Conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer Ouest-

Digitized by Google

Lyonnais, M. Gailleton, maire de Lyon, et M. Petin, maire de Rive-de-Gier et membre du Conseil général de la Loire.

— Sont nommés officiers d'instruction publique : MM. Félix Mangini, ingénieur civil, président de la Société de l'Enseignement professionnel du Rhône ; Léon Clédat, professeur à la Faculté des lettres ; Gayet, professeur à la Faculté de médecine et Flurer, professeur à la Faculté de droit.

— Sont nommés officiers d'Académie : MM. Sauzet, agrégé près la Faculté de droit ; Gouy, professeur à la Faculté des sciences ; Cazeneuve, professeur à la Faculté de médecine ; Dontenville, professeur d'histoire au Lycée de Lyon ; Eymard, maître élémentaire pour l'enseignement spécial au Lycée de Lyon ; Bender, juge de paix, à Villefranche ; Mlle Dobigeon, institutrice publique, à Lyon ; Poncet, professeur à l'École des Beaux-Arts, à Lyon ; Marchand, météorologiste-adjoint à l'Observatoire de Lyon, et Roche, commis au Secrétariat de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

13 Juillet. — M. Duc, membre de la Chambre de Commerce et de la Commission administrative des Hospices civils de Lyon, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

14 Juillet. — Grande Revue des troupes de la garnison de Lyon, passée par le général Davout, duc d'Auerstaedt, sur la place Bellecour, à l'occasion de la Fête Nationale.

17 Juillet. — Distribution solennelle des prix aux élèves de l'École de la Martinière, sous la présidence de M. Spuller, ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Le soir, un grand banquet, auquel assistent deux cents convives, est offert à l'Hôtel de Ville par M. le maire de Lyon. Au dessert, discours-programme de M. le Ministre, suivi de quelques paroles prononcées par M. Thévenet, député du Rhône, et d'un toast, au nom de l'armée, par M. le général Davout.

19 Juillet. — M. de Leiris, avocat, est nommé président de la Société artistique et littéraire de Lyon.

24 Juillet. — Décès de M. l'abbé Frécon, curé de la paroisse de Saint-Just, à Lyon, et chanoine honoraire de la Primatiale.

Digitized by Google

25 Juillet. — Ouverture de la première partie de la session annuelle du Conseil d'arrondissement de Lyon. Constitution du Bureau : Sont nommés : Président, M. Pierron; Vice-Président, M. Poncet ; Secrétaires, MM. Fillon et Boudet.

26 Juillet. — M. Dulac, père, est élu batonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel, pour l'année judiciaire 1887-1888. Réélection de tous les membres du Conseil de discipline.

27 Juillet. — Distribution solennelle des prix aux élèves de l'Institution de Notre-Dame des Minimes.

28 Juillet. Distribution solennelle des prix aux élèves de l'Institution des Chartreux, à Lyon, M. l'abbé Reure. professeur de philosophie, prononce un discours sur la vie scolaire à Rome.

29 Juillet. — Distribution des diplômes aux élèves de l'École supérieure de commerce et de tissage de Lyon, sous la présidence de M. Jacquand, ancien président du Tribunal de commerce.

30 Juillet. — Distribution des prix aux élèves du Lycée de filles, dans la bibliothèque du Grand Lycée, et sous la présidence de M. Bayet, doyen de la Faculté des Lettres, qui prononce le discours d'usage.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

L'AMPHITHÉATRE DE LUGDUNUM

ET LES

MARTYRS D'AINAY(*)

III

La célèbre lettre des chrétiens de Lyon et de Vienne aux Églises d'Asie et de Phrygie, au lendemain de la mort des martyrs lyonnais, forme l'un des chapitres les plus intéressants de l'histoire des persécutions religieuses, aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

Aucune autre église ne possède, dans ses annales, un récit plus touchant et, en même temps, plus authentique de ses humbles débuts. Il y aurait donc témérité à le refaire, et il suffit d'en rappeler ici les principaux traits, pour nous rendre compte des diverses péripéties de cette lutte glorieuse, qui présageait les grandes destinées de l'église de Lyon.

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* du mois de juillet 1887.

Digitized by Google

Cette lettre ne nous donne pas les noms de tous les martyrs qui versèrent leur sang dans cette persécution. Mais, sur ce point, ce document est complété par le récit de Grégoire de Tours et le martyrologe d'Adon, qui nous apprennent à la fois que leur nombre s'élève à quarante-huit, et que, sur ce nombre, dix-huit moururent en prison, des suites des tortures qu'ils avaient subies (22), vingt-quatre eurent la tête tranchée (23), et six furent exposés aux bêtes de l'amphithéâtre (24).

Cette différence, dans le genre de mort, qui nous aidera à comprendre les circonstances de leur martyre, n'était point dû à l'arbitraire du juge. On sait, en effet, que la loi appliquée aux chrétiens était la loi de majesté (*Lex Julia majestatis*), « qui punissait tout acte et toute parole pouvant porter atteinte à la grandeur et à la majesté du peuple romain ou de ses magistrats », formule vague et générale qui se prêtait à tout et qu'on appliqua, d'une manière spécieuse, aux chrétiens, sous le prétexte que toute introduction d'une religion nouvelle jette toujours quelque trouble dans un état (25).

A l'origine, tout coupable du crime de lèse-majesté était puni seulement de l'interdiction de l'eau et du feu, c'est-à-

---

(22) Saint Pothin, Arescius, Cornelius, Zozimus, Titus, Zoticus, Julius, Apollonius, Geminianus, Gamnite, Julia, Æmilia, Pompeia, Mamilla, Alumna, Justa, Trophima, Antonia.

(23) Vettius Epagathus, Zacharie, Macarius, Alcibiade, Silvius, Primus, Ulpius, Vitalis, Comminus, October, Philominus, Geminus, Julia, Albina, Grata, Rogata, Æmilia, Posthumiana, Pompeia, Rhodana, Bibliade, Quinta, Materna, Helpis, appelée aussi Amnas.

(24) Sanctus, Maturus, Attale, Alexandre, Ponticus et Blandine.

(25) Gaston Boissier. *Les persécutions de l'église* (*Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1876, p. 794).

Digitized by Google

dire de l'exil. Mais au deuxième siècle, la peine avait changé, et l'on distinguait, entre les accusés d'humble condition, esclaves ou hommes de la plèbe (*humiliores*), qui étaient livrés aux bêtes ou brûlés vifs, et les personnes d'une classe élevée (*honestiores*), qui avaient la tête tranchée (26). Depuis longtemps, à Rome, l'épée du bourreau était devenue un privilège ; mais sous l'accusation du crime de majesté, ce privilège n'exemptait point de la torture, à laquelle tous étaient soumis (27). Enfin, la même loi permettait aussi de recourir, par exception, au témoignage des esclaves des accusés, en les soumettant à la question (28). C'était donc une loi d'exception au premier chef, et ainsi s'explique, depuis le commencement jusqu'à la fin, la procédure suivie contre les chrétiens lyonnais.

Toutefois, à Lyon, comme il arriva fréquemment ailleurs, la persécution commença brusquement par une émeute populaire, en l'absence même du Gouverneur. Les magistrats municipaux durent se borner à faire conduire en prison les chrétiens qui leur étaient dénoncés et à procéder aux premiers interrogatoires. Mais, au retour du Gouverneur, tous sont interrogés de nouveau publiquement et soumis à la torture.

Dans cette première épreuve, dix *tombèrent*, disent les

---

(26) Pauli Sententiæ. Livre V. T. 29. *Ad legem Juliam majestatis.* 1.

(27) Pauli Sententiæ. V. 29. 2. *Nulla dignitas a tormentis excipitur.*— L. 10. § 1. *De quæstionibus.* D : *Omnes omnino, in majestatis crimine..... torquentur.*

(28) Dion Cassius. XL. 28. —Wallon. *Hist. de l'esclavage dans l'antiquité.* II. 187.

Digitized by Google

vieux actes, et nièrent leur foi, mais pour se relever plus vaillants et plus forts. Bientôt après, découvert dans sa retraite, le vénérable évêque saint Pothin, vieillard de 90 ans, est conduit à son tour au Forum, devant le Gouverneur. Mais si son attitude noble et assurée en impose au lieutenant de César, elle ne peut le soustraire aux outrages de la foule furieuse, qui l'accable de mauvais traitements quand on le ramène dans sa prison, où deux jours après, il mourait (29).

Telles furent les premières scènes de la persécution de l'an 177, et nous pouvons aujourd'hui les rétablir, en quelque sorte sur les lieux mêmes. Au Forum étaient réunis : la curie, siège du Sénat municipal, le trésor public (*ærarium*), les prisons et la basilique où se rendait la justice (30).

C'est donc à Fourvière, qui en a gardé le nom, qu'eut lieu l'interrogatoire des chrétiens, et qu'ils furent mis à la torture. Là aussi furent torturés leurs esclaves, pour leur arracher de terribles accusations contre leurs maîtres. C'est là enfin que Vettius Epagathus, l'un des premiers citoyens de Lugdunum, indigné des accusations portées contre les chrétiens, voulut prendre leur défense et mérita la couronne du martyre, avec le titre glorieux d'*Avocat des chrétiens*.

Quant à la prison où mourut saint Pothin, une pieuse tradition nous la montre encore au-dessous des bâtiments actuels de l'hospice de l'Antiquaille. Cette tradition, respectons-la, tout en observant que ce cachot n'a pu, à

---

(29) Eusèbe. *Hist. eccles.* V. 1.
(30) Vitruve. L. I. Ch. 1 et 2.

Digitized by Google

cause de son exiguïté, renfermer les quarante-sept martyrs qui moururent, avec lui, pour leur foi. Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est d'arriver aux jeux de l'arène, qui tiennent une si grande place dans le récit de cette persécution.

Après avoir été interrogés et torturés au Forum, les chrétiens furent divisés en deux groupes distincts. Les citoyens romains, qui formaient le premier, attendirent en prison que l'Empereur, consulté par le Gouverneur, eût prononcé souverainement sur leur sort ; les autres, condamnés à mourir sous la dent des bêtes féroces, furent réservés pour les premiers jeux publics qui seraient donnés dans l'amphithéâtre. Et c'est de la mort de ces derniers, comme s'il avait été plus vivement impressionné par la longueur de leur supplice, que l'auteur de la lettre aux églises d'Asie nous a laissé un récit ému, pénétrant, qui fait revivre, comme dans un tableau vivant, le spectacle de toutes les tortures subies par nos martyrs.

D'abord, par cette lettre, nous savons que les jeux de l'amphithéâtre eurent lieu à deux époques bien distinctes. Dans la première, qui se place au moment de la mort de saint Pothin, dont l'église de Lyon a, jusqu'à nos jours, célébré la fête, le 2 juin, trois martyrs seulement furent livrés aux bêtes de l'arène. C'étaient : Sanctus, diacre de Vienne, Maturus, simple néophyte, tous deux provinciaux, puis une esclave, Blandine, qui avait déjà, pendant un jour entier, au Forum, lassé la rage des bourreaux.

Mais trois victimes seulement, en un jour, ce n'était pas assez pour les habitués de l'amphithéâtre. Il leur fallait encore l'un des chrétiens les plus en vue de Lugdunum, nommé Attale, et le peuple le réclama avec insistance. Riche et considéré, Attale de Pergame devait, sans doute,

Digitized by Google

la haine dont il était l'objet, à la haute influence qu'il exerçait parmi les chrétiens, car il était surnommé par eux la colonne de l'église de Lyon (31). Mais protégé encore par sa qualité de citoyen romain, Attale ne pouvait être livré aux bêtes. Pour donner satisfaction au peuple, le Gouverneur le fit promener seulement, ce jour-là, autour de l'arène, précédé d'une inscription portant ces mots en langue latine : *Voici Attale le chrétien.* Puis, quand il eut subi tous les outrages de la foule en délire, on le ramena en prison, où il attendit, comme les autres citoyens romains, la décision de Marc-Aurèle.

Ce jour-là était réservé à Sanctus et à Maturus. Livrés aux morsures des bêtes, traînés par elles sur l'arène sanglante, ils furent arrachés à leurs dents meurtrières pour être placés sur une chaise de fer, au-dessus d'un brasier ardent. Le spectacle de toutes ces tortures était, paraît-il, fort goûté du peuple, car c'est lui qui dirigeait, en quelque sorte, l'ordre et la durée de chaque supplice. Mais rien ne put ébranler la constance des deux martyrs. Aucune douleur ne put leur arracher une plainte, et comme, après tant de tortures, ils respiraient encore, il fallut qu'un coup d'épée vînt abréger leur agonie. Ce jour-là, Blandine, attachée à un gibet, avait été respectée par les bêtes féroces; le peuple aussi sembla l'oublier, et, comme Attale, elle fut ramenée en prison, où elle fut réservée à de nouveaux supplices.

Tel fut le premier acte, accompli dans l'amphithéâtre, de la persécution de l'an 177. Le second ne devait se dérouler que deux mois plus tard. En attendant était arrivée la

(31) *In Attalum quoque, patria Pergamenum, qui columna et firmamentum ecclesiæ nostræ semper fuit* (Euseb. *Hist. ecles.* V. 1.)

Digitized by Google

réponse de Marc-Aurèle au gouverneur, au sujet des chrétiens, qui jouissaient de la qualité de citoyens romains. Le rescript du prince, conforme à la réponse de Trajan à Pline, portait que tous ceux qui persisteraient à confesser leur foi auraient la tête tranchée, mais qu'on devait renvoyer absous ceux qui la renieraient.

Cette sentence connue, les derniers interrogatoires et toutes les exécutions furent fixés au commencement du mois d'août, époque où une grande foule de peuple, venue de toutes les provinces de la Gaule, se réunissait à Lyon, à l'occasion des fêtes de l'autel de Rome et Auguste. Le moment où se place cette seconde série des supplices de l'amphithéâtre a fait supposer à M. Renan qu'elle pourrait bien avoir eu lieu dans l'amphithéâtre du Jardin des Plantes (32). Mais rien dans la lettre aux Églises d'Asie ne permet de croire qu'entre les deux époques le lieu du supplice ait pu changer, et le contexte de cette lettre autorise d'autant moins cette opinion que Blandine et Attale avaient déjà figuré dans l'arène, deux mois auparavant. Auguste Bernard avait déjà fait observer que les jeux institués par Caligula, près de l'autel d'Auguste, étaient des jeux mêlés, qui avaient un caractère plus littéraire que sanglant. Peut-être vaut-il mieux dire que la ville ou municipe, où se tenait la grande Assemblée des trois Gaules, devait échapper à l'autorité du gouverneur, et qu'il ne lui appartenait point d'ordonner ni de présider les jeux publics du Condat. Car on n'ignore plus aujourd'hui que, dans cette réunion, les actes de son gouvernement étaient contrôlés avec soin et que l'Assemblée pouvait même lui intenter librement, de ce chef, une accusation devant l'Empereur, au nom de la province,

(32) Renan. *Topographie chrétienne de Lyon* (*Lyon-Revue*, juin 1881).

Digitized by Google

comme nous l'apprend notamment la célèbre inscription de Thorigny (33). D'ailleurs, n'est-il pas naturel que les fêtes du Condat attirassent, chaque année, une grande affluence d'étrangers dans la colonie elle-même, et que des jeux publics fussent donnés en leur honneur ?

C'est donc bien dans l'amphithéâtre colonial qu'a dû se passer, comme le premier, le second acte du drame sanglant, dont il nous reste à rappeler le souvenir.

Cette fois, quatre victimes sont livrées aux bêtes féroces : Alexandre, médecin de Phrygie, qui s'était révélé chrétien pendant le dernier interrogatoire des martyrs; Blandine, qui avait survécu au supplice du premier jour; Ponticus, jeune enfant de quinze ans, dont la présence dans l'arène soulève plus d'un problème, et enfin, Attale de Pergame, qui n'avait fait qu'apparaître deux mois plus tôt dans l'amphithéâtre, et que la condamnation aux bêtes, prononcée par l'empereur, dépouillait, en le rendant esclave de la peine (*servus pœnæ*), de tous ses privilèges de citoyen romain (34).

Ces derniers jeux remplirent deux journées entières. Le premier fut réservé à Attale et à Alexandre, et l'on vit se dérouler de nouveau la série des tourments prodigués aux martyrs de l'arène. Après les morsures des bêtes, les sièges de fer rougis au feu; puis, quand toutes les tortures sont épuisées et que la victime respire encore, le dernier coup d'épée qui vient mettre un terme à ses souffrances.

---

(33) Aug. Bernard. L'*Autel d'Auguste et la nationalité gauloise*, p. 90. — Fustel de Coulanges. *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, p. 121.

(34) Quicunque in *Ludum venatorium* fuerint damnati, videndum est an servi pœnæ efficiantur..... Et magis est, ut hi quoque servi efficiantur (Ulpien, l. 8, § 11, *De pœnis*, D. 48, 19).

Digitized by Google

Réservés tous deux pour la clôture des jeux sanglants, Blandine et Ponticus avaient assisté l'un et l'autre, dans un coin de l'amphithéâtre, à la mort de leurs deux compagnons. On avait espéré les effrayer ainsi par la vue des tortures qu'on leur avait prodiguées. Vain espoir! Quand leur tour vint de souffrir, l'enfant comme la jeune fille bravèrent tous les tourments. Ponticus succomba le premier, et c'est alors que, de guerre lasse, les bourreaux enveloppent Blandine dans un filet et la livrent à un taureau furieux. Percée par les cornes de l'animal, foulée sous ses pieds, elle respirait encore, et il fallut que, comme le gladiateur frappé à mort, elle fut achevée d'un coup d'épée : « Jamais, dit la lettre des chrétiens, on n'avait vu une femme souffrir des tourments si longs et si affreux. »

Les jeux de l'amphithéâtre étaient finis. Six martyrs avaient arrosé l'arène de leur sang. Déjà saint Pothin et dix-sept de ses compagnons étaient morts dans les prisons. Pendant ce temps, qu'étaient devenus les vingt-quatre martyrs, à la tête desquels figure le courageux Vettius Epagathus, et qui devaient à leur qualité de citoyens romains le privilège de mourir sous l'épée du bourreau ?

IV

Très explicite sur le sort des chrétiens morts dans l'amphithéâtre, la lettre des Églises de Lyon et de Vienne est, au contraire, d'une concision extrême au sujet de ceux qui subirent la mort du citoyen romain; en effet, nous y lisons seulement ce qui suit :

« Le Président ordonna que les bienheureux martyrs « fussent amenés à son tribunal comme pour les montrer

Digitized by Google

« en spectacle au peuple. Puis, après les avoir interrogés « de nouveau, tous ceux qui furent reconnus citoyens « romains eurent la tête tranchée (35). »

Rien de plus. Et, en effet, un coup d'épée est si vite donné. Aussi, ne comprend-on guère que l'on ait pu s'autoriser de ce document pour affirmer que les martyrs furent décapités devant l'autel d'Auguste. La lettre ne dit rien de semblable, et tous les autres documents vont nous démontrer qu'il faut placer ailleurs le lieu qui fut arrosé de leur sang.

C'est d'abord Grégoire de Tours, qui nous dit : « Le lieu « où ils ont souffert la mort est appelé Athanaco, d'où vient « que quelques-uns les appellent les martyrs d'Athana- « cum (36). »

Ce passage de la *Gloire des martyrs,* reproduit par Adon, archevêque de Vienne, au IXe siècle, dans son Martyrologe (37), confirme, avec la plus grande précision, la tradition constante de l'Église de Lyon, qui a toujours rendu à Ainay un culte à ses martyrs. Mais évidemment, en s'exprimant ainsi, Grégoire de Tours n'entendait point parler des martyrs qui avaient souffert dans l'amphithéâtre, puisqu'il n'existait point d'amphithéâtre à Ainay, mais seu-

(35) Præses beatissimos martyres ad tribunal adduci jussit, tanquam in theatrali pompa eos populo ostentans. Cumque illos denuo interrogasset, quicunque cives Romani reperti sunt, capite truncati sunt (ch. 20).

(36) Locus autem ille in quo passi sunt Athanaco vocatur; ideoque et ipsi à quibusdam vocantur Athanacenses (*De gloria martyrum*, XLIX).

(37) Quia locus in quo passi sunt Athanaco vocatur (*Martyrologium*, 2 junii).

Digitized by Google

lement du groupe le plus nombreux des chrétiens qui eurent la tête tranchée, et qui ne purent être mis à mort, comme nous allons le voir, qu'en dehors de la cité coloniale.

L'autorité de Grégoire de Tours, en pareille matière, est grande à un double titre. Comme petit-neveu de saint Nizier, évêque de Lyon, près duquel il avait passé ses jeunes années, il avait recueilli sur place les traditions les plus chères de l'Église de Lyon. En outre, comme par son aïeule Léocadia, il se rattachait à l'illustre martyr lyonnais, Vettius Epagathus, c'était aussi un souvenir de famille dont il nous a transmis le souvenir dans ses écrits (38).

Aussi, ceux-là même qui n'ont point admis que les martyrs fussent morts à Ainay, n'ont-ils point osé repousser absolument son témoignage. On a prétexté d'abord une erreur de copiste et proposé de lire, dans le passage précité, *sepulti* au lieu de *passi sunt* (39). Mais aucun manuscrit n'autorise cette variante. Puis, de nos jours, sur la foi de chartes du XIIIe siècle, encore inédites, on a proposé d'interpréter son récit, en observant que la partie de la montagne, où s'élèvent l'église actuelle de Saint-Just et le grand Séminaire, portait, autrefois, le nom de Puy d'Ainay (*Podium Athanacense*), et que c'est là que nos martyrs durent subir leur supplice (40). Mais, si cette interprétation était

---

(38) Vie de saint Grégoire, évêque de Tours, par l'abbé Odon, ch. Ier. — Grégoire de Tours. *Hist. des Francs*, l. I, ch. XXIX.

(39) Martin-Daussigny. *Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique et des restes de l'autel d'Auguste*, p. 31. — Congrès archéolog. de France à Lyon, en 1862, p. 446.

(40) Baron Raverat. *Fourvière, Ainay et Saint-Sébastien sous la domination romaine*, p. 17. — J. Vaesen (*Le Monde Lyonnais*, 20 novembre 1880, p. 17).

Digitized by Google

exacte, comment se fait-il que l'Église de Lyon n'ait consacré par aucune fondation pieuse, dans ce quartier, le souvenir de la mort de ses glorieux fondateurs?

On a répété souvent, il est vrai, que ce souvenir se retrouve sur la place actuelle des Minimes, appelée autrefois la Croix de Colle, c'est-à-dire, la Croix des Décollés (*Crux decollatorum*). Mais la science philologique, d'accord en cela avec nos vieux historiens et les plus anciens documents inédits du Moyen-Age, repousse une pareille étymologie (41); jamais la Croix de la colline (*Crux de Colle*), ne fut la Croix des Décollés.

A cette première raison s'ajoute une considération juridique, qui semble avoir échappé à tous nos historiens lyonnais. Un fait historique, se rattachant essentiellement à la juridiction criminelle, ne saurait s'interpréter sans tenir aucun compte des règles du droit et des institutions en vigueur au moment où il s'est passé. Or, les martyrs lyonnais, qui ont eu la tête tranchée, n'ont pu mourir ni au Puy d'Ainay, ni sur la place de la Croix de Colle, parce que, d'après la loi romaine, l'exécution des condamnés à mort ne pouvait avoir lieu que hors des murs de la ville et dans un lieu inhabité.

Si, par la force même des choses, il en était autrement pour ceux qui étaient condamnés aux bêtes de l'amphithéâtre, c'est que ce genre de mort était considéré moins comme un supplice, que comme un spectacle et un jeu, — *ludus venatorius,* disent les plus graves jurisconsultes (42),

---

(41) Colonia. *Histoire littéraire de Lyon*, I, 110 : « Elle est nommée dans de vieux titres *Crux de Colle*, parce qu'elle est placée sur le haut de la colline. »

(42) V. Ulpien, l. 8, § 11 et 12, *De pœnis*. D. 48, 19.

Digitized by Google

— auquel les anciens attachaient un caractère religieux (43).

Mais, toute exécution à mort, accomplie froidement par la main du bourreau, ayant un caractère infamant, ne pouvait, sans une sorte de sacrilège, avoir lieu dans l'enceinte des villes.

Cette règle inflexible remontait à une époque bien reculée, car elle semble faire partie du droit coutumier de l'ancienne Rome. Mais tous les historiens témoignent de son application constante sous l'Empire (44). C'est ainsi, pour demeurer dans le cercle de l'histoire religieuse, que saint Pierre, simple provincial, est mis en croix hors de la ville de Rome, entre le cirque de Néron et les collines de la chaîne Vaticane (45), et que saint Paul, citoyen romain, a la tête tranchée aux Eaux Salviennes.

C'est, qu'en effet, les anciens avaient sur les villes et leur enceinte des idées différentes des nôtres. Les cérémonies religieuses, qui accompagnaient leur fondation, communiquaient à tout ce qui était compris dans leurs murs, une sorte de caractère sacré, protégé par la rigoureuse sanction

---

(43) Lactance, VI, 20. — Tertullien. *Spectac.*, 12. — Cassiodore. *Variarum*, V, 42.

(44) Suétone. *Claude*, 25. — Tacite. *Annales*, II, ch. 32. — De Beaufort. *La République romaine*, t. II, p. 118. — Saglio et Daremberg. *Dictionnaire d'antiquités grecques et romaines*, v° Carnifex. — Dezobry. *Rome au siècle d'Auguste*, III, p. 220 et 224. — L'Univers pittoresque. *Italie ancienne. Institutions*, par MM. Filon, Duruy, Lacroix et Yanoski, p. 237.

(45) « Une escorte de soldats conduisait l'apôtre (saint Pierre), au « lieu de son martyre en dehors des murs de la ville, comme le vou- « lait la loi romaine. » (Dom Guéranger. *Sainte Cécile et la société romaine*, p. 86).

Digitized by Google

des lois, et que l'on retrouve jusque dans les plus humbles municipes (46).

Aussi, ce respect religieux, qui éloignait toute exécution à mort de l'enceinte des villes, était-il général. Du temps de Jésus-Christ, le Calvaire était situé hors de Jérusalem. C'est aussi hors des murs de cette ville que le premier martyr chrétien, saint Étienne, est lapidé. Enfin, cent ans après Marc-Aurèle, quand le premier évêque de Paris, saint Denis, souffrit le martyre, ce ne fut point dans l'enceinte de la vieille Lutèce qu'il eut la tête tranchée, mais sur la montagne appelée depuis le Mont des Martyrs (Montmartre) (47).

Dès lors, à Lyon, colonie romaine, investie du droit italique, en vertu duquel son territoire était réputé situé en Italie, la loi ne pouvait être différente, d'autant plus que chaque colonie avait les mêmes droits et les mêmes institutions que Rome elle-même (48).

Il faut donc, de toute nécessité, placer hors de la ville de Lugdunum, le lieu de la mort de ceux de ses martyrs qui eurent la tête tranchée, et comme la ville coloniale occupait toute la montagne de Fourvière, et s'étendait jusqu'à la

---

(46) Fustel de Coulanges. *La Cité antique*, p. 164. — In municipiis quoque muros esse sanctos (l. 8, § 2, *De divisione rerum*, Dig. I, 8).

(47) De même, c'était toujours hors de l'enceinte du camp, et du côté de la porte Décumane qu'avaient lieu les exécutions capitales des militaires condamnés à mort (Végèce, I, 28). — Aussi, des érudits modernes se sont-ils préoccupés de rechercher la situation du champ des exécutions à mort de leur ville natale, à l'époque de la domination romaine (V. Mathieu. *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, p. 104).

(48) Coloniæ jura institutaque omnia populi romani habent (*Aulu-Gelle*, XVI, 13).

Digitized by Google

Saône, le territoire d'Ainay seul, en dehors de ses murs, nous est désigné à la fois par la tradition de l'Église de Lyon, le récit de Grégoire de Tours et même par la Lettre des chrétiens, qui nous apprend que les corps des martyrs, après avoir été exposés pendant six jours aux regards de la foule, furent livrés aux flammes, près du Rhône. La découverte des restes de l'ancien *ustrinum*, faite au milieu du XVIIe siècle, sur l'emplacement de la place actuelle de Bellecour (49), vient encore confirmer ce fait, en nous démontrant que si la partie basse de la ville actuelle, située entre les deux fleuves, pouvait être une dépendance de la colonie, ce territoire, formé de terrains d'alluvion, qu'inondaient les moindres crues, était encore inhabité sous les Antonins. Car, loin d'être tombée en désuétude, la loi des Douze Tables, qui défendait d'inhumer ou de brûler les corps dans l'enceinte des villes, avait été étendue par Adrien à toutes les villes de l'empire, alors même que des règlements locaux auraient pu autoriser un usage contraire (50).

Enfin, une dernière preuve nous est fournie par l'ancienne crypte d'Ainay elle-même. Car, à l'origine du christianisme, des cryptes furent établies partout, sur la place où les martyrs avaient souffert pour leur foi, et c'est ainsi que le lieu précis, où saint Denis subit le supplice de la décollation, a été révélé par la crypte retrouvée, au XVIIe siècle, sur la colline de Montmartre (51).

---

(49) Colonia. *Antiquités de la ville de Lyon*, p. 456. — *Histoire littéraire de Lyon*. I, p. 280.

(50) L. 3, § 4, *de sepulcro violato*. D. 47. 12. — *Pauli Sententiæ*. L. I. T. XXI. 2.

(51) Leblant. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*. — La Gaule chrétienne, d'après les écrivains et les monuments anciens, p. 29 et s.

Digitized by Google

Loin de contredire le culte des martyrs à Ainay, la découverte de l'ancien amphithéâtre de Fourvière vient ainsi jeter une lumière nouvelle sur le débat et nous aide à résoudre une difficulté qui a trop longtemps embarrassé nos historiens et dont M. Meynis avait, à un moment donné, entrevu la solution (52). En persistant à faire mourir tous les martyrs lyonnais au même lieu, cette solution devient impossible. Si l'on distingue, au contraire, entre les martyrs morts dans l'arène et ceux qui eurent la tête tranchée, toute obscurité disparaît, et l'on voit clairement les circonstances de leur mort, désormais en parfaite harmonie avec les faits matériels, les témoignages de l'histoire et les règles impérieuses du droit public et criminel.

V

Si la législation romaine vient confirmer d'une manière irréfutable les droits d'Ainay au culte de ses martyrs, il en résulte aussi par cela même, que ni l'autel d'Auguste, ni aucun amphithéâtre n'ont pu exister sur son territoire. Et c'est pour cela que nous avons dit déjà que la question des martyrs d'Ainay était complètement indépendante de celle de la situation de ces deux monuments.

Mais il nous reste à fournir une dernière explication, qui nous était demandée récemment par un membre de l'Académie. Si l'autel d'Auguste n'était point à Ainay, comment

(52) Meynis. *Les Grands Souvenirs de l'Église de Lyon*, 2e édit. 1867, p. 44.

Digitized by Google

peut-on expliquer que les colonnes du chœur de cette église soient, d'après une tradition constante, celles qui accompagnaient cet autel ?

D'abord, le transport de ces colonnes, du coteau de Saint-Sébastien à Ainay, n'était pas d'une difficulté extrême, et, sans aucun doute, c'était une opération bien plus facile que de transporter d'Ainay dans le quartier des Terreaux, où ils ont été exclusivement retrouvés, les nombreux blocs de pierre portant des inscriptions en l'honneur des prêtres de l'autel de Rome et Auguste. Que ces colonnes se retrouvent aujourd'hui dans l'ancienne église abbatiale d'Ainay, c'est là un fait qui ne peut nous surprendre, quand on sait qu'au Moyen-Age, la puissante abbaye possédait une église, un prieuré et un territoire assez étendu sur le coteau de Saint-Sébastien, et que tout ce quartier était soumis à la juridiction temporelle de l'abbé de ce monastère, auquel le roi Philippe le Bel en confirma la possession en 1312 (53). C'était donc ainsi dans les domaines mêmes de l'abbaye, que furent retrouvées les colonnes de l'autel d'Auguste, et il est tout naturel qu'elles aient été employées dans la reconstruction de l'église d'Ainay. Bien plus, dans ces conditions, aucune autre église de Lyon ne pouvait bénéficier de ces précieuses épaves.

Quant à l'amphithéâtre, s'il n'en subsiste plus aujourd'hui que les substructions, il faut peu s'en étonner aussi. Dès que le christianisme eut triomphé, les Pères de l'Église

(53) V. notamment *Grand Cartulaire d'Ainay*, ch. 6, 10, 28, 34, 171, 217, 218. — *Cartulaire de 1286*, ch. XLV. — Appendice, ch. 10 et 45.

Digitized by Google

réclamèrent vivement l'abolition des combats de gladiateurs. Mais ces spectacles étaient si bien entrés dans les mœurs que ce fut une victoire difficile à obtenir. Vainement Constantin, par un rescrit de l'an 325, défendit ces jeux sanglants (54), ils ne disparurent complètement qu'en l'année 404, sous le règne d'Honorius, et encore leur suppression ne fut obtenue qu'au prix d'un touchant sacrifice. Un moine, nommé Télémaque, accourut du fond de l'Orient, pour se jeter un jour dans l'arène, en essayant de séparer les combattants. Le malheureux moine fut lapidé par les spectateurs furieux; mais ce sang versé ne fut pas inutile pour la cause de l'humanité, et l'interdiction immédiate des combats de gladiateurs fut ordonnée par Honorius (55).

Ces combats supprimés, les amphithéâtres devinrent inutiles. De là leur abandon, et comme à ces monuments était attaché le souvenir des tourments soufferts par les martyrs, de bonne heure on emprunta les pierres des amphithéâtres pour élever des églises chrétiennes, et on s'explique ainsi qu'à Lyon, le théâtre, réservé aux jeux scéniques, ait été épargné davantage par les démolisseurs.

Mais si grande que soit sa destruction, l'amphithéâtre de Lugdunum se présente à nous dans les mêmes conditions que les arènes de Paris, demeurées, elles aussi, ensevelies jusqu'à nos jours sous une masse de décombres. Telles qu'elles sont, ces ruines ne nous laissent point froid et indifférent ; car elles nous apparaissent aujourd'hui comme un témoin vivant des glorieuses luttes soutenues, à

(54) Code Théodosien, XV, 12, 1.
(55) Théodoret. V. 26.

Digitized by Google

Lyon, par le christianisme naissant. En faisant revivre, d'une manière saisissante, le souvenir de nos martyrs, en nous montrant le lieu où ils ont versé leur sang, leur découverte complète et éclaire la plus belle page des annales de notre ville, aux premiers temps de son histoire. A ce titre, il n'en est aucune qui puisse lui être comparée, depuis le jour où furent retrouvées, sur le coteau de Saint-Sébastien, les Tables de Claude.

BIBLIOTH. DE LA VILLE DE LYON

A. VACHEZ.

Digitized by Google

LE DERNIER DES VILLEROY

Et sa Famille (*)

CHARLES fut le premier des Villeroy qui appartienne à l'histoire de Lyon. Jusqu'à la mort de son père, il ne fut connu que sous le nom de marquis d'Halincourt.

Filleul de Charles IX et de Catherine de Médicis, bien en Cour, brave comme tous les gentilshommes de ce temps-là, intelligent comme son père, mais aussi ambitieux, il servit sous Lesdiguières, avec distinction et se fit apprécier de son chef comme de l'armée. Le 26 février 1588, il épousa Marguerite de Mandelot, fille du gouverneur de Lyon, et dès lors il n'eut qu'un but, succéder à son beau-père dans ce gouvernement si envié, qu'on lui promit. C'était le plus beau bijou de l'écrin de la jeune fiancée. En attendant, gouverneur de Pontoise pour la Ligue, mais prêt à se rallier au vainqueur ou au plus offrant, il se rapprocha du roi quand celui-ci fut triomphant et il n'hésita pas à lui livrer la ville, tout en se faisant compter cinq cent mille livres pour prix de sa soumission.

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de juillet 1887.

Digitized by Google

Malgré l'énormité de la somme, surtout dans un moment où les finances de l'Etat étaient si malheureuses, Henri IV accepta ce triste marché. Il avait besoin de la ville et de son gouverneur; il aima mieux les acheter que de les conquérir; ce fut plus prompt. Seulement, l'histoire s'en souvient, car avec elle, si tout se fait, rien ne s'oublie.

Charles de Villeroy ne vécut pas longtemps avec la jeune Marguerite de Mandelot. Il la perdit, mais ses droits sur le gouvernement de Lyon étaient acquis par contrat (6). On lui proposa bien vite un mariage plus brillant, si non plus

---

(6) Un érudit de Pontoise, M. Henri Le Chevalier, m'écrivait, le 21 avril 1878 :

« Nous avons trouvé ici, dans une sorte de cellier, un écusson de marbre blanc, enchassé dans le mur. Sa forme lozangée indique un écusson de femme ; il portait parti de Villeroy et de Mandelot ; c'était donc l'écusson que Charles de Villeroy avait fait ériger sur le tombeau de sa première femme, dans l'église des Cordeliers ; la Révolution qui avait détruit le tombeau avait oublié l'écusson.

« On sait qu'une fille de M. Mandelot, Marguerite, qualifiée dame de Paci, avait épousé Charles de Neufville, connu sous le nom d'Halincourt; celui-ci fut deux fois gouverneur de Pontoise et resta même seigneur engagiste de Pontoise pendant trente-deux ou trente-trois ans. Son fils, le maréchal de Villeroy, revendit, le 31 octobre 1626, par procuration de son père, devant maître Guillot, notaire à Lyon, le domaine de Pontoise au cardinal de Richelieu.

« M. d'Alincourt eut trois enfants de ce premier mariage, qui naquirent tous trois à Pontoise et même le premier de sa seconde femme qui fut Nicolas, le duc de Villeroy. J'ai retrouvé son acte de baptême dans le registre de la collégiale de Saint-Maclou, 17 octobre 1593.

« Le premier enfant de Marguerite de Mandelot mourut le 20 août 1592, en bas âge et fut enterré dans l'église des Cordeliers de Pontoise.

« Le 10 juillet 1593, Mme d'Alincourt mourut à son tour, aussi à Pontoise, âgée de 23 ans. Le gouverneur de Pontoise fit ériger à sa femme

Digitized by Google

avantageux. Son alliance (7), avec la douce et belle Jacqueline de Harlay, fille du célèbre Nicolas Harlay de Sancy, ministre de France, le mit, en effet, au rang des plus hauts seigneurs de la Cour. Le 12 juin 1592, il fut nommé prévôt de Paris. Le crédit de son père et son propre mérite le firent bien voir du Béarnais qui lui confia plusieurs missions heureusement conduites. En 1600, après avoir travaillé avec son père à l'acquisition de la Bresse et du Bugey, il fut envoyé à Florence et à Rome pour négocier le mariage du roi avec Marie de Médicis. En 1606, il se trouvait encore à Rome, et c'est là que naquit le second de ses fils, Camille de Villeroy, qui devait devenir plus tard archevêque de Lyon.

Nommé gouverneur de Lyon, en 1608, par les conventions de son premier mariage et aussi grâce à la protection du roi, il fit son entrée dans son gouvernement, le 21 novembre, accompagné de sa seconde femme, dont la grâce et l'affabilité séduisirent tous les Lyonnais. Il ne portait alors que le titre de marquis d'Halincourt. On avait mis la ville en fête et quand les deux époux parurent, ils furent accueillis par toute la population avec des cris de joie, d'enthousiasme et d'amour. Ils se rendirent de la Claire à

---

et à son enfant deux magnifiques mausolées de marbre blanc, qui ont été détruits lors de la Révolution.

« Le monument de Marguerite représentait une jeune femme couchée. L'épitaphe révélait chez l'époux la plus profonde douleur. »

Les deux filles qui survécurent épousèrent : l'une, le marquis de Sillery; l'autre, le marquis de Courtenvaux, Jean de Souvré, maréchal de France, d'une illustre famille de la Bourgogne.

(7) 11 février 1596.

Digitized by Google

l'hôtel du Gouvernement, précédés du prévôt des marchands, de toutes les autorités, des arquebusiers, des archers, des enfants de la ville et suivis de deux ou trois cents gentilshommes richement équipés qui avaient peine à fendre les flots de la foule. Mais en vain auraient-ils voulu se reposer et s'isoler; ils furent assaillis de visites et de harangues; on leur prodigua les spectacles, les compliments et les vers, dans lesquels les plus modérés les comparaient aux déités de l'Olympe. Les Jésuites surtout se surpassèrent. Le 28, au collège de la Trinité, les élèves jouèrent une *Pastorale allégorique sur le bonheur et prognostiques du Gouvernement* de Monseigneur d'Halincourt. Outre la pièce en latin, on récita aux deux époux des strophes telles que celles-ci :

« O Charles, qui portez des Charles immortels
(Du divin Charlemagne et des Charles Martels,
Nos princes et nos rois) en votre nom l'image !
De quels loz, de quels dons vous ferons-nous hommage ?

« O Rhône ! que n'as-tu de Neptune le cours
Pour avecque ta sœur, des seigneurs d'Halincourt
Les héroïques faits porter de ville en ville !

Du nord jusqu'au midi les trophez de Neufville !
Quel prince ! quel héros ! quel roy ! quel empereur !
Donne plus beau sujet que notre gouverneur ?

C'est déjà beau, mais ce n'est pas tout. En voici d'autres :

Saintes filles Tritoniennes,
De lyre, de voix et de cœur,
Chantons des dieux l'ambassadeur
Près de ces gentilles garennes !

Garennes, pour *rivages*, ne vous semble-t-il pas un peu risqué ?

Digitized by Google

« Mais Lyon est l'Olympe même,
Le centre et cœur de l'univers (8),
Ville, ô Herme que tu requiers
Et qui sur toutes villes t'ayme ! »

On devine que Herme est pour Hermès, Hermès pour Mercure et Mercure pour d'Halincourt qui revenait de son ambassade à Rome.

N'importe, on recevait une singulière éducation et on avait de bien bizarres idées au collège de la Trinité.

Oserons-nous continuer ?

Allons encore un peu plus loin, à travers ces champs de poésie ; cela nous distraira de ce que nos chiffres ont eu d'aride.

Que vous pourra chanter Lyon,
Après tant de belles fanfares,
Que : Vive à jamais votre nom
Contre les dents du Temps avares !

Lyon vivra
Et durera,
La bonne Ville,
Vivant Neufville !

Hélas ! Neufville est mort, il n'y a plus de Villeroy et Lyon vit quand même !

Finissons par cette pluie d'anagrammes, c'était un genre singulièrement cultivé dans la savante maison :

Carolus de Neufville, prorex.
Salve per me, flore Lugduni cor.

---

(8) Un écrivain moderne n'a-t-il pas appelé la Guillotière : *jardin de la France ?*

Digitized by Google

Charles de Neufville,
Venés, la fleur de Lyon !

Carolo d'Allincorte, governatore.
Tu orno honor sei della corte galica.

Carolus de Neufville.
Dux, fervens laus Cœli.

Charles d'Halincourt, gouverneur de Lyon.
Ce cœur juste gardera l'honneur du Lyon.

Carolus de Neuville.
En clarus laude Leo.

Carolus d'Halincourt.
Hic solus altor Lugduni.

On voit que beaucoup d'anagrammes étaient par à peu près.

Mais la compagne de notre héros ne pouvait-elle pas être jalouse ?

On était trop aimable, au collège de la Trinité, pour l'oublier et on lui offrit à elle aussi son bouquet :

Jaqueline de Harlais.
Ah ! ce vray asile de Lyon !

Jacqueline de Harlays.
Née vray Pallas d'icy.

Jaqueline du Harlais.
L'heur de Lyon ja acquis.

Giachelina de Harlais.
Gia al ciel sei chara.

« Après que l'*Action* fut jouée, chaque classe à part, en son rang, récita à la louange de Monseigneur ou emblèmes, ou anagrammes, ou odes, ou sonnets, ou blasons sur ses

Digitized by Google

armes. Le nombre des pièces qui luy furent présentées fut de quarante-cinq, toutes peintes et imprimées sur le satin, desquelles nous n'en mettrons icy que quelques-unes pour éviter la prolixité. »

Heureusement.

« Outre ce, plusieurs emblèmes, sonnets et anagrammes furent dits à la louange de Madame la Gouvernante, présente à l'*Action*, lesquels furent ouïs volontiers de toute la noblesse. »

Eh ! oui ! toute la noblesse ! car il y avait foule d'honnêtes gens. Mais à côté de la noblesse, seule nommée, n'y avait-il pas aussi, dans cette vaste salle de la bibliothèque à peine achevée, des représentants de la bourgeoisie, de l'administration, de la magistrature et du clergé ? n'y avait-il pas des militaires autour du gouverneur; à moins qu'ils ne fussent compris dans la noblesse ? Comme tous ont dû applaudir à l'audition de ces beaux vers :

RHODANUS.

Io triumphe, pedes Gallas moveamus ad oras.

ARAR.

Plaudite humum choreis, age cœlum, plaudite cantu.

DROMEDES.

Rumpite claustra, vorate vias, transmittite cautes.

TITYRUS.

Eia hilares Pæan, risus ohe Evohe risus.

MOPSULUS.

La lila lanta : faliron tara, tantara tanta.

Digitized by Google

TITYRUS.

Pelumpo, papipo, tilidin, telidonte dalonde.

MOPSULUS.

Turluro, turluron, galeron, pari, pompari, lari.

« Mon Dieu ! comme en beaux vers ces choses-là sont dites ! »

Turluro ! turluron ! Ouvrez la porte, et laissez entrer Molière qui va bientôt se moquer de la *Tarte à la crême !*

Et l'on envie le sort des princes, obligés à subir pareille avalanche de sottises, de flagorneries et de fadaises. Ils devaient singulièrement souffrir, quand ils avaient le cœur haut placé.

Riche, aimé du roi, adoré de ses administrés, bien en cour, époux d'une femme charmante, espérant voir ses enfants soutenir la fortune de sa maison, Charles se fût trouvé parfaitement heureux s'il n'eût éprouvé un de ces échecs qui tuent parfois un homme et infailliblement un courtisan. Il briguait le titre de grand-maître de l'artillerie et il se croyait certain de l'obtenir, mais Sully, qui ne l'aimait pas, l'empêcha d'être nommé, par la raison carrément donnée, *qu'il avait les ongles trop pâles*. C'est là le prétexte railleur que donne l'histoire. Peut-être Sully avait-il étudié la chiromancie ? Peut-être, à ses yeux, les ongles pâles étaient-ils trop proches parents des ongles crochus ? Quoi qu'il en soit, Villeroy échoua et depuis lors prit en dégoût Paris et la cour, la ville et la province. Avec sa devise : *Per ardua surgo,* on l'aurait cru doué d'une indomptable énergie. On fut surpris de le voir ainsi découragé au premier échec.

Digitized by Google

C'est à lui et surtout à Jacqueline de Harlay, qu'on doit la fondation, en 1616, du célèbre couvent des Carmélites de Lyon, dont les vastes bâtiments dominaient la ville et la Saône, et dont l'église, construite par le maréchal de Villeroy, une des plus belles de la cité, devint le lieu de sépulture de la famille de nos Gouverneurs.

Le 15 mars 1618, deux ans après la fondation de son monastère, Jacqueline de Harlay mourut, laissant désolés son mari, sa famille, la ville entière et tous ceux qui avaient pu apprécier ses éminentes qualités (9).

Charles fit ériger à sa seconde femme un mausolée non moins beau que celui qu'il avait construit à Pontoise pour Marguerite de Mandelot; il se fit élever, à côté du tombeau de Jacqueline, un monument non moins splendide; ils furent détruits pendant la Révolution. Clapasson en a donné une description détaillée.

On doit encore à Charles de Villeroy l'achèvement des fortifications de Lyon, que ses contemporains jugèrent formidables et qu'un panégyriste enthousiaste compara aux jardins de Sémiramis, afin de ne pas perdre, sans doute, les traditions de flatterie qui régnaient alors et déparaient les plus belles choses.

Il mourut à Lyon, en 1642 (10), et alla dormir du dernier sommeil, suivant son désir, à côté de sa seconde femme, consolé d'ailleurs, sans doute, si l'ambition déçue pardonne, par la brillante carrière ouverte devant ses fils.

Nous sommes arrivés à l'apogée de la fortune des Villeroy.

---

(9) Voir Grisard : *Histoire du couvent des Carmélites de Lyon.*

(10) Dans la nuit du 16 au 17 janvier.

Digitized by Google

NICOLAS V, fils de Charles, naquit, non en 1597, à Paris, comme le disent tous les biographes, mais à Pontoise, le 17 octobre 1598. Second gouverneur de Lyon, de sa famille, premier duc de sa maison, il fut gâté dès son berceau, par la destinée qui ne lui fit jamais payer trop cher ses faveurs.

Dès 1615, à dix-sept ans, il obtint du roi la survivance de son père au gouvernement de Lyon. Beau, brave, intelligent, type exquis d'un gentilhomme de race, il fit ses premières armes en Italie, sous les ordres de Lesdiguières qui, bon connaisseur en vrai mérite, jugea que cet adolescent irait loin. Fils du gouverneur de Lyon, devant être lui-même, un peu plus tard, maître et possesseur, presque sans contrôle, de trois provinces, il parut devoir être un allié précieux et le vieux renard du Dauphiné, au comble des grandeurs, ne crut point se mésallier en lui offrant sa petite-fille Madeleine de Créquy. Le roi de Grenoble et le roi de Lyon, unis par l'intérêt autant que par les liens du sang, pouvaient se regarder comme indépendants. Il ne leur manquait plus que la couronne.

Que dirait la Cour de cette alliance ? pensaient les politiques de Paris. La Cour ne dit rien et le mariage se fit, sans encombre, en 1617.

Si la réunion des Lesdiguières et des Villeroy parut inquiétante pour le repos de l'Etat, Marie de Médicis n'eut guère le loisir de s'en occuper. Concini venait d'être assassiné ; le duc de Luynes défendait sa position contre ses rivaux et Richelieu n'avait pas encore mis le pied au pouvoir. Lesdiguières ne laissa d'ailleurs le temps à son petit-fils ni de conspirer, ni de se dissiper. Il l'emmena de suite et le fit guerroyer sous ses ordres, en Piémont. Ce fut une rude école. En 1621, il s'en fit accompagner aux sièges de

Digitized by Google

Saint-Jean d'Angély et de Montauban ; il lui fit commander un corps de six mille hommes dans le Languedoc et, peu après, le rappela en Italie où le jeune homme donna des marques signalées d'intelligence et de valeur.

En 1629, il fut laissé seul à Suse, où il se distingua, malgré les dangers de sa position. Il en fut de même, l'année suivante, à Carignan ; aussi, en 1633, fut-il nommé gouverneur de Pignerol et de Casal ; désormais, il était connu des soldats.

Ce fut avec le même brillant succès qu'il se trouva au siège de Dôle, sous Condé, puis, qu'il guerroya dans la Catalogne et la Lorraine. Sur ces entrefaites, son père mourut ; mais sa charge de gouverneur du Lyonnais n'eut point le pouvoir de le rappeler dans notre ville. Confiant, avec justice, dans l'habileté de son frère Camille, abbé d'Ainay et de l'Ile-Barbe et plus tard archevêque de Lyon, qui ne quittait jamais notre province, Nicolas V suivit son penchant qui le portait sur les champs de bataille, dans les camps ou les intrigues de la Cour. En 1646, il fut nommé, presque à la fois, maréchal de France et gouverneur de Louis XIV, à peine âgé de huit ans ; mais, dans sa nouvelle position, il eut la sagesse de ne s'occuper que de son élève et il laissa la reine Anne d'Autriche et Mazarin aux prises avec les troubles et les embarras de la Fronde, c'est-à-dire avec les perfides jouissances et les périls réels du pouvoir.

Le maréchal savait trop bien, qu'à la Cour surtout, il ne faut pas glisser le doigt entre l'arbre et l'écorce. Mazarin, pas plus que Richelieu n'eut occasion de s'en plaindre ou d'en être jaloux.

Si sa conduite fut correcte, au point de vue de la reine et du premier ministre, la postérité lui reprochera sévère-

Digitized by Google

ment d'avoir développé outre mesure cet orgueil et cet amour de lui-même qui font tache dans la vie du grand roi. Ne recevant de son gouverneur que des leçons de bonne tenue et de maintien, habilement plié à faire son métier de roi, persuadé que la France lui appartenait, hommes et biens, il se préparait, avec les leçons qu'il recevait, à entrer au Parlement un fouet à la main et à remplacer la justice, l'humanité et le droit, par la puissance, la volonté et le bon plaisir.

Quand le magnifique élève voulut payer les leçons de son gouverneur, il ne trouva qu'un moyen de s'acquitter et il le fit royalement. La terre de Villeroy, près Paris, fut érigée en duché-pairie. On n'eût pas aussi bien récompensé un Turenne ou un Condé.

Cependant, par une de ces aventures qui ne se voient qu'autour des trônes et dont le public ne sait ni le prétexte ni la raison, les lettres de nomination, accordées en septembre 1651, ne furent enregistrées que douze ans plus tard et ce ne fut que l'année 1663, après la majorité du roi, que le gouverneur fut officiellement investi de sa brillante dignité. C'est par conséquent de cette époque seulement que l'ambitieux maréchal vit combler ses vœux les plus ardents. Il avait mis d'ailleurs le temps à profit et avait obtenu successivement la charge de chef du Conseil des finances et le cordon du Saint-Esprit.

Mais en songeant à lui, Villeroy n'oubliait pas sa famille. Un fils lui était né le 7 avril 1644. De six ans plus jeune que le roi, cet enfant, d'une rare beauté, élégant, fin et spirituel comme son père, fit les délices de la Cour, et fut bientôt attaché à la personne du jeune souverain. Si le roi fut élevé dans la pensée que les princes sont formés d'une autre pâte et d'un autre sang que leurs sujets, le jeune page comprit bien vite aussi que les grands de la Cour sont d'une

Digitized by Google

race tout autre que le commun des humains. Nous verrons plus tard où le conduisirent cette sottise et cette fatuité.

Aussi belle, aussi séduisante que son frère, célèbre par les charmes de sa personne, la jeune comtesse de Villeroy, courtisée par tous les jeunes seigneurs de Versailles, adulée, connue de toutes les Cours de l'Europe, épousa, par les soins de son père, le comte d'Armagnac, dont la fortune s'était relevée, qui était, par sa famille, allié aux princes de Lorraine et dont le rang était au niveau des plus élevés. Quand le maréchal eut fait épouser à son fils la fille du duc de Cossé-Brissac, il put regarder autour de lui et penser fièrement que les têtes couronnées étaient seules au-dessus de la sienne.

Un autre fils, Ferdinand, fut évêque de Saint-Malo, puis de Chartres; il décéda le 2 janvier 1690 (10 *bis*).

Pendant que tout à la politique, aux intrigues et à l'ambition, Nicolas, marquis et duc de Villeroy, maréchal de France, gouverneur et favori de Louis XIV, oubliait à peu près son gouvernement du Lyonnais, celui-ci n'en prospérait pas moins sous l'habile administration de son frère, Camille de Neufville, lieutenant général, abbé d'Ainay et de l'Ile-Barbe et enfin archevêque de Lyon.

Aimé VINGTRINIER.

(*A suivre.*)

(10 *bis*) Guichenon donne comme enfants du marquis d'Halincourt et de Jacqueline de Harlay : Nicolas, duc de Villeroy; Camille, archevêque de Lyon; Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres; Charles de Neufville, comte de Bury, décédé après le siège de la Rochelle; Francois de Neufville, chevalier de Malte, tué à la tête du régiment de Lyonnois, au siège de Turin, en 1640, et la comtesse de Talard, remariée au marquis de Courcelles.

Digitized by Google

FOUILLES

DANS LA

VALLÉE DU FORMANS

EN 1862

III

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(Deuxième série)

N° 11

Dans la dernière séance de la Société archéologique de l'Ain, M. Arcelin a étudié l'alluvion de la Saône, il y voit et y montre un musée archéologique tout classé. La première couche, d'un mètre d'épaisseur, contient des débris de l'époque romaine; la seconde (en descendant de 50 centim.), les débris de l'époque celtique, la poterie faite au tour notamment ; la troisième, les restes des époques préhistoriques dites du bronze et de la pierre polie; les poteries de cette date sont faites à la main. Ces renseignements sont matériellement certains.

Or, on a ouvert récemment cinquante tombelles à Saint-Barnard, dans lesquelles on avait pu reconnaître les vestiges de la destruction des Helvètes par César à leur passage de la Saône, D'un simple rapprochement des poteries trouvées dans les tombelles avec celles que l'alluvion de la Saône garde et classe, il résulte que les tombelles de Saint-Barnard seraient de l'époque préhistorique.

M. Arcelin, constate de plus qu'à cette époque si lointaine, la population de la rive gauche de la Saône incinérait ses morts, tandis que

Digitized by Google

celle de la rive droite les inhumait. Ces populations appartenaient donc à deux civilisations et peut être à deux races différentes.

M. Arcelin dans l'espoir de confirmer par une nouvelle preuve des résultats si curieux, a demandé à la Société l'autorisation d'appliquer une allocation déjà faite à l'ouverture d'une des grandes poypes sur le territoire des Dombes. La Société a donné cette autorisation avec empressement.

On a considéré les poypes, soit les tertres circulaires et coniques qui ont été créés de main d'homme sur divers points, dans la Bresse et les Dombes, tantôt comme des restes d'éminences fortifiées, tantôt comme des monuments sépulcraux.

Le mois dernier, à Dompierre, canton de Pont-d'Ain, un laboureur en sillonnant de sa charrue une poype appelée Mas-Vallet a mis à découvert une fosse ou sépulcre en pierres grossièrement taillées qui contenait des débris humains, un crâne et les plus gros ossements. Cette tombe, d'une longueur d'un mètre 80 centimètres environ, était couverte de dalles à peine ébauchées; elle n'était plus qu'à 30 centimètres de la surface; mais il faut remarquer que la poype, jadis inculte et couverte de charmilles et de broussailles a été défrichée, depuis vingt ans.

On sait que les archéologues dissertent encore sur la date et l'origine de ces monuments.

(*Courrier de l'Ain*).

N° 12

LETTRE DE M. ARCELIN A M. VALENTIN-SMITH

Mâcon, 6 mars 1868.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous remercier de la lettre pleine de détails précieux que vous avez bien voulu m'adresser en réponse à mon mémoire (1).

---

(1) La lettre à laquelle il est fait ici allusion, et qui était du 3 mars (*Revue du Lyonnais*, 1836, n° 5, page 361), n'a pu être retrouvée; je ne puis donc la reproduire.

Digitized by Google

Je suis certainement flatté que ma manière de voir se rencontre avec la vôtre sur le plus grand nombre de points.

Voulez-vous me permettre de vous faire part de quelques réflexions qui me sont venues, après la lecture de votre lettre.

D'abord permettez-moi de rectifier un détail dans le résumé que vous faites de mes observations sur les gisements de la Saône; il pourrait avoir quelque importance.

Vous me faites ranger, dans la période gauloise, antéromaine, des poteries à la main travaillées au polissoir, tantôt d'un brun rougeâtre, tantôt noires. Je me suis probablement mal expliqué à ce sujet : les poteries à la main, brunes ou noires, ne remontent jamais dans les gisements de la Saône au-delà de l'époque que je considère comme celle du bronze. Voilà pourquoi je n'hésite pas à ranger les poteries du nº 2 dans l'âge de bronze, et, qui plus est, dans l'âge de bronze primitif.

De récentes explorations m'ont permis d'entrevoir déjà quelque classification dans la période antéromaine ou du fer. Dans toutes les stations de cet âge (sur les bords de la Saône), la poterie est grise, généralement faite au tour, et généralement aussi ornée de bandelettes rapportées.

Votre vase provenant de la terre Peillard (1865), doit pour moi se ranger dans cette période. Vous avez aussi dans votre collection un bec de vase qui a les caractères de l'époque gauloise.

A la base de l'époque antéromaine, j'ouvre une division pour la première époque du fer, où je trouve des poteries grises aussi, faites au tour ou à la main, plus ou moins bien cuites, souvent ornées de bandelettes.

J'ai récemment ramassé des poteries de ce type sur la station du premier âge du fer de Cormoz, on les retrouve au bord de la Saône.

Vous avez parfaitement raison, Monsieur, pour apprécier tous les éléments de la question des Helvètes, il faut nécessairement embrasser les fouilles de Saint-Barnard dans leur ensemble, ce qui n'a point été le but de mon Mémoire. Je me suis contenté d'étudier les fouilles de 1862, qui pour moi ne se rapportent qu'à deux époques : premier âge du fer et bronze. Comme au premier âge du bronze, il y avait mélange des types du bronze et des types néolithiques, ou de la pierre polie; je ne crois pas qu'il y ait lieu d'ouvrir une troisième subdivision pour les sépultures avec caractères néolithiques. Je crois qu'on peut sans scrupules les ranger dans la première époque du bronze.

Digitized by Google

Vous résumez ainsi vos conclusions :

1° Époque antéromaine, nos 1, 15, 25, 12, 3, 2 (?);

2° Époque de l'âge de bronze, nos 2 (?), 30, 28;

3° Époque de la pierre polie, nos 19, 32, 37.

Voulez-vous me permettre encore quelques observations :

1° Les poteries faites à la main et au polissoir, des nos 2 et 3, seraient pour moi et d'après ce que j'ai dit plus haut de l'âge de bronze;

2° Les bracelets du n° 30 me paraissent avoir plutôt le style de la première époque du fer que de l'époque du bronze. En effet, le grand collier est de bronze mince et repoussé, ce qui ne s'est pas encore rencontré à l'âge de bronze proprement dit. De plus, ils sont faiblement ouverts, tandis que tous les anneaux de l'âge de bronze sont non seulement en bronze massif, mais largement ouverts, avec de petites crêtes aux extrémités. Cependant, j'ai vu dans votre collection un bracelet de ce dernier type étiqueté sous le n° 30; j'en concluais que ce tumulus renfermant les caractères de l'âge de bronze et de l'âge de fer, appartient au premier âge préhistorique (c'est, d'après ce que vous me dites, le classement du Musée Saint-Germain);

3° La présence de pointes de flèches en fer dans les tumuli nos 1 et 15 ne serait-elle pas accidentelle? Ce sont des objets pointus, minces, pénétrants, qui auraient pu glisser dans le sous-sol. Par prudence, je n'oserais pas les faire entrer en ligne de compte.

Voici donc quel serait le classement que je proposerais :

Période antéromaine (premier âge du fer préhistorique) nos 1 (?), 4, 15 (?), 25, 27, 30.

Age de bronze, nos 2, 3, 12, 28, et, selon toute probabilité, aussi nos 19, 32, 37, qui ont le caractère néolithique. Quant aux autres, ils me paraissent tous appartenir à l'âge de bronze, mais je n'ai pas vu les poteries qui en proviennent, seuls indices caractéristiques.

Selon moi, c'est à tort que le couteau de silex du n° 19 et le poignard du n° 32 ont été classés au Musée de Saint-Germain. Ces Messieurs ont, de parti pris, attribué toutes les sépultures par incinération des petits tumuli de nos régions de l'est, au premier âge du fer

Digitized by Google

préhistorique. Ils ont raison pour Cormoz, mais il me paraît qu'il y a des restrictions à faire pour Saint-Barnard ; c'est, d'ailleurs, dans ce sens que vous vous prononcez.

Pour résumer, Monsieur, je mets en dehors de la question des Helvètes tous les tumuli fouillés en 1862 qui me paraissent se rapporter à une époque de beaucoup antérieure.

Mais j'attribue une grande valeur aux débris gaulois antéromains, que vous me signalez et sur lesquels je n'avais pas porté mon attention, et que j'ignorais.

Quant aux fosses communes, il est évident que rien ne s'oppose à ce qu'elles soient les traces de la bataille, mais vous ne m'en voudrez pas si je suis, en matière d'archéologie, plus incrédule que Saint-Thomas; or, ces fosses ne portent pas en elles-mêmes les preuves de leur identité, et j'hésite. Pourquoi ne seraient-ce pas les restes d'un sacrifice humain, comme les gaulois en faisaient?.....

Je vous remercie, Monsieur, d'avoir bien voulu vous charger de transmettre mon manuscrit à M. Guigue, je serai bien aise d'avoir son avis et de joindre ses observations aux vôtres. Je ne doute pas que de cette façon nous arrivions à une entente complète, ce qui sera un point capital et un point de départ des plus importants pour les fouilles à faire plus tard dans nos contrées. J'amènerai aussi la question devant ces Messieurs du Musée de Saint-Germain, qui pourront la discuter pièces en mains.

Je serais extrêmement heureux, Monsieur, que vous puissiez me consacrer quelques instants à votre passage à Mâcon, j'aurai le plus grand plaisir à vous montrer le produit des diverses fouilles que j'ai faites dans le courant de l'année dernière. Seriez-vous assez bon pour m'informer de votre arrivée, afin que je ne me trouve pas absent, ce que je regretterais infiniment.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, avec tous mes remerciments, l'expression des sentiments avec lesquels

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué serviteur.

Ad. Arcelin.

J'ai lu avec autant d'intérêt que de profit votre excellent Mémoire sur l'origine des peuples de la Gaule transalpine.

Digitized by Google

N° 13

LETTRE DE M. GUIGUE A M. VALENTIN-SMITH

Champagne (Ain), 8 mars 1868.

MONSIEUR,

J'ai lu et relu avec beaucoup d'attention la note de M. Arcelin sur les fouilles de Saint-Barnard, en 1862, et je n'approuve pas le moins du monde sa conclusion, non pas parce que je fais de la bataille des Helvètes une affaire de clocher, mais parce que son argumentation pèche par les prémisses.

A mon avis aussi, M. Arcelin a eu le tort : 1° de conclure sur les échantillons qu'il a vus dans votre cabinet et qui constituent tout au plus la 500e partie des objets recueillis ; et, 2° de ne tenir aucun compte de l'ensemble des faits et surtout des fouilles faites de 1851 à 1865.

D'un autre côté, je suis convaincu que M. Arcelin se trompe grandement dans l'attribution qu'il fait de toutes les poteries de l'âge de la pierre et du bronze.

S'il est constant, en effet, que nous avons trouvé, à la Bruyère, des objets remontant aux époques les plus reculées des âges préhistoriques (je crois l'avoir expliqué dans mon rapport) ; il est certain aussi que nous en avons recueilli d'autres et les 9/10es au moins de l'époque contemporaine et même postérieure à la conquête. — Je veux parler des poteries noires ou grisâtres que M. Arcelin range toutes dans les âges du bronze ou du fer préhistorique. — L'usage de ces poteries, cependant, a traversé plusieurs siècles.

A la théorie déduite de l'étude des berges de la Saône, je suis en mesure non seulement d'opposer des arguments, mais encore des preuves irrécusables. La petite pièce gauloise que je vous ai remise sur laquelle on lit ΠΔΥ en caractères grecs, a été trouvée à Montmerle avec des débris de poteries noirâtres. Dans la poype de Riottiers, où ces débris abondent, on a recueilli des monnaies depuis Auguste jusqu'à Gordien. — A la Paillassière, les médailles consulaires ont été trouvées avec des fragments de vases en terre grisâtre. Enfin, le 24 août 1865, j'ai recueilli moi-même dans un de ces vases, que M. Arcelin

Digitized by Google

reporte à une époque si reculée, un moyen bronze de Domitien. Je n'ai pas conservé copie des lettres que j'ai écrites au sujet des fouilles de 1865 à M. Stoffel, qui en faisait les frais, mais j'ai gardé quelques-unes des notes que j'avais l'habitude de prendre sur les lieux au moment même de la découverte.

En somme, je vais écrire à M. Arcelin ; je lui exposerai franchement mon opinion et les raisons sur lesquelles je la motive. Je l'engagerai à ne pas conclure aussi hâtivement qu'il le fait ; d'étudier à fond tous les éléments de la question archéologique pure, de les exposer tous, de les discuter tous, à seule fin de ne pas encourir le risque d'être contredit par des faits péremptoires.

Je ne crois pas que M. Arcelin soit partisan d'un système préconçu quelconque. Il sort de trop bonne école pour cela. Comme nous, il cherche la vérité absolue. Il juge d'après ce qu'il a vu et d'après ce qu'il a pu apprendre. Mais, mieux que personne, vous savez combien il est loin d'avoir tout vu et tout connu. — J'ai le ferme espoir d'être casé à Lyon avant deux mois. Le Sénateur que j'ai vu, il y a quelques jours, m'en a donné l'assurance.

Donc, je prierai M. Arcelin d'attendre que je sois à proximité des lieux pour que nous lui donnions, de concert, tous les renseignements qui lui sont indispensables.

Je vous adresserai copie de mes observations sur sa note aussitôt que je pourrai trouver le loisir de jeter sur le papier ce que j'ai dans la tête. En ce moment mes heures sont comptées.

Je vous prie de vouloir bien me donner votre adresse lorsque vous serez à Paris ; j'aurai peut-être occasion de vous écrire ; en attendant, je vous prie de me rappeler au bon souvenir de MM. Quicherat, de Barthélemy, Meyer et autres, qui veulent bien penser à l'exilé du Valromey.

Je vous prie aussi de faire agréer mes salutations respectueuses à Mme Smith et vous, de recevoir l'assurance que je suis toujours et resterai

Votre tout dévoué et reconnaissant

GUIGUE.

P. S. Le glaive en fer que je vous ai cédé et que vous avez donné à l'Empereur était aussi accompagné d'un petit vase en terre noirâtre que vous devez avoir.

Digitized by Google

Vous devez avoir, à Trévoux, 3 bracelets en bronze. Le premier massif. Celui dont M. Arcelin a fait le croquis a été trouvé à la Bruyère par un paysan; mais il ne sort pas des fouilles. Le deuxième, à stries et repoussé, sort, autant que je puis m'en souvenir, des fouilles de 1862. Je ne le garantis cependant pas, mais j'ai le moyen de m'assurer à Trévoux de sa provenance. Le troisième, excessivement plus petit, provient de Château-Gaillard.

N° 14

LETTRE DE M. ARCELIN A M. VALENTIN-SMITH

Mâcon, le 5 avril 1868.

MONSIEUR,

Voulez-vous me permettre, sans attendre votre retour, de vous communiquer quelques faits nouveaux se rattachant à la question de Saint-Barnard. Comme vous pourrez avoir l'occasion de vous entretenir de ce sujet, soit avec M. de Mortillet, soit avec d'autres confrères en archéologie, j'ai pensé qu'il ne serait peut-être pas inutile de mettre, sans plus tarder, quelques éléments de plus à votre disposition.

Je suis allé, avant-hier, passer la journée tout entière à explorer les environs de Saint-Barnard et de Trévoux, et je me suis appliqué tout particulièrement à scruter les berges de la Saône entre Riottiers et Saint-Barnard, dans l'espoir qu'elles me feraient d'utiles révélations. Comme je m'y attendais, elles m'ont présenté, régulièrement enfouies dans le limon des alluvions de la rivière, des stations humaines bien caractérisées, et qu'il est impossible de ne pas assimiler aux stations et aux sépultures du plateau de Saint-Barnard.

J'ai trouvé là, dans la berge qui confine la prairie d'Anse, tous les niveaux de toutes les couches que j'ai déjà observées de tous les points de la rivière.

A savoir : 1° la couche romaine à un mètre ou 1m10 de profondeur; 2° la couche de l'âge de bronze, bien caractérisée par des poteries identiques à celles de tous nos gisements et identiques aussi aux poteries de Saint-Barnard que je rapporte à l'âge de bronze; cette couche est à environ 1m50 de profondeur; 3° Entre les couches romaines et les couches du bronze des stations avec poteries grises à bandelettes,

Digitized by Google

bien cuites, faites au tour, que j'attribuais à l'âge du fer, et où je viens, en effet, d'être assez heureux pour retrouver une broche de ce métal ; ce qui confirme pleinement mes premières conclusions basées sur ces niveaux relatifs. — J'ai remarqué que la décoration en bandelettes, très fréquente dans le voisinage du niveau romain, diminue et disparaît à mesure qu'on se rapproche du niveau du bronze; 4° enfin, à $1^m,76$ et à $1^m,98$ des stations dont les poteries sont d'aspect franchement néolithique, mais où je n'ai pas trouvé de silex et qui pouvaient bien appartenir déjà à la base de l'âge de bronze.

Vous voyez donc, Monsieur, que dans le cas où des termes de comparaison, dont je me suis servi pour classer les sépultures de Saint-Barnard, auraient pu être rejetés, sous prétexte que je les empruntais à des lieux très éloignés de Trévoux, il est impossible de les contester maintenant, puisque les choses se sont passées à Saint-Barnard et à Riottiers comme ailleurs.

Un point essentiel serait de savoir si les beaux vases entiers, découverts sur le plateau des Bruyères de Saint-Barnard, envoyés à Saint-Germain, à l'époque des fouilles, se rattachent au type du bronze ou au type du fer; parce que s'ils se rattachent au dernier type, nous aurions eu à Saint-Barnard des sépultures du premier âge du fer par incinération et par inhumation. Je souhaite bien vivement que vous puissiez vous assurer du fait, en examinant les vases et en les comparant avec nos poteries.

Enfin, Monsieur, j'ai communiqué mes dessins et mes conclusions à M. Desor, de Neufchâtel, qui est mieux que personne à même d'éclairer une question où les Helvètes sont en jeu, M. Desor me répond que, pour lui, les sépultures de Saint-Barnard appartiennent, sans hésitation, les unes à l'âge de bronze (et peut-être à la pierre polie), les autres, au premier âge du fer.

Ces dernières, les plus modernes, sont absolument du temps des tombelles d'Alaise, du cimetière d'Hallstatt et des Hâgelgraeber de l'Allemagne occidentale, c'est-à-dire antérieures, d'après M. Morlot, d'au moins cinq siècles avant notre ère. Le jugement de M. Desor est d'autant plus important, qu'il termine en ce moment un grand travail de généralisation sur le premier âge du fer.

J'ai rendu visite aussi à la poype de Riottiers, dont j'ai minutieusement examiné tous les débris.

Les plus vieilles poteries que j'y ai recueillies sont des poteries grises

Digitized by Google

à bandelettes, celles que je rapporte à l'âge de fer gaulois; je ne pense pas qu'on soit autorisé à faire remonter plus haut l'érection de cette poype. — Il est d'ailleurs à remarquer que la plupart des poypes de la Bresse ont donné des indices du premier âge du fer.

Je suis allé également visiter un lieu que vous m'avez signalé et qui est des plus intéressants, c'est Montanay. Là encore, la poype ne fournit rien de plus ancien que l'époque gauloise du fer.

Je me propose d'y faire prochainement des fouilles, pour tâcher de retrouver quelques crânes à examiner. A défaut de crâne, vous avez déjà une mâchoire qui pourrait, je pense, fournir des conclusions. — Il y a eu évidemment là un grand fait militaire ; tout le terrain environnant la poype est rempli de corps ensevelis simplement à une petite profondeur dans le sol. Que s'est-il passé là ? Des fouilles nous l'apprendront-elles?

Enfin, Monsieur, permettez-moi d'appeler votre attention sur une sorte de monuments, qui me paraissent très curieux, et dont j'avais jusqu'à présent oublié de vous parler, mais qui n'ont certainement pas échappé à vos observations. Je veux parler d'aires brûlées, traces d'anciens foyers dont tout le territoire de la Bresse et des Dombes est littéralement couvert, et qui apparaissent surtout dans les berges des chemins creux qui les ont coupés (1). Les paysans prétendent que ce sont d'anciens fours. Je viens d'en explorer plusieurs; le résultat de mes fouilles est très peu concluant et très obscur.

Les seuls objets recueillis sont : un frontal de bœuf, un *pariétal* de crâne humain, des cendres, des charbons, des noix calcinées, mais jusqu'à présent ni poteries, ni briques, ni rien de caractéristique. Nous avons évidemment affaire à des foyers très anciens où l'on a cuit un peu de tout; peut-être sont-ce les foyers d'anciennes huttes, d'anciennes cabanes des primitifs habitants de la Gaule; ils sont généralement circulaires, quelquefois très grands (9 à 10 mètres de diamètre), et généralement creusés à $1^{m},50$ ou même 2^{m} au-dessous du sol (2). Mais je m'aperçois que je perds mon temps à vous donner des détails que vous connaissez sans doute depuis longtemps et sur lesquels vous pouvez, je l'espère, m'éclairer.

---

(1) J'en ai remarqué de semblables aux environs de Trévoux.

(2) Ils ont dû servir longtemps, car on y remarque jusqu'à quatre ou cinq couches successives de cendres séparées par des lits de terre battue et calcinée

Digitized by Google

Je vous remercie, Monsieur, d'avoir bien voulu vous charger de mon Mémoire et de l'avoir communiqué à M. de Mortillet. Il m'écrit qu'il est en train d'examiner la question avec vous.

J'apprendrai avec le plus extrême intérêt les conclusions que vous formulerez pièces en mains.

Veuillez, en attendant, je vous prie, Monsieur, agréer de nouveau l'expression des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très dévoué serviteur.

Ad. Arcelin.

N° 15

LETTRE DE M. CASTAN A M. VALENTIN-SMITH (1)

11 mai 1868.

Monsieur,

Je vous demande mille excuses d'avoir tant tardé à vous retourner le recueil archéologique que vous m'avez obligeamment communiqué; mais je tenais à le lire, et le temps me faisait toujours défaut, puisque la cause de ces empêchements interminables était cette distinction que vous avez contribué à me valoir.

J'ai pu enfin prendre connaissance des lettres et de la note de M. Arcelin, et je m'y suis vivement intéressé.

L'idée d'explorer les couches d'alluvion des berges de la Saône est extrêmement heureuse et peut être très féconde. Il ne s'agit pour cela que de fouiller avec beaucoup de précautions, de répéter nombre de fois des sondages analogues, de n'attribuer à une couche que les objets que l'on en a extraits soi-même avec les doigts, comme l'on dégage le minerai de sa gangue. On ne saurait trop se défier de la facilité avec laquelle les objets quelque peu denses coulent de haut en bas dans les terrains mal stratifiés.

Je ne me défierais pas moins des formules amphigouriques de la classification du Musée de Saint-Germain. Tout le vocabulaire date

(1) Voir page 363 du numéro 5 de la *Revue du Lyonnais*, de novembre 1886.

Digitized by Google

d'une époque où la science des antiquités celtiques commençait à poindre, et il est le fait de gens qui ont voulu conclure avant d'avoir observé. La doctrine dont il est l'expression est une chose bâclée et qui se démolira à mesure qu'avancera la science. Elle repose sur le principe essentiellement faux pour des périodes où l'on n'a pu que procéder par tâtonnements, de la brusque introduction d'un élément nouveau qui aurait, du jour au lendemain, opéré un changement à vue dans les décors de la scène du monde. Il est prouvé, cependant, que le fer se détruit infiniment plus vite que le bronze : notre Gaule avait dans son sol les matériaux du premier de ces métaux, tandis qu'elle a dû tirer de contrées lointaines l'un des deux éléments du second ; tout me porte à croire qu'elle a utilisé d'abord ce que les gisements indigènes lui fournissaient, et la plus rapide oxydation du fer expliquerait, selon moi, pourquoi on n'en trouve plus de traces dans des couches où il a sans doute existé concurremment avec le bronze.

Je crains que le souci de M. Arcelin de faire cadrer ses résultats avec les doctrines devenues officielles n'ait un peu nui à la netteté de ses observations.

Quant aux fouilles des *tumuli*, M. Arcelin ne me paraît pas avoir suffisamment tenu compte de l'habitude qu'avaient les Gallo-Romains du premier âge de pratiquer des dépôts d'incinération dans l'épiderme des tombelles de l'époque antérieure.

Nous avons été les premiers à constater cette coutume, et l'on ne saurait trop y prendre garde dans la démolition des *tumuli* où l'on avait vu avant nous de l'amalgame; il y a lieu à présent de reconnaître deux couches distinctes résultant d'une superposition.

Malgré ces réserves, j'ai beaucoup profité de votre gracieuse communication, je vous en remercie et vous prie de croire, Monsieur, aux sentiments de profond respect et de vive gratitude de votre tout dévoué

A. Castan.

P. S. Je remets à la poste votre intéressant cahier.

Dès que j'aurai quelques heures à moi, je réunirai à votre intention des spécimens de nos poteries et vous les expédierai à Trévoux.

Digitized by Google

N° 16

LETTRE DE M. ARCELIN A M. VALENTIN-SMITH (1)

Mâcon, le 28 juillet 1868.

MONSIEUR,

De nombreuses affaires m'ont empêché à mon grand regret de vous adresser plus tôt l'envoi que j'avais eu l'honneur de vous promettre. Je fais mettre aujourd'hui au chemin de fer, à votre adresse, une petite boîte renfermant des échantillons étiquetés de nos fouilles de Solutré et quelques fragments caractéristiques des poteries de la Saône (âge de la pierre polie — âge du bronze).

En même temps, je mets à la poste une note que je vous avais également promise sur les fouilles de Saint-Barnard. C'est le résumé de mes impressions personnelles, que je tiens beaucoup à soumettre à votre savante appréciation. Je vous serais extrêmement obligé, Monsieur, si vous vouliez être assez bon pour me faire connaître vos observations; peut-être s'est-il glissé dans mon travail des inexactitudes de fait, que vous pourriez rectifier; enfin, les rapports de MM. Cadot et Guigue, tels que je les ai vus et tels qu'ils ont été envoyés au Ministère étant très sommaires, trop sommaires sur certains points, peut-être pourriez-vous y ajouter d'après vos souvenirs quelques détails intéressants.

Quand vous aurez lu mon petit travail, je vous prierai également, Monsieur, de vouloir bien, comme vous me l'avez proposé, le transmettre à M. Guigue, à qui j'en ai parlé. Il y joindrait aussi ses observations personnelles et le compléterait sur certains points qu'il a, m'a-t-il dit, été obligé d'abréger beaucoup dans son rapport.

Une fois que M. Guigue en aura pris connaissance, je l'adresserai à M. de Mortillet, actuellement attaché au Musée de Saint-Germain, et dont l'expérience est si grande en pareille matière. Je tiendrais beaucoup à avoir son avis, il vient de m'écrire que les *tumuli* de Saint-Bar-

(1) Voir page 363 du numéro 5 de la *Revue du Lyonnais*, de novembre 1886.

Digitized by Google

nard sont classés à Saint-Germain comme étant du premier âge du fer. Je crois qu'il y a des réserves à faire. Comme vous le verrez, mes fouilles dans la Saône jettent, si je ne m'abuse, une certaine lumière sur certains points et tendent à modifier certaines manières de voir.

J'espère, Monsieur, que vous ne me trouverez point trop présomptueux si je reviens sur une question où tant d'hommes plus compétents que moi avaient déjà apporté leurs savantes lumières. Je me figure apporter quelques faits nouveaux dans le débat ; voilà pourquoi je me permets d'attirer de nouveau votre attention sur ce point.

Les gisements de Saint-Barnard sont si importants pour notre archéologie des bords de la Saône qu'on ne saurait, je crois, les étudier de trop près ni trop longtemps.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, avec tous mes remercîments pour l'obligeance que vous avez mise à faciliter mes recherches, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Ad. ARCELIN.

Vous trouverez, Monsieur, dans mon rapport, la liste explicative des échantillons contenus dans la caisse.

J'ai vu M. Cadot et je lui ai fait votre commission, il me charge, Monsieur, de vous transmettre ses compliments et ira prochainement vous voir.

N° 17

EXTRAIT DES *ÉTUDES PALÉOETHNOLOGIQUES, OU RECHERCHES GÉOLOGICO-ARCHÉOLOGIQUES SUR L'INDUSTRIE ET LES MŒURS DE L'HOMME DES TEMPS ANTE-HISTORIQUES DANS LE NORD DU DAUPHINÉ ET LES ENVIRONS DE LYON*, par Ernest CHANTRE. Paris et Lyon, 1867, in-4°, planches, p. 50 et 51.

Les fouilles qui ont été exécutées, il y a quelques années, par les ordres de l'Empereur, pour s'assurer du lieu où César battit les Helvètes, firent découvrir beaucoup d'objets en pierre dans les tombelles renfermées dans les tumuli que l'on a ouverts entre Riottiers et Saint-Barnard.

Digitized by Google

Ces sépultures contenaient en outre de nombreux débris de poteries fort grossières, et quelquefois des armes et des ornements en bronze et en fer (1). Les unes étaient par incinération, les autres par inhumation.

C'est à la bienveillante obligeance de M. Valentin-Smith et de M. Guigue, qui ont suivi toutes les fouilles exécutées dans ces pays et qui, depuis longtemps, s'étaient occupés de ces questions, que je dois la plupart de ces renseignements. C'est même d'après les indications de ces deux savants que les recherches ont été faites dans les monuments ouverts entre Riottiers et Saint-Barnard.

Les armes en pierre recueillies dans les tombelles de Saint-Barnard consistent en couteaux, grattoirs et pointes de flèches en silex.

Les objets les plus remarquables sont des couteaux et un poignard en silex ; celui-ci, le plus précieux, et long de 0,18 c., est représenté, fig. 1, planche XIII, de grandeur naturelle. La même planche représente, fig. 2, l'un des plus beaux couteaux, il a 0,12 c. de long. Puis un grattoir, fig. 3. Ces pièces sont déposées au Musée de Saint-Germain avec d'autres objets de ce genre trouvés dans ces mêmes localités.

Ces objets ont été recueillis en 1863.

FIN

---

(1) On pourrait peut-être se croire autorisé à révoquer en doute la succession des trois âges, de la pierre, du bronze et du fer, en se basant sur les faits que dans ces tombelles, aussi bien qu'à Alise et dans d'autres localités où se sont livrés des combats entre les Gaulois et les Romains, l'on a trouvé des armes en pierre à côté d'armes en bronze et en fer. Mais il ne faut pas perdre de vue que ce point a été le théâtre d'une mêlée dans laquelle se sont trouvées engagées des troupes Helvètes (des Tigurins), dont une partie pouvait être très arriérée dans ses armements.

De même, nos pères ont vu, en 1815, dans l'armée russe, des Cosaques armés de l'arc et de la flèche à côté des troupes les mieux équipées. De ce qu'il y a perfectionnement dans les âges successifs, il ne faut pas conclure que ces perfectionnements ont été simultanés dans tout l'ensemble des populations anciennes. De même aussi, actuellement, il se trouve en Océanie quelques peuplades ou tribus, peu éloignées des colonies européennes, qui, résistant à toutes tentatives de civilisation, préfèrent rester dans l'état sauvage, et préfèrent la hache de jadis à la meilleure cognée.

L'usage des armes en pierre a donc pu continuer pendant fort longtemps en Europe ; un grand nombre de faits permettent de le penser. D'après Guillaume de Poitiers, on se serait encore servi d'armes aussi rudimentaires même au XIe siècle, à la bataille d'Hastings.

Digitized by Google

DIVAGATIONS

ET

MENUS PROPOS SUR LA *MUSIQUE*

I

HIER, en tisonnant mon feu, entre dix et onze heures du soir, je songeais à l'art par excellence, à la musique, à cet art que je place au premier rang comme étant l'expression des idées et des sensations immatérielles, comme étant un écho de tout ce qui est supérieur à l'humanité et je posais devant moi ce cruel problème, *trouver* : 1° pourquoi le public, c'est-à-dire la majorité des gens composant l'auditoire d'un concert ou d'un opéra ; pourquoi ce public ne comprend rien aux ouvrages vraiment beaux et s'extasie au contraire devant une foule de niaiseries ; 2° pourquoi le béotisme s'augmente dans une proportion effrayante quand on opère sur des gens d'une condition plus relevée. Pourquoi, *toutes choses égales d'ailleurs*, une assemblée de gens pris au hasard dans les classes les plus ignorantes, sera plus impressionable, sentira mieux ce qu'il faut admirer qu'une assemblée élégante composée de *parfaits gentilshommes* et de dames ayant reçu

Digitized by Google

une *brillante éducation*. Pourquoi terrible ! est-ce donc une condition du beau que d'être inaccessible aux humains excepté à quelques personnes qui se disent, on ne sait pourquoi, initiées à ses arcanes ? ou bien ces personnes ne sont-elles que de sottes individualités bouffies d'amour-propre, qui se trompent grossièrement et admirent des stupidités ; la foule a-t-elle raison ?

Deux hypothèses absurdes; non, il ne peut en être ainsi, ou il faudrait désespérer de tout, se voiler la tête et se précipiter dans le gouffre béant de l'incrédulité, dans la mort. Non, Mozart et Beethoven ne sont pas des pédants ennuyeux ; non, Raphaël n'est point un barbouilleur, ni Michel-Ange un fabricant de pendules, et pourtant on bâille en écoutant les uns, on passe rapidement devant les autres, pour courir aux journaux *illustrés*. C'est de la musique savante, de la peinture savante, tout est dit et cette épithète suffit pour enterrer les objets de notre admiration et vivent les plaisirs faciles !

A cela, un interlocuteur idéal que je faisais intervenir, m'adressait cette réponse : que peu de gens sont doués d'une oreille juste et de l'intelligence du rhytme, que fort peu connaissent les lois du contrepoint et la métaphysique musicale, de même que fort peu sont en état de distinguer une faute de perspective ou une erreur anatomique. *Non licet omnibus adire Corinthum*, tous n'ont pas commenté *Reicha et Fétis*, tous n'ont pas dessiné le torse dans l'atelier.

L'interlocuteur n'est qu'un malappris et sa réponse ne répond à rien ; quelle triste idée aurai-je de ce beau idéal qui ne peut se manifester qu'aux érudits, gens les plus froids et les moins dignes de lui, ou bien à quelques rares privilégiés munis de nerfs auditifs un peu mieux d'accord.

La vraie réponse est plus simple, la voici et après de

Digitized by Google

longs débats intérieurs, ouï les parties intéressées, je formule le jugement dont suit la teneur :

« Attendu que tous les hommes naissent égaux et pourvus de facultés égales sous le rapport musical aussi bien que dans tous les autres cas.

« Attendu que s'il existe des exceptions, si l'on rencontre des hommes dénués de tout sens musical, incapables de se rendre compte d'une tonalité ou d'un rhytme, et ne pouvant après deux ans de travaux, venir à bout de fredonner le *Roi Dagobert*, ces hommes sont des exceptions qui prouvent la règle, de même que les borgnes et les boîteux prouvent que dans son état normal l'espèce humaine doit jouir de ses deux yeux et de ses deux jambes.

« Attendu que l'éducation musicale, indispensable au compositeur, comme l'anatomie au chirurgien, ne peut être exigée des auditeurs, du moins dans le sens scholastique qu'on lui attribue ordinairement.

« Attendu que nous ne pourrons jamais nous résoudre à classer *Gluck*, *Mozart*, *Schubert*, *Beethoven*, *Mendelsohn*, parmi les crétins.

« Déclarons que,

« Si les personnes qui assistent à l'exécution de la musique de ces maîtres, la trouvent *ennuyeuse*, *savante*, *soporitive*, *perruque*, et, si elles bâillent, dorment, pensent aux chemins de fer ou au cours de la bourse, soupirent après les fantaisies, les duos à l'unisson, les *appogiatures* et les points d'orgues, les cotillons ou les mazurkas.

« Cela vient de ce que ces personnes, au fond très capables d'apprécier le beau, n'ont pas entendu, c'est que leurs corps étant là, leur esprit était à cent lieues.

« Toute personne qui veut écouter peut comprendre.

Digitized by Google

« Pour écouter il faut le vouloir *pour de bon*, ne pas lorgner les toilettes de ses voisines, ne pas causer du bal de la veille ou des courses du lendemain, ne pas battre la mesure avec les pieds ou la tête ; en un mot, il faut suivre le fil du discours musical comme on suivait le fil d'une conférence du Père Lacordaire, sous peine d'être entraîné hors des voies que l'on veut parcourir ; sous peine de battre en étourneau tous les buissons de la grande route et de n'arriver à la fin qu'après avoir perdu çà et là toute la cargaison de ses idées.

« Très peu écoutent, très peu comprennent.

« Si tous écoutaient, tous comprendraient.

« Ainsi fait à Lyon, les an et jour que dessus.

« Mandons et ordonnons, etc. »

II

Les quatre parties d'une symphonie et d'un quatuor forment un ensemble indivisible. Ce sont quatre faces d'un même discours, l'exorde, les deux points, les questions incidentes et la péroraison. L'allégro exécuté seul a moins de valeur qu'un prélude; deux autres fragments extraits du tout sont comme un ver coupé se mouvant au hasard pour rejoindre ses tronçons et mourant après d'inutiles convulsions. On expose, il est vrai, et l'on admire des statues incomplètes de l'antiquité ; c'est une dure nécessité et on la subit. Mais quelles justes clameurs s'élèveraient si l'on détachait un bras ou une jambe de la Vénus de Médicis, sous prétexte de faire admirer le génie du sculpteur à doses modérées !

Digitized by Google

Je vais plus loin. Pour pénétrer les idées et comprendre les rêves sublimes de ces maîtres, il faut les prendre au début et suivre pas à pas leur marche ascendante ; sans cela leurs derniers ouvrages semblent écrits dans une langue inconnue. Cette préparation utile à l'égard de tous est indispensable à l'égard de Beethoven. Il n'est pas absolument indispensable de connaître *Idoménée* ou l'*Enlèvement du sérail* pour apprécier *Don Juan*. Seul, dans son incroyable perfection, c'est toujours le roi des opéras, l'opéra par excellence. De même, chaque symphonie d'Haydn et de Mozart se tient par elle-même, n'est pas un épisode détaché d'un autre poème et pourtant..... ne nous aventurons pas dans une glose interminable; pour Beethoven, il est facile d'apercevoir la progression des idées et des formes dont il tend à les revêtir en se dégageant à chaque pas des formes consacrées. Ses six premiers quatuors, ses deux premières symphonies sont dans la donnée classique. Il s'y trouve mal à l'aise et reste inférieur à ses devanciers, dont le talent plus souple jouait avec l'aridité des formules. Pour lui, son objectif est au-delà du monde réel; il poursuit une lumière, ses auditeurs perçoivent quelques reflets, et en suivant leurs lueurs tremblantes finissent par y voir un peu plus clair sans arriver à la solution complète. Aurait-il voulu embrasser, dans une œuvre de proportions inouïes, l'histoire, la poésie, la philosophie même de l'humanité ? On peut hasarder la question, il serait téméraire de vouloir la trancher et d'assigner à chaque symphonie un rôle bien déterminé. On sent, néanmoins, que chacun de ses chants procède du chant antérieur et prépare le suivant jusqu'à l'explosion du dénouement.

Dans la symphonie en *ré*, la deuxième, on voit quelques tendances à la contemplation idéale d'un monde nouveau,

Digitized by Google

à l'amour, non de Roméo, mais de Marguerite. Beethoven n'est pas sans analogie avec Gœthe; comme lui, il est entraîné dans les tourbillons d'un naturalisme transcendant; et la symphonie en *fa*, l'avant-dernière, est en ce sens la plus obscure, en raison même de la clarté de ses mélodies et de la simplicité de ses formes, à moins de la considérer naïvement comme un repos et une préparation à un effort suprême. Badinage ingénieux, le lion essaie ses griffes en jouant avec une souris... bientôt il se redressera, fera éclater sa puissance dans la symphonie avec chœurs, ouvrage dépassant les proportions ordinaires, problème aussi, car après la majesté et le pathétique des deux premières parties, on ne s'explique pas le mouvement vertigineux du scherzo et l'arrivée des formules vulgaires dans le final. C'est encore un livre non traduit, peut-être incomplet, car l'homme ne peut arriver à la plénitude de l'être et de la science. Il ne peut s'égaler à Dieu, *quis ut Deus?* C'est Prométhée, c'est Faust, c'est depuis l'origine du monde l'histoire de l'orgueil humain et de ses efforts pour pénétrer les mystères de l'infini.

III

Jusqu'au septième quatuor, Beethoven semble incertain sur la voie qu'il doit suivre; il hésite à déchirer les voiles de l'infini, il s'attarde dans les formules comme effrayé d'une révélation au-dessus de ses forces.

Tu sondas, Beethoven, la mystique harmonie
De la terre et du ciel, de l'abîme béant;
Et quand tu retombais devant notre néant,
Apportant dans ton sein l'immense symphonie,

Digitized by Google

O sublime Rhapsode, à tes accords nouveaux,
D'un poème idéal, retentissants échos,
Éperdus et surpris ils prêtaient tous l'oreille ;
Trop petits pour atteindre au haut de tes sommets ;
Pour percer à travers ces sonores reflets,
Le voile qui défend leur dernière merveille.

(Henri DE CHAPONAY).

A partir de là, comme à la troisième symphonie, le compositeur abandonne la grandeur calme et sereine d'Haydn, la passion si profonde et si épurée de Mozart, les modes issus de la science illuminée des rayons de la vérité, pour aller à la recherche d'un inconnu. Parfois, il éblouit de lueurs inattendues et ses accents dépassent les limites de l'intelligence humaine. Parfois, son regard s'obscurcit ; un brouillard lui défend l'accès du grand œuvre, il se coupe, il s'interrompt et ses derniers chants deviennent un problème dont on cherche en vain la clef.

Ces derniers quatuors ont été souvent étudiés, joués et écoutés avec conscience et recueillement. Quelques-uns les trouvent clairs et ont la prétention de les avoir tous compris ; je ne les contredirai pas. D'autres, et parmi ceux-ci, je pourrais citer un musicien de premier ordre, avouent qu'ils n'ont pas encore pénétré le sens intime de ces drames sans paroles, non pas le sens et la valeur de chaque phrase isolée, mais l'enchaînement de ces phrases et leur convergence vers une idée dominante.

Le onzième quatuor est une transition entre les débuts classiques et réguliers de Beethoven et l'étrangeté des suivants : après une surprise momentanée causée par son exorde *ex abrupto*, cri d'angoisse et de désespoir si l'on veut, on suit, en haletant, il est vrai, mais sans en perdre le fil, tout le discours. Une colère concentrée succède à

Digitized by Google

l'imprécation; elle cède, s'apaise, s'affaisse entre les notes entrecoupées qui annoncent l'andante et les plaintes douces et résignées. Puis le scherzo éclate comme un réveil du premier accès. Une mélodie céleste, un chant de consolation est apporté au *trio* par le second violon; en vain le premier se débat et veut lui échapper à travers un dédale de modulations, elle poursuit le pauvre désespéré et reparaît à chaque détour comme pour lui dire : Crois et espère.

Et voilà comment, sans s'en douter, on tombe dans le travers commun, après avoir blâmé chez d'autres la manie des interprétations; et comme Beethoven sourirait de pitié s'il était condamné à les entendre! Je crains sa colère d'outre-tombe et je rentre dans mon fromage pour ne pas être tenté de grignoter encore quelques partitions.

Assez; allons ouïr le rossignol, et allons loin. Nos campagnes si ombragées, si attrayantes du temps de Grobon et d'Épinat sont perdues. Qu'est devenu le pigeonnier de Roche-Cardon et la grotte de Jean-Jacques? Les terrasses sont éventrées, les beaux arbres convertis en bûches; il y a de petits chalets peinturlurés, des tours à machicoulis qui n'ont pas le sens commun, des gazons jaunis, des arbres malingres, des cheminées et des guinguettes, des omnibus et les refrains du Casino, et jusque dans les villages jadis pittoresques, des affiches de pharmacie. Peignez donc un toit d'ardoise dont les tons sont faux et font tache, dessinez donc un bois découpé ou des fenêtres sans meneaux qui font trou!...

Digitized by Google

IV

L'*air varié* est tombé dans un discrédit complet et par une cause toute naturelle. On a été tellement saturé des fantaisies ennuyeuses produites sous cette forme, les solistes en ont tellement abusé que, sous peine de faire bâiller leur auditoire, ils ont dû recourir à d'autres procédés qui ne valaient pas mieux; ou pour parler plus exactement, tous ces procédés sont bons entre des mains habiles, tous sont mauvais employés par des gens qui croient avec eux pouvoir se passer d'idées et de goût.

L'*air varié*, tel qu'il doit être, n'est point un amas de traits insignifiants, de banalités plus ou moins difficiles, ni un composé de phrases chantantes sans liaison entre elles. Ce n'est autre chose qu'un mode moins compliqué de développer une idée musicale. Développer une idée, en extraire les conséquences, en dévoiler successivement toutes les faces après l'avoir présenté sous une forme primitive, telle est l'opération de tout compositeur, comme de tout poète, comme de tout orateur; hors de là, il n'y a que désordre, vide et confusion. Seulement, il y a plusieurs manières d'opérer; tandis que dans une grande pièce les développements suivent un ordre logique et par leur entraînement forment un discours complet, il arrive parfois que l'auteur, pour se ménager d'autres moyens d'effet, pour reposer son esprit et celui des auditeurs de cette tension exigée par la succession des longues périodes, découpe ses périodes en fragments plus écourtés; les sépare par des temps d'arrêt, observe les mêmes rhytmes, reste dans la même tonalité,

Digitized by Google

évite, en un mot, l'émission d'idées nouvelles pour se borner à en tailler une seule en plusieurs facettes. C'est là l'*air varié* tel que l'ont conçu et pratiqué les sommités de l'art, Haydn, Mozart et Beethoven; fantaisies gracieuses, heures de loisir de ces immenses génies, qui peuvent sembler puériles après la symphonie en *ut mineur*, après *Don Juan*, dans lesquelles néanmoins un observateur non distrait (combien y en a-t-il à un concert?) pourra reconnaître la signature du maître. Il n'y a qu'un maître, en effet, pour se bercer ainsi pendant un quart d'heure sur un motif unique, et le faire apparaître sans cesse nouveau et inattendu, grâce à d'ingénieuses combinaisons aussi éloignées des lieux communs désignés sous le nom d'*airs variés*, que leurs sonates sont au-dessus des *fantaisies nouvelles sur l'opéra à la mode;* indignes rhapsodies où les airs du drame, déchiquetés, tronqués, mutilés, transposés, se courent après, se rassemblent sans aucune raison, que de servir au dilettante accommodant une *olla podrida*, une *bouillabaisse* de doubles croches.

L'air varié du trio en *si bémol* (pour piano) de Beethoven, est, je crois, une mélodie populaire comme il en existe tant en Allemagne, d'une facture correcte et d'une mélodie originale; il a été varié par d'autres, par Paganini, qui en a fait le prétexte d'un exercice sur la quatrième corde. Ce qui appartient à Beethoven, ce sont les ravissantes broderies que se renvoient ces trois instruments, extraites de la substance même du motif ayant chacune leur cachet et une allure particulière.

Digitized by Google

V

Musique de l'avenir ! Que signifie cette locution ? Rien ou tout ce que l'on voudra. C'est une de ces agrégations de mots trouvées un beau matin on ne sait comment ni pourquoi. En réalité cela ne veut rien dire. L'avenir nous est voilé, tout au plus on peut entrevoir ses lignes d'ensemble, mais non ses détails. Pouvait-on à l'époque de Plancus et de Caligula, se faire une idée de notre système musical ? Pas le moins du monde ; or, ce système semble usé, fini dans ses combinaisons et par la disette des idées. Des idées il n'y en a plus de neuves ni en littérature, ni en poésie, ni en musique, ni en peinture. On raccommode, on trie les *ecquevilles* du passé et on les sert comme des primeurs.

Le nombre des combinaisons à l'usage d'un compositeur de musique est immense, mais non inépuisable. Il est le produit des douze notes de l'échelle musicale, notes de la gamme avec ses demi-tons, et de leur durée relative. La durée se formule par des multiplications ou des divisions par deux ou par trois; voilà pour la mélodie. Quant à l'harmonie, les combinaisons se réduisent à l'accord *repos*, l'accord parfait, et à l'accord qui appelle le repos, celui de la septième dominante et ses dérivés artificiels. Ajoutons-y les renversements qui en multiplient les ressources ; en tirer parti comme Mozart, c'est le secret du génie, il semble perdu aujourd'hui, on a tellement usé et abusé de ces combinaisons depuis la fin du XVIIe siècle, alors que l'élément rhytmique et harmonique supplanta l'élément déclamatoire, qu'elles sont rebattues et ce manque d'imprévu est rendu

Digitized by Google

plus sensible par la disette d'idées créatrices, auxquelles un nombre restreint de combinaisons suffisait. Au reste, à quoi bon l'idée quand on s'adresse à un public venu pour faire acte de présence et non pour écouter ?

Aussi, pour faire du soi-disant neuf, de la *musique de l'avenir*, les compositeurs qui ne veulent pas se traîner dans les vulgairités et les flonflons de l'opérette, affectent des rhytmes déchiquetés, sans ordre, et des accointances incohérentes de tonalités, un salmigondis de notes jetées au hasard, sans dessin, sans enchaînement, sans développement, sans conclusion. Ils croient être originaux et ne sont que bizarres. Ne citons pas, de peur de blesser injustement d'honnêtes chercheurs animés de bonnes intentions et en-dessous de leur tâche.

Wagner, au sujet duquel la musique de l'avenir a été mise en cause nous est peu connu en France. L'esprit de parti et le manque d'attention l'ont tenu sous le boisseau. Je ne puis l'apprécier ; seulement, d'après le peu qui m'est connu il a une valeur réelle. Il sait son métier et les idées ne lui font pas défaut. Quant à son système, il n'est pas absolument neuf, c'est l'opéra tel que le concevait Gluck, plus tard Meyerbeer, et que Mozart avait mis dans sa vraie voie en conservant la vérité de l'expression, l'action scènique sans abandonner un seul instant la mélodie et la marche du discours musical au profit de la déclamation et des artifices de sonorités.

Mais Wagner a repris en outre une tradition antérieure qui est la bonne, il a compris l'absurdité de faire roucouler des personnages réels, historiques et surtout contemporains. Cette intervention de la poésie et de la musique n'est acceptable que pour les personnages fictifs de la mythologie et du roman.

Digitized by Google

On peut choisir dans les œuvres musicales d'une date antérieure à la seconde moitié de ce siècle, un certain nombre de mélodies d'un charme inaltérable et ne laissant aucune prise aux atteintes de la vieillesse et aux caprices de la mode. D'où leur vient cette vitalité, cette puissance de séduction ? de ce qu'elles sont l'expression d'un sentiment vrai, d'une inspiration du cœur et non d'un travail pénible et de la substitution des grimaces au sentiment. J'en rencontre de cette valeur non seulement chez les maîtres hors ligne, mais parfois chez des compositeurs novices, n'ayant reçu qu'une ou deux fois la visite de la muse. Dans Mozart, on puise à plein vase, dans Rossini également; il n'est pas jusqu'à Dalayrac et Auber qui n'apportent leur contingent de phrases charmantes, trouvant de suite la note qui émeut, comme dans la romance de *Nina* et dans celle de la *Part du Diable*.

Un autre signe de décadence dans la musique actuelle, c'est l'ignorance ou le mépris des lois de la prosodie. Quand on applique un chant sur des paroles, les notes doivent correspondre à la quantité de chaque syllabe autant que faire se peut, car en certaines occurences on est forcé de transgresser la règle, mais, en thèse générale, mettre une note brève sous une syllabe longue ou une note longue sous une syllabe brève, c'est absurde, c'est un contresens, un accroc au bon sens et à l'oreille. Cela se fait aujourd'hui sans vergogne, pourquoi ? Cherchez la cause, cherchez les causes de tant d'incongruités analogues.

Exemple bien connu : dans le premier vers de chœur des soldats de *Faust*, musique de Gounod, toutes les valeurs sont à contresens.

Les musiciens français ne tombaient pas autrefois dans ce travers et respectaient les lois de la quantité. Grétry s'est

Digitized by Google

appliqué spécialement à être correct en cela. Dalayrac, Méhul, Boïeldieu n'offrent pas de ces rencontres choquantes, et bien mieux, Rossini, un étranger, mais un génie musical et un homme d'esprit, Rossini a respecté les lois de la prosodie française dans l'opéra français de *Guillaume Tell*, piètres paroles cependant, et dans le *Comte Ory*, perle digne de Mozart, arrangée par lui-même sur le libretto français. Des traductions faites par d'autres, n'en parlons pas. Le *Barbier*, la *Gazza*, *Sémiramide*, *Othello* perdent beaucoup au changement d'idiome. Exemple encore : comparez donc l'air de *Figaro* : *largo al factotum della citta*, avec le français : *place au factotum de la ville*, et surtout la phrase rapide de la *Cabalette*, et le *non piu audrai farfalonne* des *Noces de Figaro*, avec la traduction : *Mon ami suis le Dieu qui t'appelle*. O Mozart! quel coup de massue! Traduttore, traditore.

VI

En admettant que la musique ne soit qu'un art d'imitation, que son but soit de daguerréotyper les mille bruits de la nature, de s'attacher à la reproduction des effets sonores plutôt qu'à la poésie des passions, et aux mystérieuses harmonies de l'âme, l'auteur du *Désert* est sans aucun doute un compositeur remarquable. Il a érigé en système ce qui n'était qu'une exception chez les autres, et, avec la science d'instrumentation qu'il possède, le travail qu'il a dû faire sur les timbres des instruments et leurs combinaisons, il devait mieux que personne réussir dans ce côté de l'art musical. Mais on se demande si c'est bien là le crité-

Digitized by Google

rium de la beauté, si ces facultés artistiques ont été données à l'homme pour s'adresser aux êtres inanimés qui l'entourent au lieu de puiser dans son propre cœur à des sources nouvelles. Si cela est, Homère et le Dante, Raphaël et Michel Ange, Mozart et Beethoven, se sont trompés. Les poètes didactiques sont les grands poètes, l'école flamande écrase celle d'Italie, bannissons les symphonies et les quatuors qui n'imitent rien de ce qui est visible ou palpable, les opéras même dans leurs parties les plus émouvantes, et prenons garde de ne pas être les plus forts dans cette lutte avec les éléments; l'orchestre de la nature est plus puissant et plus varié que celui qui se renferme entre les quatre murs d'une salle; le tonnerre sera toujours plus imposant qu'un roulement de timbales, et le rossignol plus agile que les gammes des joueurs de flûte. Je signale ici une tendance fâcheuse, un envahissement de l'accessoire sur le principal. La manie de l'imitation dans les arts appartient aux époques de décadence ; si l'on peut en user parfois comme d'un élément de variété, comme d'une licence passagère, il faut éviter d'en faire un but auquel l'inspiration serait subordonnée. En vain chercherait-on à s'appuyer sur l'exemple et sur la réussite de quelques ouvrages célèbres, l'exception prouve la règle et n'est permise qu'au génie, il fallait être Beethoven pour se permettre certains effets de la symphonie pastorale et deux ou trois passages ne sauraient dominer l'idée éminemment poétique de l'ensemble. Dans l'andante, le chant du coucou et de la caille sont reproduits fidèlement; le scherzo est un tableau très vrai d'une danse rustique, que l'on croirait échappé du pinceau d'Ostade ou de Téniers. L'accompagnement lourd et monotone du basson qui ne sait faire que deux notes pour suivre le chant si frais et si original du hautbois, rend fort bien la musique

Digitized by Google

primitive du village; l'orage, qui vient troubler la réunion joyeuse, est si vrai, qu'on est tenté de chercher un abri; mais le premier allégro, mais le final et la première partie de l'andante, tout cela, bien que Beethoven ait eu soin d'en décrire le programme en tête de la partition, rentre dans le domaine du vague, de l'idéal et de la fantaisie. Cela est beau, ne nous inquiétons pas s'il s'agit de ruisseaux et de campagnes, si la scène est occupée par des bergers ou des sylphes.

Dans la musique dramatique les imitations sont plus nombreuses et cela se conçoit, les paroles sont un programme naturel aux combinaisons du musicien. Ces tentatives, pourtant, n'ont pas toujours été heureuses, surtout lorsqu'il s'est agi de représenter des choses sensibles, en rapport plutôt avec un mot isolé qu'avec le sens général du morceau et le caractère du personnage; là, comme partout, les hommes de génie savent seuls distinguer les limites qui séparent le bon goût de la charge, et quand ils usent de ces procédés, c'est comme d'une exception, il en est de cela comme des fautes d'harmonie commises à dessein, parce que des compositeurs hardis ont su tirer un effet des successions de quintes et des fausses relations, il ne faut pas voir en ce fait une permission de violer les règles.

Le plus célèbre exemple en ce genre est l'ouverture du *Jeune Henri*, vrai pot-pourri d'airs de chasse, que Méhul a cousus avec un rare talent. Aussi, à part la suave andante qui sert d'introduction et dans lequel les partisans forcenés de la peinture musicale ont cru voir le lever de l'aurore, cette ouverture n'a guère que le mérite de la difficulté vaincue; difficulté réelle puisqu'il s'agissait de faire un morceau raisonnable avec deux ou trois vieilles fanfares usées et rebattues par tous les piqueurs. Méhul s'en est tiré

Digitized by Google

à merveille, sans tomber dans le trivial il a fait de la musique avec des éléments peu musicaux, le galop des chevaux et les aboiements des chiens, et malgré cela personne ne songera à mettre cette ouverture au même rang que celle du *Freichutz* ou celle de la *Flûte enchantée*.

Rossini est tombé dans la même erreur avec l'ouverture de *Guillaume Tell*; elle dépare, selon moi, ce magnifique opéra. C'est un recueil de morceaux hétérogènes, fort jolis il est vrai, mais sans liaisons. On y voit un peu de tout. Le ranz des vaches, un orage, un pas redoublé avec grosse caisse pour terminer. Cela est loin de l'admirable trio et des chœurs des conjurés. Rossini, homme d'esprit avant tout, jetait souvent au public distrait une pâture facile pour l'amener par degrés à ses plus hautes conceptions.

Don Juan, dont le seul défaut est d'être trop parfait et de manquer de ces repoussoirs; offre pourtant un exemple d'imitation d'un mouvement plutôt que d'un bruit. Dans la première scène, lorsque le Commandeur attaque Don Juan, l'orchestre reste seul et se renvoie des gammes ascendantes s'accordant avec les passes des combattants et viennent, au moment de la blessure du Commandeur se résoudre sur un accord de septième diminuée. Ce trait commandé pour la situation est un temps d'arrêt. Mozart, qui a su mieux que personne donner un caractère et une physionomie distincte à chacun de ses personnages, obtient le résultat, par la mélodie plutôt que par des puérilités de déclamation et de sonorité. Sa partition, réduite au piano, privée des effets de timbre et de la mise en scène, conserve encore tout son cachet. Zerline chante autrement qu'Elvire. Mazetto se sert d'autres tournures que Leporello; on reconnaît tous les acteurs sans les voir, et pourtant ils ne sortent pas de l'élément musical. C'est précisément le contraire

Digitized by Google

dans l'école moderne de l'Italie, où tous viennent débiter une éternelle cavatine, sortie du même moule avec son point d'orgue obligé.

Quelquefois l'imitation s'attache à un mot isolé qu'elle saisit au passage et cherche à traduire sans s'inquiéter du sens général. C'est l'apogée du faux et de l'absurde, en voici un exemple tiré de la *Dame Blanche*, et pourtant Boïeldieu était un compositeur d'infiniment de goût et d'esprit. Dans l'air de Georges, sur les mots : *sitôt que la trompette sonne*, la trompette entre effectivement dans l'orchestre, l'air est plein de verve, d'élégance et d'excellente facture, ce calembourg musical vient tout gâter. En cherchant bien, on pourrait grossir la liste de ces bévues, mais chez les compositeurs de talent ce sont des accidents, des distractions, souvent un sacrifice fait à la mode ou à la faiblesse des auditeurs et non des fautes commises de parti pris.

Une espèce d'imitation encore plus contraire au bon sens, est celle d'un instrument par un autre. C'est un mauvais compliment à faire à un violoniste que de lui dire qu'il imite quelque chose, fût-ce même la voix, comme de dire à un chanteur qu'il imite le rossignol. *Garat*, à qui un béotien de son temps adressait ce compliment usé, lui répondit : *Fi donc! le rossignol chante faux*. Cela est vrai, relativement à la tonalité de notre musique fort différente de celle des oiseaux. Quelquefois, pourtant, les oiseaux émettent des notes agréables pouvant être reproduites par les instruments avec plus ou moins d'à-propos..... ou de niaiserie. C'est ainsi que le coucou et la caille sont entrés dans la symphonie pastorale.

Aux concerts des sœurs *Milanollo*, on a pu entendre une imitation du chant du coq, faite par *Maria*, dans le *Carna-*

Digitized by Google

val de Rome. Cette charge n'aurait pas été supportable dans un morceau sérieux, mais elle était à sa place dans des variations burlesques. Ces deux sœurs, douées au plus haut degré du sentiment artistique, savaient à quoi s'en tenir sur la valeur de ces fantaisies. Cet essai, du reste, ne leur a pas toujours réussi. Dans une ville où elles voulurent produire la variation du coq, les loustics du parterre ne comprenant pas la plaisanterie se mirent, de leur côté, à accompagner le violon de lazzis inconvenants.

Berlioz a donné aussi dans ce travers de chercher avec l'orchestre des effets inexprimables. Il possède cependant, plus que l'auteur du *Désert*, un mérite, très rare aujourd'hui, l'horreur du lieu commun. Berlioz fera tout au monde, imaginera des phrases baroques et même désagréables, plutôt que de tomber dans une formule et surtout dans une formule italienne. Cette aversion pour le banal, sa prédilection pour Gluck et Beethoven doivent lui faire pardonner bien des écarts. Dans un article sur l'imitation musicale, à propos d'un ouvrage de *Carpani*, il en distingue deux : l'une physique, l'autre sentimentale ; l'une directe, l'autre indirecte. Selon lui, ce doit être un moyen et non un but, et il a raison. Seulement, il n'a pas toujours suivi cette règle prudente. Dans son *Dies iræ*, il n'a pas cru pouvoir rendre les terribles paroles de la Prose des morts, sans le secours de quatre orchestres d'instruments de cuivre. Le plain-chant avait atteint le but avec moins de ressources, et par sa simple mélopée remplit l'âme de plus d'effroi que ses huit paires de timbales.

Les cloches ont été employées avec succès dans plusieurs morceaux d'opéras, notamment dans le chœur de *Guillaume Tell : Au sein de l'onde,* et dans le final du 4e acte des *Huguenots,* elles étaient exigées par la situation. Au reste, la cloche

Digitized by Google

est un instrument à sons déterminés pouvant entrer dans l'harmonie, leur emploi étant justifié par le poème, il serait dangereux de s'en servir dans un morceau purement instrumental. *Ignace Pleyel* les avait introduites dans une symphonie et le résultat ne repondit pas à son attente. Le domaine de la musique, en dehors du théâtre, est purement idéal, tout ce qui peut troubler cet idéal pour reporter l'esprit sur des choses positives, nuit à l'effet et à la poésie qu'elle représente plus que les autres branches de l'art. Car la musique n'a pas pour point de départ la représentation d'une forme, embellie ou enlaidie, mais *forme*. Elle vit par elle-même, c'est une faculté révélée à l'homme comme le langage, et c'est faire fausse route que chercher son origine dans les objets extérieurs. Le vent n'est pas de la musique, le cri des animaux encore moins, pas plus que le grincement d'une scie ou d'une machine rouillée.

L. Morel de Voleine.

Digitized by Google

CONTENTUS SUA SORTE

Lequel est fort, et vrayment sage
Et dans l'heur et dans le malheur ?
Où vist, qui sçait garder son cueur,
Dedans la paix, comme en l'orage?

Cestuy-cy lors, oncques ne fust
Ung mortel dont j'ay faict treuvaille
Sur mon chemin : car c'est médaille,
Voire joïau, rare, incognu :

Le Pauvre geint en sa misère,
Pour ce que le ciel n'a faict don
De beaux escus, vaste maison,
Pourpoinct de soye, et bonne chière :

Le Riche, luy, dans son palais,
Souventes fois, treuve à sa porte,
L'ennuy, compaignon qui l'escorte,
Et le suit, bien mieux qu'ung laquais :

Digitized by Google

Le Pauvre voit d'ung œil avide,
Le riche vivre sans soulcy,
Gorgé de biens, fier, endurcy,
Se mocquer de son logis vuide :

Le Riche, comme aultre icy-bas,
Quoiqu'il ait escarcelle pleine,
Est subject aux maux et certaine
Luy sera l'heure du trespas :

Le Pauvre, hélas, comme le riche,
Ne sont satisfaicts de leur lot,
Qu'on soit sainct homme, ou parpaillot,
De se plaindre, l'on n'est poinct chiche :

Et si, pourtant, estoit chascung,
Comme dans le peuple Hellenique,
Fust Diogène le cynique,
Des sages, plus sage qu'aulcung?

Le Sage, ne voïant, en somme,
Que lasches cueurs et sottes gens,
Prist une torche, et fust longtems,
A quérir, sans treuver ung homme :

Et l'on rapporte en des autheurs,
Qu'il ne put mesme en trouver l'ombre...
Et ces autheurs sont en grand nombre
De tous pays et poinct menteurs :

Lors, Diogène, en sa sagesse,
Se dict : « Les hommes estoient fous,
« Pourquoy prendre cure d'eulx tous,
« Puisque seul suis de mon espèce?

Digitized by Google

« Je veux vivre en me mocquant d'eulx,
« Content du sort qu'a faict nature,
« Content de peu, de rien; j'en jure :
« Serai, par ce moyen, heureux : »

Il parloit droict, le docte maistre :
Il fault rester chascung chez soy,
Et du destin subir la loy,
Ce qu'on ne debvroit mecognoistre :

Le bonheur, oncques, n'est d'accord
Avec nos vœux, sur cette terre :
Portant les ennuys, par derrière,
Soïons contents de nostre sort!

T. DOR.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 8 juin 1887.* — Présidence de M. Dissard. — M. le Président communique une circulaire de l'Académie de Nîmes, proposant différents concours historiques et littéraires. Il fait part, ensuite, à la Compagnie de la récente élection de MM. le comte de Charpin-Feugerolles et le docteur Humbert Mollière, comme membres titulaires de l'Académie de Lyon. — M. l'abbé Relave donne lecture de la seconde partie de son étude sur les *Origines du trivium et du quadrivium.* — M. Aimé Vingtrinier continue la lecture de son roman : *Les Mariages de M. Pilon.* — M. Vettard lit une pièce de vers intitulée : *Le Refrain de la vie.* — M. Alexandre Poidebard termine la séance par la lecture de deux documents relatifs à l'histoire de Lyon : *Un Testament au* XVIIe *siècle* et *Pièces relatives à la construction du quai Saint-Clair.*

Séance du 22 juin 1887. — Présidence de M. Dissard. — M. Vingtrinier continue la lecture de son roman : *Les Mariages de M. Pilon.* — M. l'abbé Conil communique une étude biographique contemporaine : *Un Vincent de Paule laïque et lyonnais.* - M. Clair Tisseur lit une pièce de vers intitulée : *Le Paysan.* — M. Beauverie donne lecture d'un poème biblique : *La Chaste Suzanne.*

Séance du 6 juillet 1887. — Présidence de M. Dissard. — M. le Président rappelle à la Compagnie qu'il a été décidé qu'il serait publié une

Digitized by Google

seconde édition du *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, et il invite, en conséquence, ses collègues de s'occuper de la rédaction de courtes notices sur les Lyonnais célèbres qui ne figurent pas dans l'édition de 1839. — M. Vingtrinier lit la suite de son roman : *Les Mariages de M. Pilon*. — M. l'abbé Relave communique une étude philosophique sur le bon sens. — M. Breghot donne lecture de ses recherches biographiques sur Laurent Melliet de Montessuy, écrivain bressan.

Séance du 20 juillet 1887. — Présidence de M. Dissard. — M. Vingtrinier continue la lecture des *Mariages de M. Pilon*. — M. Bleton lit une nouvelle intitulée : *La Boucle d'or*. — M. l'abbé Relave communique la fin de son étude sur le bon sens. — M. Breghot termine la lecture d'une nouvelle : *Un mariage dans le Beaujolais*.

La Revue du siècle, directeur : Camille Roy. — Sommaire du numéro d'août 1887 :

Gustave Nadaud (Ernest Chebroux).

Le Reporter (E. K. Lyptus).

La critique littéraire en province : M. Clair Tisseur (Claudius Prost).

Le comte de Kermogué (Nouvelle) (Jean Appleton).

Laquelle? (Nouvelle) (Georges de Lys).

Poésies : La Volupté des larmes : I. Ritournelle. — II. A une fleur rouge. — III. Les Flamants. — IV. La Halte (Fernand Mazade). — Le Lion (Tony Bourdin). — Rayon (L. Van Geffen). — Couplets (Camille Roy). — Sextine (Victor Coudrier). — La Cerise (Joseph Galland).

La Chanson française : Comment contenter tout le monde? (Jules Célès).

Bibliographie lyonnaise (A. Philibert-Soupé).

Chronique de Londres (Félix Remo).

Société artistique et littéraire de Lyon (C. R.).

Planches : Portrait de Gustave Nadaud (héliogravure de MM. Lumière frères). Croquis de P. Miciol.

Digitized by Google

La Controverse et le Contemporain. — Sommaire de la livraison du 15 août :

Les Précurseurs du Naturalisme contemporain (Les Jansénistes) (A. de Salilinis, S. J.).

De l'authenticité du Pentateuque, réponse aux objections de M. Wellhausen (*suite et fin*) (Vigouroux).

L'archéologie préhistorique et l'antiquité de l'homme (*suite*) (Hamard).

M. Émery et l'Église de France sous la Révolution et l'Empire (De Lajudie).

L'interprétation du Dante, par Gustave Doré (R. de la Sizeranne).

Bibliographie. — Livres : *L'Allemagne à la fin du Moyen-Age*, par Janssen (P. de Pascal).

Commentarius in epistolam ad Galatas, auctore Dominico Palmieri, S. J. (E. Jacquier).

Démonstration de la divinité du Christianisme, par l'abbé Moulin (***).

Le Mystère des trois Doms, par l'abbé Ulysse Chevalier (Félix Vernet).

Leçons de psychologie appliquées à l'éducation, par M. Marion. — *Leçons de morale*, par le même (Élie Blanc).

Revues : *La Franc-Maçonnerie démasquée*. — La Religion égyptienne (*Revue de l'histoire des religions* (E. J.).

Annales du musée Guimet. — Sommaire du tome XV, n° 31 :

Revue de l'Histoire des religions. — *Le Livre des morts*. Bulletin critique de la religion égyptienne (G. Maspéro).

L'Apologétique de Tertullien et l'Octavius de Minucius Félix (L. Massebieau).

Revue des livres : Guyau. *L'Irréligion de l'avenir* (Jean Réville).

Th. Homolle. *Les Archives de l'intendance sacrée à Délos* (Georges Lafaye).

Digitized by Google

Th. Homolle. *De Antiquissimis Dianæ simulacris Deliacis* (Georges Lafaye).

Félix Nève. *L'Arménie chrétienne et sa littérature* (A. Carrière).

Clermont-Ganneau. *La Stèle de Mésa* (A. Carrière).

Comte F. de Noër. *L'Empereur Akbar*, traduction française, par G. Bonet-Maury (Sylvain Lévi).

Paul Sébillot. *Légendes, croyances et superstitions de la mer* (Jean Réville).

Chronique. Dépouillement des périodiques. Bibliographie.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⁎ Il en faut bien parler, puisque c'est, tous les ans, l'événement capital du mois que nous venons d'achever : j'entends les distributions de prix.

A quelle époque remonte la coutume de décerner publiquement et solennellement des récompenses aux écoliers? Je soupçonne les usages de la chevalerie de n'être pas étrangers à cette institution. Aux trompettes et aux couronnes triomphales des tournois, les Universités ont ajouté les discours. Aujourd'hui, les trompettes sont à peu près supprimées, en ce sens que les noms des lauréats ne sont plus salués par une fanfare ; des couronnes, il ne s'en donne presque plus ; les discours seuls subsistent.

Je n'en veux pas médire, car il s'en fait de fort bons. Pour ne citer que ceux dont la grande salle de la Bibliothèque a répercuté l'écho, il y a eu les discours de M. Bayet aux jeunes filles, de MM. Jullien et Caillemer aux cadets des lycées, de MM. Allègre et Cambon aux vétérans, de MM. Gaspard André et Cambon, déjà nommé, aux élèves de l'École des Beaux-Arts.

S'il est permis à Grosjean de remontrer son curé, je conseillerai toujours à l'orateur qui porte la parole devant ces sortes d'auditoires, d'éviter, son sujet étant à peu près épuisé, de commencer sa dernière période par ces mots : « Je termine... » En effet, il se produit alors, dans la partie jeune de l'assistance, un mouvement d'aise, bien fait pour décourager l'éloquence la plus autorisée.

Digitized by Google

⁎ Ce n'est pas au théâtre de Bellecour qu'on accorde un aussi long crédit aux auteurs de discours ! Dans la réunion du 6, nul d'entre eux n'a eu à faire usage d'expédient oratoire pour annoncer qu'il allait conclure, et chacun est parti avec son texte en poche.

Singulières mœurs que les nôtres ! On convoque les gens pour qu'ils aient à s'expliquer, et, aux premiers mots, on leur cloue la bouche. C'est un peu ce qui se passe dans toute querelle entre amoureux ; mais au moins, lorsqu'après vous avoir demandé une explication, une jolie femme vous empêche de parler, elle a une foule de circonstances atténuantes en sa faveur.

⁎ Puisque ma plume est amenée à mettre en cause le beau sexe, ce sera, si vous voulez bien, une transition toute trouvée pour passer aux étoiles et aux éclipses, qui se suivent sans se ressembler.

Éclipse de lune le 3 : il a suffi aux Lyonnais, pour observer le phénomène, de se promener entre huit et neuf heures du soir.

Éclipse de soleil le 19 : cette fois, il fallait aller à Moscou, et encore n'avait-on que deux minutes de spectacle assurées.

Parlez-moi des étoiles filantes. C'est, à mon sens, un spectacle aussi curieux qu'une éclipse, beaucoup plus gai, cela dure pendant trois nuits, et vous pouvez contempler ces charmantes vagabondes en vous livrant aux plus aimables rêveries.

⁎ La rencontre de deux journées de fête, à l'occasion de l'Assomption, a produit, comme chaque fois, un mouvement extraordinaire dans nos gares de chemins de fer.

Il est parti pour la Grande-Chartreuse, le mont Pilat et Yzeron, de véritables armées de Lyonnais. On en a vu, jusqu'à Paris, aux joutes organisées par la direction des bateaux-mouches, dans les eaux du Point-du-Jour. Belle fête nautique, et, comme bouquet, une farandole dansée par les mariniers du Rhône et les marinières : car on avait eu le bon esprit de ne point inviter les jouteurs seulement.

⁎ Des gens qui ont dû, quinze jours plus tôt, faire la fête de bon cœur, ce sont les *Prévoyants de l'Avenir*, célébrant la réalisation de leur premier million. J'avoue que, lorsque j'en serai là pour mon compte personnel, ma joie sera sincère.

C'est vraiment beau, un million ; le mot a un aspect fulgurant et

Digitized by Google

des résonnances métalliques. Mais il est d'un million comme de la dinde truffée, qu'on ne savoure jamais mieux qu'à deux : la dinde et soi. Or, les *Prévoyants* sont quarante mille !

⁎ C'est, sans doute, ce million qui lui manquait, à ce malheureux avocat que nous avons vu échouer au banc des prévenus, après avoir si brillamment occupé le banc de la défense. Seulement, le réaliser était son moindre souci, et il a dissipé, au jour le jour, la moitié, sinon plus, de cette somme, usant, pour se faire ouvrir la bourse de ses amis, de subterfuges vraiment épiques. Heureux ceux d'entre ses amis qui ne valaient, à ses yeux, qu'une poignée de main ? Connaître seulement l'homme du monde et le causeur, c'était tout profit.

⁎ Cette affaire est laide, mais celle que nous prépare l'arrestation d'un pamphlétaire bien connu sera sale. Il est, toutefois, à constater que le succès du journal qui a souillé, quinze ans, nos rues, n'est pas dû au public, mais plutôt aux « bons amis » de ceux que visaient les articles injurieux.

Sitôt qu'un négociant, un homme de loi, un personnage quelconque était mis sur la sellette, tous ses confrères et collègues s'empressaient d'acheter le numéro et faisaient gratis de la propagande. Je gage que, sur cent exemplaires, il n'y en avait pas dix achetés par le vrai public.

Ces acheteurs, voilà des complices que la loi n'atteint pas et qui n'ont pas même, comme les auteurs, l'excuse d'avoir émargé pour faire un si vilain métier.

⁎ Secouons cette boue. Le nouvel archevêque de Lyon, Mgr Foulon, a pris possession de son siège primatial le 17 août. La cérémonie a été purement religieuse, et, sincèrement, on ne voit pas ce qu'elle eût gagné à être autre, tandis que vous sentez fort bien tout ce qu'elle y eût perdu.

In multa patientia, beaucoup de patience, ou plutôt d'endurance, suivant la vieille expression de nos pères : telle est la devise du prélat, telle doit être notre devise à tous, mes frères, que nous soyons de ceux qui entrent à l'église, que nous soyons de ceux qui restent à la porte.

⁎ Si nous jetons un coup d'œil par-dessus la haie, dans le champ de la politique, nous relevons la fusion du *Petit Lyonnais* avec le *Cour-*

Digitized by Google

rier de Lyon : le vétéran de 1830 et l'enfant de 1870 vont combattre côte à côte, sous le drapeau du Comité central.

A en juger par l'élection au Conseil municipal, de dimanche 28, la besogne ne manquera pas aux deux nouveaux alliés. Le candidat du Comité reste à 780 voix au-dessous de son concurrent socialiste, et tous les suffrages réunis ne font pas un gros chiffre : 5,218 votants, un peu plus du quart des électeurs inscrits. Et dire que c'est pour avoir le droit de vote qu'on fait des révolutions !

⁂ Le droit de chasser — bien qu'il s'exerce à beaux deniers comptants — trouve assurément davantage de citoyens désireux d'en user. Je sais même des gens qui sacrifieraient toutes nos conquêtes sur l'ancien régime, au prix d'un droit de chasse permanent et sans restrictions.

Mais alors, chasseurs, vous ne goûteriez plus les voluptés d'un jour d'ouverture. Et nous, qui ne chassons pas, nous aurions à craindre que, le gibier faisant défaut, l'instinct originel reprît le dessus et que la chasse à l'homme remplaçât l'autre.

⁂ Et les Cambodgiens ? Nous leur devons bien une mention à ces seize étudiants orientaux, plus une altesse noire, qui ont visité notre ville, se rendant en Savoie et en Suisse.

Notre École normale qui les a hébergés n'est point souvent appelée à retentir de noms aussi sonores que celui, par exemple, du jeune Chann, fils de Maha-Thupedey, petit-fils de Sondach-Préa-Eysephot-Thupedey, gardien du couteau sacré. Pourtant, il ne faudrait pas se presser de sourire : nous envoyons des cartes de visite énonçant des titres aussi bizarres et beaucoup plus longs que ceux-ci.

⁂ Avec le mois, prennent fin les concerts de Bellecour, qui ont fait, cette année, une bonne campagne, sous la direction de leur chef, M. Alexandre Luigini. Un de nos solistes les plus distingués, M. Fargues, qui ne se borne pas à jouer du hautbois en véritable virtuose et qui est compositeur à ses heures, a reçu la décoration du bey de Tunis, pour une marche dédiée à ce souverain et que vous avez entendue plus d'une fois cet été.

Et maintenant, adieu, musique, jusqu'à l'ouverture du Grand-Théâtre.

M. J.

Digitized by Google

Chronique d'Août 1887

1er *Août.* — Distribution des prix aux élèves du Petit Lycée de Saint-Rambert, dans la Bibliothèque de la ville et sous la présidence de M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit. Le discours d'usage est prononcé par M. Jullien, professeur de quatrième.

— Mort de M. Léo Marnet, ancien avocat du barreau de Lyon et compositeur de musique distingué, décédé à Cottance (Loire). M. Marnet avait mis en musique presque toutes les pièces de vers, formant le recueil des poésies de Victor de Laprade, intitulé : *Symphonie alpestre.* Une autre de ses compositions : *Le Pays des Rêves,* avait obtenu notamment un grand succès.

2 *Août.* — Distribution des prix aux élèves des classes supérieures du Lycée de Lyon, dans la grande salle de la Bibliothèque de la ville, sous la présidence de M. Cambon, préfet du Rhône. M. Allègre, professeur de troisième, prononce le discours d'usage. M. Cambon prend ensuite la parole pour donner quelques conseils sages et pratiques aux élèves, qui viennent d'achever leurs études et vont entrer dans le monde.

3 *Août.* — Eclipse de lune de 7 h. 45 m. à 11 h. 35 m. du soir. Un temps superbe en favorise l'observation.

4 *Août.* — Distribution des prix aux élèves de l'École des Beaux-Arts, au Palais Saint-Pierre, sous la présidence de M. Cambon, préfet du Rhône, qui prononce un discours, auquel M. André répond au nom de l'Administration de la Société des Beaux-Arts.

— Distribution solennelle des prix du Conservatoire de musique, au Grand-Théâtre, sous la présidence du général Saint-Marc.

Digitized by Google

14 et 15 Août. — Grand concours musical à Villefranche.

17 Août. — Intronisation solennelle de Monseigneur Foulon, archevêque de Lyon, dans l'église primatiale de Saint-Jean, au milieu d'un grand concours de fidèles.

18 Août. — Mort de M. Jean-Baptiste Perret, officier de la Légion d'honneur, ancien député à l'Assemblée nationale de 1871, et ancien sénateur du département du Rhône, décédé dans son château de la Chaux, à Collonges (Rhône). M. Perret avait été aussi juge au Tribunal de Commerce de Lyon, membre de la Chambre de Commerce et maire de la commune de Chessy-les-Mines (Rhône).

20 Août. — M. Desmoulins, agrégé de grammaire, principal du collège d'Alais (Gard), est nommé directeur du Petit Lycée de Lyon-Saint-Rambert, en remplacement de M. Bazin, nommé censeur des études au Lycée de Nîmes.

22 Août. — Ouverture de la deuxième session ordinaire du Conseil général du département du Rhône. Formation du bureau. Sont nommés : Président, M. Clapot ; vice-présidents, MM. Nolot et Sornay ; secrétaires, MM. Grinand et Paillasson.

28 Août. — Ouverture de la chasse dans le département du Rhône.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LES

SALONS D'AUTREFOIS

Souvenances de 1828 à 1848

Primavera, gioventù del anno.
Gioventù, primavera della vita.

DANS un récent appel fait à ses abonnés, la *Revue du Lyonnais* leur a demandé de rechercher tout ce qui pouvait rappeler le temps passé.

En rangeant de vieux papiers, j'ai retrouvé quelques essais de jeunesse ; je les lui adresse, moins pour leur donner une publicité à laquelle ils n'étaient pas destinés, que pour faire connaître aux jeunes les mœurs de cette époque et rappeler à ceux qui ne le sont plus, les choses de ce temps auquel, comme moi, ils aiment à penser.

Après les sinistres événements de la fin du dernier siècle, dont nos familles ont été ou victimes, ou témoins ; après les grandes agitations de l'empire de Napoléon Ier, commencé par d'enthousiastes espérances, continué par la

Digitized by Google

gloire des conquêtes et terminé par l'épuisement de la France, on se reposait dans le calme donné par le retour de l'ancienne monarchie ; deux choses dont nous avons grand besoin aujourd'hui.

De 1815 à 1848, la société eut une période de trente-trois ans de paix, qui m'ont laissé tous mes souvenirs d'enfance et de jeunesse.

Il y a un demi-siècle, beaucoup de salons existaient comme on n'en trouve plus maintenant.

A Paris, Lyon, Marseille, Nîmes, Clermont, Versailles, Compiègne, Anduze, Pontoise et probablement ailleurs, certaines maisons s'ouvraient tous les soirs, d'autant plus facilement que le jour elles n'étaient jamais fermées.

Les hommes et les femmes de l'intimité se présentaient dans leurs costumes de ville, le soir comme le matin, assurés toujours d'être bien reçus, sans luxe et sans apprêt, car nos pères et nos grands-pères surtout, se ressentaient encore beaucoup des ruines de la Révolution.

Parmi les maisons d'autrefois, largement et simplement ouvertes à Lyon, avant 1831, époque où je l'ai quitté, je peux citer les Guérin, les Anginieur, les Vincent-Vaugelas, les Jordan-Dugas, et les Magneval à Champvert, auxquels les Louis Mas ont succédé, en continuant les mêmes traditions, sous les mêmes ombrages, peuplés d'une brillante jeunesse, où Raphaël aurait pu trouver plus d'un gracieux modèle.

De 1821 à 1872, dans leur antique et beau château de Sury, les Henri Jordan, ont donné à leurs nombreux amis, un exemple rare, de large, simple, et très affectueuse hospitalité demi-séculaire.

Digitized by Google

A Marseille, tous mes contemporains ont connu la maison Salavy, comme une des plus cordialement accueillantes ; madame Emma et sa fille Anaïs, enlevées trop tôt à leurs amis, n'ont pas été remplacées.

A Clermont, les jeunes ingénieurs étaient reçus comme des enfants de la maison, chez les dames Blot et Baudin, et dans la famille Guillaume, dont la fille, madame Kermaingant, chantait comme la Malibran.

Son mari, notre camarade, avait refusé pour elle un engagement de cent mille francs par an à l'Opéra, et c'est gratis que nous l'entendions tous les jours, chanter les mélodies de Schubert alors dans leur nouveauté, et beaucoup d'autres choses encore.

Elle avait de particulièrement remarquable, qu'elle chantait sans préparation et sans fatigue, comme chantent les oiseaux ; après une journée de campagne très mouvementée, elle se mettait au piano et sa voix avait toujours autant de fraîcheur ; je crois qu'elle ne s'enrhumait jamais.

A Compiègne les Marcilly, à Anduze les Mirial, à Pontoise les dames d'Arquinvillier et Dejean, avaient un accueil empressé pour tous, et tous étaient empressés d'en profiter, car ils y trouvaient ce qui rendait les réunions agréables : jeunesse, esprit, beauté et par-dessus tout, la plus grande simplicité.

Il en était de même à Versailles, chez les Franchet d'Esperay ; toujours à leur foyer on rencontrait leurs charmantes filles : Marie, piquante et jolie brune, la blonde et séduisante Marguerite, puis Angèle, la gracieuse Antigone de son vieux père aveugle, véritable type de l'homme aimable et distingué.

Digitized by Google

Les quatre fils, tous militaires, étaient absents, en Afrique ou ailleurs.

Les personnes âgées faisaient, le soir, leur partie de whist ou de boston, et souvent même, dans le jour, des parties d'échec ou de trictrac, dont le modeste enjeu alimentait la bourse des pauvres.

Les plus jeunes se groupaient dans une autre partie du grand salon, pour causer ou jouer à des jeux moins sérieux, qui n'empêchaient pas la conversation.

Le sexe fort et le sexe gracieux ne formaient pas des clans séparés.

Les jeunes gens étaient particulièrement bien accueillis ; les célibataires plus âgés, naturellement plus répandus dans le grand monde, étaient fort appréciés : ils apportaient les nouvelles.

L'arrivée dans notre cercle de famille, de MM. Alphonse Bergasse (neveu de Nicolas), Auguste de Pommerol, Octave Vincent, Gabriel Magneval l'avocat, dont les pères étaient déjà liés avec les nôtres, nous donnait une grande animation.

Tous jeunes encore, charmants causeurs, intimes des Jordan, étaient aussi des amis de Mme Yéméniz, dont le salon avait le privilège d'attirer toutes les notabilités de passage ou autres.

L'illustre Berryer, chef reconnu du parti légitimiste, député de la Haute-Loire, puis des Bouches-du-Rhône, allait souvent de Paris à Marseille ; il fut un des dieux de cette olympe lyonnais.

A Paris, j'ai eu l'occasion de le voir de très près dans l'intimité d'une famille ou j'étais reçu.

Digitized by Google

Si comme orateur, il n'avait pas d'égal à la Chambre, (Berryer, dit Cormenin, est, après Mirabeau, le plus grand des orateurs français), dans le monde, il m'a toujours produit beaucoup moins d'impression.

J'ai remarqué, du reste, souvent, que certains hommes et même des femmes, étaient comme des pièces d'artifice, qui ne partent bien et ne donnent tout leur effet, que lorsqu'on sait y mettre le feu, et ce talent n'appartient pas à tous.

Dans nos salons lyonnais, on voyait alors la belle Mme Dumas, qui dans les grands jours jouait si bien la comédie chez les de Moncloux (directeur des douanes) et ailleurs.

Déjà, elle conduisait avec elle sa jolie fille Adrienne, qu'on pouvait prendre pour sa sœur.

On y rencontrait aussi Mme Lacène morte en 1882, à l'âge de 104 ans. Remarquée sous le Directoire, elle était encore remarquablement belle en 1828 ; elle avait alors cinquante ans et paraissait n'en avoir que trente.

Parmi les jolies femmes de Lyon, nombreuses à cette époque comme toujours, une des plus séduisantes était la jeune créole qui fut Mme Amp...

Je l'ai retrouvée à Paris, en 1843, après son changement de fortune; malgré ses malheurs et dix années de plus, elle avait conservé tout le charme de sa beauté et de ses yeux de gazelle, qu'on pouvait aussi comparer à ceux des anges de Murillo.

Digitized by Google

Les journaux étaient rares et chers ; on les lisait peu et l'on ne parlait pas politique ; on la laissait à ceux dont c'était le métier ; les avocats sans cause étaient bien moins nombreux.

La question sociale dormait tranquille ; ce n'était pas la fantastique apparition des saint-simoniens qui aurait pu la réveiller.

Un éclat de rire homérique allant des bords de la Seine à ceux du Rhône et de la Garonne, les avait pourchassés jusqu'en Egypte, d'où ils sont revenus bientôt convertis... au culte du veau d'or.

Dans ce temps-là, le ridicule ne pouvait pas vivre en France, mais aujourd'hui, il s'y est joliment acclimaté.

Depuis l'aigle de Boulogne, jusqu'au Bucéphale du nouveau Vercingétorix, sans nommer toutes les autres bêtes qui aspirent à devenir célèbres et riches surtout, en écrivant sur leur chapeau ce que voulait y mettre le loup de Lafontaine : *C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau.*

En se levant, chacun lit son journal ; lorsque le soir on se rencontre, dans une maison ou l'on a dîné, on n'a plus rien à s'apprendre mutuellement.

Chacun sait tout ce qui est arrivé hier, et même le temps qu'il fera demain.

Les journaux ont presque tué la conversation ; les cercles, la bourse et les cigares l'ont achevée.

Le luxe des réceptions et des toilettes contribue beaucoup à la froideur des relations.

Digitized by Google

On causait alors des livres nouveaux, de la pièce nouvelle et de tous les événements passés, présents et futurs, de la société à laquelle on appartenait, et même souvent de celles qui n'étaient pas la vôtre ; pas toujours pour en médire, quelquefois pour y porter envie, parce qu'on paraissait s'y amuser davantage.

On dansait et l'on valsait surtout, quand on avait la chance de rencontrer un pianiste à poigne, de bonne volonté et fortement imprégné de Strauss.

La polka, toute moderne, fut inventée pour faire sauter ceux qui, n'ayant pas d'oreilles. ne pouvaient pas valser.

On faisait des concerts improvisés, ou des lectures intéressantes.

Lamartine et Victor Hugo étaient dans tout l'éclat de leur jeunesse et de leur talent, que rien encore n'avait terni.

On les savait par cœur, on vous priait de les réciter ou de les lire. Le talent de lecteur était fort apprécié.

Les romans de Walter Scott venaient de paraître en France, avec un succès inouï; les jeunes et les vieux les lisaient ; tous en parlaient avec enthousiasme (1825-28). Depuis le *Génie du christianisme* en 1802, aucun livre n'avait eu plus d'éditions.

La peinture et la musique y prenaient toutes leurs inspirations ; c'est à ses descriptions et aux gravures qui les accompagnaient, que l'on doit la renaissance des meubles du Moyen-Age.

Dans certaines maisons, une grande table autour de laquelle les dames travaillaient, permettait de dessiner à

Digitized by Google

ceux qui avaient la bonne habitude de porter toujours leur crayon, et savaient un peu s'en servir.

Les poètes d'occasion faisaient des bouts-rimés, dont le succès était ordinairement en sens inverse de leur mérite littéraire.

On y projetait des parties de plaisir et l'on parlait de celles déjà faites.

Car alors, il n'était pas extraordinaire de réunir vingt-cinq personnes en pique-nique ou autrement, pour un dîner champêtre, où l'on se rendait, soit en voiture, soit en bateau, et même quelquefois à cheval, amazones et cavaliers.

En jouant *aux fagots*, les dames ne craignaient pas de chiffonner leurs robes, parce qu'elles ne coûtaient pas la rançon d'un prince, et, sans jeter leurs chapeaux par-dessus les moulins, elles les ramassaient gaîment quand ils tombaient, parce qu'ils ne venaient pas de chez la première faiseuse.

Il y avait partout une société qui savait s'amuser, se croyant sûre du lendemain.

Le monde où l'on s'ennuie n'était pas encore à la hauteur d'une institution.

Dans mes souvenirs de Nîmes, je trouve des réunions de jour assez originales :

Un peintre distingué, Collin, directeur du musée de la *Maison Carrée*, apportait son chevalet pour continuer son tableau commencé, pendant qu'un poète devenu célèbre, Reboul, lisait ses vers à ses intimes, avant de les livrer au public.

Digitized by Google

Un jeune avocat, déjà classé, devenu depuis une sommité légitimiste, M. de Larcy, faisait partie de ce groupe.

Didion, qui n'était pas encore directeur des chemins de fer d'Orléans, avait le temps d'y chanter des oratorios.

Deux dames y venaient aussi : l'une jouait remarquablement du piano ; quant à l'autre, Mme d'Au..., on avait autant de plaisir à l'entendre parler qu'à la regarder.

Treize ans plus tard, en 1848, j'ai retrouve Mme d'Au... à Versailles, où son mari était directeur des contributions. Hélas ! ce n'était plus celle de Nîmes. Comme Louis Philippe, cette reine de beauté avait perdu sa fragile couronne, mais toute la grâce de son esprit lui était restée, ce qui valait encore mieux.

J'ai connu la fort aimable femme d'un des premiers notaires de Paris, qui menait de front ses occupations d'artiste et de femme du monde, à trop grandes guides peut-être ? (Ce mot *peut-être* est mis là par euphémisme).

Elle recevait ses amis dans son atelier de peinture, au milieu d'un beau jardin, et causait avec eux en continuant à travailler... de temps en temps.

C'est chez elle que j'ai vu de près Victor Hugo, qui pontifiait déjà en 1840.

A Clermont, Mme Léopoldine de..., dont le beau-frère, littérateur distingué, occupait alors une de nos grandes ambassades, pratiquait largement cette coutume d'ouvrir à tous son salon.

Dans une visite au château de...; sur les rives de la Dore, c'est elle qui me disait :

« Si les jeunes gens du monde savaient le besoin que « l'on a d'eux dans la bonne société, ils n'iraient jamais « dans la mauvaise. »

Digitized by Google

C'était alors une femme d'expérience, car sa jeunesse datait de la restauration ou de la fin de l'empire, et nous étions en 1838.

C'est là que de Morny, simple lieutenant de cavalerie, intime de la maison, faisait ses débuts dans la politique et les affaires.

Par ses manières élégantes, distinguées et bienveillantes, il savait s'attirer toutes les sympathies; ce qui explique ses succès.

Plus tard, quand il eut donné des preuves de l'énergie de son caractère, on a dit de lui : *qu'il avait une main de fer gantée de velours, et qu'il se dégantait rarement.*

Le mot n'est pas de moi, je m'empresse de le dire; je l'ai trouvé exact et joli; je le répète pour le vulgariser.

Il est, je crois, d'Alphonse Daudet.

Il y avait encore, à Paris, quelques salons célèbres, entre autres celui de l'*Abbaye-aux-Bois;* mais, comme le brosseur du capitaine, je peux dire que je ne l'ai connu qu'*approximativement* par les récits enthousiasmés de mon ami, Frédéric Ozanam, et les confidences de Mme Ancelot, pas indulgente du tout pour la divinité à laquelle Châteaubriand s'était dévoué.

Par jalousie de métier, elle reprochait à Mme Récamier de n'avoir pas d'esprit.

J'aime mieux la réponse de Mme de Staël :

Dans un grand dîner, un homme savant, mais maladroit, dont fort à propos j'ai oublié le nom, était placé entre Mme de Staël et Mme Récamier.

Il ne trouva rien de plus aimable que de dire à ses voisines, tout son bonheur d'être placé entre l'esprit et la beauté.

Digitized by Google

Mme de Staël s'empressa de lui répondre que c'était la première fois qu'on lui disait qu'elle était jolie.

Il y avait encore un autre salon souvent cité, non pas comme celui de l'Abbaye-aux-Bois, à cause des hommes importants qui le fréquentaient, mais pour la beauté des femmes qui étaient admises; c'était une faveur très recherchée, parce qu'elle donnait un brevet.

Mme Boscaris de Villeplaine occupait alors un splendide hôtel de la place Vendôme; Dugas-Montbel (le traducteur d'Homère), fort lié avec cette famille, d'origine lyonnaise, avait eu l'obligeance de m'y présenter.

C'est là que, pour la première fois, j'ai vu Mme Thiers à l'époque de son mariage; elle paraissait d'autant plus jolie que son mari était fort laid.

Ce n'était pas dans un salon qu'il fallait le voir, mais à la Chambre qu'il fallait l'entendre.

Il n'avait aucune des qualités brillantes de Berryer ou de Lamartine; mais avec un filet de voix, il obtenait toujours un très grand silence, et l'on ne perdait pas une de ses paroles; c'était heureux, car toutes avaient une très grande valeur et jetaient un grand jour dans les discussions.

Il serait trop long même de nommer simplement tous les salons de Paris, que j'ai vus de 1831 à 1851; mais ne pas en citer quelques-uns, serait de l'ingratitude.

La maison d'Augustin Jordan (le frère du célèbre Camille), était presque la mienne.

Je voyais chez lui, ou avec lui, toute la dynastie des Périer, ses cousins germains; ils étaient huit frères :

Casimir, président du Conseil des Ministres;

Digitized by Google

Augustin et Camille, pairs de France;

Joseph, régent de la Banque;

Scipion, Amédée, Alphonse et Alexandre, tous dans des positions brillantes.

Leur père, Claude Périer, avait été déjà régent de la Banque à son origine.

Eugène, fils d'Augustin, était secrétaire d'ambassade à Vienne; son frère, Adolphe, était marié avec Nathalie de Lafayette.

Casimir II, fils de Casimir I le Grand, avait épousé la fille du riche banquier Paturle, d'une famille lyonnaise.

J'ai assisté au bal donné à cette occasion ; je vois encore cette belle jeune fille, dont le profil grec était splendide sous sa chevelure noire relevée à *la Niobé*. Mais hélas ! son triomphe fut bien court.

C'est d'un second mariage avec Mlle Fontenilla qu'est né Casimir III, député actuel (1887).

Beaucoup de femmes de cette famille étaient aussi fort distinguées ; leurs sœurs, Mmes Rollin et Teyssère furent des saintes à Grenoble;

Cécile, fille de Scipion, était la charmante Mme Ludovic Vitet, femme du conseiller d'État;

La jolie Mathilde, fille de Joseph, fut Mme Leroiteville, puis duchesse de Montebello;

Une autre Mathilde, fille d'Alphonse, était la femme du général du génie, Chabaud-Latour, député;

Clotilde, fille d'Alexandre, avait épousé le général Randon, ministre de la guerre.

Mais, ce qui donnait un attrait particulier à ce salon, c'était sa noble simplicité, l'esprit pétillant d'Augustin Jordan et la sympathique aménité de sa femme et de sa fille,

Digitized by Google

Adrienne, devenue, depuis, Mme Despatys, mère du conseiller municipal de Paris (1887).

Augustin Jordan, ancien secrétaire d'ambassade à Rome, avec Mgr de Frayssinous, n'était pas certainement un homme d'État comme son frère Camille; mais, j'ai toujours entendu dire, par ceux qui les ont connus tous deux, que dans le monde, Augustin avait plus de charme.

Dans ses lettres, Mme de Gérando parle souvent de lui; on voit qu'elle l'aimait beaucoup.

Le baron C..., neveu du premier médecin de Napoléon Ier, avait une maison qui ne manquait pas d'originalité.

Sa conversation était fortement émaillée d'esprit gaulois et sa cuisine était bonne; elle avait conservé les traditions de l'oncle, le convive et l'ami de Brillat-Savarin (lire la *Physiologie du goût*).

On y voyait beaucoup de monde, quelques artistes dont il se faisait le Mécène, et comme pièce de fond, la comtesse F., surnommée par lui la Belle des Belles, dont je n'ai jamais admiré..... que la beauté et même sans enthousiasme.

Ancien page de l'empereur, C... avait été nommé chef d'escadron de cuirassiers à vingt-quatre ans; puis il avait donné sa démission à la fin de l'Empire.

Lorsqu'il allait au bal des Tuileries, sous Louis-Philippe, avec son habit de velours à boutons d'or, son haut-de-chausse en satin, ses bas de soie blancs et son épée en verrouil, il avait encore fort grand air.

Dans un moment d'expansion, il me disait : « J'avais 6,000 fr. de mon grade, 6,000 fr. que mon oncle me don-

Digitized by Google

nait, 6,000 fr. de dettes que je faisais, total 18,000 liv. de rente; et je n'ai pas su m'y tenir. »

L'héritage de l'oncle était arrivé fort à propos. (Si c'est une médisance je n'en ai pas la responsabilité.)

Monsieur Favier, inspecteur général des Ponts et Chaussées, recevait avec empressement les jeunes ingénieurs, qu'il employait comme collaborateurs pour les calculs d'un grand ouvrage sur le tracé des routes, qui eut un certain succès avant les chemins de fer.

Par compensation, sa femme et sa jeune belle-sœur ouvraient leur salon tous les soirs et nous recevaient avec une cordialité que je n'ai pas oubliée.

Dans la Chaussée-d'Antin, je voyais quelques fois la famille d'un fabricant de draps, qui était en même temps, le très riche et très haut banquier Se..., à qui j'étais recommandé.

A cette époque, 1833, ses salons étaient déjà ce qu'il y avait de plus *high life*.

Ses filles, de très grandes dames, fort titrées, étaient aussi, ma foi, fort jolies.

Entre autres, la belle Esther, si belle et si bien douée que j'en étais... ébloui!

Depuis, elle est devenue princesse de B... (l'almanach de Gotha lui donne le nom de Gabrielle, Esther n'était peut-être qu'un surnom dû à sa beauté).

J'étais fort jeune alors; j'allais là comme à un spectacle de féerie, bien plus pour regarder que pour toute autre chose.

Digitized by Google

Pendant ce temps-là, leur jeune frère Achille (devenu depuis baron, et père de la princesse de Sa...., toujours d'aprè l'almanach de Gotha), naviguait loin du boulevard, sur la Méditerranée et l'Océan, avec l'architecte Lebas, pour ramener, d'Égypte à Paris, l'obélisque de Louqsor, qui devait être élevé sur la place de la Concorde (voir l'inscription), *aux applaudissements d'un peuple immense* de badauds, qui ne comprenaient pas que les moyens d'exécution préparés étaient dix fois plus forts et dix fois plus dispendieux qu'il ne fallait pour assurer le succès de l'entreprise, et jeter de la poudre aux yeux.

Un autre salon, si je peux l'appeler ainsi, m'a laissé des impressions qui ne sont ni ordinaires ni banales.

En 1844, j'avais fait un voyage en Angleterre et en Écosse; n'étant pas seul, j'avais dû me borner à voir le pays, sans pouvoir étudier les mœurs des habitants, si ce n'est celles des aubergistes, qui sont à peu près partout les mêmes, et peuvent se résumer par ce terme de musique *crescendo*.

L'année suivante, 1845, l'occasion s'est présentée, à Paris même, de réparer cette omission; ce que j'ai toujours appelé mon second voyage d'Angleterre (*intra muros Luteciæ*).

Au bal des Tuileries j'avais remarqué deux grandes misses belles et blondes avec toute la fraîcheur et tout l'éclat traditionnels des filles d'Albion; leur mère, encore jeune, n'avait pas du tout le type ordinaire de cet emploi.

Ces dames, seules, paraissaient fraîchement débarquées et fortement dépaysées; je l'étais un peu moi-même au milieu de cette foule cosmopolite et chamarrée, dans cette magnifique salle des Maréchaux du pavillon de l'Horloge, dont il

Digitized by Google

ne reste plus, hélas! que quelques photographies et le souvenir du petit nombre de ceux qui l'ont vue dans toute sa splendeur.

J'eus l'idée de me faire présenter par un ami qui ne les connaissait pas plus que moi. La brillante dorure de mon jeune uniforme fit disparaître cette irrégularité, qui, du reste, n'était pas très différente de la pratique ordinaire des présentations, où dans les trois facteurs, il y en a presque toujours un qui est inconnu des deux autres.

La connaissance fut bientôt faite; ces dames étaient écossaises, catholiques et légitimistes, trois qualités dont elles se vantaient hautement.

Ces choses se passaient en face du grand portrait en pied du maréchal Macdonald, qui était de leur famille et dont elles portaient le nom.

A la fin du bal, je les reconduisis à leur voiture et, deux jours après, j'étais invité à dîner rue de la Paix, à l'hôtel Mirabeau.

Elles s'établirent ensuite dans une maison anglaise au faubourg Saint-Honoré ; une fois par semaine, il y avait un dîner de 50 à 60 personnes suivi d'une soirée; le tout, composé presque uniquement d'insulaires des deux sexes.

J'y fus invité plusieurs fois, et comme je ne connaissais personne autre, toute mes attentions étaient pour miss Flora et pour miss Reginalde.

J'eus l'occasion de les accompagner dans Paris, qu'elles ne connaissaient pas; la mère venait quelquefois avec nous; le plus souvent, elle était remplacée par un jeune anglais de leurs amis, et tout se passait comme si la mère ne fût pas restée à la maison. Autre nation, autres mœurs!

Il y avait juste un siècle qu'une jeune Flora Macdonald était devenue célèbre en sauvant, au péril de ses jours, le

Digitized by Google

prétendant Charles-Édouard, après la bataille de *Culloden*.

Aussi, depuis 1745, dans toutes les familles Macdonald, qui sont nombreuses, la fille aînée s'appelle Flora.

Conclusion : au bout de six mois, en échange d'un portrait au crayon de la Flora de Ch. Édouard, elles m'ont donné une écharpe tissée aux couleurs de leur clan, que j'ai perdue, sans les oublier, comme le prouve ce récit.

Pendant que j'écris ces lignes, il y a peut-être au fond de l'Écosse, dans quelque château du *Mid-lothian* ou des *High-lands*, de respectables châtelaines, qui repassant dans leur mémoire les épisodes de leur voyage en France, de 1845, retrouvent aussi ces vieux souvenirs, avec le plaisir que l'on éprouve à revoir de vieux amis.

Les familles étaient beaucoup plus sédentaires. Pendant l'été, on n'allait pas à la campagne aussi généralement qu'aujourd'hui.

Les villes d'eaux, moins nombreuses, étaient moins fréquentées par les gens valides, et pendant l'hiver les poitrinaires seuls allaient dans le Midi.

Les médecins n'avaient pas encore inventé d'envoyer leur clientèle bien portante aux bains de mer, afin d'avoir un peu de temps pour se promener eux-mêmes et dormir tranquilles.

Je trouve, du reste, cette idée doublement bonne; car au mois d'août, les bains de l'Océan sur les plages normandes ou bretonnes sont, pour les miens et pour moi, le suprême de la thérapeutique hygiénique et préventive ; et j'ai toujours pensé que nos docteurs avaient le droit et le devoir, comme les autres, de s'appliquer le proverbe : Repose-toi pour mieux travailler (*otiare quo melius labores*).

Digitized by Google

A part quelques exceptions, on n'allait à la campagne que pendant deux mois : septembre et octobre, époque des vacances, de la chasse et des vendanges, qui étaient ordinairement l'occasion de fêtes et de plaisirs presque oubliés, les mœurs nouvelles ayant complètement bouleversé les rapports bienveillants et familiers qui existaient alors entre les propriétaires urbains et les ruraux.

Les jeunes châtelaines de ce temps-ci ne se déguiseraient plus en paysannes pour venir danser avec les fils et les filles de leurs fermiers, comme je l'ai vu dans ma jeunesse, à la grande joie de tous, et cela, je puis vous l'assurer, dans de véritables châteaux.

Les chemins de fer ne favorisaient pas l'éparpillement des familles nombreuses, où toujours quelqu'un est en route.

On n'avait pas la facilité des pèlerinages lointains et des voyages à prix et temps réduits.

Le type de Mme Benoiton est d'invention toute moderne.

Les dames n'avaient pas besoin de sortir tous les jours pour les emplettes de leur ménage et de leur toilette.

Je me rappelle que les grandes maisons de détail envoyaient leurs étoffes et leurs marchandises de toute sorte à choisir à domicile.

De même, pour les pères et les fils, à chaque changement de saison, le tailleur apportait son carnet d'échantillons et prenait, en même temps, les mesures et les commandes.

Aujourd'hui, les fournisseurs attendent ceux qu'ils appellent leurs clients; autrefois, ils se dérangeaient pour aller voir leurs pratiques.

Presque pour tout il en est de même.

Digitized by Google

Par contre, beaucoup de professions qui avaient des clients, n'ont plus maintenant que des pratiques, qui sont obligées de marchander leurs services, comme les cuisinières marchandent une panier de pommes, sur les bateaux de la Savoie.

Je ne critique pas, mais je constate simplement que les choses ont changé.

Les femmes du monde sortaient donc très peu, aussi, bien loin de se garer des visites, six jours par semaine, c'est avec plaisir qu'elles les attendaient tous les jours.

On était d'autant plus empressé de les faire, qu'on n'avait pas la chance de trouver à la porte cette réponse réfrigérante : *Ce n'est pas le jour de Madame* et même quelquefois : *Ce n'est pas encore l'heure ;* comme à la caisse de Robert Macaire, où l'on n'était jamais pressé de payer.

Si par hasard, on tombe sur le jour de Madame, on n'est pas beaucoup plus avancé.

On voit bien que pour vous recevoir, *vous et les autres*, Madame a mis sa plus belle robe, dans laquelle elle est un peu gênée, car elle est moins souple et moins jolie qu'à l'ordinaire.

Arrangée par le coiffeur, sa coiffure, comme celle du vulgaire, étalée sur les têtes à perruque des parfumeurs, peut être à la mode plus ou moins ridicule du moment, mais elle n'a pas son cachet, ne va pas à sa figure aussi bien que ses cheveux simplement lissés par elle, en face de son miroir.

La cohue des indifférents qui se pressent et passent comme les personnages d'une lanterne magique, vous

Digitized by Google

donne bien peu l'occasion de faire des remarques sur son esprit et son amabilité.

On en est réduit à des banalités qui se croisent, et que l'on s'empresse de rompre, par une retraite précipitée.

Enfin, dans le temps dont je parle, les jeunes filles de dix-huit ans ne préparaient pas leurs brevets; on les trouvait toujours au salon, dont elles augmentaient le charme, en l'illuminant de leur jeunesse.

Les jeunes gens bien élevés, éloignés de leurs familles pour leurs études ou les débuts de leur carrière, n'étaient jamais embarrassés pour passer leurs soirées, car ils trouvaient partout un accueil sympathique, qui les maintenait dans la bonne voie.

Aujourd'hui, la saison d'été suspend presque toutes les relations pendant six ou huit mois.

Les jours de réception, réduits à une douzaine par année, donnent à peine le temps de se reconnaître et d'échanger quelques paroles; exactement comme lorsqu'on se rencontre dans l'intérieur d'un tramway un jour de pluie.

On se demande comment, dans ces conditions, pourraient s'établir les bonnes et cordiales relations d'autrefois.

Comme l'abus des journaux et des cercles, les jours de réception ont beaucoup contribué à la suppression des intimités de bonne compagnie.

Chaque maîtresse de maison, et même celles qui aspiraient à le devenir bientôt, avaient leur album.

On ne pouvait pas les satisfaire aussi facilement qu'au-

Digitized by Google

jourd'hui, en leur donnant sa photographie ou celles de ses proches.

Pour être aimable ou du moins pour essayer de l'être, il ne suffisait pas d'une minute d'immobilité, et de laisser travailler le soleil.

Il fallait opérer soi-même, et courageusement s'exécuter de la plume ou du crayon.

Ce n'est jamais sans un certain embarras qu'en rentrant chez soi, on posait sur sa table un cahier d'une entière blancheur, quand il n'était pas chargé déjà, des œuvres plus ou moins bien réussies, des malheureux qui vous avaient précédé au supplice.

Ils n'était pas donné à tous, d'avoir l'esprit de J. Janin, adoptant sa formule devenue célèbre :

Dominus vobiscum ;
Le Diable avec l'album.

En présentant au lecteur quelques-uns de ces souvenirs, retrouvés après bien des années, je viens le faire juge de la manière dont je me suis tiré quelquefois de ces guets-apens de bonne compagnie.

Il me dira, ou bien il ne me dira pas, si ces fruits de jeunesse ont eu la chance des produits de la Gironde, qui dit-on se conservent indéfiniment, ou ce qui est plus probable, s'ils ont fait comme ceux des coteaux de la Saône, qui n'attendent pas cinquante ans, pour perdre leur couleur, leur goût et leur parfum.

Digitized by Google

1re PAGE DE L'ALBUM Mme S. B.

Aux yeux profanes du vulgaire,
Tous les albums sont des joujoux,
Dont souvent la vogue éphémère
Dépend du caprice et des goûts.

Mais pour une âme généreuse,
Qui ne peut rester oublieuse
Du souvenir des jours passés,
Un album est bien autre chose ;
C'est une arche sainte, où repose
Le secret des plus doux pensers.

C'est un trésor que l'on amasse
A dépenser dans les ennuis ;
C'est un miroir, où rien n'efface
Les traits absents de nos amis.

C'est ainsi que pour vous, madame,
Qui serez riche en souvenirs,
Ce livre peut charmer votre âme,
Dans bien des douleurs à venir.

Lorsque parfois, ouvrant ces pages,
Vous y verrez de toutes parts
Surgir de lointaines images,
Qui chercheront vos doux regards.

Lisant cette feuille première,
Longtemps alors arrêtez-vous ;
Ecoutez ma sainte prière :
Souvenez-vous.

Digitized by Google

ALBUM DE Mme P.

Amis, le flot du temps, dans sa marche inégale,
Ou trop vite, ou trop lent, toujours contre nos vœux,
Vient de franchir encor un nouvel intervalle,
D'un an de plus nous voilà vieux.

Avant de commencer la nouvelle carrière,
Qui déjà s'ouvre devant nous ;
Arrêtons-nous ici, regardons en arrière,
Relire le passé peut-être sera doux.

Je sais, que bien des jours ont donné leur souffrance ;
Je sais, que plus d'une espérance
Pour nous est morte à son matin.
Je sais, que dans la vie, en marchant d'âge en âge,
Nous avons vu plus d'un orage
Troubler l'azur d'un ciel serein.

Qu'est-ce que le malheur ? Une divine flamme,
Qui passant sur notre âme,
La prépare au séjour de Dieu ;
Comme l'or, sortant de la terre,
Ne peut dépouiller sa poussière,
Qu'en passant par le feu.

Oublions ces moments de pénible tourmente,
Quand le temps calme et beau nous tient éloignés d'eux ;
Ayons dans l'avenir une âme confiante,
En redisant nos jours heureux.

Digitized by Google

Ainsi qu'un léger météore,
On les vit briller, puis pâlir ;
Cherchons à les revoir encore
Dans le reflet du souvenir.

Bien souvent, cette fleur sauvage
Qui nous séduit par sa couleur,
Semble morte après un orage,
Quand elle a perdu sa fraîcheur.

Mais, dans cette fleur incolore,
Qu'avec soin on va recueillir,
De doux parfums restent encore,
Pour nous charmer et nous guérir.

Ainsi, conservons la mémoire
Saintement, du bonheur passé ;
De notre cœur, faisons l'histoire
Dont le chagrin soit effacé.

Mais, amis, malgré ma prière,
Si quelque souvenance amère
De vos yeux fait tomber des pleurs ;
Puissent de leurs ailes légères,
Anges d'amour consolateurs,
Essuyant ces pleurs éphémères.
Vous faire oublier vos douleurs !

Digitized by Google

ALBUM DE Mlle A.

Si votre ange pouvait lire,
Puis écrire,
Les vœux secrets de mon cœur,
Au livre des destinées
Fortunées,
Qu'au ciel bénit le Seigneur.

A toutes ferait envie,
Votre vie,
Sous ce charme protecteur ;
Pure et blanche sans nuage,
Chaque page,
Pour vous redirait bonheur !

LE SALON DE Mme X.

Madame, vous avez un salon qu'on envie ;
Chaque fois qu'on y vient,
On s'y trouve si bien,
Qu'on voudrait y passer sa vie.

Très chaud pendant l'hiver, très frais pendant l'été ;
Dans tous les temps par les arts fréquenté ;
Sans craindre que rien ne déplaise,
De tout on peut causer à l'aise,
Pourvu que tout soit dit,
Avec le cœur, avec esprit.

Digitized by Google

Qu'en un ciel bleu le soleil luise,
Qu'en un ciel gris souffle la bise,
Toujours même hospitalité.
Qu'elle ait l'âme triste ou sereine,
Madame, avec ou sans migraine,
Toujours a même aménité.

ALBUM DE Mlle D.

Sur ton chemin toujours, que riante espérance
Vienne guider tes pas vers un bel avenir,
En cachant à tes yeux, toute vaine apparence
D'un bonheur, qui, de près, doit tomber et mentir.

Puisse Dieu de ta vie écarter la souffrance,
Et tout souffle du sort qui la pourrait ternir ;
Qu'il te préserve aussi, d'erreur et d'inconstance,
Et surtout des chagrins dont le cœur peut mourir.

ALBUM DE Mme Z.

Madame, vous avez un aimable sourire,
Si doux, si gracieux,
Et lorsque vous parlez, votre bouche sait dire
Si bien comme vos yeux,

Que tout autour de vous, votre grace rayonne
En un cercle d'amis, charmé ;
Et qu'à vous tout cœur se donne
Pour être aimé.

Digitized by Google

EPILOGUE

Ces pages et quelques autres, comme les feuilles d'automne, emportées par des vents divers aux quatre coins de l'horizon, rappellent peut-être encore à d'autres qu'à moi d'anciens et bons souvenirs, dans des pays lointains.

Le plus grand nombre de celles à qui elles étaient adressées ont disparu de ce monde, comme presque tous ceux dont les noms sont cités dans les salons d'autrefois.

Si la *Revue du Lyonnais* fait revivre ces légers écrits dont la destinée devait être éphémère, je souhaite aux jeunes femmes qui les liront, de moins travailler à devenir des femmes savantes, qu'à rester ce qu'elle sont : des femmes aimables, bonnes, simples et jolies comme leurs mères et leurs aïeules, qui nous inspiraient alors, et dont la mémoire est pieusement conservée.

TH. A.

Lyon, août 1887.

Digitized by Google

QUELQUES

DOCUMENTS INÉDITS

Sur Lyon en 1792

Tous les historiens lyonnais et les Mémoires du temps racontent longuement l'assassinat des officiers du régiment de Royal-Pologne, massacrés à Pierre-Scize, le 9 septembre 1792. Quelle a été la part de responsabilité des autorités municipales de Lyon dans les événements de ce jour sanglant ? Cette question est résolue différemment par chaque écrivain suivant ses tendances de parti. Mathon de la Varenne, Guillon de Montléon, Béraud, Chardon, Ricard-Charbonnet, Guerre, Balleydier, accusent fortement le maire Vitet de connivence avec les assassins ou au moins d'une coupable faiblesse. Morin cherche à l'excuser. Monfalcon loue presque sa conduite. Altérant la vérité des faits, il prétend sans preuves que la bande des assassins se forma aux Brotteaux, où ce jour-là avait lieu une cérémonie patriotique pendant laquelle on brûla les portraits des échevins enlevés à l'Hôtel de Ville et une partie des archives. Selon lui, la masse populaire surexcitée se précipita sans préméditation vers

Digitized by Google

Pierre-Scize. Cette manière de présenter les faits est contraire à celle de tous les autres historiens.

Il n'est pas douteux que dans notre ville au lendemain de cet événement trop souvent décrit pour que j'en reproduise le récit lamentable, un mouvement d'horreur souleva l'opinion publique contre la conduite du maire Vitet, puisque celui-ci, quelque temps après, jugea à propos de se disculper dans une longue lettre imprimée à Lyon chez Maillet, mais publiée à Paris. Dans ce factum Vitet tâche de rejeter la responsabilité des faits sur Chalier, Hydins, Saint-Charles, et autres terroristes. Il s'attribue tout naturellement un rôle tout de dévouement et d'abnégation.

Je possède depuis longtemps un ouvrage bien connu : *Les crimes des Jacobins à Lyon*, par le citoyen Maurille. Lyon, 1801 (par Chardon, libraire à Marseille). Presque toutes les marges de cet exemplaire sont couvertes de notes manuscrites d'une fine écriture, commentant le texte et y ajoutant certains détails. L'auteur de ces notes était évidemment de Lyon, et, en 1792, y occupait une situation importante. Il s'étend longuement sur le massacre de Pierre-Scize. Ce sont les remarques d'un témoin oculaire, bien placé pour tout savoir et tout apprécier, aussi jettent-elles un jour tout nouveau sur les événements. Elles accentuent encore la triste conduite attribuée à Vitet par la plupart des historiens et contredisent absolument l'opinion de Monfalcon faisant de cette sanglante émeute un fait imprévu et dont les suites auraient été plus graves sans l'énergie de Vitet.

Je laisse ici la parole à l'anonyme :

Digitized by Google

*
* *

« Dans le courant d'aoust 1792, le régiment de Royal-Pologne-cavalerie, en garnison à Lyon, reçut l'ordre de se transporter à Tullins en Dauphiné, petite ville à cinq lieues de Grenoble. Un officier dudit régiment, homme de nouvelle fabrique, vrai jacobin ignare et dénonciateur, ayant entendu dire à des officiers de son régiment qu'ils alloient à Tullins, et ignorant l'ordre qu'avoit reçu son chef, crut les avoir entendus comploter leur départ pour Turin, capitale du Piémont, et ne douta pas qu'ils ne fussent suivis par tout le régiment. Comme il étoit trop bon patriote pour déserter, et qu'il craignoit de perdre par la fuite de sa compagnie ses nouvelles épaulettes, il fit part de ses découvertes à des fabriquants de papiers peints, place de la Charité en face de la maison où il étoit logé, qui formoit le coin du quay et où demeuroit le baron de Chaffoy, son hôte.

« On assemble aussitôt les patriotes voisins tels qu'un Pelletier, fabriquant de bas, le fameux chocolatier Doret, et il fut décidé qu'on se transporteroit sans perdre du temps à la municipalité Vitet, pour lui faire une dénonciation civique de la fameuse découverte de l'officier jacobin.

« La municipalité qui auroit dû présumer que la ressemblance des mots Tullins et Turin pouvoit avoir occasionné la bévue de l'officier, n'en fit rien; et s'étant hâtée de prendre les noms et l'adresse des officiers dénoncés, commanda pour le lendemain, le régiment de Flandre-infanterie à l'aube du jour pour arrêter bravement au lit les officiers dénoncés. Ils furent traduits devant elle à cinq heures du

Digitized by Google

matin, malgré leurs réponses franches ils furent constituez prisonniers à Pierre-Cize et leur régiment partit sans eux à huit heures du matin fort mécontent.

« Le 8 septembre, un ordre du ministre de la guerre étoit arrivé d'élargir les officiers de Royal-Pologne. Le maire Vitet l'avoit reçû et lû. M. le ci-devant baron de Chaffoy qui avoit un fils audit régiment en avoit reçû un double qu'il me montra sur les onze heures du matin le neuf.

« Le maire Vitet fut instruit par moi que le bruit se répandoit que sous le prétexte de l'égalité, des brigands devoient se porter à Pierre-Cize pour transférer les officiers de Royal-Pologne à Rouâne, mais qu'ils avoient dessein de les assassiner en chemin.

« Comme il me témoigna qu'il avoit des doutes sur ce que je lui annonçois, je lui dis que j'étois sûr qu'il avoit reçu la veille l'ordre de les élargir et il me le nia.

« Il étoit onze heures et demie du matin et cette conversation eut lieu à l'Hôtel commun.

« A une heure et demie, après mon dîner, toujours le neuf, je me rendois à un caffé sur le quay Saint-Antoine, j'entendis battre d'un tambour au port du Temple. J'y vole aussitôt et j'y trouvai le commandant du bataillon de Rue Noire à la tête de quinze ou vingt brigands (tous âgés), armés de piques, suivis par à peu près autant de femmes et autant d'enfans sans armes. Le commandant, au moment où il étoit prêt à enfiler le pont de bateaux avec sa bande, m'ayant apperçu me donna en inclinant son épée le salut militaire.

« Je demandai à sa suite où elle alloit, elle me répondit qu'elle alloit couper des têtes à Pierre-Cize. Cette réponse produisit sur moi un effet si extraordinaire que quatre ou

Digitized by Google

cinq minutes après je me trouvai dans la maison Vitet, au fond de la place Grenouille, sans jamais me rappeler quelles rues j'avois parcourues pour m'y rendre. Je ne repris ma tranquillité que dans son antichambre. Un domestique qui parut me dit que son maître étoit sorti. Je demandai instamment qu'il m'indiquât le lieu où je le trouverois. Le domestique se décida à l'aller chercher et peu d'instants après il me l'amena. Je lui annonçai avec beaucoup de feu ce que je venois de voir et d'entendre. Je luy demandai l'ordre de courir défendre les prisonniers. Il me le refusa sous prétexte que j'étois trop agité et que je ferois quelque étourderie. Pour le piquer et l'engager à souscrire à ma demande, je lui dis que le bruit public étoit qu'il avoit reçu l'ordre des jacobins de faire assassiner les détenus. Il me dit que c'étoit une calomnie. Je parus le croire et luy indiquai le moyen que j'avois de faire retirer les scélérats sans répandre leur sang. Je lui proposai de répondre des moindres accidents. Il fut inflexible; il me congédia en m'engageant à me tranquilliser et m'assurant que les prisonniers ne couroient aucun danger, que toutes les précautions étoient prises, qu'il étoit obligé de me quitter sur le champ.

« On a dit depuis qu'il étoit à dîner chez les frères Périsse. Les brigands trouvant de la résistance auprès de la garde de Pierre-Cize se rentournèrent et furent rencontrés auprès de l'Homme de la Roche par ledit Vitet, qui les reconduisit à Pierre-Cize et leur fit livrer les prisonniers.

« Sur les dix heures du soir les brigands se firent ouvrir les portes de la prison de Rouâne, je ne sais en vertu de quel ordre, et y coupèrent plusieurs têtes. Ledit Vitet ayant appris que la garde nationale de Saint-Nizier et rue Tupin s'étoient assemblées place du Concert spontanément pour exterminer les septembriseurs, se rendit sur ladite place et

Digitized by Google

se mit à leur tête sous le prétexte d'arrêter avec eux le carnage des prisonniers. Mais sa conduite prouva que c'étoit pour sauver la vie de ses amis les coupe-têtes, et même empêcher qu'ils fussent arrêtés. Ce qui lui réussit, et quoique qu'ils fussent connus, ils n'ont pas été poursuivis, ni les guichetiers qui avoient ouvert les portes à une douzaine de monstres, ils ont continué à rester dans l'intimité du Maire. Plusieurs même devinrent peu après conseillers municipaux, du nombre desquels étoit un nommé Turin, faiseur de bas, le même qui avoit taxé le beurre et les œufs. Il était alors commissaire de police. »

*
* *

Il faut convenir que ces documents ont une importance écrasante contre le maire Vitet. C'est un véritable réquisitoire que cette déposition circonstanciée, d'un témoin notant jusqu'au moindre détail, précisant tout minutieusement. Aussi, en les lisant, comprend-on mieux le récit indigné de cette lugubre journée, dans l'Histoire de la Révolution à Lyon, de Guerre. Lui aussi, témoin oculaire, décrit les bataillons de la garde nationale formés spontanément mais laissés sans ordre, volontairement tenus dans l'inaction. Lui aussi nous peint le silence de stupeur de la ville livrée à une horde d'égorgeurs traitant Lyon en ville conquise sous les yeux de la force armée « *enchaînée par une puissance inconnue.* »

Cette « *puissance inconnue* » dont parle Guerre, puissance occulte qui faisait trembler Vitet et contre laquelle il n'ose ni lutter ni sévir, c'est le Club Central. Ne faut-il pas que Chalier, Hydins et Riard-Beauvernois obéissent aveugle-

Digitized by Google

ment aux ordres sanguinaires que Huguenin et le comédien Michut, délégués du Club des jacobins, viennent de leur apporter de Paris. Vitet dans la lettre imprimée dont nous avons déjà parlé, les reconnaît pour seuls auteurs de ces assassinats préparés et exécutés froidement. L'impunité leur est assurée à tous; les quelques bandits subalternes qu'on emprisonne pour la forme, seront mis en liberté le lendemain, « *sans qu'on puisse découvrir qui les a fait relâcher* », avoue effrontément Vitet.

Le lendemain du massacre, il se contente de le déplorer au Conseil général, comme un « *fâcheux événement* ». Tant de lâches complaisances ne le sauveront pas. Le 12 septembre on exigera sa démission; toujours obéissant, il s'empressera de la donner, mais dira-t-il : « *Il ne perd pas de vue les engagements qu'il a pris avec la Patrie et prie ses concitoyens de recevoir l'assurance du zèle qu'il mettra pour faire triompher la cause de la liberté.* »

Lyon reste alors en pleine anarchie, sous la main de fer du Club Central et de Chalier. Notre commentateur anonyme leur consacre quelques curieuses notes. Je citerai l'une d'elles à cause de son originalité.

*
* *

« Chalier dit un jour publiquement au Club Central, qu'une femme au-dessus de cinquante était un membre inutile à la société et que l'on devrait avoir le droit de s'en défaire surtout dans un temps de disette.

« Un soir je me trouvais au Club Central, à l'époque où les jeunes gens portoient (je ne sais pourquoi) deux mouchoirs de soye au col, dont l'un étoit serré et l'autre for-

Digitized by Google

mant négligemment un demi-tour étoit noué sur la poitrine. Coiffé d'un mauvais chapeau rond, je m'étois placé dans le groupe le plus mal couvert, à peu de distance de la *dégueulatoire* (1) tribune, lorsque Chalier placé dedans fit une motion virulente contre la mode des deux mouchoirs et proposa de lanterner les muscadins avec le mouchoir superflu qu'ils portoient ; les ouvriers en soye, qui m'environnoient, applaudirent de toutes leurs forces. Je laissai passer leur première ardeur; ensuite, me donnant pour un bon canut, je dis dans leur langage qu'il n'y avoit que ces mouchoirs qui faisoient vivre ma femme et mes enfants et ma mère infirme ; que l'on gagnoit à les fabriquer le double de ce que l'on recevoit pour les autres étoffes, et que j'étois persuadé que c'étoit un bon patriote qui leur avoit donné l'idée de les porter. Ma réflexion fut saisie et gagna de proche en proche une masse assez considérable. Mes réflexions se tournèrent alors sur les vues qu'avoit Chalier en faisant sa motion et je dis : « dorénavant je croirai ce que m'a dit un brave homme, ce Chalier veut nous faire mourir de faim, c'est un loup payé par nos ennemis. » Et après une pause pour donner le temps à mes réflexions d'aller plus loin : « Oui, coquin, prêche la désunion, gagne l'argent que tu reçois de Pitt et de Cobourg pour nous mettre à la misère, pour faire passer chez eux nos fabriques. » Chalier qui n'avoit cessé d'apostropher les muscadins, les aristocrates et les calotins, fut tout à coup apostrophé à son tour par un « à bas le coquin », répété par quatre ou cinq cents voix et appuyé du geste de huit à neuf cents bras.

---

(1) *Sic.*

Digitized by Google

« Une vague qui se portoit en fureur sur Chalier en prononçant contre lui des cris de mort, me mit presque à portée de le précipiter au milieu de quinze cents personnes qui l'auroient foulé aux pieds. C'en étoit fait de lui; quatre ou cinq cents jacobins séparés de lui par une barrière n'auroient pu le sauver. Mais le génie malfaisant des Lyonnois me fit manquer le moment de l'attrapper. On le fit échapper par derrière avant de sçavoir d'où provenoit la rixe et je m'échappai sourdement. »

Ce récit naïf n'est-il pas absolument *vécu* comme on dit dans la langue du jour.

Joseph NOUVELLET.

Digitized by Google

LE

DERNIER DES VILLEROY

Et sa Famille (*)

CAMILLE, avons-nous dit, était fils de Charles Ier, alors marquis d'Halincourt, ambassadeur à Rome et de sa seconde femme, Jacqueline de Harlay. Il était né à Rome, le 22 août 1606, et avait eu pour parrain le pape Paul V (11), qui lui avait donné son nom.

En 1608, Henri IV ayant nommé le marquis d'Halincourt au gouvernement du Lyonnais, la famille revint en France et se fixa dans notre ville. En 1611, le jeune Camille obtint de Louis XIII le titre d'abbé d'Ainay, mais, comme il n'avait que cinq ans, le pape lui envoya un bref pour qu'il pût jouir de son bénéfice. Il fit d'ailleurs de fortes études au collège de la Trinité, où il eut pour professeur particulier le célèbre Bésian-Arroy, dont les idées mystiques et le caractère exalté ont fait naître le livre si bizarre de *la Croix*.

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de juillet et d'août 1887.

(11) Camille Borghèse.

Digitized by Google

A douze ans, l'abbé d'Ainay devint abbé de l'Ile-Barbe (12), ce qui le porta, un peu plus tard, à relever les ruines du monastère détruit par les protestants (13), et à faire l'acquisition du château d'Ombreval, sur les bords de la Saône, près du village de Vimy, qui dépendait de l'Abbaye. Le jeune abbé se plaisait dans cette résidence délicieuse où il se livrait à l'étude, à l'amour des livres, de la littérature et où il vivait dans une certaine simplicité, sans se laisser détourner par les distractions que le monde offrait à sa jeunesse et à son rang.

Ce calme ne dura pas toujours. En 1646 (14), le roi nomma l'abbé de l'Ile-Barbe lieutenant général au pays de Lyonnais, Forez, Beaujolais ; la vie de celui-ci fut dès lors tenue en partie double ; existence singulière et que nous ne comprendrions pas, aujourd'hui surtout, lorsque succédant à Richelieu, frère du Cardinal, Camille fut nommé, le 26 mai 1653, archevêque de Lyon.

Ombreval, agrandi de toutes les terres environnantes (15), n'eut bientôt rien à envier aux plus belles résidences de France. Outre les gens de lettres et les savants, qui continuèrent à y recevoir la plus large hospitalité, la noblesse y accourut, y apportant son goût pour le luxe et sa passion

---

(12) 1618.

(13) L'église de l'Ile-Barbe fut rebâtie en 1620.

(14) 6 mai.

(15) Citons entre autres : la baronie de Montaney, Montjoli, le Monteiller, la Tour de Lignieu, Blésuche, Beaulieu, Mionnay, la Saulsaye. Le tout, réuni à Vimy, fut érigé en marquisat, et la justice, avec tous ses officiers, établie à Neuville, quoique ces possessions fussent de différentes provinces et sous deux souverains, le roi de France et le prince de Dombes.

Digitized by Google

pour les fêtes. Les plus hautes dames s'y firent voir et s'y plurent et le propriétaire de Vimy, en donnant à l'humble village le nom de Neuville, y déploya une magnificence digne des plus grands seigneurs. Soixante chevaux de race piaffaient dans ses écuries ; ses meutes étaient nombreuses et de chiens d'ordre (16) ; on chassait le cerf dans le vaste parc et dans les forêts du plateau de la Dombes, riches en fauves ; on donnait des représentations théâtrales au château et il n'est pas sûr qu'on n'y dansât pas. Ombreval était un phare lumineux qui attirait, de tous les points de la France, les célébrités sans doute, mais aussi les gens d'amusement et de plaisir. On peut en juger par la description latine qu'en a faite le P. Jean de Bussières, dans son livre : *Vimiacum, villa ad Lugdunum*. Lugduni, 1661, in-4. Nous y renvoyons nos lecteurs.

Une seule anecdote sur sa vie intime :

Saint-Etienne possédait, en ce temps là, un poète original, railleur, d'une vive gaieté, l'abbé Jean Chapelon, qui se gênait peu pour chansonner, en patois, les ridicules de ses compatriotes et parfois leurs personnes. Il fut dénoncé à Sa Grandeur et dépeint sous les couleurs les plus noires. Camille, prévenu contre lui, le fit venir, l'interrogea et s'aperçut bien vite que les accusations lancées contre lui provenaient d'ennemis intéressés à le réduire au silence.

Charmé bientôt de la vivacité d'esprit du jeune abbé et ayant apprécié ce qu'on appelait « le laisser-aller et le

(16) Un d'eux, un limier superbe, a eu l'honneur d'être peint, à côté de l'archevêque, par Oudry père. Ce tableau appartient aujourd'hui à un peintre lyonnais, M. Prosper Vincent.

Digitized by Google

mordant de ses chansons », il le retint à dîner, le mit à son aise, le fit chanter, rit gaiement de sa verve et de ses malices, qui ne touchaient à rien de sérieux et lui demanda un impromptu qui fut aussitôt rimé et amusa tous les convives.

Camille, si sévère sur les mœurs de son clergé, avait su, chez le joyeux poète stéphanois, distinguer la raillerie de la licence. Il proscrivait l'une, mais il n'était point ennemi de l'autre, quand elle était de bon goût.

Les humouristiques poésies de l'abbé Chapelon, réunies et imprimées, ont atteint plusieurs éditions.

Mais ces plaisirs n'endormaient pas la vigilance de l'administrateur. En 1649, pendant les troubles de la Fronde, quand la France entière se soulevait contre l'autorité du petit roi, et que la province lyonnaise semblait vouloir suivre l'exemple de la Guyenne, de la Bourgogne et de Paris, ce fut grâce à l'habileté et à l'énergie de Camille de Villeroy que la Cour dut la fidélité de la ville de Lyon et non seulement la capitale du midi resta soumise, mais son exemple tout puissant contint le Dauphiné, vivement travaillé par les turbulents qui, pour pêcher en eau trouble, comme toujours, voulaient à toute force qu'il se soulevât.

Le jeune roi n'oublia jamais le service, que le lieutenant général du Lyonnais avait rendu à sa couronne.

A peine sorti de ses langes, une occasion magnifique s'offrit à lui pour montrer comment il savait récompenser.

L'abbé de l'Ile-Barbe était devenu, depuis quatre ans, archevêque de Lyon (17); Louis XIV venait d'atteindre sa

(17) Promu le 26 mai 1653; sacré à Lyon, dans sa cathédrale, le 29 juin 1654.

Digitized by Google

vingt-et-unième année, quand Mazarin, mécontent de la Cour d'Espagne, décida que le roi épouserait sa cousine Marguerite de Savoie, et que toute la Cour de France se rendrait à Lyon pour voir la jeune princesse et traiter de ce mariage.

Le 16 novembre 1658, Louis XIV, accompagné de la Reine Mère, de Monsieur, de Mazarin et de toute sa Cour quitta Paris pour se rendre à Lyon, où il arriva le dimanche 24. Le Maréchal de Villeroy vint à sa rencontre avec toute la noblesse lyonnaise. L'archevêque de Lyon, entouré des comtes de Lyon qui formaient le plus beau chapitre de France, reçut Leurs Majestés, sous le péristyle de la cathédrale de Saint-Jean, les harangua, puis, après le *Te Deum*, les conduisit à l'abbaye d'Ainay qui devint la résidence de la Reine Mère ; le roi fut logé à Bellecour, chez Alexandre Mascranni, trésorier de France ; le cardinal de Mazarin, chez M. Viaud, procureur du roi à la sénéchaussée, dont l'hôtel se trouvait à l'autre extrémité de la place. Ce ne fut que fêtes à Lyon, jusqu'à l'arrivée des princes de Savoie.

Mais quand le mariage eut manqué, grâce à l'habileté de la Cour d'Espagne, quand le duc de Savoie, offensé, fut reparti, on dut redoubler de distractions et de plaisirs pour effacer le trouble de ce départ et distraire le jeune roi. Camille de Neufville offrit alors une grande chasse à courre dans les forêts de Vimy et ce projet fut accueilli avec joie.

Le 8 janvier 1659, toute la Cour partit de la résidence princière de l'archevêque et se répandit sous les vieux ombrages de la Dombes, à la suite d'une meute aussi belle que savamment conduite. Villefranche, Mâcon, Trévoux, Lyon étaient accourus pour voir leurs Majestés et suivre les péripéties de la chasse furieuse qui dura toute la journée.

Digitized by Google

Le roi daigna s'amuser comme à Fontainebleau ou à Vincennes et, le soir, l'archevêque servit à son hôte royal une collation digne du souverain, digne de la Cour et digne du gouverneur fastueux de la province.

Louis savait déjà faire son métier de roi ; il connaissait l'art profond de séduire et de récompenser avec un mot, un regard, un sourire, honneurs enviés de tous. Il paraissait ravi et complimenta gracieusement son hôte. La Cour imita le souverain et Camille, ce jour-là, fut adulé plus que prélat du royaume.

Quand la Cour quitta Vimy, quand le carrosse du roi eut disparu à l'horizon avec les dames et les seigneurs qui l'accompagnaient, la France entière proclama l'archevêque de Lyon largement payé de son zèle et on félicita le Roi qui savait aussi grandement honorer ceux qui le servaient (18).

---

(18) Un souvenir plus sombre se rattache à notre château de Vimy. C'est à Ombreval que, seize ans auparavant, Cinq-Mars avait été abandonné et sacrifié par celui qui aurait dû tout faire au monde pour le sauver.

Voilà ce qu'en disent les historiens du temps :

« M. de Cinq-Mars entra à Lyon le 4 septembre 1642, non dans le bateau à la suite du cardinal qui amenoit M. de Thou, mais dans un carosse traîné par quatre chevaux. Il avoit auprès de lui quatre gardes du corps, mousquet au bras. Cent hommes des gardes à pied de M. le cardinal-duc entouroient le carosse, que précédoient deux cents cavaliers catalans. Il étoit suivi de trois cents autres bien montés et bien armés. M. le Grand étoit vêtu d'un pourpoint de drap de Hollande, couleur de musc, tout brillant de dentelles d'or, avec un manteau d'écarlate à queue et à gros boutons d'argent. Ses cheveux flottoient à longues boucles sur ses épaules.

« Il traversa la ville au milieu de la foule et fut conduit ainsi jus-

Digitized by Google

Voici comment la *Gazette* en vers de Loret nous raconte l'arrivée et le séjour du roi à Lyon :

La veille Sainte Catherine,
Avec bel ordre et discipline,
Suite, splendeur et cetera,
Dedans Lyon la Cour entra,
Où, puisqu'il faut que je le die,
Elle fut si bien applaudie
Et reçue avec tant d'amour
Que, quand j'écrirais tout un jour,
Et même toute une semaine,
Bref, quand j'épuiserais ma veine,
Exagération à part,
Je ne déduirais pas le quart
Ni de la pompe magnifique,
Ni de l'allégresse publique,

---

qu'au pied du château de Pierre-Scize. Sa prison étoit au bas de la grande tour du château. Deux fenêtres étroites, au-dessous desquelles on avoit placé un corps de garde, lui donnoient vue sur un petit jardin.

« On lui donna un lit de damas incarnat d'une grande richesse.

« Le 8, M. le chancelier vint le voir et l'interrogea, de sept heures du matin à deux heures après midi.

« Le 10, on le conduisit à Vimy, maison située à deux lieues de Lyon, et qui appartient à M. l'abbé d'Ainay, Camille de Neufville. Monsieur, frère du roi, s'y rendit de Villefranche. Toutes les pièces y furent confrontées. De Vimy, on le ramena dans sa prison ; le surlendemain, vendredi 12, il fut condamné, au Palais, par quatorze juges du présidial de Lyon, et, le même jour, exécuté sur la place des Terreaux. »

De cette confrontation fatale, faite à huis clos, ressortirent la culpabilité de Cinq-Mars et l'innocence du frère du roi.

On sait avec quelle sévérité l'histoire a jugé la défaillance de Monsieur.

Digitized by Google

Ni les beaux discours concertez
Dont on reçut Leurs Majestez,
Et même les hautes personnes
Qui suivent de près leurs couronnes.
Monsieur le duc de Villeroy,
Si constant serviteur du roy,
Seigneur prudent, esprit habile,
Gouverneur de ladite ville,
Politique des plus sensez,
Courtisan des plus avancez
Et l'archevêque aussi, son frère,
Prélat que tout Lyon révère,
D'une respectueuse voix,
Les haranguèrent plusieurs fois,
Les traitèrent, les régalèrent
Et tout à fait contribuèrent
A leur honneur, gloire et soulas.
Des députez en abondance,
Tant François que gens hors de France,
En moult noble et gentil arroy,
Vinrent complimenter le roy;
Puis la Cour fut avecque joye
Recevoir celle de Savoye,
A deux ou trois mil pas de là.
O dieux! si j'eusse vu cela
Que ma Muse enthousiasmée
Faisant notre *lettre rimée*
Eut représenté nettement
Leur mutuel contentement!
Ces personnes toutes royales,
Avec leurs ferveurs sans égales,
Montrèrent tant d'affection,
De liesse et d'émotion,
Et parmy leurs chastes caresses,
On remarqua tant de tendresses
Que tout spectateur bienheureux
Qui vit ce rencontre amoureux,
Plus qu'en aucun jour de sa vie,

Digitized by Google

Eut, dit-on, l'âme si ravie,
Qu'il en bénit cent et cent fois
Ces rejetons de tant de rois.
Cette princesse ultramontaine
Qui de Savoye est souveraine
Et son fils qui, le lendemain,
Vint en grand et superbe train
Et ses filles, belles et sages,
Qui des vertus sont les images,
Charmèrent, dès le premier jour,
Tous les importants de la Cour ;
Et d'ailleurs, la Cour savoyarde,
Que Dieu bénisse, sauve et garde,
Admira mille et mille fois,
Louis, le plus digne des rois,
La reine, si bonne et si belle,
Et Monsieur et Mademoiselle,
Et toutes les autres beautez,
Qu'on voit briller à leurs côtez
Et dont la grâce est peu commune.
Bref, ces deux Cours, jointes en une,
Éclatoient sans doute bien fort,
Et je jurerois que Francfort
Devant sa pompe impériale
N'eut jamais de splendeur égale ! »

Et pourtant, le mariage ne se fit pas !

Le roi, la reine mère, Monsieur et Mademoiselle ne repartirent que le 13 pour Paris, accompagnés de la duchesse de Villeroy, du marquis d'Halincourt, de Mademoiselle de Villeroy et d'une partie des courtisans. Le duc de Villeroy, Mazarin et le reste de la Cour les suivirent, le 14, et Lyon redevint une simple ville de province, avec un gouverneur plus accrédité, plus puissant et mieux obéi que jamais.

Cependant, ces fêtes, ces grandeurs n'avaient point eni-

Digitized by Google

vré l'archevêque de Lyon. Plein de faste, comme lieutenant général, il resta simple pour lui-même, juste pour tous, et les règlements sévères qu'il fit à l'usage de son clergé ne furent pas étrangers à la réputation de dignité et de savoir dont jouissent encore aujourd'hui les prêtres lyonnais.

Souvent il quittait Neuville et allait se reposer au château de la Saulsaie, qu'il avait fait bâtir dans une des parties les plus solitaires de la Dombes et sur le portail duquel il avait fait graver la plus sévère des inscriptions (19). C'est là que, redevenu prêtre austère, il recevait son clergé sans bruit et sans appareil; là qu'il se montrait administrateur habile, organisateur énergique, droit et heureux. On ne peut oublier les soins vigilants qu'il donna aux deux parties si distinctes de son administration : comme lieutenant général, en faisant ouvrir des routes, améliorant la navigation, protégeant le commerce et l'industrie de la grande cité ; en créant des établissements industriels à Neuville, des fonderies de cuivre, des filatures de coton, des blanchisseries de toiles, des moulins à grains, des fabriques de ratine et de velours, qui transformèrent le petit village inconnu en une gracieuse et vivante cité. A Lyon, en établissant ou en soutenant le Tribunal de la Conservation, qui rendit tant de services avant l'apparition des tribunaux de Commerce ; en posant la première pierre de l'Hôtel-de-Ville de Lyon ; comme chef de la Métropole des Gaules et prélat français, en créant le Séminaire de Saint-Irénée, pour les ecclésiastiques (20), celui de Saint-Charles, pour les instituteurs et

(19) *Nul n'est bien venu céans qu'il n'y soit appelé.*

(20) En 1659, sur l'emplacement d'une ancienne léproserie, au-dessus de Saint-Clair.

Par une ordonnance du 26 mars 1670, il abolit la bénédiction des

Digitized by Google

en favorisant les dames religieuses de Saint-Charles, vouées par leur institut à l'enseignement des petites filles de nos vaillants ouvriers.

Ce fut son dévouement incessant pour la classe ouvrière qui abrégea sa vie. A la fin du mois de mai 1693, au moment où une disette cruelle se faisait sentir, le peuple apprit que le Consulat inquiet avait fait venir une grande quantité de grains du Midi, que le Prévôt des marchands comptait faire vendre à perte pour les finances de la ville. Trompé par de faux bruits, le peuple, si souvent victime, crut que l'Administration voulait spéculer sur sa misère, et il se porta, en armes, à la demeure des échevins, qui furent menacés, puis se rua vers la place du Gouvernement, où logeait le vieil archevêque.

Aux cris de la foule qui demandait à le voir, Camille de Villeroy, miné par la fièvre et affaibli par l'âge, se hâta de se lever et courut au milieu de ces pauvres gens, auxquels il expliqua les intentions bienfaisantes de la municipalité. A sa vue, à sa voix, l'émeute se calma subitement. Camille assura aux égarés que leur terreur n'était pas fondée; il déclara qu'il allait veiller à l'emploi des grains et, en même temps, écrire au roi pour en obtenir des secours.

La foule apaisée, Camille écrivit à Paris, donna des ordres à Lyon et partit pour Neuville où les médecins, peu rassurés sur son état, lui ordonnaient impérieusement d'aller prendre du repos. Malheureusement, à peine arrivé à Ombreval, Camille apprit que le peuple s'était cru abandonné et trahi par son absence, qu'il avait repris les armes et s'était soulevé de nouveau.

---

fontaines, où on menait boire le bétail aussitôt la bénédiction faite, souvenir druidique conservé jusqu'alors dans le Lyonnais.

Digitized by Google

Effrayé de cette nouvelle, affaibli par l'émotion et la souffrance, il revint au milieu de ses chers administrés qui aussitôt se calmèrent. Mais ces secousses avaient été trop vives; le 3 juin, il expirait.

Sa perte fut un deuil public et douloureux; il fut pleuré sincèrement. Il était mort à l'hôtel du Gouvernement. Ses entrailles furent enterrées dans la cathédrale de Saint-Jean; son cœur fut déposé dans l'église de Neuville qu'il avait fait bâtir; son corps inhumé à côté de celui de sa mère, au couvent des Carmélites, dans la chapelle des Villeroy, et non à Saint-Jean, comme le dit M. Monfalcon (21).

---

(21) Extrait du *Mercure* de septembre 1693 :

Funérailles de Messire Camille de Neuville, archevêque de Lyon.

« La cérémonie commença par les Vêpres des morts, qui furent dites solemnellement le 22 de juillet. Le lendemain, Mgr l'évêque d'Autun, administrateur de l'archevêché de Lyon pendant le siege vacant, officia avec son clergé, M. le marquis de Canaples, commandant dans la province, accompagné de toute la noblesse, se trouva dans cette grande assemblée, aussi bien que M. de Bérulle, intendant de la province. Messieurs les comtes de Lyon, Messieurs du Présidial, les officiers de la ville avec les ex-consuls, les Élus, et les Tresoriers de France, tous en corps. L'assemblée étoit encore composée de tout ce qu'il y avoit de personnes de mérite et de distinction dans la ville.

« M. l'abbé de Saint-Antoine et Mme la princesse de Wirtemberg furent de ce nombre. Le Père de Colonia, l'un des deux professeurs de rhétorique, prononça l'oraison funèbre, et faisant trois points de son discours, il prouva que feu M. l'archevêque de Lyon, avoit eu la fidélité d'un sujet, le génie d'un grand ministre et le zèle d'un saint prélat. Tout éloquent et tout délicat qu'étoit cet éloge, il plut encore davantage par la sincérité des louanges qu'il contenoit, que par les pensées brillantes et les tours vifs qui le remplissoient. L'applaudissement qu'il a reçu et l'empressement qu'on a marqué de le voir, ont obligé le Père de Colonia à le donner au public. »

Digitized by Google

Colonia fit son panégyrique, Massillon son éloge, mais les regrets profonds du peuple furent encore plus éloquents. Camille avait administré pendant quarante-cinq ans notre ville et nos provinces; il y avait été juste et y était aimé. Saint-Simon, le cruel justicier, l'écrivain à la plume de fiel, si habile à dénigrer ses contemporains et à vouer au ridicule la plupart de ceux dont il a immortalisé le souvenir, Saint-Simon n'est pas trop sévère pour le défunt et, en le mordant, il ne lui reproche rien de grave ni de sérieux. La probité est intacte, la vertu est sauve, l'habileté administrative inattaquée. Il ne le raille que de sa passion pour la chasse, de sa petite taille et de sa tournure ultrà-modeste qui le faisait ressembler mieux à un curé de la Dombes qu'à un prince de l'Église. Au fond, et le peintre admis, ce portrait peut passer pour un éloge et c'est ainsi que nous le prenons.

Mais voici, d'ailleurs, le texte lui-même dans ce style endiablé dont, seul, Paul-Louis Courier a su, plus tard, retrouver le secret.

«... C'était un petit prestolet, à mine de curé de village, aussi haut que son frère était souple; qu'il menait à la baguette et son neveu au bâton; qui avait plus d'esprit et de sens encore que son frère; fut peu archevêque (est-ce bien vrai?) et moins commandant que roi de ces provinces, qu'il ne quittait presque jamais. »

En résumé, et d'après Saint-Simon, il était simple de sa personne, fier de son rang, avait de l'esprit, du sens commun, chose toujours rare, et résida au milieu de ses administrés malgré les plus pernicieux exemples. Et voilà tout ce que dit la plume la plus envenimée du royaume? D'ail-

Digitized by Google

leurs, rien contre la vie privée, rien contre les mœurs. Acceptons ce jugement; il nous convient.

Nous aimons mieux, cependant, le portrait de Germain Guichenon, son historien :

« Comme archevêque, il n'y avoit pas de prélat, en France, plus mal vêtu et moins meublé que lui, dit-il; comme, au contraire, il n'y avoit point de gouverneur dans le royaume qui l'égalât en équipages et en magnificence (22). »

Ces deux jugements se confirment; dans le premier, il n'y a que la malice en plus.

Par son testament, il avait laissé sa magnifique bibliothèque au Collège de la Trinité. Quoique profondément mutilée pendant la Révolution, elle forme encore la partie la plus précieuse et la plus belle de la Grande Bibliothèque de la ville de Lyon (23).

---

(22) *Vie de Camille de Villeroy*, page 267.

(23) Par acte du 31 octobre 1690, passé devant maître Perrichon, notaire royal, Camille fit son testament que la *Revue du Lyonnais*, premier semestre 1854, pages 501-516, a publié tout entier.

Nous en extrairons deux ou trois passages :

« Premièrement, dit le prélat, *je désire*, si je meurs en lyonnois, d'être enterré aux Carmélites, dans la chapelle où mon père et ma mère le sont; si je meurs autre part, je laisse à mon héritier d'en ordonner ce qu'il luy plaira, ne désirant point, en quelques lieux que je sois enterré, qu'on y fasse autres cérémonies que le service divin sans oraison funèbre; ne la méritant pas et ne voulant donner occasion de menteries, deffendant par exprès ladite oraison funèbre et toutes autres sortes de vanité. (Le pauvre prélat savait que penser de ces tournois d'éloquence et il devinait prophétiquement les scandales qui devaient avoir lieu aux funérailles du maréchal, son neveu.) Je lègue

Digitized by Google

Voici, d'ailleurs, ce qu'en dit un écrivain contemporain, alors que l'abbé de Villeroy n'était pas encore archevêque :

« L'abbé d'Aisnay, dit le P. Jacob, ne possède pas seu-

---

au lieu où je seray enterré la somme de mil livres, payables un mois après ma mort pour prier Dieu pour moy; à chacun des deux hôpitaux de Lyon, qui sont l'Aumône générale et le grand Hotel-Dieu, douze cents livres payables comme dessus. J'ordonne qu'il soit célébré immédiatement après ma mort mille messes pour le repos de mon âme et qu'il soit distribué aussy dabord après ma mort la somme de cinq cent livres aux pauvres de Neuville et de Montaney, par le sieur curé de Neuville. Je lègue au séminaire Saint-Irené de Lyon la somme de trois mille livres, en priant les sieurs prêtres dudit séminaire Saint-Irené de Lyon, en reconnoissance de ce que je les ay fondés et des autres biens que je leur ay fait de dire tous les ans, le jour de mon deceds, une grande messe pour le repos de mon âme; je legue au grand college des jesuites de Lyon ma bibliothèque, desirant qu'incontinent après ma mort tous les livres qui se trouveront dans lad. bibliothèque leur soient remis à l'exception des *Conciles*, impressions du Louvre et de *la Bibliothèque des Pères*, que je lègue au sieur Curtilliat, curé de Neuville, en reconnoissance des peines que je luy ay donné, priant lesdits P. jésuites de faire dire beaucoup de messes pour moy pour lamitié qu'ils mont toujours témoigné et pour l'estime que j'ay toujours eu pour leur Compagnie.

« ...Au residu de tous mes biens presens et avenir quelconques j'institue mon héritier universel Monsieur Nicolas de Neuville, mon petit-neveu, marquis d'Halincourt, lequel a la survivance de ma charge de lieutenant général pour le roy dans ce Gouvernement, et au deffaut de mon dit neveu le marquis d'Halincourt sans enfans males, celuy de ses freres qui se trouvera le chef de ma maison, substituant à celuy de mesd. neveux qui sera ainsy mon héritier ses enfans masles ou petits-enfans masles issus de ses masles. Et ce pour le premier degré de substitution. lainé desdits masles toujours préféré s'ils meurent sans enfans masles issus de leurs masles. »

Précaution inutile, Monseigneur; il n'y a plus de Villeroy; vos biens sont dispersés et votre nom seul a survécu parmi nous.

Digitized by Google

lement ces belles qualités de l'esprit de ces grands hommes des Villeroy desquels il est yssu; mais aussi, le voyons-nous porté d'un grand zèle aux bonnes lettres et pour l'augmentation de sa magnifique bibliothèque qui a près de 40,000 volumes en toutes sciences et en diverses langues, particulièrement des livres espagnols, lesquelz sont tous richement reliez de maroquin incarnat du Levant, avec les armes de ce seigneur (24). »

Tous les plats de ces beaux livres portent en effet les armes des Villeroy : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même, deux en chef et une en pointe.

Nous avons assisté au triomphe de la famille et nous avons vu prospérer dans des limites inouïes cette orgueilleuse lignée des Villeroy, partie de si bas, montée si haut. Voyons, lorsqu'on est parvenu au faîte des grandeurs comment on aspire à en descendre.

Nous avons dit que Camille de Neufville était mort le 3 juin 1693. Son frère, le duc Nicolas V, le rude guerroyeur, l'avait précédé de huit années dans la tombe. Il était décédé, à Paris, le 28 novembre 1685 et avait eu des funérailles magnifiques à Lyon. Son mausolée de marbre noir, admirablement exécuté par Bidaud, le représentait à genoux, entre la Prudence et la Religion. Camille vint le rejoindre, espérant trouver un asile éternel dans cette église qu'il avait lui-même consacrée et bénie (25). Tous deux avaient eu la bonne fortune de s'éteindre en pleine

(24) *Traité des plus belles bibliothèques.*

(25) Le 30 novembre 1680.

Digitized by Google

gloire, sans avoir vu pâlir l'astre qui présidait aux destinées de leur maison. Ni l'un ni l'autre ne prévoyait qu'ils seraient un jour arrachés de leurs tombes, un siècle après y être descendus.

De Madeleine de Créquy, Nicolas V avait eu quatre enfants : François, qui suit; Françoise, qui fut mariée trois fois et mourut en 1701 ; la belle Catherine, la perle de la Cour, qui devint comtesse d'Armagnac, et un fils, dont les historiens nous ont peu entretenus.

Aimé VINGTRINIER.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

DOCUMENTS SUR LYON

LE TESTAMENT D'UN BOURGEOIS DE LYON

AU XVIIe SIÈCLE

Dans les anciens almanachs historiques de la ville de Lyon, on lit, à la suite de la nomenclature des Recteurs et Officiers du grand Hôtel-Dieu, une note ainsi conçue : « Fondation pour le quartier de rue « Neuve. M. Pierre Giron, capitaine du quartier de rue « Neuve, fit, par son testament du 18 juillet 1695, une « donation pour soulager les pauvres honteux et pour ma- « rier les pauvres filles de son quartier. Les fonds destinés « à ces bonnes œuvres sont entre les mains de MM. les « Recteurs de l'Hôtel-Dieu... la somme de 200 livres doit « être employée tous les trois ans à la dot d'une pauvre « fille. On en fait tirer trois et le fondateur a voulu que « l'on donnât 6 livres à celles qui n'ont pas eu le lot. Ces « tirages doivent se faire chez le capitaine du quartier de « rue Neuve. Les titres de cette fondation sont entre ses « mains. »

Digitized by Google

Voici le testament de Pierre Giron, dont la minute est conservée aux archives de la Chambre des Notaires. Il pourrait être joint à la collection des testaments remarquables par leurs singularités et leurs bizarreries, qui ont été recueillis et publiés par Gabriel Peignot.

Ce document n'a pas seulement, comme d'autres du même genre, un intérêt purement historique ou de curiosité. La fondation qu'il contient devait être perpétuelle dans la pensée de son auteur; et si, depuis la Révolution, elle est tombée en désuétude, ce n'est pas qu'elle ait cessé d'être valable, mais c'est à cause de la difficulté de remplir aujourd'hui les conditions précises et rigoureuses que la volonté du testateur a attachées à sa libéralité. Si l'on pouvait, de nos jours, trouver un moyen de se conformer à ses intentions pour le choix des personnes qui doivent en bénéficier, le nom de Pierre Giron, oublié depuis longtemps, revivrait parmi ceux des bienfaiteurs de la cité.

Par son testament, Pierre Giron, bourgeois de Lyon, lègue aux pauvres moitié d'une maison et jardin. Ces immeubles devaient être administrés par le capitaine, le lieutenant et l'enseigne pennon du quartier de rue Neuve, et les revenus employés et distribués par lesdits officiers au soulagement des pauvres honteux dudit quartier. « Le testateur entendant néanmoins que, sur ledit revenu, il soit pris et prélevé, de trois en trois ans, la somme de 200 livres pour être employée à marier une pauvre fille du quartier qui sera choisie comme il sera cy après dit :

« Lesdits capitaine, lieutenant et enseigne pourront choisir chacun une fille pauvre dudit quartier, et au cas où il ne s'y en trouverait pas, dans tel autre quartier que bon leur semblera. Et ayant été choisies, elles seront exhortées, en présence desdits officiers, par M. le curé de la paroisse ou

Digitized by Google

par l'un des vicaires, dans le domicile dudit capitaine, ou à défaut, chez le lieutenant ou l'enseigne, de se mettre en état de grâce, et à cet effet, sera ledit curé ou vicaire prié de dire une messe basse, en laquelle lesdites trois filles recevront le précieux corps de N. S. Après quoi, s'étant retiré chez le premier desdits officiers, l'on fera trois billets d'une même grandeur, en l'un desquels sera écrit : « Dieu vous a élue », et aux deux autres : « Dieu vous console ». Lesquels billets on mettra dans le chapeau d'un enfant de 8 à 9 ans, qui, après les avoir remués, les distribuera aux trois filles. Celle à laquelle parviendra le billet où seront écrits les mots : « Dieu vous a élue », sera celle à laquelle ladite somme de 200 livres sera donnée, lorsqu'elle se mariera. Et si, néanmoins, cinq ans après tout cela observé, elle ne serait mariée, elle pourra retirer ladite somme, n'entendant pas, ledit testateur, qu'on soit tenu d'en payer aucuns intérêts, laissant à la libéralité de celui qui aura lesdits deniers de donner pour le revenu ce que la charité l'excitera à distribuer à ladite fille.

« Et pour donner quelque sorte de consolation aux autres filles à qui viendront les deux autres billets, il leur sera payé sur le champ, à prendre sur le surplus du revenu de ladite moitié de maison et jardin à chacune la somme de 6 livres.

« Le testateur laissant la liberté auxdits sieurs officiers et audit sieur curé de dîner ensemble le jour de ladite élection et de prendre la dépense qu'ils feront, sur le revenu de ladite moitié de maison et jardin, outre les 200 livres, à la charge de dire à la fin du repas un *de profundis* et un *requiescat in pace* pour le repos de l'âme dudit testateur et de ses père et mère.

« Et au cas où il n'y aurait officier audit quartier et que les gardes vinssent à être supprimées ou abolies en la ville

Digitized by Google

de Lyon, la direction et l'administration du revenu de ladite moitié de maison et jardin appartiendra à ceux qui seront nommés et choisis par les principaux habitants du quartier de rue Neuve. »

Le testateur, par les clauses de son testament, dont les unes témoignent de sa piété et les autres d'un caractère quelque peu original et minutieux, croyait avoir tout réglé d'avance et tout prévu. Mais il n'avait pas songé à une chose, c'est que les institutions peuvent être détruites sans être remplacées. Son désir d'honorer après sa mort une fonction dont il avait été investi de son vivant, et de confier à l'officier de quartier, le dépôt de ses dernières intentions, a été cause que celles-ci, depuis longtemps, ne sont plus exécutées.

A une époque très ancienne, les immeubles légués aux pauvres par Pierre Giron, furent vendus, et le prix en fut remis aux Recteurs de l'Hôtel-Dieu, comme le constatent déjà les almanachs lyonnais vers le milieu du dernier siècle, pour le revenu en être distribué par les officiers désignés.

Tant que subsista l'organisation de la ville par quartiers, la volonté du testateur fut fidèlement observée. Mais aujourd'hui, à défaut du capitaine, du lieutenant et de l'enseigne pennon, le point délicat est de savoir à qui est échu le droit qui appartenait à ceux-ci de choisir les prétendantes au bénéfice de la libéralité. La difficulté a paru assez grave pour que depuis la Révolution, elle ait tenu en suspens l'exécution du legs. Il est bien dit, à la fin du testament, qu'au cas où les officiers de quartier seraient supprimés, le droit de disposer des revenus de la donation appartiendra à ceux qui seront nommés et choisis par les principaux habi-

Digitized by Google

tants du quartier de rue Neuve. Mais comment distinguer et choisir ces principaux habitants d'un quartier qui, du reste, n'existe même plus comme section de la cité? La clause finale du testament ne résout pas la question.

Il est vrai que, dans notre législation, les conditions irréalisables stipulées dans les dispositions à titre gratuit, doivent être réputées non écrites, et il est permis de n'en pas tenir compte. Mais ici la condition impossible paralyse l'exécution du legs lui-même, puisqu'elle porte sur la qualité de ceux qui, seuls, ont reçu le pouvoir d'en désigner les bénéficiaires.

Toutefois, si je ne craignais d'enlever à cette communication son caractère purement historique, j'ajouterais que la solution de la difficulté paraît avoir été donnée dans un arrêt de la Cour de Cassation du 4 août 1856 (D. P. 1856-1-453), d'où il ressort que dans les dispositions testamentaires faites au profit des pauvres d'une commune, sous forme de fondation, c'est à l'autorité administrative à faire le choix des personnes qui doivent en recueillir le bénéfice, lorsque le mode de désignation déterminé par le testateur est devenu impossible à observer.

ÉTABLISSEMENT DE LA PLACE TOLOZAN ET DU QUAI SAINT-CLAIR (1749-1764)

Voici un autre document puisé comme le premier au dépôt de la Chambre des Notaires, qui se rapporte à l'histoire de la création de la place Tolozan et du quai Saint-Clair. C'est une transaction intervenue le 1er avril 1764, entre le prévôt des marchands et les échevins, stipulant au

Digitized by Google

nom de la ville et les sieurs Tolozan et Millanois, propriétaires des deux beaux immeubles qui sont encore désignés sous leurs noms.

Les transformations que le quartier Saint-Clair a subies au XVIIIe siècle, sont bien connues de tous. Comme la presqu'île Perrache, cette partie de la ville occupe presque entièrement des terrains que les ingénieurs ont gagnés sur le lit du fleuve. Autrefois le cours du Rhône, depuis l'emplacement de la place Saint-Clair, où s'élevait jadis un bastion fortifié, s'infléchissait à droite et décrivait un demi-cercle, jusqu'au point situé en face de la rue Puits-Gaillot; au fond de ce petit golfe, que dessinait sa rive droite, les eaux du fleuve coulaient le long du promenoir des Feuillants et du clos du séminaire, au point où s'élèvent aujourd'hui les maisons qui forment le côté ouest de la rue Royale.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, le Consulat forma le projet hardi de faire disparaître cette anse, de donner au fleuve un cours plus droit, et de gagner ainsi par l'exhaussement d'une partie de son ancien lit, de vastes terrains à bâtir.

Le 22 octobre 1749, intervint une délibération consulaire aux termes de laquelle les magistrats de la ville, chargèrent trois entrepreneurs, les sieurs Soufflot, Munet et Millanois de faire les travaux de redressement du cours du fleuve et de construire un quai en ligne droite, depuis l'extrémité nord du quai de Retz jusqu'à l'épaule du bastion Saint-Clair. Pour prix des travaux à exécuter, les entrepreneurs recevaient la concession à perpétuité des terrains qui devaient être conquis sur le fleuve, moins toutefois une superficie que la ville se réservait en toute propriété depuis la rue Puits-Gaillot jusqu'à l'encognure de la rue et de l'église des Feuillants. L'église des Feuillants s'élevait à

Digitized by Google

l'angle aujourd'hui formé par la grande et la petite rue des Feuillants, contre l'angle nord-ouest de la place Tolozan. Le terrain ainsi réservé à la ville comprenait exactement celui de la place actuelle.

Les entrepreneurs commencèrent de suite les travaux d'endiguement et de remblais qui étaient terminés en 1761, et songèrent ensuite à tirer parti des terrains à eux concédés. En peu d'années, le nouveau quai bordé de superbes édifices devint le quartier préféré des riches négociants lyonnais.

L'un des trois entrepreneurs, le sieur Millanois avait commencé à édifier une maison à l'angle du quai et de la place nouvellement créée, lorsque le procureur du Roy au bureau des finances et de la généralité de Lyon, le fit assigner le 2 août 1757, aux fins de justifier de quel droit il avait édifié un bâtiment sur un terrain qui appartenait à Sa Majesté. Et de fait, l'entrepreneur avait fondé sa maison, partie sur le nouveau sol dont il était concessionnaire et partie sur l'ancien port Saint-Clair resté en dehors de la concession et auquel il n'avait aucun droit.

Au cours du procès, Jean-François Tolozan, propriétaire du bel immeuble voisin, intervint dans l'instance et demanda que défenses fussent faites au sieur Millanois de continuer sa construction ; il se plaignait de ce que le nouvel édifice masquait les vues de la splendide façade élevée par son père, Antoine Tolozan, en 1746, et cela au mépris des promesses formelles que le Consulat avait faites à cette époque et sur la foi desquelles Antoine Tolozan avait donné une si belle apparence à son immeuble.

Ce fut dans le débat qui s'agitait entre toutes ces parties et pour y mettre fin que celles-ci firent entre elles, le 2 avril 1764, une transaction dont les clauses eurent pour

Digitized by Google

effet de produire un état des lieux qui subsiste encore aujourd'hui.

Ce traité est mentionné dans l'inventaire dressé par Me Rivat, notaire, le 31 novembre 1811, après le décès de Louis Tolozan de Montfort, parmi les titres et papiers concernant les maisons, jardin, terrasse et bâtiments appelés *Madagascar*, situés à Lyon, sur le quai Saint-Clair, acquis par Antoine Tolozan sieur de Montfort, de Jacques Breton, le 4 octobre 1738, par acte reçu Me Saulnière, notaire à Lyon.

La transaction fut passée devant Me Perrin, notaire à Lyon, le 2 avril 1764, entre, d'une part, Charles-Jacques Leclerc de La Verpillière, prévôt des marchands; Jacques Joliclerc de La Bruyère, avocat au Parlement, noble Jean-Baptiste Lacour, Claude Servant et Maurice Giraud, échevins de la ville et communauté de Lyon, et, d'autre part, Jean-François Tolozan, premier avocat général de la Cour des Monnaies, et avocat du Roy en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, et encore dame Marguerite Tissot, femme de Leonnard Millanois, négociant à Lyon, tant en son nom que comme tutrice et curatrice de ses enfants, héritiers de leur père.

Il est dit au cours de l'acte que lesdits prévôt des marchands et échevins s'engagent à élever, dans le courant de l'année, un mur de terrasse parallèle au fleuve, qui prendra à l'enchant oriental et méridional de la maison du sieur Millanois et sera prolongé en ligne droite dans la longueur de la place d'environ 224 pieds, lequel mur aura d'élévation, y compris la hauteur d'appui, environ 19 pieds à l'enchant de la maison et sera, de là, prolongé en pente douce jusqu'à son extrémité.

En exécution de cette promesse, il fut procédé, dans le

Digitized by Google

courant de 1765, à l'adjudication des travaux de construction du mur de terrasse qui subsista jusqu'à nos jours et fut remplacé, il y a une vingtaine d'années, par un talus gazonné surmonté d'une balustrade en pierres.

En outre, par le même acte, les représentants de la ville s'engagent encore à ne jamais élever, ni souffrir qu'on élève sur l'emplacement situé entre le mur de terrasse et les maisons Tolozan et Millanois aucun édifice, ni autre construction; à ne jamais faire ni souffrir qu'on y fasse aucune plantation d'arbres, ni aucun changement qui masquerait lesdites maisons et pourrait nuire à leurs vues.

Enfin, les parties expliquent que ces divers avantages et reconnaissances de servitudes sur un terrain public étaient concédés à Jean-François Tolozan, en exécution des promesses que le Consulat avaient faites à son père, Antoine Tolozan, lors de l'établissement de sa maison, afin de l'engager à en décorer et orner la façade; et elles ajoutent qu'abstraction faite de ces promesses, il ne pourrait convenir, en aucun temps, de masquer une façade qui sert de décoration pour la place publique et qui donne une idée de la grandeur de cette ville à ceux qui l'aperçoivent de l'autre rive du Rhône et des campagnes plus éloignées qui forment l'horizon.

J'observe, en finissant, que c'était un heureux temps pour les propriétaires que celui où ils pouvaient payer de quelques ornements d'architecture sur les murs de leurs maisons des avantages aussi considérables que ceux concédés par la ville à Antoine Tolozan et confirmés à son fils par l'acte du 2 avril 1764.

Alexandre POIDEBARD.

Digitized by Google

VIEILLES CHOSES

ET

VIEUX MOTS LYONNAIS

RECTIFICATION

Dans le tome II de la *Revue du Lyonnais*, v^e^ série, page 296, j'ai cité le texte suivant du *Tarif du péage de Lyon* (1277-1315) : « Li chargi de les moutonines ne d'*anines*, I d. » et j'ai traduit avec beaucoup de confiance *anines* par peaux d'ânes (1).

« Il n'est rien de plus beau que de reconnaître ses torts », dit la sagesse des nations, ce que je translate plus simplement par : il vaut mieux se dire bête à soi-même avant que les autres vous le disent.

Or *anina*, ne doit pas signifier ici peau d'âne, mais peau d'agneau.

Faut-il plaider les circonstances atténuantes ? L'erreur était facile, peut-être même impossible à éviter.

---

(1) Par la même occasion, je dois rectifier une faute typographique. Page 296, ligne 17-18, au lieu d'*aninin*, lisez *anin*.

Digitized by Google

En effet *a(si)nina* = *anina* très exactement en lyonnais. Je prie de remarquer que si le texte eût été provençal, on eût été averti de l'erreur par l'absence de *s* dans un mot dérivé de *asinus*, mais en lyonnais, au XIIIe siècle, *s* était déjà tombé. Le *Carcabeau* de Givors dit constamment *anos*, âne : « Item deit ung *anos* chargies de draps. » — De plus, à côté d'*anines*, on trouve *moutonines*, peaux de mouton. Une formation analogique sur *agnel* aurait dû donner *agnellines*.

Enfin, *agninus*, d'où sort notre mot, ne donne pas *anines*, mais *anhines*, ou *agnines*, si l'on préfère la graphie française à la provençale. *Anines*, on voudra bien en convenir, est donc dans tous ses torts.

Raynouard, tome II, p. 133, a également traduit *anina* par peau d'âne préparée.

Mais les textes suivants, que veut bien me communiquer un de nos premiers romanistes, M. Chabaneau, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, ne laissent aucun doute sur le sens de peau d'agneau.

LEUDE DE MONTPELLIER :

Pelles de conils facte. — Duodena multoninis afaitadis. — Pelles varie et pellicie varie. — Pelles vulpinarum. — Pelles de catis. — Pellicie de conils et pellicie de lebres. — Lo cent de *aninis*. — Pelles et pellicie facte de *aninis*. — Trossellus de *aninis*. — Trossellus de conils. — Coblerius qui comparat conillos vel *anninas*.. — Duodena golarum de martinis et fainis.

Dans tout cela, il n'est question que de fourrures et de pelleteries. Il s'agit de pelisses d'agneau; car on n'a jamais que je sache, fait des pelisses d'âne.

Digitized by Google

LEUDE DE COLLIOURE :

Carga de peylisseria. — Carga d'*agnenes*. — Carga de peyls de cabrit.

LEUDE DE PERPIGNAN :

Curam de conils, lo centenar, vestit. — Item lo c. de les lebres, vestit. — Item lo c. d'*anyines*, vestit atressi... Item lo c. de cabritz vestit.

Yn ou *ny* en catalan = *nh* ou *gn*. C'est donc partout *pelles agninas* qu'il faut entendre.

Il faut en tirer cette conclusion, c'est que à Lyon, au XIIIe siècle, il pouvait arriver que la graphie *n* représentât *gn*, en d'autres termes qu'il pouvait arriver que *n* se prononçat *gn*. Il en était de même en Provence, ainsi qu'en témoignent les textes cités, y compris celui de Raynouard, dans lequel, à côté de la forme *anina*, il fait figurer la forme *anhina*, qui se prononçaient très certainement de même.

PUITSPELU.

Digitized by Google

HISTOIRE POPULAIRE DE BOURGOGNE, par Louis M. J. CHAUMONT, professeur à l'École de Rimont. 3me édition, 1 vol. in-8 de 424 pages. Lyon, Yitte et Perrussel, éditeurs, 1887. Prix : 4 fr.

La Bourgogne nous touche de trop près, aussi bien au point de vue des mœurs et des coutumes que géographiquement, et notre histoire locale, dans ses origines surtout, est trop souvent mêlée et confondue avec celle de cette province, pour que nous ne signalions pas à nos lecteurs l'intéressant ouvrage que vient de lui consacrer M. l'abbé Chaumont.

Aussi bien cette « *Histoire populaire de Bourgogne* » est-elle, en dépit de la modestie de son titre, une œuvre de sérieuse érudition, où tous les faits importants sont rapportés, toutes les grandes institutions étudiées, brièvement et sans recherche d'effet littéraire, comme il convient à ce genre d'études, mais avec la précision de jugement et de style, et la sûreté de critique qui en sont le principal mérite.

Après avoir rappelé dans une courte et substantielle introduction les grandes divisions des temps préhistoriques, qui toutes ont laissé en Bourgogne leurs traces ; l'*Age de pierre*, dans la station de Solutré, les nécropoles de Gigny et de Santenay, et le camp fortifié de Chassey ; l'*Age de bronze*, dans la cité lacustre du lac de Clairvaux ; l'*Age de fer*, dans les *marges* et *fosses à loup* des montagnes du Morvan, l'auteur rappelle l'émigration aryenne, contemporaine, sans doute, de ce dernier âge, qui, au XIVe ou au XVe siècle avant notre ère, vint occuper le pays compris entre le Rhin et l'Océan.

Digitized by Google

La Gaule se trouva alors partagée en trois régions principales : au Nord, la Belgique; au Sud, l'Aquitaine; et au Centre, la Celtique, limitée par le Rhin, le Rhône, la Seine et la Garonne, habitée par plusieurs peuples confédérés, parmi lesquels les Éduens.

Ce sont les premiers habitants de la Bourgogne; ils construisent des villes nombreuses : Cabillonum (Châlon), Matisco (Mâcon), Nevirnum (Nevers), Alésia, Bibracte, la capitale, récemment retrouvée au sommet du mont Beuvray, par le savant M. Bulliot; ce ne sont déjà plus des hommes primitifs; ils ont une organisation religieuse et politique, trop souvent troublée par des rivalités particulières qui occasionnent les interventions étrangères et provoquent les migrations lointaines. C'est ainsi qu'après avoir envahi l'Italie et brûlé Rome (390), ils sont amenés, trois siècles plus tard, à s'allier aux Romains pour repousser l'invasion des Teutons et des Cimbres (102), préparant ainsi eux-mêmes la conquête de César que Convictolitans et Vercingétorix essaieront ensuite en vain d'arrêter.

C'en est fait de l'antique liberté de la Gaule; son histoire sera désormais inséparablement unie à l'histoire romaine, avec laquelle elle se confondra jusqu'à la chûte de l'Empire. La civilisation romaine pénètre chez les Éduens; de somptueuses cités s'élèvent sur leur territoire : Augustodunum (Autun), à qui les titres emphatiques de *Roma celtica, soror et æmula Romæ*, sont prodigués; Lugdunum, qui va devenir, grâce à la nouvelle division politique des Gaules, la capitale de la province et le centre commercial de la Celtique. Le paganisme sous les premiers empereurs, Auguste, Tibère, Caligula, Claude et Néron, a renversé le druidisme, mais, déjà il est aux prises avec la religion naissante du Christ, que de nombreux apôtres, envoyés de Lyon d'abord par saint Pothin, vers la fin du IIe siècle, de Rome ensuite, cinquante ans plus tard, par le pape saint Félix, viennent prêcher sur les bords de la Saône. Une merveilleuse pléiade de martyrs : les Bénigne, les Marcel, les Symphorien, les Valérien, sainte Reine, scellent de leur sang la foi nouvelle; à la fin du IVe siècle, elle est partout victorieuse et saint Martin renverse à Autun les dernières idoles du paganisme.

La domination romaine est tombée avec elles; Rome vient d'être mise à sac par les Barbares d'Alaric (410); l'unité de l'Empire est à jamais brisée, et sur ses débris vont se fonder des monarchies nouvelles.

A la suite des hordes germaines qui, sous la conduite de Radagaise, s'étaient ruées sur les Gaules (407), marchaient les Burgondes.

Digitized by Google

Les Burgondes étaient d'un caractère bienveillant et généreux, adoucis encore par la pratique du christianisme qu'ils avaient déjà embrassé à cette époque. Ils se fixèrent chez les Éduens, avec qui ils vécurent de suite en frères, plutôt qu'en vainqueurs.

Leur chef, Gondicaire, peut être considéré comme le fondateur du *Royaume de Bourgogne* que quatre races souveraines gouvernèrent successivement, de 414 à 1032, soit comme royaume indépendant, soit comme fief de la couronne de France. La première race royale, issue de Gondicaire, régna jusqu'en 534 ; c'est par un de ses membres, Gondebaud, que fut édictée à Lyon la fameuse *Loi Gombette*, qui resta la base des chartes bourguignonnes. Le trône passa ensuite aux fils de Clovis. Puis, après le triomphe de Charles-Martel sur les Sarrazins (731), ce prince, devenu l'arbitre des destinées de la France, donna la Bourgogne en apanage à son fils Pépin-le-Bref, sous les descendants duquel elle perdit toute son autonomie.

Sous la dynastie capétienne enfin, la dernière qui règnasur la Bourgogne, ce pays était gouverné pour le roi par des *Ducs bénéficiaires*, nommés par lui et révocables à volonté. C'est sous le premier de ces ducs que fut fondée, en 909, la célèbre abbaye de Cluny.

En 1032, le duc bénéficiaire Henri montait sur le trône de France sous le nom de Henri Ier ; la féodalité était alors définitivement constituée dans toutes les provinces de la monarchie française ; le roi, suzerain de tous les fiefs du royaume, érigea la Bourgogne en duché, qui sera bientôt le premier du royaume, et le donna en toute propriété à son frère Robert. Dijon est déjà devenue, à cette époque, la capitale de la Bourgogne.

L'histoire du *Duché de Bourgogne* forme le troisième et dernier livre de l'ouvrage ; il est divisé en trois chapitres consacrés : le premier, à la *Dynastie capétienne directe des Ducs* (1032-1363) ; le second à la *Dynastie Valoise* (1363-1477), dont les ducs Philippe le Hardi, Jean Sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire portèrent la province à son plus haut degré de richesse et de grandeur. A la mort du dernier de ces princes, la Bourgogne fut réunie à la France par Louis XI ; des Gouverneurs, nommés par le roi remplacèrent, à la tête de la province, les ducs héréditaires (3me chap.) ; plus tard, le titre honorifique de duc de Bourgogne, fut rétabli au profit du fils aîné du Dauphin de France.

Dans ce livre, trop chargé de détails pour qu'il puisse être analysé,

Digitized by Google

l'auteur donne de précieux renseignements sur l'état féodal de la Bourgogne, les guerres de religion qu'elle eut à subir, son organisation provinciale et ses franchises communales.

Enfin, dans un appendice ajouté, sur les conseils de l'éminent évêque d'Autun, à la troisième édition de son livre, M. Chaumont poursuit en quelques lignes rapides, jusqu'à nos jours, à travers les persécutions de la Révolution, les guerres de l'Empire et les tristesses de l'invasion allemande, l'histoire de sa chère province.

J'oserai exprimer le vœu qu'à la nouvelle édition qu'il sera certainement obligé de nous en donner, il l'enrichît encore d'une table alphabétique, et de quelques cartes indiquant la délimitation de la Bourgogne aux différentes époques de son histoire. Ces additions, en facilitant les recherches, parfois difficiles dans un ouvrage aussi bourré de faits, de dates et de noms, et en en résumant en quelque sorte pour les yeux les principales lignes, ajouteraient encore, ce me semble, à son caractère populaire, et aux intentions de vulgarisation de l'auteur.

Telle qu'elle est, son œuvre est bonne, utile, et elle sera certainement féconde. Et il serait à souhaiter que chaque province de notre France trouvât un historien connaissant et aimant sa Patrie comme M. l'abbé Chaumont connaît et aime la sienne.

G. Sanlaville.

LE MUSÉE DE LYON. Tableaux anciens, par Marcel Reymond. — Paris, Fischbacher, 1887, in-8°. — En vente à Lyon, chez Côte et Georg, libraires. — Prix : 3 francs.

Voici un excellent guide dans la section des peintres anciens de notre Musée de peinture. L'auteur, qui a beaucoup voyagé et qui a déjà publié, sur le Musée de Grenoble, un livre ayant obtenu un grand succès, connaît bien les peintres des diverses écoles, et il nous aide à les étudier avec une sûreté de goût remarquable.

Ce qu'on aime surtout dans ce livre, c'est sa forme nette et précise. L'auteur ne se perd pas dans ces considérations philosophiques, qui consistent à voir dans une œuvre d'art un sens caché, auquel n'a jamais songé l'artiste. Une courte description des principaux tableaux du Musée, une appréciation fort juste du mérite de l'œuvre et du talent du peintre, parfois aussi une exposition rapide du développement de son

Digitized by Google

talent, voilà ce qui suffit au lecteur et ce que nous offre M. Reymond, qui a compris qu'un livre de cette nature ne doit pas être, à proprement parler, un traité d'esthétique. Les tableaux, qui forment une galerie de peinture, présentant toujours une grande variété, c'est assez de nous guider au milieu de ces manifestations diverses de l'art, en précisant, en quelques mots, ce qui caractérise les œuvres des principaux maîtres et des écoles auxquelles ils appartiennent. Et c'est là ce qu'a fait l'auteur dans cette visite raisonnée de notre galerie des peintres anciens, en accompagnant ses appréciations de curieux aperçus sur les progrès et les transformations successives de chaque école de peinture. La sûreté de vue et le sens critique, que révèle ce volume, nous font désirer vivement la publication de celui que nous promet l'auteur sur la galerie des peintres lyonnais.

A. VACHEZ.

LA NAISSANCE DU PRINCE DE DOMBES, *4 mars 1700, Fêtes et réjouissances à Versailles, Trévoux et Thoissey.* — NOTICE HISTORIQUE SUR LA PRINCIPAUTÉ DE DOMBES, par A.-G. BOUCHER D'ARGIS, conseiller au Conseil souverain de Dombes (1759). 2 volumes in-16, papier de Hollande. — Nouvelles publications de la Librairie Henri Georg, rue de la République, 65.

Il y a peu de temps le *Journal de Trévoux* publiait la curieuse relation tirée du *Mercure galant* de l'année 1700, des fêtes qui eurent lieu à l'occasion de la naissance du Prince de Dombes. Plus récemment encore, il donnait un abrégé de l'histoire de Dombes, par BOUCHER D'ARGIS, qu'il est difficile de rencontrer aujourd'hui. Il eût été regrettable, que ces intéressants documents restassent enfouis dans les colonnes d'un journal. Les érudits et les bibliophiles y auraient perdu : il n'est pas aisé de faire des recherches dans la collection d'un journal, et pour conserver ces articles détachés, par longues colonnes, il est impossible d'en former un volume. Aussi, très heureuse a été l'idée de M. Georges Guigue, de réunir ces articles en deux élégantes plaquettes, qu'il a fait précéder d'une petite préface. Ainsi présentées, nous ne doutons pas de leur succès, et vu le tirage limité (50 exemp.), il est probable que les retardataires seront déçus.

L. G.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⁎ Septembre est le mois des vacances. Tout Lyon est en villégiature ou aux manœuvres, et c'est si bien tout Lyon qui est absent, que, durant ces périodes annuelles d'émigration, « il n'arrive rien », la vie de la cité est comme suspendue et la chronique est aux abois.

Aussi les journaux ont-ils accoutumé, en ces moments de disette, de servir à leurs lecteurs ces faits-divers qui, pareils aux classiques, sont de tous les temps et de tous les lieux, précieuses découpures pratiquées aux jours de l'abondance, qu'on étiquette et range ainsi que des conserves, pour les menus quotidiens de la saison mauvaise.

⁎ Laissons donc Mme X... affronter le *Pont-du-Diable*, ou M. Z... franchir le *Pas-de-l'Ane*, comme si l'un et l'autre n'avaient fait que cela toute leur vie, et, pour rester Lyonnais, ne dépassons pas Charbonnières, où l'Œuvre des Petites Filles des soldats donnait au Casino, le premier dimanche du mois, une grande fête militaire : musique, lâcher de pigeons, ballon, feux d'artifice, bal, — sans oublier la quête, en quoi se résume le programme de toute fête de cette nature.

Des milliers de Lyonnais vont chaque année au Casino de Charbonnières. En est-il beaucoup qui aient exploré la portion de bois, enclose derrière l'établissement ? Il suffirait de peu de chose pour transformer en un parc charmant ce coteau ombreux, aux roches moussues, aux sentiers bordés de bruyère. Une laiterie pourrait être installée tout au bout, et compléterait ce Trianon, autrement plus rustique que l'autre.

⁎ Pendant que le Midi se mobilisait avec un entrain que ne soupçonnaient pas ceux qui l'ont parcouru, il y a dix-sept ans, l'armée de

Digitized by Google

la région accomplissait des manœuvres de forteresse autour de Lyon. Notre garnison s'est vaillamment défendue, bien que la canonnière Farcy, chargée de détruire les ponts de Loyette et de Port-Galand, soit, comme un vulgaire corps de carabiniers, arrivée trop tard.

Les retards et les ratés c'est la seule chose que l'état-major et les chasseurs ne font pas entrer dans leurs prévisions.

⁂ La fête annuelle du vœu des échevins lyonnais a été célébrée avec le rite traditionnel. Même en laissant de côté le sentiment religieux qui préside à cette solennité, je ne pense pas qu'il existe beaucoup de cérémonies aussi imposantes que celle-ci. Cent mille personnes se rencontrant dans un acte public de foi sont toujours un spectacle émouvant, et rien de plus respectable que cette foule de citoyens s'associant pour ne point laisser protester l'engagement pris par les ancêtres.

J'estime, toutefois, que le vœu de 1643 n'oblige chacun de nous que dans la mesure où il croit devoir y participer. Pour réclamer aujourd'hui la présence officielle des magistrats de la cité, il faudrait commencer par envoyer le camail de chanoine de Saint-Jean à M. Grévy et par prier le curé de Saint-Pierre d'ouvrir, comme ses prédécesseurs, le bal du lundi de Pentecôte, sur la place du Plâtre.

⁂ Comice agricole à Villeurbanne, Comice aux Chères, à Bully, à Tarare, Congrès pomologique à Perrache, Congrès des grains sur la place de la Bourse, on ne dira plus que chez nous il n'est rien fait pour l'agriculture et qu'il faut aller en Chine pour trouver le labourage en honneur.

J'ai, cependant, constaté avec regret, cette année, qu'aucun nom de jeune fille ne figure parmi ceux des lauréats, au concours de labour. Voir, sous la conduite d'une main de femme, un pesant attelage

Creuser profond et tracer droit,

est, à mon sens, aussi intéressant que le spectacle du Fils du ciel, en robe jaune, faisant le simulacre de pousser une charrue.

Quant à l'Exposition installée sur le cours du Midi, par les Sociétés d'horticulture et de viticulture et la Société pomologique de France, elle présentait le plus délicieux entassement de fleurs, de fruits et de raisins, qu'on puisse rêver. « C'est ainsi, dit une jolie visiteuse, mise avec un goût irréprochable et portant à ravir une toilette dont chaque pièce est du meilleur faiseur, c'est ainsi que je comprends la nature. —

Digitized by Google

Et moi aussi, madame, répond galamment un membre du Jury, en regardant de la tête au pied sa charmante interlocutrice. »

⁂ A ma place, Jean Sarrazin vous eût conté cela dans un sonnet. Le sonnet pousse chez lui comme les églantines au buisson, et j'arrive à croire qu'il exporte une partie de ses productions poétiques. Sans doute il en sera parvenu jusqu'au Sud-Amérique, ce qui explique la haute distinction dont il vient d'être l'objet.

Quoi qu'il en soit, l'Étoile de Counani ne pouvait mieux tomber, et le nouveau chevalier est de taille à se reconnaître envers le président de la République Counanienne. Et, j'y pense, pourquoi M. Jules Gros ne chargerait-il pas le poète lyonnais de libeller le texte de ses diplômes et de remplacer la plate prose de chancellerie par quatorze lignes, inégales de longueur et rimant entre elles?

⁂ S. A. le prince Mohamed, fils du bey de Tunis, a passé deux journées à Lyon. Il a visité nos principaux monuments, nos musées, quelques ateliers de tissage, le Parc et Fourvière; mais il n'a pas semé la moindre décoration. C'est bien peu connaître les mœurs des pays démocratiques!

⁂ A vrai dire, couronnes et croix, pour recherchées qu'elles soient, ne constituent pas un titre sûr aux égards de nos contemporains.

S'il faut en croire la seconde page de nos journaux, un comte Petrowiski de Blanckenberg, en serait réduit à mendier sur un de nos ponts. Le fait n'est point impossible, mais paraît extraordinaire. Si, comme on dit, le noble mendiant a vaillamment porté l'épée dans la guerre de l'indépendance polonaise, s'il a, depuis, occupé un poste important dans un établissement industriel du bassin de la Loire, on s'explique mal que de tels services ne l'aient pas sauvé d'une aussi profonde déchéance. Pour ma part, j'ai toujours pensé que les licenciés qui poussent des vagons dans les gares ou les prêtres défroqués qui conduisent des fiacres à Paris, ne font ces besognes que parce qu'elles ne leur déplaisent pas trop.

⁂ Quand nous aurons noté la présence du général Boulanger à Lyon, tout aura, je vois, été dit sur les événements du mois. Ce voyage aura appris aux Lyonnais qui l'ignoraient qu'une partie de notre garnison militaire appartient au 13e corps d'armée, et au général qui s'en doutait un peu qu'il se trouve des badauds, ici comme partout.

M. J.

Digitized by Google

Chronique de Septembre 1887

4 Septembre. — Grande fête donnée au Kursaal de Charbonnières, au profit de l'Œuvre des Petites filles des soldats.

— Grand concours du Comice agricole de Lyon, à Villeurbanne, sous la présidence de M. Chassaignon.

— Distribution solennelle des encouragements décernés par la Société d'agriculture, présidée par M. Léger, qui fait un rapport sur l'histoire de cette société et les bons résultats qu'elle a obtenus.

5 Septembre. — M. Barbe, ministre de l'agriculture, visite l'École d'agriculture d'Ecully et l'École vétérinaire.

8 Septembre. — Bénédiction traditionnelle donnée à la ville de Lyon, par Monseigneur Foulon, archevêque, du haut de la terrasse de Fourvière. Une foule considérable assiste à cette cérémonie.

11 Septembre. — Concours du Comice agricole de Vaugneray, sous la présidence de M. Charles de Saint-Victor.

— Concours du Comice agricole de Givors, à Saint-Genis-Laval, sous la présidence de M. Rolland.

Digitized by Google

13 Septembre. — Mort de M. Eugène Jouve, ancien rédacteur du *Courrier de Lyon*, décédé à l'âge de 74 ans. Écrivain de talent, M. Eugène Jouve publia, en 1855 et 1859, sur les guerres de Crimée et d'Italie, une correspondance qui fut justement remarquée.

— Ouverture de l'Exposition d'horticulture et de viticulture sur le cours du Midi. La clôture de cette Exposition a lieu le 19 septembre.

25 Septembre, — Concours de la Société d'horticulture et de viticulture de Tarare, dans le parc de M. Gillet, à Bully (Rhône). Plus de 50 exposants ont répondu à l'appel de la Société. La distribution des récompenses est présidée par M. de Blanchard, conseiller de préfecture, remplaçant M. le Préfet du Rhône, absent de Lyon.

26 Septembre. — Réunion au Palais du commerce, du Congrès annuel des grains, organisé par le syndicat de la meunerie. Un grand nombre d'agriculteurs, de minotiers et de marchands de grains de Marseille et des environs de Lyon assistent à cette réunion. Constitution du bureau du syndicat pour l'année 1887-1888. Sont nommés : Président, M. Jules Senn ; Vice-Présidents, MM. Assada et Paul Convert ; Secrétaire, M. Chosson ; Trésorier, M. Chambeyron.

28 Septembre. — Mort de M. Joseph Fugère, imprimeur en taille-douce, décédé à l'âge de 68 ans. Le plus grand nombre des gravures publiées à Lyon, depuis 40 ans, sont sorties des ateliers de M. Fugère.

29 Septembre. — Service annuel pour les victimes du siège de Lyon, dans la chapelle expiatoire des Brotteaux.

— Arrivée à Lyon du général Boulanger, qui descend au Grand-Hôtel de Lyon et visite successivement le lendemain les troupes faisant partie de son corps d'armée, casernées à Lyon et au camp de Sathonay.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Digitized by Google

Sommaires des Revues de la région

LA REVUE DU SIÈCLE. Directeur Camille Roy (n° 4). Septembre 1887 :

Adolphe Appian (François Bournand). — *La princesse Perrache* (J.-Irénée Avias). — *Un poète philosophe :* Sully-Prudhomme (Jean Appleton). — *Ermengarde*, nouvelle (Fernand Mazade). — *Pauvres ballerines !* (E. K. Lyptus). — *Poésies :* A Phydilé (Puitspelu); Mieux vaut amour, ballade (Montfrileux); A l'Union des Femmes de France, sonnet (Joséphin Soulary); Sonnet (Philibert Soupé); Les Papillons du rêve (S. Ch. Gillotin); Trois mots, Hurlements, Combat (Georges de Lys); Sous bois (Camille Roy). — *La Chanson Française* : D'où viens-tu, Chanson ? (Ernest Chebroux). — *Chronique de Londres* (Félix Remo). — *Tablettes du mois.*

Planches : Portrait de M. Adolphe Appian, peintre lyonnais (héliogravure de MM. Lumière frères).

Abonnements : France, 15 fr. — Étranger, 16 fr. — Bureaux, cours de la Liberté, 99. Lyon.

REVUE MODERNE (N° 45). — Cette Revue qui en est à sa 4e année d'existence et qui poursuit la série de ses succès à l'aide de livraisons des plus intéressantes, vient de paraître. Ce numéro contient : *Entrée en Ligne*, par Paul Cassard; *l'École naturaliste en Allemagne*, étude des plus complètes par H. Aubert, professeur en Wurtemberg; un article : *les Robes et les Femmes de Wagner*, où le maître est étudié dans ses fantaisies les moins connues : ses fantaisies féminines, par le critique musical Elzéard Rougier; quelques pages sur la *Vie des Sociétés*, signées Benoît Malon et une étude virulente sur l'écrivain de la *Chair*, de *Bohème Bourgeoise* et de la *Croix; Oscar Méténier*, par Charles-Henry Lapauze.

Une nouvelle sentimentale : *La Lettre*, de J.-Irénée Avias; une autre nouvelle, celle-là naturaliste, de Eugène Morel; *Le Réveillon*, et la fin de : *Sur le Calvaire*, de J.-P. Rosny. Viennent ensuite avec une savante *Étude sur l'art*, de Félix Jullien, des *Vers* de Jean Rameau, de Paul Marrot et de Frédéric Bataille.

A lire également dans le n° 45, un *Mois littéraire* très complet et une *Chronique de Mode.*

Le n° de 80 pages : 1 fr. — Lyon, rue de Marseille, 24. Paris, rue du Département, 35.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NICOLAS BIDAU

SCULPTEUR ET MÉDAILLEUR A LYON

(1622-1692)

I

IL s'est formé à Lyon, au XVIIe siècle, une petite école de médailleurs. Ces médailleurs ont été des modeleurs de médaillons. Ils se sont produits après Dupré, dont ils procèdent, mais auquel le plus habile d'entre eux est de beaucoup inférieur; ils ont été surtout des portraitistes. Presque tous les médaillons qu'ils ont signés n'ont pas de revers.

Ces médaillons n'ont pas, en général, ce caractère conventionnel, un peu solennel, un peu sévère, qui est pour ainsi dire propre à la médaille.

Les deux premiers de ces médailleurs, dans l'ordre des dates, comme dans l'ordre de la valeur relative, sont Philippe Lalyame, architecte et sculpteur (..1599-1628), et Claude Warin (..1630-† 1654). Nous ne parlons pas de

Digitized by Google

Jacob Richier (..1608-1641), l'auteur du médaillon de Marie Vignon, marquise de Treffort, un chef-d'œuvre, parce que, si ce sculpteur a fait à Lyon deux séjours assez prolongés, il n'a demeuré dans notre ville que d'une façon accidentelle, pour y exécuter des travaux déterminés (1).

Claude Warin est le maître dont l'œuvre a le plus d'importance. Il avait commencé par être imitateur de Dupré; il arriva bientôt à être lui-même, à acquérir une facon personnelle de représenter la figure humaine. Il acquit une véritable originalité. Il est resté toujours loin de Dupré, loin aussi de Jean Warin, mais enfin il a pris rang parmi les maîtres.

Claude Warin a été le promoteur, le chef de cette petite école dont nous avons parlé plus haut. Trois sculpteurs lyonnais, ses contemporains, se sont faits médailleurs. C'est d'abord un Flamand, Martin Hendricy, né à Liège en 1614, qui a travaillé à Lyon de 1643 à 1662. Pendant vingt ans aussi, Jacques Mimerel a fait des sculptures à Lyon; enfin, Nicolas Bidau, né en 1622, a peuplé notre ville de statues et a vécu jusqu'aux dernières années du XVIIe siècle. Ceux-ci sont bien les élèves de Warin, des élèves un peu faibles, mais qui ont entrepris avec hardiesse cette tâche nouvelle et dont les ouvrages ont quelque prix.

Des graveurs, des fondeurs, ont marché plus tard sur leurs traces. Jean Lalyame (1646-1692), a été un graveur et un mouleur de médailles très occupé. On a de Lochey de Grandchamp (..1674-1690), deux médaillons modelés, l'un de Louis XIV et l'autre de la reine Marie-Thérèse, et,

---

(1) Voir NATALIS RONDOT, *Jacob Richier, sculpteur et médailleur* (1608-1641); *Revue Lyonnaise*, t. IX, 1885, pp. 267 à 272, 352 à 360.

Digitized by Google

au milieu de notre siècle, des médaillons du même genre sont sortis des mains de deux Mouterde, de celles de Emmanuel (1801-† 1872) et de Louis-Antoine-Jean (1812-†1881).

Un des maîtres que l'exemple de Claude Warin a entraînés mérite comme médailleur une attention particulière, c'est Nicolas Bidau. Il ne s'est pas élevé aussi haut que Warin dans cet art difficile, mais il y avait acquis une incontestable habileté. En général, dans ses œuvres, le dessin est large et le modelé est ferme. Toutefois, chez Bidau, le travail du médailleur a été inégal.

Les médaillons que Nicolas Bidau a faits sont très rares, et ce maître est à peu près inconnu.

Il convient de rappeler ce que fut cet homme qui a rempli, pendant quarante ans, notre ville de ses ouvrages, qui occupe un rang relativement élevé parmi nos artistes et qui a sa place dans l'histoire de l'art à Lyon.

II

Nicolas Bidau (2), maître sculpteur, était fils de Thibaud Bidau, marchand à Reims, et de Barbe Party, sa femme. Il est né en 1622, probablement à Reims.

---

(2) M. F. Rolle, qui a publié dans la *Revue du Lyonnais* (1880, pages 299 à 308), des *Documents sur la personne et la famille de Nicolas Bidault*, a adopté cette dernière forme du nom de ce sculpteur. Nous avons préféré la forme *Bidau*, parce que Bidau a toujours signé ainsi les actes, les marchés et les médaillons que nous avons vus.

Digitized by Google

Il signait *N. Bidau* et *Bidau* (3).

Il a épousé, en mars 1660 (4), Suzanne, fille de Mathias Simon, maître sculpteur, et de Marie Brunet, sa femme, et a eu d'elle neuf enfants, savoir :

Mathias, baptisé le 1er octobre 1661 ; parrain, Mathias Simon, sculpteur ;

Marie, baptisée le 27 mars 1663; parrain, François Rambaud, peintre;

Antoine, né le 4 décembre 1664;

Anne, née le 4 juin 1666 ;

Claude, né le 12 juin 1667;

Alexandre, né le 3 novembre 1669; parrain, Lucian Abraham, architecte;

Marie-Suzanne, née le 29 septembre 1672;

Marie-Anne, née le 30 octobre 1673 (5);

Adrian, né le 28 septembre 1682; parrain, Adrian van der Kabel, peintre;

Pierre, baptisé le 3 octobre 1684 (6).

---

(3) Nous donnons le fac-similé d'une signature tracée par Bidau le 17 mai 1658.

(4) Le contrat a été signé le 14 mars 1660. (F. Rolle, *Documents*).

(5) Les baptêmes de 1661 à 1673 ont eu lieu à l'église Saint-Nizier.

(6) Les baptêmes de 1682 et de 1684 ont été faits à l'église Saint-Pierre et Saint-Saturnin.

Digitized by Google

Bidau a été parrain, en juillet 1667, d'un fils du peintre Adrian d'Assier ou Assier.

Il demeurait à Lyon : en 1661, sur la place Confort, près de Notre-Dame; de 1663 à 1673, dans la rue Saint-Dominique; en 1683 et jusqu'à sa mort, « auprès de Saint-Clair. » Il avait son atelier sur le rempart du Rhône, à l'endroit où, de nos jours, la rue Lafont débouche sur le quai de Retz.

Nicolas Bidau est mort à Lyon, le 17 novembre 1692, à l'âge de soixante-dix ans. Il fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Saturnin : le peintre Adrian van der Kabel et le sculpteur Louis Mimerel signèrent l'acte d'inhumation (7).

Sa veuve, Suzanne Simon, ne lui survécut qu'un an; elle décéda à Lyon le 4 octobre 1693.

Bidau était mort pauvre. Ses deux enfants derniers nés étaient mineurs; aucun de leurs parents ne voulut se charger d'eux, et ces enfants furent reçus, le 1er novembre 1693, « pour adoptifs » de l'Aumône générale de Lyon (8).

III

Nicolas Bidau était sculpteur. Ses ouvrages de sculpture ont été nombreux, et quelques-uns ont été très importants.

Nous ne signalerons qu'une partie des travaux de ce maître, et nous commencerons par rappeler plusieurs de

(7) Archives de Lyon, registres de l'église Saint-Pierre et Saint-Saturnin.

(8) F. Rolle, *Documents*.

Digitized by Google

ceux qu'il a faits, sur l'ordre du Consulat, pour la ville de Lyon :

En 1658 et en 1659, « une figure de Nostre-Dame tenant un Jésus en ses bras, de pierre de Pernes (9), pour estre posée sur le pont de pierre de Saosne, proche la croix du milieu d'icelluy ou en tel autre endroit de ladite ville qu'il plaira au Consulat, » figure de cinq pieds trois pouces de haut, du prix de 400 livres (10);

En 1659, « un pied d'estail de cinq piedz et demy d'haulteur... en pierre blanche de Seissel... pour estre sur ledit pied d'estail posé l'effigie de Nostre-Dame de pierre de Pernes (11); »

En 1661, avec Jacques Mimerel, « toute la sculpture... autour de l'jnscription (qui sera faite) en une table qui sera posée au grand degré ou escallier (12) de l'hostel commun de ladite ville... laquelle table sera de pierre du gros banc de Sainct Cire ou Sainct Didier au Mont d'Or;... à chasque costé de ladite table une figure représentant l'une l'éfigie du Roy et l'autre celle de la Reyne accompagnée des armes,

---

(9) La pierre de Pernes venait du comtat Venaissin.

(10) Archives de Lyon. DD. Minutes des actes de J. Jasserant, Consulat, 1658 et 1659, f° 168. *Priffaict* du 13 juin 1658, BB 213 et CC. Mandements du 13 juin 1658 (BB 213, f° 284) et du 20 mai 1659 (BB 214, f° 225). — Cette statue fut érigée « sur la platteforme du Change ».

(11) Archives de Lyon. DD. Minutes des actes de J. Jasserant, 1658 et 1659, f° 460; prixfait du 5 juin 1659. BB 214, f° 391; mandement du 4 septembre 1659.

(12) « Au dessoubs de la voulte du grand degré. »

Digitized by Google

enfans et festons et autres ornemens;... ladite sculpture faicte de pierre de Pernes (13); »

En 1661, « le modelle de sculpture... de la fontaine que le Consulat faict faire sur la place des Terreaux au-devant de l'hostel de ville (14); »

En 1685, le cartouche avec les armes du duc de Villeroy et celles de la Ville et une inscription commémorative, qui fut placée au port de Neuville, au quartier de Saint-Vincent (15);

En 1689, Bidau restaura deux statues de pierre d'Avignon à l'hôtel de ville (16), et sculpta les armes du Roi à l'hôtel de l'Arquebuse (la maison de la Butte).

C'est pour les églises, les couvents et les maisons particulières de Lyon que ce sculpteur a le plus travaillé.

Bidau a été employé par l'abbesse de Saint-Pierre, Antoinette d'Albert d'Ailly de Chaulnes. De 1675 à 1677, il fut occupé, avec les sculpteurs Simon Lacroix et Emmanuel Bagnieux, à la décoration de l'église de l'abbaye, et principalement à l'exécution du retable du maître autel; il fit pour ce maître autel une statue de saint Pierre qui lui fut payée

---

(13) Archives de Lyon. DD. Minutes des actes de J. Jasserant, Consulat, 1660 et 1661, f° 353: *prixfaict* du 29 avril 1661, signé par J. Mimerel et N. Bidau. BB 216, f° 409; mandement du 15 décembre 1661.

(14) Archives de Lyon, BB 217, f° 15; mandement de 75 livres du 3 janvier 1663.

(15) Archives de Lyon, BB 242, f° 108; mandement de 390 livres du 11 décembre 1685.

(16) Les statues de Flore et de Neptune faites par Jacques Mimerel. Archives de Lyon, BB 246, f° 98 verso; mandement du 18 août 1689.

Digitized by Google

600 livres (17). En 1681 et en 1682, il exécuta avec le sculpteur Simon Guillaume les statues et les ornements du grand escalier; on cite comme son œuvre personnelle les figures élevées sur les piédestaux de la rampe et les quatre grandes Renommées placées sous les arcs qui soutiennent la coupole. Bidau reçut 15 louis d'or pour prix de chacune de ces figures (18). Thomas Blanchet donna les dessins de toutes les sculptures que Bidau fit à l'abbaye de Saint-Pierre.

Notre sculpteur fut aussi chargé d'exécuter une partie de la décoration de la nouvelle église des Carmélites. Blanchet fut le principal auteur de cette ornementation et en avait tracé les dessins. Clapasson a signalé comme un des meilleurs ouvrages de Bidau « un groupe de sculpture qui représente le Sauveur mort entre les bras de sa mère, » et qui était placé au haut du portail de cette église; il a fait également mention des statues du prophète Élie, du prophète Élisée et de sainte Thérèse, ainsi que des ornements faits de stuc dans l'intérieur (19).

Nicolas Bidau fit, d'après le dessin de Blanchet, le tombeau du duc de Villeroy (Nicolas de Neufville), qui fut élevé dans cette même église des Carmélites. « Un socle de

---

(17) *Livre des minutes d'actes concernant le royal monastère de Saint-Pierre de Lyon.* Retable du maître autel : 9 mars 1675 et 18 septembre 1676. Statues du maître autel : 26 mars 1677. Archives du Rhône, Saint-Pierre, H 4180, f°s 82 à 85, 297 et 298, 384.

(18) Archives du Rhône, Saint-Pierre, H 4176, f°s 384 à 386, 521 et 522. — M. Léon Charvet a fait mention de ces travaux dans son étude sur *les de Royers de la Valfenière*, 1870, pages 58 et 59.

(19) André Clapasson, *Description de la ville de Lyon*, MDCCXLI, page 153.

Digitized by Google

portor, dit Clapasson, soutient un tombeau de même, d'une forme gracieuse, sur lequel le maréchal est à genoux dans les habits de l'ordre du Saint-Esprit; cette statue est en marbre et parfaitement bien travaillée. Deux grandes figures de même servent d'accompagnement; l'une représente la Prudence, et l'autre la Religion, toutes deux désignées par les attributs qui leur conviennent. Tout cet ouvrage est adossé contre une arcade feinte, décorée avec art, et terminée par les armes de la maison de Villeroy... (20). ».

Bidau fut chargé de faire différents travaux au couvent des Jacobins ou Frères prêcheurs; il fit la statue de la Vierge érigée au-dessus du portail, et en 1674 les sculptures qui ornaient la porte et le perron de la salle dite du conclave (21).

Des statues dues à son ciseau et placées à la façade de maisons particulières portaient les dates de 1660, de 1665, de 1668 et de 1678.

En 1656, Nicolas Bidau fit pour les recteurs des pauvres de l'Aumône générale de Lyon, « le pourtraict en sculpture dudict feu sieur Moyron (22), qui a été posé dans l'esgallerie du premier estage d'en bas de Nostre Dame de la Charité (23). »

---

(20) Clapasson, *Description*, p. 159. Voir Brossette, *Histoire abrégée de la ville de Lion*, MDCCXI p. 120, et le Dictionnaire d'Expilly, t. IV, p. 282.

(21) Archives du Rhône, inventaire des Jacobins, 111 f° 43 recto, 2e sac Raymundus. — On appelait salle du conclave une salle dans laquelle on prétendait que Jean XXII avait été élu pape.

(22) Jacques Moyron, baron de Saint-Trivier (en Dombes).

(23) Quittance notariée de 75 livres tournois, du 15 décembre 1656 (F. Rolle, *Documents*).

Digitized by Google

Il a fait, en 1663, «en sculpture quatre armoiries aux quatre pierres d'attente qui sont apposées au dessus du grand portail du corps de logis des pauvres convalescens du costé et faisant face sur le quay du pont du Rosne — sçavoir celles du Roy, celles de Mgr le mareschal duc de Villeroy, celles de Mgr l'archevesque et celles de ceste dite ville (24). »

Bidau fut sculpteur du Roi. Il prit ce titre à partir de l'année 1680.

IV

Ce n'est pas, à dire vrai, le sculpteur que nous avons voulu faire connaître, c'est le médailleur. Les médaillons que Bidau a signés ont sauvé son nom de l'oubli.

Une partie de ces médaillons ont été exécutés par lui sur l'ordre du Consulat.

En 1658, ce maître fit les portraits de cire des membres du Consulat; ces cinq portraits lui furent payés 200 livres (25).

Ce travail fait, le prévôt des marchands et les échevins, « deuement jnformez de la capacité expériance de Nicolas

---

(24) Archives de Lyon. DD, Minutes des actes de J. Jasserant, Hôtel-Dieu, de 1658 à 1663, fo 545; prixfait du 1er juillet 1663, pour le prix de 150 livres.

(25) Archives de Lyon, CC et BB 313, fo 208; mandement du 14 mai 1658. — Le Consulat était alors composé de François de Baglion (ou de Baillon), comte de La Salle, prévôt des marchands, et de Pierre Bollioud, Pierre Rambaud, Louis Dugas et Hugues André, échevins.

Digitized by Google

Bidault,maistre sculpteur de ceste ville, ont icelluy retenu pour faire doresnavant privatifvement à tous autres les portraictz en cire de Mrs les Prévost des marchans et Eschevins, sans néantmoins qu'au moyen du présent acte de retenue ledict Bidault puisse prétendre aucuns gaiges du Consulat pour lesdictz portraictz qu'jl fera, desquelz seullement il sera payé à proportion du travail qu'il y aura employé et que le Consulat le jugera à propos et raisonnable... (26) »

Plusieurs mois après, Bidau fit de nouveaux portraits :

« A Nicolas Bidault, maistre sculpteur de ceste ville, la somme de trois cens livres tournoiz que nous luy avons ordonnée tant pour le portraict en cire qu'il a fait de monseigneur le duc de Villeroy que de ceux du Consulat (27). »

En fait, Nicolas Bidau a modelé et a coulé une vingtaine de médaillons, parmi lesquels nous signalerons ceux du duc de Villeroy et de Dominique de Ponsainpierre, et surtout celui de François de Baglion, comte de La Salle.

Ces médaillons sont, soit de plomb, soit de métal blanc, soit de bronze. Le métal blanc est cet alliage que Louis Précaire (28) avait inventé et auquel il avait donné le nom de *matière blanche*. Le bronze des fontes de Bidau a la cou-

---

(26) Archives de Lyon, BB 213, f° 207. Délibération consulaire du 14 mai 1658.

(27) Archives de Lyon. CC; mandement du 9 janvier 1659. — Prévôt des marchands : François de Baglion, comte de La Salle; échevins : Louis Dugas, Hugues André, Marc-Antoine Mazenod et Charles Rougier.

(28) Louis Précaire, maître potier d'étain et graveur (..1658- † de 1676 à 1689), a fait, en 1662, une grande médaille à l'occasion de la pose de la première pierre du pont de l'Archevêché.

Digitized by Google

leur et la sonorité du cuivre rouge et doit en différer peu. La fonte est mince.

Claude Warin était mort en 1654. Bidau lui succéda comme modeleur des portraits du prévôt des marchands et des échevins de Lyon, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Tout en étant un habile médailleur, il est resté inférieur à son devancier. Ses ouvrages se font remarquer par un relief assez fort et par la fermeté du modelé. On n'y trouve pas la distinction, l'expression et la finesse que Claude Warin conservait à la figure de ses modèles.

L'œuvre de Bidau, malgré les défauts de ce maître, présente de l'intérêt; les pièces qui la composent ont une valeur réelle et sont rares.

V

ŒUVRE DE NICOLAS BIDAU (29).

1. Avers. CAM · DE · NEVFVILLE · GAL · PRIM · ARCH · ET · P · REX · LVG

(Camille de Neufville, primat des Gaules, archevêque et gouverneur du Lyonnais.)

---

(29) Nous avons fait mention dans le catalogue des médaillons faits par Bidau des exemplaires que nous avons vus dans des musées ou dans des collections particulières. Nous ajouterons que les médaillons suivants faisaient partie de la collection de M. de Grièges qui a été mise en vente publique et qui a été dispersée : Camille de Neufville, François de Baglion, Hugues André, Louis Dugas, Pierre Rambaud, Nicolas de Neufville, Hugues de Pomey, Romain Thomé. Nous ignorons dans quelles mains ces exemplaires se trouvent aujourd'hui.

Digitized by Google

Buste de l'archevêque tourné à droite.

Au bas : BIDAV 1657

Grènetis.

Sans revers.

Collection de M. Récamier, à Paris : de bronze rouge, 102 mill. 7; ancienne collection de M. de Grièges : de métal blanc, 104 mill. (bel exemplaire); collection des PP. Jésuites, à Lyon : de plomb, 102 mill. 5; collection de M. Jules Bizot, à Lyon : de plomb, 102 mill. 7.

2. Avers. MRE · FRANC · DE · BAGLION · COM · DE · LA SALLE · PRE · D · MARCH ·

(François de Baglion, comte de La Salle, prévôt des marchands).

Buste tourné à droite de François de Baglion, prévôt des marchands en 1658 et en 1659.

Au bas : BIDAV · 1658

Grènetis.

Sans revers.

Cabinet de France : de bronze, 102 mill. 4; musée de Lyon : de bronze, 102 mill. 5; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de métal blanc, 104 mill. 2; de bronze, 101 mill. 4; collection de M. Victor Bizot, à Lyon : de métal blanc, 103 mill. 5; ancienne collection de M. de Grièges : de métal blanc, 103 mill. 8.

Les *surmoulés* ont 100 millimètres.

3. Avers. MARIE · DE · PERSY · COMTESSE · DE · LA · SALLE ·

Buste de la comtesse de La Salle, tourné à gauche.

Au bas : BIDAV (sans date)

Grènetis.

Digitized by Google

Sans revers.

Cabinet de France : de métal blanc, 101 mill. 7; cabinet de Berlin : de métal blanc, 102 mill. 8 (bel exemplaire).

Il y a de bons *surmoulés* qui ont 100 mill. 5 de diamètre.

4. Avers. HVGVES · ANDRE · SEIGNEVR · DE · FROMENTE · CONS ·

Buste de Hugues André, échevin en 1658 et en 1659, tourné à droite.

Au bas : BIDAV · 1658

Grènetis.

Sans revers.

Musée de Lyon : de bronze, 105 mill.; collection des PP. Jésuites de Lyon : de bronze rougeâtre, 102 mill. 5; ancienne collection, à M. de Grièges : de métal blanc, 102 mill. 8.

5. Avers. PETRVS · BOLLIOVD · ADVOC · REGIVS · PRIMVS · CONS ·

(Pierre Bollioud, premier avocat du roi, échevin.)

Buste, tourné à droite, de Pierre Bollioud, le premier et le plus ancien avocat du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, échevin en 1656 et en 1658.

Au bas : BIDAV · 1658

Grènetis.

Sans revers.

Collection de M. Récamier : de bronze, 102 mill.; collection de M. Éd. Aynard, à Lyon : de bronze rougeâtre, 101 mill. 2.

6. Avers. LVDOVICVS · DVGAZ · IN · ELECT · LVGD · CONSIL · CONS ·

Digitized by Google

(Louis Dugas, conseiller au Conseil élu de la ville de Lyon.)

Buste de Louis Dugas, échevin en 1658 et en 1659, tourné à droite.

Au bas : BIDAV · 1658

Grènetis.

Sans revers.

Cabinet de France : de bronze, 103 mill. 5; musée de Lyon : de bronze, 103 mill. 9; collection de M. Récamier : de bronze, 102 mill.; ancienne collection de M. de Grièges : de métal blanc, 103 mill. 5.

7. Avers. PETRVS RAMBAVD Ds · DE CHAMPRENARD DE BLASSE CONS ·

Buste de Pierre Rambaud, échevin, tourné à droite.

Au bas : BIDAV · 1658

Grènetis.

Sans revers.

Musée d'art et d'industrie de Lyon : de plomb, 103 mill. 9. Ancienne collection de M. de Grièges : de métal blanc, 103 mill. 7.

8. Avers. MARIE · DANOC · DAME · DE · CHAMPRENARD · ET · BLASSE ·

Buste de Mme de Champrenard tourné à gauche.

Au bas : BIDAV (sans date)

Grènetis.

Sans revers.

Musée d'art et d'industrie de Lyon : de plomb, 104 mill. 6; collection des PP. Jésuites, à Lyon : de plomb, 104 mill. 7.

Digitized by Google

9. Avers. NICOLAVS DE NEVFVILLE MARESC · DVX ET PAR GALL · LVGD · GVBER ·

(Nicolas de Neufville, maréchal, duc et pair de France, gouverneur de Lyon.)

Buste du maréchal de Villeroy tourné à droite.

Au bas : BIDAV · 1659

Grènetis.

Sans revers.

Cabinet de France : de bronze, 149 mill. 5; musée d'art et d'industrie de Lyon : de métal blanc, 131 mill.; ancienne collection de M. de Grièges : de métal blanc, 152 mill. (très bel exemplaire).

10. Avers. HVG · DE POMEY · SEIG^{R}. DE · ROCHEFORT · CONS^{ER} · DV · ROY · EN · SES · CON^{LS} · PRE · DES · MARC ·

Buste de Hugues de Pomey, prévôt des marchands en 1660 et en 1661, tourné à droite.

Au bas : BIDAV · F · 1662 ·

Grènetis.

Sans revers.

Cabinet de France : de bronze, 138 mill. 5 (avec cadre à moulures); musée de Lyon : de métal blanc, 111 mill. 5; collection de M. Récamier : de plomb, 138 mill. 5 (avec cadre à moulures); ancienne collection de M. de Grièges : de métal blanc, 110 mill. 8; collection de M. A. Brölemann, à Lyon : de plomb, 113 mill.

11. Avers. BARTHOLOMÆVS · FERRVS · CONS ·

Buste de Barthélemy Ferrus, échevin, tourné à droite.

Au bas : BIDAV · 1662

Grènetis.

Digitized by Google

Sans revers.

Collection de M. A. Brölemann : de plomb, 111 mill. 5 (très bel exemplaire).

12. Avers. DOMINICVS · DE · PONSAINPIERRE · CONS ·

Buste de Dominique de Ponsainpierre, échevin, tourné à droite.

Au bas : BIDAV · F · 1662

Grènetis.

Sans revers.

Collection de M. A. Brölemann : de plomb, 113 mill. (très bel exemplaire).

13. Avers. IACQVES · MICHEL · S^R · DE · LA · TOVR · CONS · DE · LYON ·

Buste de Jacques Michel, échevin en 1660 et en 1661, tourné à droite.

Au bas : BIDAV · F · 1662 ·

Grènetis.

Sans revers.

Archives de la ville de Lyon : de bronze rougeâtre, 109 mill.; collection de M. Récamier : de plomb, 140 mill.; collection de M. Eugène Bizot : de bronze rougeâtre, 106 mill. 6; collection de M. A. Brölemann, à Lyon : de plomb, 104 mill. 5.

14. Avers. ROMANVS · THOMÉ · CONS ·

Buste de Romain Thomé, échevin en 1661 et en 1662, tourné à droite.

Au bas : BIDAV · F · 1662 ·

Grènetis.

Digitized by Google

Sans revers.

Musée de Lyon : de métal blanc, 110 mill.; ancienne collection de M. de Grièges : de métal blanc, 111 mill.; collection de M. A. Brölemann : de plomb, 112 mill.

15. Avers. P · DOMINICVS · OTTOMAN · FIL · PRIMOGE · SVLT · IBRAHIM · ORD · PRAED ·

Buste, tourné à droite, du Père Dominique Ottoman, en costume de religieux.

Au bas : BIDAV · 1665 ·

Cadre à moulures et à grènetis.

Sans revers.

Collection des PP. Jésuites, à Lyon : de plomb, 138 mill.; collection de M. Jules Bizot : de plomb, 138 mill.

16. Avers. MARIANNE CROPPET ·

Buste de Marianne Croppet (30), tourné à gauche.

Au bas : BIDAV (sans date)

Grènetis.

Sans revers.

Archives de la ville de Lyon : moulage en gutta percha, 104 mill.

17. Avers. LOVISE · PARAS ·

Buste de Louise Paras, tourné à gauche.

Au bas : BIDAV · F · (sans date)

Grènetis.

Sans revers.

---

(30) Marianne Croppet était en 1658 la femme de Jean Blauf.

Digitized by Google

Collection de M. Victor Bizot, à Lyon : moulage en plâtre, 110 mill.

Nicolas Bidau a fait les médaillons des prévôts des marchands et des échevins qui étaient en charge en 1658, en 1659 et en 1661. Il reste à découvrir les médaillons de Marc-Antoine Mazenod et de Charles Rougier (consulat de 1659.)

Natalis Rondot.

Digitized by Google

LE DERNIER DES VILLEROY

Et sa Famille (*)

FRANÇOIS, le favori des dames et du roi, était né à Lyon, le 7 avril 1644 et non le 10 avril 1643, comme l'ont dit quelques biographes.

A vingt ans, le 16 janvier 1664, il fut nommé colonel du régiment de Lyonnois, ce qui honora infiniment, sans doute, les vieux officiers de ce corps. Afin de lui faire gagner ses éperons, il fut envoyé en Hongrie, où il se battit vaillamment. A la bataille du Saint-Gothard, il fut blessé au bras d'un coup de flèche et vint se rétablir à Paris.

En 1667, il prit part à la première campagne de Flandre; assista, en 1668, à la prise de Dôle; servit, sous Condé, au passage du Rhin et, sous Turenne, dans le Palatinat de si douloureuse mémoire. Le 13 février 1674, il fut nommé maréchal de camp; se signala au siège de Besançon et à la bataille de Sénef; à Steinkerque (26), il se jeta en aveugle

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de juillet, août et septembre 1887.
(26) 4 août 1692.

Digitized by Google

sur l'ennemi et se servit de son épée non comme un chef, mais comme un soudard. On le trouva brave entre les braves et on enfla sa vanité en le lui disant. Bouffi d'orgueil, il se crut dès lors appelé à diriger des armées et, revenu à la Cour, il employa toute son habileté et son crédit à faire entrer sa persuasion dans l'esprit trop prévenu du roi.

D'ailleurs, chacun de ses séjours à Versailles lui fut occasion de fêtes et de plaisirs, en même temps qu'ils lui valaient les plus brillants succès de boudoir. L'exemple de la corruption venait de haut et, comme son maître, il mettait en action la morale de Boccace et de Lafontaine. Une de ses conquêtes les plus connues avait été la princesse de Soissons, surnommée la *vieille Médée ;* mais son cœur était trop léger pour se fixer nulle part, et chacune des dames de ce monde sans mœurs, put bien vite se vanter d'en avoir eu un lambeau. La duchesse de Roquelaure, la duchesse de Ventadour et tant d'autres ne furent que des comètes errantes qui traversèrent, plus ou moins rapidement, le ciel bleu de ses amours.

Incomparable pour présider un carrousel, organiser une fête, aduler le roi, plaire aux femmes, amuser la Cour, se mettre avec magnificence et donner le ton aux jeunes seigneurs, Villeroy, las peut-être de ces lauriers faciles, voulut y joindre des palmes plus sérieuses. A cinquante ans, il reprit la nostalgie des batailles, partit encore une fois pour la Flandre, fut renvoyé comme encombrant; fit quelques jours d'exil à Lyon; rentra en faveur ; se fit sévèrement admonester pour avoir papillonné autour de la Dauphine, retourna en Flandre, en 1693, et parut en conquérant, au milieu d'une armée qui ne le connaissait pas ou ne le connaissait plus.

Digitized by Google

D'une bravoure folle, comme tant de mignons de Cour, il se conduisit brillamment à la bataille de Nerwinde et entra, un des premiers, dans les retranchements (27). Cet exploit de sabreur le fit remarquer et, malheureusement, citer avec honneur. C'en fut assez pour le pousser. Grâce à l'aveuglement du roi, il fut compris, cette même année, dans une promotion de sept maréchaux de France.

Lorsque Louis XIV lui donna le bâton de maréchal : « Mandez, lui dit-il, cette nouvelle à votre oncle l'archevêque de Lyon, et qu'il sache que si je vous ai fait maréchal, c'est pour le faire vivre quelques années davantage. » Compliment délicat digne de la Cour.

Camille remercia le roi et témoigna le désir de voir son neveu.

Non seulement le roi y consentit, mais il remit au nouveau maréchal une lettre autographe pour le vieux prélat :

« Monsieur l'Archevesque de Lyon, disait Louis XIV, j'ai lu avec bien du plaisir ce que m'avez écrit sur la *justice que j'ai rendue* au duc de Villeroy vostre neveu, à la mémoire de son père et à vos propres services. Je souhaite que cette nouvelle marque de confiance et d'estime vous fasse encore bien porter plusieurs années et vous mette en estat de venir ici. Personne, sans exception, ne vous y verroit avec plus de joie que moi, qui prie Dieu, Monsieur l'Archevesque, qu'il vous ait en sa sainte garde ».

A Versailles, 13 avril 1693.

Signé : Louis.

---

(27) 29 juillet 1693.

Digitized by Google

Ce fut à Ombreval que l'Archevêque de Lyon reçut cette lettre flatteuse avec les embrassements de son neveu. Ni l'un ni l'autre ne prévoyaient l'avenir: la mort si prochaine pour le prélat, tant de défaites et de hontes pour le duc (*a*).

Ce dernier ne reçut cependant ses brevets qu'en 1695, en même temps que la charge de capitaine des gardes.

Mais les honneurs de toutes espèces n'auraient pas suffi au nouveau maréchal s'ils n'eussent été doublés d'avantages solides et sonnants. Aussi, le roi Soleil lui fit-il don, le 6 octobre 1699, de la somme de trois cent mille livres, présent magnifique et vraiment royal qui combla de joie celui qui en était l'objet. Seulement, le roi ne le prit pas dans son escarcelle; il avait trop d'autres dépenses à solder. Il daigna ordonner simplement que les trois cent mille francs fussent pris sur les Octrois de Lyon et, pour ne pas obérer la ville, qu'ils fussent levés en six ans, c'est-à-dire par sommes légères de cinquante mille livres par an.

Malgré cette douceur, vivement appréciée, la ville était si profondément appauvrie qu'elle fut obligée de faire un emprunt de quatre-vingt-douze mille écus à la Banque de Gênes, ce qui la sauva pour un instant, car, hélas! au bout de six années, le même don royal fut renouvelé, au grand détriment de nos finances et à la grande joie de Saint-Simon, qui en glosa et en rit à son plaisir.

Notre amour pour la grande famille n'en fut ni éteint ni diminué. Donner notre argent n'était-ce pas encore un honneur pour nous?

(*a*). Voir Perrier. *Histoire des évêques et archevêques de Lyon.* Lons-le-Saunier, 1887, in-12.

Digitized by Google

Un jour, l'ambition de Villeroy fut comblée; on lui annonça qu'il allait commander en chef. Luxembourg mourut et le nouveau maréchal fut envoyé à l'armée de Flandre pour le remplacer. A la tête d'une armée si longtemps victorieuse à Fleurus, à Steinkerque, à Nerwinde; entouré d'officiers éprouvés, il montra une telle incapacité, une si folle présomption, un tel orgueil qu'il fut bientôt l'homme le plus chansonné et le plus raillé du royaume. A la risée des soldats, le général ennemi, Vaudemont, digne de lui tenir tête, parut disputer à Villeroy à qui accumulerait le plus de sottises et le plus de fautes. Villeroy, cependant, finit par l'emporter. Il brûla, sans rime ni raison, et le plus inutilement du monde, quelques maisons de Bruxelles; il laissa prendre Namur que Boufflers défendait avec énergie et revint à Paris, couvert de mépris et criblé de couplets sanglants.

On connaît ce douloureux Pont-Neuf :

Villeroy ! Villeroy !
A fort bien servi le roi...
Guillaume ! Guillaume...

On peut y ajouter cette chanson :

Que dit Louis, notre grand roi,
Du maréchal de Villeroy?
Oh ! reguingué ! Oh ! lon lan la !
Il dit que c'est un habile homme,
S'il en est de Paris à Rome!

Il joû savamment tous les jeux ;
A tous les jeux il est heureux,
Oh ! reguingué ! Oh ! lon lan la !
Hors celui qu'on nomme *bataille;*
Il n'y fait jamais rien qui vaille.

Digitized by Google

A présent, que deviendra-t-il ?
Ce général si bien bâti ?
Oh ! reguingué ! Oh ! lon lan la !
Il ira fair' la cour aux belles,
Car il n'a de cœur que pour elles (28).

Un autre se fût brûlé la cervelle; Villeroy n'en parut pas affecté.

Voici encore quelques-uns de ces couplets dont Villeroy fut criblé en Flandre et en Italie :

1695

Quand sur Landau, les Allemands
Virent passer si fièrement
Des François le nombre effroyable,
Ils s'écrièrent, à l'instant :
« L'affaire n'est pas soutenable ;
Amis, sauvons-nous promptement. »

Eugène instruit de ces discours,
Vint pour en arrêter le cours,
Et dit à la troupe Allemande :
« Des François que redoutez-vous ?
C'est Villeroi qui les commande ! »
Ce nom seul les rassura tous.

1695

Quand le maréchal de Villeroy laissa échapper le prince de Vaudemont.

Ecoutez, grands et petits,
Les beaux dits,
Ils contiennent les merveilles
Qu'a fait notre Villeroi ;
C'est pourquoi
Il faut ouvrir les oreilles.

---

(28) *Le Nouveau Siècle de Louis XIV.*

Digitized by Google

. . . . . .
L'on passa toute la nuit
Sans grand bruit,
Tous en ordre de bataille,
Mais, au jour, le général
A cheval
Visita bois et broussaille.
. . . . . .
Mais l'ennemi décampa
Et marcha ;
A qui faut-il nous en prendre ?
Le prince de Vaudemont
Eut raison ;
Pouvait-il plus nous attendre ?
. . . . . .
Voilà de notre guerrier
Le laurier
Sec comme de la poussière ;
Si c'eût été le *bossu* (29)
Il eût su
Mieux terminer sa carrière.

L'année suivante, les yeux du roi ne s'étant pas ouverts, il se rendit en Italie où il donna les ordres les plus insensés à Catinat et où, par son insolence, il mortifia cruellement le duc de Savoie, alors notre allié. Le 1er septembre 1701, il attaqua le prince Eugène dans ses lignes, à Chiari. Désolés de l'ordre de bataille et des fautes de leur commandant, le duc de Savoie et Catinat jouèrent leur vie comme s'ils avaient résolu de se faire tuer pour sauver l'honneur de l'armée. Il fut honteusement battu et ce fut Catinat blessé qui rassembla et ramena les soldats dispersés et découragés dont Villeroy ne s'occupait plus.

(29) Le maréchal de Luxembourg.

Digitized by Google

Et on chanta :

Sous le règne de Louis
Nous n'aurons plus de dorure,
Car il nous a tous réduits,
Turlure,
A nous habiller de bure,
Robin, turlure.

Villeroi, quittez le camp,
Tout Paris vous en conjure,
Le triomphe vous attend,
Turlure,
En dépit de la censure,
Robin, turlure.

A voir ce grand baudrier,
Croisé sur votre dorure,
Chacun vous croyait guerrier,
Turlure,
Mais on vous faisait injure,
Robin, turlure.

Le 1er février 1702, toujours imprévoyant, Villeroy fut surpris, la nuit, dans Crémone, par le prince Eugène, et emmené prisonnier. Les Français, par un retour hardi, ayant aussitôt repris la ville, on lança ce quatrain fameux cité dans tous les classiques :

Palsembleu ! la nouvelle est bonne,
Et notre bonheur sans égal,
Nous avons recouvré Crémone
Et perdu notre général !

C'est grâce à ces quatre simples vers que la mémoire de Villeroy vivra éternellement dans l'histoire.

Vendôme fut envoyé en toute hâte rétablir les affaires. Quant à Villeroy, il resta dix longs mois prisonnier, et

Digitized by Google

l'armée se moqua des Impériaux qui s'étaient bénévolement privés d'un pareil adversaire !

La tête tourne au prince Eugène,
Il n'entend plus ses intérêts;
Le grand Villeroy qu'il emmène
Lui permettait d'heureux succès!
Oh ! le benêt !
Oh ! le benêt !
Qui trouve en tête un tel capitaine
Doit le laisser au lieu qu'il est (30) !

1702

AFFAIRE DE CRÉMONE

TRIOLETS.

En nous enlevant Villeroi
Qu'a prétendu le prince Eugène ?
Pouvait-il mieux servir le roi
Qu'en nous enlevant Villeroi ?
Il croyait nous remplir d'effroi,
Mais il nous a tiré de peine.
En nous enlevant Villeroi
Qu'a prétendu le prince Eugène ?

. . . . . .

Gardez-le bien, chers Allemands,
Pour peu que la prise vous charme ;
C'est un matamort des plus grands ;
Gardez-le bien, chers Allemands.
Nos autres chefs, bien plus vaillants,
Seront sans crainte et sans alarme.
Gardez-le bien, chers Allemands,
Pour peu que la prise vous charme.

(30) *Le Nouveau Siècle de Louis XIV.*

Digitized by Google

Villeroi, dans notre malheur,
Vous pouvez vous combler d'honneur ;
Satisfaites votre vengeance;
Nous délivrant de Chamillard,
Vous aurez plus fait pour la France,
Que ni Vendôme, ni Villars.

Tessé, Tallard et Villeroi
Ont assez bien servi le roi ;
Ils méritent, pour récompense,
Que l'on leur casse sur le dos,
Les bâtons qu'autrefois la France
Leur donna si mal à propos.

A Chiari, si Villeroi
A perdu les troupes du roi ;
S'il s'est laissé prendre à Crémone ;
Enfin, s'il a mal réussi,
Pourquoi s'en prendre à sa personne ?
La faute est à qui l'a choisi.

A comparer avec les flagorneries honteuses qu'on prodigua autour de son cercueil.

Mais plus la fortune était contraire, plus Louis XIV soutenait vivement son favori.

En 1705, nous retrouvons pour la vingtième fois notre malheureux général en Flandre, où il reprend la série de ses extravagances et de ses excentricités. Le 23 mai 1706, jour de deuil, Marlboroug lui infligea une de ces défaites qui ébranlent les trônes et les nations. La bataille de Ramillies nous coûta la Flandre, vingt mille hommes, toute l'artillerie, les drapeaux et les bagages. On s'attendait à une punition terrible, à son retour. Il fallut tout l'aveuglement du roi pour que les épigrammes honteuses et les couplets déshonorants fussent le seul châtiment de celui qui

Digitized by Google

avait anéanti les armées françaises, en Flandre comme en Italie. Louis XIV se contenta de lui dire en le saluant :

« — Monsieur le Maréchal, on n'est plus heureux à notre âge. »

Le mot est resté autant à la honte du roi qu'à celle du maréchal.

On s'aperçut enfin qu'il était impossible de confier aucun commandement à ce dernier. Il s'en consola en muguettant autour des femmes et en faisant d'emblée la conquête, lui, vieux grison, ridicule et baffoué, de la belle et spirituelle marquise de Caylus, de trente ans plus jeune que lui. De quel sang étaient donc ces courtisanes et ces courtisans que rien n'arrêtait, ni la vieillesse, ni la défaite, ni la ruine des armées, ni la honte d'avoir montré tant d'incapacité? Depuis lors, quoique ayant passé la soixantaine, il ne fut plus occupé, comme aux beaux jours de sa jeunesse, que de galanteries, de luxe, de fêtes et de plaisirs (31).

En 1714, étant à Neuville, moitié en exil, moitié en repos, il apprit la révolte des bouchers de Lyon, ville dont il se souvint alors qu'il avait le gouvernement. Il marcha aussitôt à grand apparat contre les mutins et arriva quand tout était fini. Son intervention maladroite lui valut un redoublement d'épigrammes et de chansons, mais rien ne pouvait entamer

---

(31) Si, d'après un illustre écrivain, la création d'un plat nouveau fait plus pour le bonheur de l'humanité que la découverte d'une étoile, n'oublions pas que c'est au prisonnier de Crémone, au vaincu de Ramillies, qu'on doit un mets qui règne encore aujourd'hui sur nos tables, ces *croquettes de ris de veau* qui ont gardé le nom de Villeroy.

Comment les panégyristes du maréchal n'ont-ils pas rappelé ce fait si fort à son honneur?

Digitized by Google

son orgueil et il ajouta bravement cette affaire à toutes les campagnes de sa carrière militaire.

Et la courtisanerie était si grande alors que les bourgeois de Lyon, échevins en tête, n'eurent pas assez d'encens pour le brûler en face de leur gouverneur adoré.

Cependant, la nouvelle de la maladie du vieux roi vint arracher le maréchal à sa retraite. Il osa reparaître à la Cour et le zèle de Mme de Maintenon lui fit obtenir un bon accueil. Il fut même nommé gouverneur du petit Dauphin, tant on avait oublié nos désastres, et fit accepter l'évêque de Fréjus, Fleury, comme précepteur. Un revirement eut lieu alors en sa faveur ; il intrigua, noua des alliances et se trouva ou se crut plus puissant que jamais.

Après la mort de Louis XIV, appuyé par son parti et soutenu par l'affection du petit roi, il s'empressa de contrecarrer le régent dans les choses les plus futiles, comme dans les plus sérieuses. Il poussa d'ailleurs la sottise jusqu'à ses limites les plus reculées, en adulant son pupille jusqu'à la bassesse, en avilissant ses instincts au lieu de les élever, en courbant autour de lui toutes les têtes et tous les caractères et en persuadant au pauvre enfant, comme on l'avait déjà dit à son aïeul, que la France entière, hommes et femmes, idées et choses, offices, charges et domaines, étaient sa propriété, son bien, dont il n'avait de compte à rendre à personne. On sait les fruits que cette triste éducation a portés.

Un jour, cependant, la patience du régent eut des bornes. Le 13 août 1722, à la suite d'une discussion orageuse, Villeroy fut jeté dans une chaise à porteurs, enlevé, malgré ses cris et sa fureur, descendu par le grand escalier de Versailles, assis entre deux mousquetaires, au fond d'un carrosse à six chevaux qui l'attendait devant les portes de

Digitized by Google

l'Orangerie et conduit au château de Villeroy d'où on le pria de ne pas revenir.

Aucune révolution n'eut lieu à ce sujet. La France ne se souleva pas, le royal élève ne dit mot et le vieux maréchal put penser que tout était fini pour lui.

Fini ? Eh bien ! non ! pas tout à fait. A la majorité du roi, le vieux duc obtint de reparaître à la Cour. Il y revint, mais dégoûté de la politique, uniquement préoccupé des modes nouvelles, offensé du goût du jour et cherchant, mais en vain, à imposer son ton et ses idées aux jeunes et fastueux courtisans. C'est dans ces ennuis cruels qu'il s'éteignit à Paris, le 18 juillet 1730, à l'âge de 86 ans, laissant à la postérité la réputation la plus déplorable, comme homme, comme gouverneur et comme soldat.

Ce fut lui surtout qui, par tous les moyens possibles, déconsidéra si fort le nom des Villeroy, mais aux yeux de la postérité seulement ; quant aux concitoyens, leur enthousiasme resta entier.

Si les flatteries les plus inouïes l'accompagnèrent au tombeau ; si Lyon s'humilia jusqu'à la honte, c'est qu'on ne rougissait plus de rien et que le siècle entier était tombé à un degré d'avilissement tel que l'histoire en rappelle peu de pareils.

« ... Depuis plus d'un siècle, dit Brossette à Villeroy, dans la préface de l'Histoire de notre ville qu'il lui dédie, la ville de Lion jouit d'une félicité constante sous l'autorité de votre illustre Maison.

« Que de bienfaits répandus sur cette heureuse ville et sur les provinces qui en dépendent ! Nos temples, nos monastères, nos collèges, nos hôpitaux, les monuments publics et particuliers, tout porte les témoignages de la

Digitized by Google

Piété et de la Magnificence de votre Maison. (Nous avions cru, jusqu'à ce jour, que nos monuments publics et particuliers avaient été érigés avec notre argent ; il paraît que nous nous étions trompé.) Mais les cœurs de nos citoïens sont des dépositaires encore plus fidèles de vos immortelles bontez ; et la ville de Lion n'est pas moins dévouée à la Maison de VILLEROY par sa reconnaissance qu'elle est soumise à nos Rois par sa fidélité. »

Etait-ce bien flatteur pour nos Rois ! Ces grandes capitales employées pour écrire le nom de VILLEROY à côté du mot : nos Rois, écrit avec une seule majuscule, ne sont-elles pas un manque de respect pour la Maison de Bourbon tout entière ?

Suit une énumération des vertus : Grandeur d'âme, Générosité, Magnificence, d'autres encore, plus héroïques, dont est orné le Maréchal. La liste en est si ample que nous la supprimons.

« François de Neufville de Villeroy, duc et maréchal de France, dit Pernetti, par un événement qu'on ne pouvait prévoir *et qui devint flatteur pour notre ville* (!) naquit à Lyon, le 7 avril 1644 ; la destinée voulant que celui *qui devait en faire le bonheur*, en être un jour le père par ses bienfaits, en eût d'abord été l'enfant par sa naissance !... »

Nous frémissons à la pensée, qu'après tout, notre illustre maréchal aurait bien pu naître ailleurs que chez nous !

Comme c'est adroit de le féliciter d'avoir daigné venir au monde dans nos murs !

« Après ses premières campagnes sur les bords du Raab contre les infidèles, il revint attendre à la Cour qu'il

Digitized by Google

plût au Roi de devenir Conquérant. Combattant sous ses yeux, il fut toujours suivi de la Victoire qui semblait attachée au char de ce prince. S'il a été moins heureux, combattant pour lui, loin de lui (doux euphémisme !) il a toujours retrouvé à ses pieds *plus de bonheur et plus de gloire* qu'il ne croyait en mériter et qu'il n'en avait en effet perdu. »

N'est-ce pas dire que plus il a été battu, plus il a été récompensé, loué, flatté et que l'accueil du roi et les honneurs compensaient largement la honte de ses défaites ?

Si la pensée n'est pas très claire, il semble cependant qu'on va la comprendre ! et qu'on s'étonne ensuite si les héros, comme les Rois, deviennent si souvent sots, irréfléchis, orgueilleux et arrogants ! Est-ce leur faute et sont-ils bien profondément coupables ?

« ... Revenu au milieu de nous, en 1721, il nous a donné l'exemple des vertus qui étaient alors son seul soutien... »

Et c'est de Villeroy qu'on parle !

« ... Il ne succomba qu'à la vieillesse et il a fini le 18 juillet 1730, laissant un roi qu'il a eu le bonheur d'élever, qui ne sait pas seulement forcer ses ennemis à la paix, par ses victoires, la leur donner au milieu de ses triomphes (c'est de Louis XV qu'il est ici question) mais qui jouit encore de la gloire inouïe de voir l'Europe entière applaudir à la justice de ses armes après avoir admiré sa modération. »

Ce dernier mot est là sans doute pour rappeler le lâche abandon de nos colonies ; nos colonies ! simples pro-

Digitized by Google

vinces alors, empires aujourd'hui ! on les céda *par modération*, voilà tout, et nous trouvons que c'est assez.

Mais ce fut aux funérailles de Villeroy que l'adulation la plus vile fit explosion, sans honte et sans confusion. Les inscriptions prodiguées autour de son cercueil le donnèrent autant comme un indomptable conquérant que comme un incomparable administrateur. Il avait toutes les qualités comme toutes les vertus et pour que ces flagorneries ne fussent pas perdues pour nos neveux, le Consulat fit écrire sur le registre de ses actes :

« Comme il est important de ne rien laisser ignorer à la postérité de tout ce qui a été fait dans cette occasion, le Consulat a jugé à propos de joindre à ce journal une description détaillée de la décoration funèbre faite pour Monseigneur le Maréchal de Villeroy, sur les dessins fournis par le voyer de cette ville (Claude Bertaud de La Vaure, écuyer, Conseiller en la Cour des Monnaies, secrétaire du roi, ingénieur-architecte. Sauvons son nom et ses qualités de l'oubli), et exécutée par ses soins.

Description de la pompe funèbre faite dans l'église des Carmélites de Lyon, le quatre septembre mil sept cent trente, pour le service et enterrement de Monseigneur le Maréchal duc de Villeroy.

« L'église des Carmélites est une des plus belles de la ville, la plus claire, la plus gaye, dont l'architecture est des meilleurs goûts.

« Au-dessus de l'autel, sur la corniche, étoit placé un grand tableau de dix-huit pieds de hauteur, sur quinze de largeur; dans lequel paraissoit David mourant (Louis XIV)

Digitized by Google

appuyé sur un grand prestre, qui recommande son fils Salomon (Louis XV) à Banajas, son capitaine des gardes (Villeroy) avec ces mots :

« *Dux Banajas super exercitum nominatissimus et magnorum operum.* (Reg. lib. II). »

Citation fausse ou tronquée (32).

« Et plus bas, étoit écrit : *Manu tuâ erit gubernatus.* » (Sapiens XIV.) Ce tableau étoit rehaussé d'or bien peint et parut d'autant plus beau qu'il étoit chargé en devant de beaucoup de lumières... »

« Deux Vertus paraissoient écrire les grandes actions de la vie de Monseigneur le Maréchal... »

Après la description fastueuse de l'église, de la chapelle mortuaire, du catafalque, des statues, des tableaux, des tentures et ornements d'une richesse fabuleuse, on en vient aux inscriptions dont nous relevons les suivantes :

« *Recueil des inscriptions qui ont été placées dans l'église des Carmélites et dans la chapelle de Villeroy.*

« Le passage de Raab, en 1664, est représenté par une

---

(32) Cf. III REG., cap. III, v. 37 : *Quomodo fuit Dominus cum domino meo rege, sic sit cum Salomone et sublimius faciat solium ejus a solio domini mei regis David.*

REG. IV, v. 4 : *Banaïas, filius Jocadæ, super exercitum...*

PARALIP., cap. XI, v. 24 : *Hæc fecit Banaïas, filius Jocadæ, qui erat inter tres robustos nominatissimus.*

C'est de tous ces textes qu'on a forgé la devise du Mausolée. Le mot *dux* n'y est nulle part.

Digitized by Google

couronne triomphale de lauriers, avec ces mots dans la couronne :

VICTORIA ARRABONICA DE TURCIS

Absolument comme s'il eût commandé en chef et qu'il eût anéanti l'armée ennemie.

« La prise de Charleroy, de Dixmude, de Tongres, par une couronne murale faite de créneaux et de tours avec ces mots :

CAROLO-REGIO CAPTO, DISMUDA EXPUGNATA
TONGRIS OCCUPATIS

« La belle campagne qu'il fit en Flandre, en 1705, en couvrant la Flandre françoise et arrêtant la grande armée des ennemis, » (Nous n'inventons pas, cela y est) exprimé par une couronne de gramen avec ces mots :

HOSTIBUS REPRESSIS, FLANDRIA LIBERATA

Comment osa-t-on prononcer le mot de Flandre ! en face de ce cercueil ? Comment la famille n'eut-elle pas la pudeur de protester, quand le voyer de la ville de Lyon eut l'audace de tracer ce nom fatal ?

« Son intelligence supérieure (*sic*) à faire camper et subsister une armée, par une couronne *Castrense*, faite avec ces sortes de pieux dont on entoure les camps, avec ces mots :

S. P. Q. L. OB CIVES SŒPE SERVATOS

« Pour marquer la juste espérance qu'on a que toutes ces couronnes passagères seront suivies de l'immortelle, (eh! pourquoi pas !) une couronne d'étoiles, avec ces mots :

MANET ULTIMA CŒLO

Digitized by Google

« Pour marquer son attachement infini à la personne du Roy Louis le Grand, l'étoile du matin qui ne s'éloigne jamais du soleil, ni à son levant, ni à son couchant, avec cette devise:

CUM SURGIT ET OCCIDIT, ADSUM

« Pour exprimer les honneurs dont il a été comblé, un de ces phénomènes qu'on appelle une étoile volante, avec cette devise :

MULTA CUM LUCE CUCURRIT

La flagornerie était-elle assez flagrante ? La flatterie assez outrée ? Qu'eût-on fait ? à quelles extravagances la ville se fût-elle livrée si le vieux maréchal eût été un héros ? si seulement il eût servi utilement et honorablement la patrie ?

Les peuples seront-ils donc toujours fatalement portés à diviniser les hommes du jour, sauf à démolir et à brûler bientôt les statues de leurs idoles ?

« C'étoit un grand homme bien fait avec un visage fort agréable, dit Saint-Simon, vigoureux, sain, qui, sans s'incommoder, faisoit tout ce qu'il vouloit de son corps. Quinze à seize heures à cheval ne lui étoient rien, les veilles pas davantage... Parfaitement au fait des intrigues galantes de la Cour et de la ville dont il savoit amuser le roi... Il étoit magnifique en tout, fort noble dans toutes ses manières; grand et beau joueur sans se soucier du jeu, point méchant gratuitement... glorieux à l'excès par nature, bon aussi à l'excès pour peu qu'il en eût besoin et, à l'égard du roi et de Madame de Maintenon, valet à tout faire... Propre à donner les modes... Nulle lecture, nulle instruction... force vent et parfait vide; il traitoit avec l'empire le plus dur les personnes de sa dépendance; il est incroyable les traite-

Digitized by Google

ments continuels que, jusqu'à sa mort, il a faits à son fils qui lui rendoit des soins infinis. »

De son mariage avec Marguerite de Cossé-Brissac, le 28 mars 1662, Villeroy avait eu six enfants, parmi lesquels Louis-Nicolas, qui suit, et François-Paul, né en 1677, abbé de Cour, aussi vain et aussi léger que son père, à peine plus vertueux et déjà couvert de dettes quand, à trente-sept ans, c'est-à-dire en 1714, il fut nommé archevêque de Lyon (33).

Ce fut le 18 décembre que cette heureuse nomination fut connue à Lyon. La nouvelle en fut apportée par un sieur Le Pescheux qui aussitôt reçut du Consulat une somme de 1700 livres, tant la Ville fut ravie de cet honneur, mais ce ne fut que trois mois après que les Lyonnais purent contempler leur archevêque. Celui-ci prit possession de son siège le 15 mars 1715, mais il ne perdit pas son temps et il se hâta de signaler sa présence. Dès le lendemain, le 16, au débotté, il lança un mandement qui enjoignait aux fidèles et au clergé de son diocèse d'avoir à obéir strictement aux prescriptions de la bulle *Unigenitus*,

---

(33) François-Paul était né à Versailles, le 15 septembre 1677; il était le troisième fils de François de Neuville, duc de Villeroy, mort le 18 juillet 1730, et de Marie-Marguerite de Cossé, décédée le 20 octobre 1708; Camille de Neuville, archevêque de Lyon, était son oncle. Il avait été nommé abbé de Fécamp, au diocèse de Rouen, le 5 avril 1698; il était licencié en Sorbonne, quand il reçut la prêtrise, le 2 juin 1703.

Le roi le désigna, le 15 août 1714, pour l'archevêché de Lyon; il fut sacré le 30 novembre de la même année.

Le 2 février 1724, il fut fait prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et, le 1er avril 1725, nommé commandant pour le roi dans la

Digitized by Google

promulguée deux ans auparavant par le pape Clément XI, mais qu'on n'avait acceptée ni à Lyon ni à Paris. Cette bulle ou constitution, qui visait directement le père Quesnel et les jansénistes, avait été l'objet d une protestation des plus vives de la part d'illustres évêques et du Parlement. Louis XIV, naturellement, avait refusé de la laisser partir pour Rome. Le nouvel archevêque intervint, sans doute par ordre supérieur. On croyait avoir assez fait alors pour l'Église et la foi quand on avait trouvé du jansénisme quelque part et qu'on l'avait anéanti. Par ce temps de fêtes galantes et de morale facile, l'austérité des amis de Port-Royal était trop grande pour qu'elle ne fût pas gênante et qu'on ne s'efforçât pas de la faire disparaître (34).

C'est lui pourtant, c'est François-Paul que M. J. Perrier appelle un « vénérable et illustre archevêque » (*a*). A quoi sert donc la majesté et la véracité de l'histoire si on peut lui faire dire de pareilles contre-vérités ?

L'auteur voulant faire l'éloge de ce prélat ne trouve rien de mieux que de citer un *journal manuscrit* et inédit du temps :

« Le 6 décembre dit-il, messire Louis-Joseph de Châ-

---

ville de Lyon et dans le gouvernement de Lyonnais. Il mourut à Lyon, le mardi 6 février 1731, et fut inhumé dans l'église des Carmélites, à côté de ses ancêtres.

(34) En 1716, il défendit à tout ecclésiastique, tant séculier que régulier, prêtre, curé, clerc ou bénéficier, de chasser avec un fusil ou tout autre arme à feu, sous peine de suspension *ipso facto*, et nul ne pouvait être reçu dans les séminaires pour y être admis aux ordres, s'il avait contrevenu à cet arrêté. Nous ne l'en blâmons pas, mais la Cour de Rome, le Saint Père en tête, n'est pas aussi sévère aujourd'hui.

(*a*) *Histoire des évêques et archevêques de Lyon*, Lons-le-Saunier. 1887, in-12.

Digitized by Google

teauneuf de Rochebonne, doyen du chapitre, grand vicaire général du diocèse, revêtu des habits pontificaux et assisté des Comtes de Lyon, prit possession de l'archevêché au nom de messire Paul-François de Villeroy. M. le doyen, à genoux, au bas de l'autel, prêta le serment accoutumé en présence de tous les corps de ville; et, ayant baisé l'autel et fait d'autres cérémonies, il fut conduit devant la chaire archiépiscopale. Le *Te Deum* fut ensuite chanté solennellement, et finit aux fanfares des instruments accoutumés et au bruit du canon et de la mousqueterie; cela fait, M. le doyen, toujours accompagné de Messieurs les Comtes, fut prendre possession du palais archiépiscopal; les clés lui furent présentées par le concierge; il entra ensuite au secrétariat, cassa le sceau de Monseigneur l'évêque d'Autun, jouissant de la régale, et y mit celui de Monseigneur de Villeroy.

« Le 13 mars 1715, Monseigneur de Villeroy fit son entrée solennelle. Il était descendu par eau depuis la porte d'Alincourt jusqu'à l'hôtel du gouverneur où il fut logé; sa réception fut magnifique; il y eut, le soir, grand feu d'artifice. Le 15, il prit possession, avec les cérémonies accoutumées, en présence des corps de ville qui s'étoient rendus dans l'église en robes de cérémonie.

« Le 17, Messieurs du Consulat, en corps, furent l'inviter à se transporter à l'Hôtel de Ville, où il y eut une collation et un concert de musique et d'instruments des mieux entendus. Mme l'Abbesse de Saint-Pierre, Guyonne-Françoise, de Cossé-Brissac, parente du prélat, toujours attentive à la gloire de l'illustre maison de Villeroy, n'épargna rien et mit tous ses soins pour honorer une si belle fête. Les illuminations, les chiffres, les flambeaux éclairés (*sic*) à profusion

Digitized by Google

et les artifices jetés sans discontinuation marquaient bien le zèle de cette illustre dame. »

Diners, collations, fêtes, musique, fanfares, illuminations, feux d'artifice, pétards, on recevait l'archevêque suivant son mérite. Pas un mot de ses vertus. C'est froid, court et maladroit de la part d'un panégyriste aussi épris de la grandeur souveraine de la maison de Villeroy.

Et jusqu'à l'Abbesse de Saint-Pierre qui fit chorus!

Monsieur Perrier eût aussi bien fait de n'en pas parler.

De même que l'archevêque de Tencin, de si triste mémoire, a eu le bonheur de trouver de nos jours, à Lyon, un panégyriste imprudent qui en a fait un saint, grâce à quelques fondations en l'honneur de la sainte Vierge, ainsi François-Paul, en instituant la fête du Sacré-Cœur, dans son diocèse, par une ordonnance du 3 décembre 1718, aura-t-il des louangeurs qui célébreront ses vertus ? Peut-être, à ce propos, aura-t-on la tentation de le donner comme un modèle et un exemple ? Espérons qu'il n'en sera rien, car ces louanges seraient vaines et la postérité ne les ratifierait pas.

Il fut le dernier de sa famille enterré dans l'église des Carmélites de Lyon.

Aimé VINGTRINIER.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LA BOUCLE D'OR

Une des préoccupations du voyageur qui, l'été, circule en chemin de fer, est de ne point se placer du côté du soleil. Aussi, une fois en route, il est assez plaisant d'observer la déception de ceux qui, croyant s'être assurés de l'ombre, se trouvent soudain inondés de rayons malencontreux. A la vérité, les sinuosités de la route déjouent les plus habiles calculs ; mais un coup d'œil jeté d'avance sur la carte permet cependant de préjuger, suivant l'heure et selon que le trajet sera plus ou moins long, de la moyenne de chances qu'offre, à cet égard, la droite ou la gauche des voitures.

J'avais pris place, un matin, dans le train qui se dirige sur le Bourbonnais — au rebours, ainsi que j'en ai la vieille habitude, et carrément assis en plein soleil, sachant bien qu'à partir de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, je tiendrais le nord pour le reste de la journée.

A Tarare, il se fit des vides, et l'un des voyageurs occupant le côté gauche du compartiment s'empressa de se

Digitized by Google

rapprocher de moi, afin d'éviter, dans la mesure du possible, les ardeurs implacables que nous promettait un midi de juillet.

Tout chez mon voisin, ses allures, sa tenue, l'aspect de ses menus bagages déposés dans le filet, jusqu'au type de la calotte dont il était congrûment coiffé, dénotait un brave homme de bourgeois se rendant à quelque station thermale du centre, pour soigner un reste de gastrite ou de bronchite. Mais, au contraire de ce qui arrive à ses pareils, il ne disait mot, et je n'eus pas à me garder contre le débordement de questions et de confidences dont les voyageurs de cette catégorie sont trop souvent coutumiers.

Pourtant, il tournait souvent les yeux de mon côté, je sentais même qu'il me dévisageait, et soudain, aux approches de Roanne, il risqua quelques mots timides. Du premier coup, je reconnus cet inimitable parler de l'habitant de la Croix-Rousse, dont une bouche étrangère ne saisit point aisément la lenteur cadencée et les intonations, parfois enfantines comme dans certains dialectes italiens, parfois mêlées de brusques éclats gutturaux qui semblent un ressouvenir du jargon burgonde.

Il se trouva que mon compagnon de route et moi étions de vieilles connaissances. Un peu moins âgé que lui, après d'assez longs rapports de voisinage, je l'avais complétement perdu de vue, depuis plus de vingt ans.

Vous avez remarqué sans doute que l'image des personnes s'incarne dans notre esprit, sous une forme et avec un contingent de circonstances dont nous ne pouvons plus la séparer. Cette image se traduit en une sorte d'hiéroglyphe, spécial à chacun de ceux que retient notre mémoire, et qui, en un trait, nous les représente : c'est une expression du visage, un sourire ou un tic, c'est un mot, ou

Digitized by Google

familier ou accidentellement échappé, un détail de la toilette, un fait parfois insignifiant.

Ce jour-là, je revis Jean Michel, dès qu'il se fit reconnaître, accomplissant chaque dimanche, entre quinze et seize ans, le trajet de la Croix-Rousse à Poleymieux, dans des conditions qui ne manqueront pas de sembler ridicules à la génération actuelle.

Vous savez qu'en langage économique, on appelle effort cet acte indispensable qui se place entre tout besoin ou désir et la satisfaction. De nos jours, pour peu qu'ils sentent dans leur poche — ou dans une poche où ils ont accès — la somme représentative d'une satisfaction quelconque, les jeunes gens se dispensent d'emblée de tout effort : c'est un des points faibles de l'éducation moderne. Eh bien, Jean Michel, apprenti canut, n'avait pas à sa disposition le sou nécessaire pour acquitter le péage du pont de l'Ile-Barbe; il était trop fier pour l'accepter de qui que ce soit, et voilà pourquoi il se rendait de la Croix-Rousse à Saint-Rambert, en faisant le tour par le vieux Pont de pierre, seul pont sur la Saône dont le passage fût alors gratuit.

*
* *

La connaissance une fois renouée, les questions se pressèrent de part et d'autre, et l'interrogation d'usage fut échangée : « Vous êtes marié? Vous avez des enfants? » En me répondant, Jean Michel tenait ses yeux sur une une boucle d'or enfilée, en manière de breloque, à sa chaîne de montre : ce n'était pourtant pas un bijou féminin, mais plutôt un de ces anneaux d'oreille, comme en portaient autrefois les garçons.

Digitized by Google

« Moi, je me suis marié sur le tard, » dit-il d'abord. Puis, après un silence : « Au moment où vous êtes parti pour l'Italie, vous devez vous en souvenir, je fréquentais la petite nièce du vieil abbé Germain. Vous avez bien su tout cela. » Et il me regardait de cet air étonné des gens qui estiment, de bonne foi, que les faits intéressant leur existence doivent être de notoriété publique. Il m'était bien revenu, en un temps, l'écho d'un incident dont s'était ému le quartier; mais je n'étais pas sur les lieux et c'était si ancien!

Cependant nous étions entrés en gare de Roanne. Si sommaire et si rapide qu'eût été le déjeuner pris ensemble au buffet, le rapprochement qui naît toujours d'un repas fait en commun avait produit ses effets, et, presque aussitôt nos places réintégrées en voiture, mon compagnon entama le roman de sa vingtième année. A plus d'un endroit, sa parole se prenait de subites réticences; mais, après un moment d'hésitation, le récit poursuivait son plein cours, l'auteur semblant même se complaire dans ce tableau d'un passé resté cher à son cœur.

C'est ce récit que je vais tenter de répéter, avec le regret de ne pouvoir le reproduire dans le langage naïf et imagé qu'employait le narrateur. Mais ne la possède pas qui veut, cette langue du populaire lyonnais! Autant il est aisé de la singer et de la rendre ridicule par l'exagération, autant il est difficile d'en observer les nuances délicates et les règles complexes.

*
* *

Il me faut, tout d'abord, reprendre les choses d'un peu plus haut.

Digitized by Google

Jean Michel avait été placé, dans sa quinzième année, apprenti chez des tisseurs de la Croix-Rousse. De sa mère, morte lorsqu'il avait quatre ans, il n'avait gardé qu'un très vague souvenir. Son père, André Michel — ce surnom de Michel, ils le portaient tous dans la famille et n'étaient guère connus sous leur véritable nom — son père, au bout d'un temps de veuvage, s'était mis à vivre avec une chanteuse d'un café des Célestins et était enfin parti avec elle à l'étranger.

Ce père était lui-même issu d'une famille de paysans, à Poleymieux. Mais, de sa souche rustique, il n'avait hérité ni l'âpreté au travail ni l'ardeur au gain, n'aimant qu'une chose au monde : la musique.

D'où vient qu'il naît parfois des âmes, comme des fleurs, dans les milieux les moins aptes à les produire? C'est le secret de Dieu. Des savants qui expliquent tout prétendront, je le sais, que dans le cas d'André Michel il y avait de l'atavisme. Peut-être comptait-il parmi ses aïeux, en remontant à quinze ou vingt siècles en arrière, un colon venu des campagnes d'Ionie ou des bords de l'Eridan, chantant d'amoureuses idylles en la langue de Virgile ou de Théocrite. Plus tard, d'une goutte de ce sang, serait sorti quelque trouvère, disant les gestes des preux au temps de la croisade; puis un ménétrier, à l'âge des Valois ou de Louis le Bien-Aimé, sur la viole réglant les rondes des pastoures ou le menuet cher à nos grands-mères.

Quoi qu'il en soit, André passait aux champs son temps à faire des sifflets, et, à l'église, il se livrait, de concert avec l'ophicléide paroissial, à des fioritures et des accords dont s'émerveillait l'assistance. Le curé décida les parents à le mettre au petit séminaire, mais il n'y avait pas chez l'enfant ombre de vocation religieuse. Comme il se refusait à

Digitized by Google

retourner au travail de la terre et que sa famille, non sans raison, ne voyait pas dans le métier de musicien un gagne-pain bien assuré, il lui fallut entrer dans une maison de commerce.

André fit de la musique à ses moments perdus ; pour oser davantage, il lui manquait la foi. L'infortuné grossit ainsi le nombre plus considérable qu'on croit, des malheureux qui s'épuisent à nourrir un double être en leur sein. Avec le temps, il eut maison à lui et se maria, fit faillite, devint veuf et partit, comme je l'ai dit, avec une chanteuse, Olympe Fanta, raccollée dans un café où il tenait un pupitre de second violon.

*
* *

L'unique enfant que lui avait laissé sa femme, Jean, avait été recueilli, à la mort de sa mère, par les grands-parents de Poleymieux. Mais l'insuccès du père avait épuisé les ressources des pauvres vieux dont les biens étaient rongés par l'hypothèque. Il fallait un métier à Jean ; puisqu'il était trop délicat pour aller en service, on en fit un tisseur.

C'est dans cette condition que je le connus. D'un naturel doux et aimant, il était resté attaché à son premier maître, M. Jauffrey, chef d'atelier aisé, à la tête de six métiers fabriquant pour son compte, et petit propriétaire comme beaucoup de tisseurs lyonnais. Sa femme témoignait, à première vue, d'une éducation bien au-dessus de son état.

Mme Jauffrey était, en effet, la fille d'un vieux prêtre, retiré du ministère. On racontait qu'entré dans les ordres

Digitized by Google

au moment de la Révolution, l'abbé Germain avait fait partie du clergé assermenté ; il s'était marié et, de cette union, avait eu plusieurs enfants. Plus tard, les époux, d'un accord mutuel, s'étaient séparés, la mère pour aller dans un couvent où elle finit ses jours, le père pour rentrer dans le ministère sacré.

Des enfants, tous pourvus d'une condition, deux s'étaient établis sur la paroisse même qu'avait desservie l'abbé Germain, sans que celui-ci fît rien pour dissimuler ce témoignage vivant d'un passé qu'il déplorait, et sans que personne en prît une occasion de scandale.

D'ailleurs, si nous nous reportions à la première moitié du siècle, nous trouverions au clergé français une liberté d'allure dont on n'a plus l'idée. Il existait encore quelques prêtres de l'ancienne église de France et, parmi les autres, bon nombre avaient fait les campagnes de la République et de l'Empire : de là, ces curés sans pruderie, sachant répondre, le front haut, à leur évêque, parlant avec rondeur à leurs ouailles, disant leur messe en vingt minutes, commentant à la bonne franquette l'évangile du dimanche, et nullement embarrassés pour viser un gibier ou pour retrousser leur soutane s'il s'agissait de tirer une boule sur la place de l'église.

Toute la Croix-Rousse a connu un brave desservant que ses modestes ressources réduisaient à faire lui-même son ménage et qui, le dimanche matin, au sortir de l'office, traversait la rue pour aller chez le charcutier acheter la côtelette bouillie de son déjeuner. Il tapotait paternellement la joue des enfants, et les ménagères s'écartaient avec déférence lorsqu'il entrait dans la boutique. — On parle de la simplicité évangélique : la voilà !

Digitized by Google

*
* *

Une autre fille de l'abbé Germain avait épousé un employé de soierie. Le couple habitait une maisonnette dépendant d'un clos, au fond d'une de ces longues rues aux murs gris, dont est sillonnée la partie occidentale du plateau.

Mme Bonin devidait de la soie pour son beau-frère, tout en se donnant du genre bourgeois et aimant un peu « à faire claquer son fouet » ; elle avait décerné à sa plus grande chambre le titre de salon et recevait quelquefois. Sa sœur, Mme Jauffrey ne manquait jamais d'amener Jean Michel. Celui-ci, danseur très apprécié, quand venait la fête de la maîtresse de maison, accompagnait toujours l'envoi de son pot de fleurs d'une poésie qu'on se passait de main en main, les jours suivants, dans tous les clos voisins.

Ni l'un ni l'autre des deux ménages n'avait eu d'enfant, mais M. et Mme Bonin avaient adopté une parente — quelque chose comme une nièce à la mode de Bretagne — orpheline de père et mère, élevée à la campagne jusqu'à l'âge de trois ans. C'était une brunette, aussi sèche qu'un brin de lavande, remuante comme un oiseau ; vous l'eussiez prise pour un garçon, à la voir grimper aux arbres ou escalader un mur. Mais, entre quatorze et quinze ans, lorsqu'on l'eut retirée d'un petit pensionnat où elle avait été mise à l'époque de sa première communion, tout à coup elle devint femme : ses yeux de bohémienne effrontée prirent une douceur troublante, sa démarche, sans rien perdre de sa vivacité native, acquit du rythme et de l'har-

Digitized by Google

monie, sa voix criarde s'assouplit, et même le précoce duvet qui se montrait au coin de sa lèvre semblait n'être venu là que pour velouter son sourire.

Je ne voudrais pas, cependant, idéaliser outre mesure notre héroïne. La Garite — ce diminutif lyonnais de Marguerite était son petit nom — la Garite n'était, au demeurant, qu'une fort jolie devideuse, à laquelle il eût fallu un autre milieu et d'autres contacts pour dépouiller certaine vulgarité originelle.

A mesure qu'elle avait pris de l'âge, Jean Michel n'avait pas été sans subir le charme de cette fillette à qui, dans son enfance, il avait complaisamment enseigné les premiers éléments du quadrille. Mais il l'admirait, pour ainsi dire, à distance, se sentant séparé d'elle moins encore par la fortune que par l'éducation et le rang : en effet, elle portait chapeau !

C'était alors une grosse affaire. Renchérissant sur toutes les autres distinctions sociales, le port de la capote ou du bonnet divisait les femmes en deux castes bien tranchées. L'avènement du chapeau rond a facilité la fusion ; on peut même dire que cette coiffure, en ce qui concerne les Françaises, a plus fait pour l'égalité que la prise de la Bastille.

D'autre part, Garite Bonin, bien qu'elle n'eût que dix-sept ans sonnés, était déjà très entourée et plus d'un prétendant s'était même déclaré. Entre tous, il en était un, fils d'un fabricant de soierie — d'un « négociant », suivant le terme reçu — dont les parents avaient une location d'été dans un des clos contigus.

C'était un garçon de bonnes manières, parfait danseur autant que Jean Michel et, de plus, recherché comme chanteur. A cette époque et dans ce milieu, il était d'usage

Digitized by Google

qu'en toutes réunions, dîner ou soirée, chacun « chantât la sienne ». Mais une maîtresse de maison n'en prisait pas moins ceux de ses invités qui payaient plus largement leur écot, toujours prêts à dire une romance ou une chanson nouvelle.

Or, M. Julien ne se faisait jamais prier, et c'est à lui que l'on devait d'avoir savouré, dans leur primeur : *Enfants n'y touchez pas, les Feuilles mortes, les Quatre âges du cœur*, et tant de choses qu'il traduisait avec un sentiment dont les plus prévenus ne pouvaient se défendre. « Et ce n'est rien encore, s'écriait Mme Bonin, il faut l'entendre s'accompagnant au piano. »

En disant ainsi, Mme Bonin parlait de confiance, car elle n'avait jamais mis les pieds dans une maison où il y eût un piano, instrument réservé aux salons du grand monde. Chez les gens de moindre état, on dansait au violon, et, ce qui pourra surprendre, il se trouvait presque toujours quelques jeunes gens assez familiers avec cet instrument pour que le quadrille ne chômât pas. A défaut, il y avait encore l'accordéon, et, au surplus, pour un cachet de trois francs, on se procurait un maître à danser, avec sa pochette, ou un musicien de profession.

Jean Michel enviait du fond du cœur M. Julien, pour sa prestance, ses belles tenues et, surtout, son talent de chanteur. Faire des vers est moins commun que savoir chanter; mais à la qualité de poète il s'attache aisément un peu de ridicule. On lit dans un livre la poésie imprimée ; hors de là, c'est chose surannée. Aux âges primitifs, vers, musique et danse ne se séparaient pas, la musique et la danse n'étant que la manifestation extérieure du rythme poétique. Hélas ! le trio est depuis longtemps rompu, la danse est répudiée comme un art inférieur et le vers, lorsqu'il se trouve

Digitized by Google

réuni à la musique, joue le rôle de l'âne qui porte des reliques.

*
* *

Ces considérations qui peuvent vous paraître transcendantes, m'étaient suggérées par Jean Michel lui-même. Nature fine et méditative comme beaucoup de tisseurs lyonnais, il avait, dans les longues heures du silence forcé de l'atelier, enrichi son bagage intellectuel de tout ce que procure l'esprit d'observation et d'analyse.

Jean Michel en arrivait à pardonner à son père son culte pour la musique, poussé jusqu'à l'oubli des devoirs essentiels, et, s'inclinant devant le prestige de M. Julien, au moins autant que devant sa situation de fortune, il ne cherchait même pas à se poser en rival. Dans la pensée de Jean, la Garite méritait un trône, et lui, chétif, osait à peine la regarder à la dérobée.

Quant à M. et Mme Bonin, ils n'étaient point sans pénétrer le sens des assiduités de M. Julien, plus marquées que ne les autorisent des rapports entre voisins de conditions aussi différentes. Du reste, Mme Julien mère, constamment maladive, ne quittait guère la chambre, et le père ne paraissait jamais aux petites fêtes de la famille Bonin. La situation risquait de devenir fausse et compromettante, d'autant plus que les parents adoptifs de la Garite avaient toujours répété à qui voulait l'entendre que, « pour des raisons de famille », ils ne la marieraient pas avant sa majorité.

Cette déclaration mettait du baume sur le cœur blessé de Jean Michel. Son bonheur fut à peu près complet, quand

Digitized by Google

la Toussaint fit rentrer en ville les parents de M. Julien, et que le beau cavalier, au cours de l'hiver, ne parut ni pour la soirée de Sainte-Catherine, ni pour celle des Rois. Et pourtant, il est facile de comprendre combien M. et Mme Bonin, devaient être flattés des attentions de M. Julien. Il fallait « des raisons de famille » bien puissantes, s'ils ne mettaient pas tout en œuvre pour faire aboutir au plus tôt un mariage dont, après tout, leur aisance connue devait rendre la conclusion possible.

Et la Garite? me direz-vous. Que pensait-elle de ses soupirants? — Rien — ou du moins elle ne manifestait aucunement qu'elle pût en penser quelque chose. Toute jeune fille est sensible aux hommages, mais, au demeurant, elle n'en fait compte qu'autant qu'elle y sent un prélude au mariage. Or, en enfant soumis, la Garite se tient pour dit qu'elle ne se mariera pas avant trois grandes années révolues.

D'ailleurs, pour la femme, l'homme est un être simple dont le type varie peu. Ce qui suffirait à expliquer et l'indifférence relative des jeunes filles quant au choix du mari que l'avenir leur réserve, et la fidélité de tant de femmes malheureuses et délaissées. Pour l'homme, au contraire, la femme est un être multiforme, dont l'espèce est variée d'une façon désespérante. Aussi, quelle fougue et quelle ténacité, lorsqu'il a cru entrevoir le type qui répond à ses désirs et à ses rêves! C'est celle-là qu'il lui faut, dût-il mourir en atteignant sa vision.

A la fin de l'hiver, cet état était précisément devenu celui du pauvre Jean Michel. A la résignation avait peu à peu succédé la passion, avec tous ses emportements. Rien, pourtant, n'avait encore révélé le secret de son cœur, lorsqu'une circonstance vint le trahir.

Digitized by Google

*
* *

M. Jauffrey mariait une de ses sœurs, beaucoup plus jeune que lui, mais un peu plus âgée que Jean qui venait d'accomplir ses vingt-trois ans : c'était comme les deux enfants de la maison. Jean fut naturellement désigné pour être garçon d'honneur, avec Garite Bonin pour sa demoiselle.

Selon la coutume, le mariage eut lieu l'après-midi, et le traditionnel dîner de deux heures fut reporté à quatre. La noce alla de l'église au restaurant — chez Caillot dont l'établissement, si heureusement niché dans la verdure, perpétuait sur le coteau de Montauban la tradition du Tunes de nos arrière-grands-pères.

On est aux premiers jours de mai. Après le café, pris dans le jardin qu'éclaire un doux rayon de soleil couchant, Garite et Jean, accoudés sur le bord de la terrasse et les yeux enchaînés par le vivant panorama qui se déroule à leurs pieds, se trouvent seuls un moment. Cela leur est arrivé plus d'une fois, et, d'ordinaire, leur double babil ne tarit guère. Mais, ce jour-là, saisis tous deux d'un embarras soudain, ils se taisent, ne sachant pas l'un plus que l'autre comment rompre le silence ; l'idée ne leur vient pas davantage de rejoindre le gros de la noce.

Jean avait cueilli, aux rosiers grimpants dont la balustrade est garnie, une fleur qu'il tourne machinalement entre ses doigts. De son côté, la jeune fille, pour apporter un peu de diversion à la gêne résultant d'un silence prolongé, s'est mise à se ganter.

Digitized by Google

Elle a, pour la circonstance, des gants de peau, ce qui est déjà un signe d'élégance, et ces gants sont d'un beau jaune paille, dernière expression de la mode du jour. Attentif, son compagnon suit du regard la charmante manœuvre, les doigts agiles de la main droite faisant glisser la fine et souple enveloppe, corps sans âme que moule peu à peu la main gauche et qui prend vie à mesure que s'accusent les contours.

Jamais Jean n'a autant remarqué les jolies mains de la fillette. Et puis, le buste a des oscillations si gracieuses! la figure est si expressive, soit qu'elle trahisse de passagères et gentilles impatiences, soit qu'elle s'illumine de la satisfaction que donne la difficulté vaincue, et aussi le sentiment qu'on a la main bien faite et bien gantée!

Que se passe-t-il alors dans la cervelle du pauvre garçon? Vous le devinerez aisément quand je vous dirai que, le premier gant enfilé, la Garite en vain cherche l'autre qu'elle est cependant certaine d'avoir posé sur le rebord de la terrasse. « Oh! mon Dieu, s'écrie-t-elle, serait-il tombé? — Il doit être tombé, répond Jean Michel, en rougissant jusqu'à la racine des cheveux. »

C'est un vrai désespoir! Non que l'étiquette interdise à la demoiselle d'honneur de danser à demi gantée: il y a tant d'invités qui ne le sont pas du tout; mais ce n'est pas moins un incident des plus désagréables. Et que va dire la maman qui a fait les frais de véritables Jouvin, qu'on peut nettoyer ou teindre, et porter ainsi pendant longtemps?

Les deux jeunes gens vont et viennent, le long de la balustrade, et leurs recherches pourraient durer indéfiniment si, tout à coup, au défaut de la redingote boutonnée de Jean, ne se montrait un bout de chevreau d'un jaune pâle.

Digitized by Google

« Ah! Monsieur Jean — c'est la première fois qu'elle l'appelle monsieur — de vous, je ne l'aurais jamais cru! dit la Garite, en apercevant le corps du délit et en cherchant à ressaisir son bien. C'est tout bonnement une plaisanterie stupide que vous m'avez faite! »

Mais les yeux de Jean se sont remplis de larmes. A son air, il est facile de voir qu'en essayant de dérober le gant de sa compagne, s'il a pu commettre une stupidité, rien ne fut plus loin de sa pensée qu'une plaisanterie. Avant de le laisser reprendre, éperdu et suffoqué, il dépose sur ce gant chiffonné deux ou trois baisers qui ont, tout assourdis qu'ils soient, un écho prolongé dans le cœur de la jeune fille.

A ce moment, Mme Bonin rejoint le couple, un moment isolé. Son arrivée coupe court à une situation embarrassante pour les deux parties, mais le trouble de l'un et de l'autre ne saurait échapper à son regard de mère. Toutefois, jugeant que ce n'est pas l'heure de procéder à un interrogatoire, et d'un ton grondeur : « En voilà un garçon et une demoiselle d'honneur qui en prennent joliment à leur aise! dit-elle. Ils regardent passer les bateaux tandis qu'on les attend pour le premier quadrille. »

Les jeunes gens s'empressent de gagner le salon, mais Jean ose à peine toucher à la main de sa danseuse qu'il a pourtant saisie et tenue si souvent. Bien souvent aussi, dans les rondes ou les jeux à gages, la Garite lui a volontairement tendu sa joue à baiser. Pourquoi leur cœur à tous deux est-il donc si ému ? et pourquoi leurs regards s'évitent-ils ? — Pourquoi! ainsi que me le disait ingénument le héros de l'aventure : on a moins de peine à le comprendre qu'on n'en aurait à vouloir l'expliquer.

Pourtant, au cours de la soirée, il arriva que leurs regards se rencontrèrent dans une glace. Aucun des deux

Digitized by Google

n'avait jamais remarqué que ses yeux à soi puissent ainsi correspondre, par entremise, avec les yeux d'un autre. Se sentant aussitôt mis à l'aise par cette intervention d'un tiers muet, ils ne manquent désormais aucune occasion de se retrouver dans le rayon d'une glace complaisante.

Enfin Jean s'enhardit, pendant une polka, jusqu'à serrer la main de la Garite, et elle, bien timidement, lui rend son étreinte. A partir de ce moment, il est auprès de sa demoiselle d'honneur, d'une assiduité telle que plus d'une bonne âme ne se fait pas faute de le remarquer tout haut.

MONSIEUR JOSSE.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

UN LIVRE DE RAISON

LA synthèse et l'analyse sont deux routes parallèles que parcourt incessamment l'activité humaine, pour arriver à la connaissance de la vérité. La première, en histoire surtout, obtenait trop souvent la préférence, chez les écrivains des siècles passés, mais aujourd'hui que l'esprit scientifique fait sentir son influence jusque dans les régions littéraires, l'analyse a conquis une place prépondérante chez les esprits studieux et jaloux de bien s'informer avant que de conclure. La recherche de documents originaux, leur dépouillement consciencieux, voilà aujourd'hui les deux préoccupations essentielles de celui qui veut transporter ses contemporains dans l'intimité des siècles écoulés et les initier aux détails de la vie de ces temps-là. Les chroniques et les chartes fournissent des matériaux pour ranimer les scènes de la vie publique; les livres de raison nous font pénétrer, jour par jour et page par page, dans l'intérieur de la vie privée. L'intérêt de ces recueils domestiques s'accroît d'ailleurs avec l'importance

Digitized by Google

des personnages, qui tiennent la plume, et, plus d'une fois, un feuillet de comptes de ménage a révélé des éléments, pour restituer la physionomie à un événement historique.

La presse périodique n'a donc pas tort d'encourager la publication de ces modestes mémoires, comme elle vient de le faire, pour le *Livre de Raison* de Jacques-Charles Dutillieu (*V. Salut public* du 11 février), publié par M. Breghot du Lut, nom qui rappelle la renaissance de l'érudition, dans notre ville, après la tourmente révolutionnaire. La faveur que cet écrit a rencontrée chez les archéologues, en témoignant de l'intérêt, qui s'attache à ce genre de documents, m'a fait ressouvenir que j'avais à ma disposition un trésor de même nature (1), plus ancien de deux siècles, et auquel le temps n'a pas épargné les outrages. Le nom de Lyon n'y est prononcé qu'incidemment, il est vrai, mais des personnages historiques, au premier degré, y sont dénommés, d'une façon très authenthique.

Ce livre de raison concerne la famille Fornet, établie à Étoile, de temps immémorial, sans doute, car, dès le milieu

---

(1) Cet autre livre de raison appartient à mon gendre, M. Camille de Soubeyran de Saint-Prix dont le bisaïeul, Claude de Soubeyran de Saint-Prix, écuyer, conseiller du Roi, docteur en droit, baillif d'épée et juge général du comté de Crussol et de la principauté de Soyons, épousa Catherine de Vincens de Mazade dont le père, Antoine, seigneur de Saint-Ange, capitaine au régiment de Flandre, chevalier de Saint-Louis, épousa lui-même Marie-Madeleine Fornet de Flassans, dernière de sa race. La famille Fornet tomba donc ainsi en quenouille, dans la maison de Vincens de Mazade, laquelle est représentée aujourd'hui par la maison de Soubeyran de Saint-Prix, Marie-Pauline de Vincens de Mazade Saint-Ange, fille dudit Antoine de Vincens et dernière encore de sa race n'ayant pas eu d'enfants, de son mariage avec M. d'Arbalestier de Monclar.

Digitized by Google

du XVIe siècle, elle avait un répertoire de ses titres, formant deux manuels, dressés par notaire et contenant l'un jusqu'à 246 feuillets. L'écriture des premières pages est détestable et l'encre en a beaucoup pâli : elle laisse à grand'peine déchiffrer, au folio 3, qu'à la date du 2 août 1547, le chef de la maison a « obtenu sentence deffinitive contre Marcellin Montagnier, avec condamnation à faire amende honorable, sous peine de fouet. » Le reste manque.

Dix ans plus tard, nous trouvons la mention de divers articles d'ameublement, dont la nomenclature n'est pas sans intérêt, au point de vue philologique surtout : « Les chesnés (chenets) de fer avec la palle (pelle), mochette, forchette et le brasse-feu, garnis de pommes de louton (laiton) achaptez dans Lyon, par le sieur Blanchon (c'était sans doute un maître de coche d'eau, les voitures cheminant encore à grand'peine, dans ces parages, un siècle plus tard, témoin le carrosse de la marquise de Sévigné (lettre du 10 octobre 1673, à Lyon), le louton desquels chesnés, poisant environ 14 l. et le fer 64 l., à raison de la livre dudict louton de 4 s. IX d. tournois et XV d., à raison de la livre dudict louton de 4 s. 9 d. tournois et 15 d. la livre dudict fer, et les quatre palles (pieux) de fer de 48 s., revenant en somme totale à unze livres 10 sols t. », au cours du jour, environ 130 francs.

« N^a que les quatre patantes de mon lict de tapisserie y est entré pour quinze livres de ladicte estoffe, sans comprendre la façon, cy 15 l.

« Aux franges desdictes courtines y est entré huict livres et demy, à raison de 5 s. la livre, d'autant qu'elle est escarlatte, pour la crespine qui est dessus.

« Plus quatorze aulnes de serge d'ascot (*escot*) rouge,

Digitized by Google

pour faire les quatre rideaux achaptés, dans Lyon, à 23 s. l'aulne, monte 16 l. 13 s. 6 d.

« La couverture de taffetas rouge, pour ledict lict, picquée en façon de lodier (1) : y est entré dix aulnes taffetas, à raison de xxx s. coute . . . . . 15 l. 5 s.
pour la façon cinq livres. 5
Plus en ung camelot, pour le doubler. . . 1 10
Pour la teinture de cedict, teint en rouge. . 5 15
En bourre, 8 livres, à raison de ij s. la livre. 16
En soye, pour picquer ledict lodier, huict aulnes, à xij s. l'une. 4 16
Plus une aulne et demy bouracan rouge. . 9
Plus bouracan rouge, pour doubler les portes de la tapisserie dudict lict, 3 aulnes et demy à 6 s. l'aulne xxi s.
Trois pommes dorées, xxx s.

Les apprêts de cette couche somptueuse comportaient nécessairement quelques prévisions matrimoniales : elles ne tardèrent pas à se réaliser, car la suite du livre nous donne une nomenclature de naissances d'enfants Fornet, qui va du 19 mars 1558 au 26 août 1566.

L'aspect de la lune est constaté avec soin, dans ces actes, l'astrologie judiciaire étant alors en grand crédit, dans la haute classe. L'avant-dernier né (10 septembre 1565), fut un garçon : « sa marrene, dit le livre, fut dame Dyane de Poytiers, duchesse de Vallentinois, et son parrain le Monsieur Loys de Brezez, évesque de Meaulx. »

La peste, qui levait presque régulièrement son tribut, chaque année, au XVIe siècle, n'épargna pas la famille

(1) Lodex, couverture (Juvénal, sat. VI, v. 195.

Digitized by Google

Fornet : un baptême dut être ajourné, *causant le mal contagieux*, pendant quinze mois, jusqu'à ce que pût venir à Étoile, sans danger, le parrain, noble Claude de Michalon, prieur du prieuré de N. D. de Corbellin. Plusieurs enfants périrent victimes de la peste, qui enleva aussi, en dernier lieu, leur mère, damoiselle Anthoyne de Saillans, femme de Loys Fornet, l'un des premiers possesseurs du livre. Celui-ci était greffier et secrétaire de la Chambre des comptes de Turin en Piedmont (2). Son fils Loys fut aussi homme de robe. A ce sujet, il a écrit les lignes suivantes : « De may 1590, j'ay prins le degré de docteur ez droits de l'Université de Vallence. L'original de mes lettres est receu Me des Landes, secrétaire et premier bedeau de ladicte Université. » Il est inutile d'ajouter que cet établissement d'instruction publique, transféré de Grenoble à Valence, en 1454, a disparu, ainsi que tous ses congénères, en 1793.

Dans l'acte à la suite, Loys Fornet nous apprend que « le 8 octobre de la même année 1590, il épousa, dans l'esglise sainct Bernard de Romans, damoiselle Marie Thomé, fille de Monsieur Me Michel, conseiller du Roy en sa cour du Parlement de Grenoble. »

Certe union ne dura pas plus de dix ans : c'est Marie

(2) Au XVIe siècle, par suite des guerres entreprises par François I, dans l'Italie septentrionale, pour faire valoir les droits qu'il tenait de Valentine de Milan, son aïeule, Turin tomba, en 1536, au pouvoir des Français, qui s'y maintinrent jusqu'en 1562.

Cette page importante de notre histoire nationale nous explique comment un Valentinois fut investi d'un office considérable à Turin, dans la distribution des charges créées en Piémont, par suite de l'occupation française. Les gens d'Étoile n'avaient pas été oubliés par Diane, toute puissante auprès d'Henri III.

Digitized by Google

Thomé, qui nous l'apprend, dans quelques lignes bien lisibles. Restée veuve avec deux filles et enceinte de six mois, elle convola, ainsi que nous explique une note marginale, le 28 décembre 1602, avec noble Laurent Mistral. Cette note est de la main de l'enfant posthume, qui fut un garçon, né, le dernier de février 1602, et qui fut nommé Louis. Il nous raconte lui-même sa vie privée et publique (folios 30 et 31).

Après avoir rappelé que son père, « docteur en droicts, agrégé en l'Université de Valence, advocat consistorial au parlement de Grenoble et juge d'Estoille, était décédé à Grenoble, le 4 décembre 1601, ayant terminé par arrest le procès que damoiselle Marie Thomé, sa femme, avait contre M. Me Jacques Thomé, son oncle, procureur du Roy au bailliage de Saint-Marcellin, il ajoute : « Madicte mère, avant qu'elle se retira d'Estoille, feyt assembler mes parents, pour eslire à mes sœurs et à moy un tuteur, qui fust Me Sebastien Chappuis, procureur au siége de Crest. Madicte mère retira mes deux sœurs à Romans, proche d'elle, et je fus porté à Crest, dans le berceau, au logis de sieur Jean Chappuis, qui a esté despuis mon tuteur où j'ay demeuré jusqu'à l'aage de 13 ans.

« Ayant atteint l'aage de 13 ans, l'on me mist aux estudes à Tournon, avec noble Joachim Mistral, mon frère (utérin), où j'ay demeuré 7 ans et y ay pris le degré de bachelier, le 25 de join, en l'an 1621, et celuy de Maistre es arts, le 3 may, en l'an 1622.

« Le 22 d'aoust (de la même année), je suis parti de ce pays, avec mondict sieur Joachim Mistral, pour m'en aller à Paris apprendre les Institutes (il avait été déjà lui-même une application vivante du titre du Digeste *Ubi pupillus educari vel morari debeat* (lib. XXVII, 2). Aussi sa fréquen-

Digitized by Google

tation scolaire fut très courte, car il ajoute : « Le 3 février 1623, je suis sorti de Paris, pour m'en aller à Tholose, pour suyvre mes estudes de droict.

« Le 2 d'apvril 1624, j'ay pris le degré de docteur en droicts en l'Université de Valence et suis esté receu aggregé, le mesme jour, en ladicte Université, comme estant fils de feu M. Me Louys Fornet, docteur aggrégé en ladicte Université, par acte receu par Me Jean Croze, secrétaire de ladicte Université. » Le savoir se transmettait alors avec le sang.

« Le 22 apvril 1624, je suis esté receu advocat au Parlement du Dauphiné. Me François de Ponnat, a présent conseiller du roy en lad. cour, m'a presenté.

« Le 4 juillet 1627, j'ay espousé, en la paroisse de la Buisse, mandement de Voyron, damoiselle Hyppolitte de Michalon, fille naturelle et légitime de feu noble Jacques de Michalon, lieutenant au gouvernement de la ville et citadelle de Valence. »

Voilà donc la lignée des Fornet, un instant menacée d'extinction, par la mort prématurée de son chef, remise dans la voie de la propagation légitime, et, comme pour illustrer d'un suprême éclat les débuts de cet hyménée, Louis Fornet obtenait, sans l'avoir brigué et peut-être sans en comprendre tout le prix, le plus grand honneur qui pût, à cette époque, échoir au meilleur gentilhomme de province. Nous lisons, en effet (f° 31), écrit de sa main, sur son livre de raison, ce qui suit :

« Le 18 juillet 1629, le roy Louis 13 du nom, revenant du Languedoc, a passé par Estoille et a logé une nuict dans nostre maison dudict lieu. » Cette Majesté a dû coucher dans le lit de tapisserie.

Gaspard BELLIN.

Digitized by Google

LE MONUMENT

DES

ENFANTS DU RHONE

Erigé à l'entrée du Parc de la Tête-d'Or, à Lyon

JE n'ai pas à rappeler à mes compatriotes la part importante prise par le département du Rhône à la Défense nationale en 1870-1871. Deux régiments de mobiles, cinq légions mobilisées, de nombreux corps de volontaires, organisés dans le département en dehors de l'armée active, indiquent assez l'effort considérable qui se produisit alors. Aussi, depuis Wissembourg jusqu'à la retraite de l'armée de l'Est, oubliée dans les neiges, peut-on suivre la trace sanglante des Lyonnais sur tous les champs de bataille. C'est pour honorer leur mémoire, pour rappeler leurs combats, leurs luttes désespérées, le souvenir de Belfort et de Nuits, et la valeur de nos bataillons improvisés que ce « Monument des Enfants du Rhône », dont je me propose de retracer l'historique, a été conçu et édifié.

Digitized by Google

Après toutes les surprises d'une guerre néfaste, l'on éprouvait le besoin de se reconnaître. Les combattants, ceux qui avaient supporté toutes les rigueurs de l'année terrible, se retrouvaient. Les souffrances communes, les privations de toutes sortes les avaient réunis. De là, l'origine de ces Sociétés patriotiques où se conservent, avec le sentiment élevé de la Patrie, le souvenir des jours sombres de l'invasion, le culte des Morts et l'espoir dans l'avenir.

C'est là que devait naître et se développer l'idée d'élever un monument « à la gloire des Enfants du Rhône », car, dans la lutte où nous devions fatalement succomber, nos légionnaires, nos mobiles, nos volontaires, tous ces soldats improvisés avaient énergiquement combattu, opposant à l'envahisseur une résistance souvent glorieuse, ne désespérant jamais, luttant encore, lorsque accablés par le nombre, il n'y avait plus qu'à déposer les armes.

Ce ne fut cependant que huit ou dix années après la guerre, alors qu'une de nos Sociétés patriotiques les plus importantes, celle des « Légionnaires du Rhône », était solidement constituée, que l'on pensa à mettre à exécution l'idée, depuis bien longtemps arrêtée, de l'érection du Monument. Une souscription fut ouverte par ses soins, elle produisit 20,000 francs (1).

Il n'était pas possible de songer, avec cette somme, à élever un édifice qui répondît à l'attente de la Commission d'initiative et qui réalisât ses désirs ; aussi, les promoteurs s'adressèrent-ils à la ville de Lyon, certains d'avance d'être

(1) L'idée première du Monument appartient au regretté maire du 1er arrondissement de Lyon, M. Deville, président d'honneur de la Société des Légionnaires du Rhône.

Digitized by Google

bien accueillis par elle, puisqu'il s'agissait d'honorer ceux qui étaient tombés pour la défense du pays, défense à laquelle elle s'était si complètement consacrée.

Grâce au concours de nos corps élus, une somme de 80,000 fr., votée sans débats, vint immédiatement s'ajouter à la souscription première, et la Municipalité lyonnaise, poursuivant l'œuvre si bien commencée, put dès lors s'enquérir des voies et moyens nécessaires à sa réalisation.

Une première objection se présentait : quel serait l'emplacement choisi? Les avis étaient partagés. Les uns voulaient le Monument placé bien en vue, au milieu d'un vaste espace et à proximité d'une des grandes voies d'arrivée à Lyon. Il devait tout d'abord frapper les regards des voyageurs dès leurs premiers pas dans la Ville et former une entrée grandiose, une sorte de frontispice à la porte principale de la cité. Le choix de la place Perrache s'imposait à cette combinaison. En effet, l'érection du Monument sur le rond-point de la place semblait tout indiqué; l'entourage de l'ancienne fontaine des Jacobins, avec ses balustrades de pierre et ses motifs allégoriques l'entourait déjà et paraissait bien à sa place. C'était un cadre tout trouvé pour le monument à élever.

Mais si attrayant à première vue que paraissait ce projet, il ne résistait pas à la critique. Avec la somme de 100,000 fr., fixée pour la dépense, il n'était pas possible, quel que fût l'édifice proposé, de lui donner un caractère et une ampleur suffisante pour la vaste place qui devait le recevoir. Réduit à des proportions exiguës, le Monument perdait tout caractère et l'effet que l'on voulait atteindre était complètement manqué.

D'autres alors, et c'était le plus grand nombre, proposèrent, après diverses combinaisons, de l'édifier à l'autre

Digitized by Google

extrémité de la Ville, à l'entrée du Parc de la Tête-d'Or, la principale promenade des Lyonnais. Placé sur les bords du Rhône, au milieu de bosquets de verdure, il pouvait se développer dans des proportions plus modestes et sans risquer d'être écrasé par les constructions voisines; il apparaissait au loin et, tout en donnant un caractère grandiose à la principale entrée du Parc, il terminait heureusement la longue perspective des quais qui y aboutissent. Son emplacement était dès lors fixé et, au commencement de l'année 1882, l'Administration municipale de Lyon mettait au concours le projet d'un « Monument à la gloire des Enfants du Rhône, défenseurs de la Patrie en 1870-1871 », ledit Monument devant être érigé à l'entrée du Parc de la Tête-d'Or, à Lyon.

Au mois de juillet suivant, le concours était clos et le jugement rendu. Le projet que j'avais présenté eut l'honneur de recueillir les suffrages du jury et d'être agréé par l'Administration municipale. Par sa délibération, en date du 28 septembre, celle-ci m'invitait à présenter un nouveau projet modifiant le premier dans le sens des observations consignées au procès-verbal du jugement du concours et, le 3 avril 1883, mon projet modifié était définitivement adopté. J'étais chargé de son exécution et autorisé à m'adjoindre comme collaborateurs des artistes et des entrepreneurs de mon choix; à passer avec eux tous traités, débattre toutes conditions d'exécution et de délais, en un mot de diriger l'œuvre sous ma responsabilité et au mieux des intérêts qui m'étaient confiés.

Le Monument primitif, comme celui qui a été édifié, comportait deux parties distinctes. Placé, comme je l'ai dit, à l'extrémité d'une longue avenue, j'avais eu l'idée de l'entourer d'un exèdre formant colonnade, qui terminait

Digitized by Google

bien la perspective et qui la complétait. Au centre, adossé à un large pylône, le groupe principal de « la Résistance » représentait la Ville de Lyon envoyant ses Enfants au combat. Un jeune soldat était tombé, un autre, plus âgé, s'avançait à son tour; j'avais voulu symboliser, moins la lutte souvent glorieuse que la résistance acharnée, la nation soulevée entière derrière nos soldats écrasés, le département du Rhône prêt à tous les sacrifices et ne désespérant pas du salut de la Patrie.

C'est ce groupe qui, dans mon projet définitif surmonte le Monument au lieu d'y être simplement adossé. Immédiatement au-dessous, encadrées de pilastres supportant un entablement, sont placées les armes de la ville de Lyon surmontées d'un écusson aux initiales de la République. Sur les faces latérales, ces armes sont remplacées par des boucliers qu'accompagnent des épées croisées, ils portent comme inscription : *Pro Patria*.

Un socle uni continue cette première partie du massif, en forme de large piédestal, qui supporte le groupe. Sur la face principale est gravée la dédicace du Monument : « Aux Enfants du Rhône défenseurs de la Patrie »; latéralement sont les inscriptions suivantes, qui rappellent les noms des corps de troupe organisés par le département :

A gauche : Mobiles du Rhône;
— 16e et 65e régiments de marche;
— Artillerie. — Francs-Tireurs du Rhône.

A droite : 1re, 2e, 3e, 4e, 5e;
— Légions mobilisées du Rhône:
— Artillerie. — Génie.

Enfin, la face postérieure, par cette phrase : « Ce Monu-

Digitized by Google

ment a été élevé par souscription publique, avec le concours de la ville de Lyon et du département du Rhône », nous ramène aux origines de la construction.

Au-dessous de cette principale assise, un lion accroupi, blessé semble veiller : des drapeaux déchirés, un tronçon d'épée attestent l'acharnement des combats dont les sombres souvenirs sont évoqués par la date « 1870-1871 », gravée à cette place.

D'autres dates, qu'encadrent des couronnes de chêne et de laurier, emblèmes glorieux de nos soldats improvisés, nous conservent le souvenir des événements importants auxquels ils ont assisté : l'investissement de Belfort, 2 novembre 1870; la bataille de Nuits, 18 décembre 1870; la sortie de Belfort, 13 février 1871.

Enfin un dernier socle, formant une large assise à la base du piédestal, vient terminer la partie centrale du Monument.

En arrière de celui-ci se développe l'hémicycle complété par une grille qui borde la plate-forme :

L'hémicycle, qui concourt avec le motif central à la glorification des « Enfants du Rhône », n'a pas eu, dans ma pensée, une destination identique à ce dernier : l'un symbolise l'action, l'autre évoque le souvenir et consacre la mémoire de ceux qui sont tombés. Le premier, dans le groupe énergique qui le surmonte, rappelle, avec les ardents efforts de la lutte, le courage accablé, vaincu par le nombre; il nous dit : Souvenons-nous ! Le second nous parle de nos Morts, du sacrifice glorieux de leur vie, de l'immortalité symbolisée par les trépieds en bronze qui surmontent les pilastres et par les flambeaux qui couronnent la colonnade.

Digitized by Google

Chacun des deux pilastres est lui-même consacré aux principaux faits d'armes auxquels les Lyonnais ont été plus particulièrement mêlés. Ils les caractérisent par deux noms qui appartiennent désormais à notre histoire : Belfort et Nuits ! Au-dessous de chacun de ces noms d'autres se détachent entourés de branches de laurier. Ce sont ceux de Roppes, de Bellevue, des Perches rappelant les glorieux épisodes du siège de Belfort qui ont illustré nos Mobiles; ceux de Châteauneuf, d'Héricourt, de Villersexel où nos Légionnaires ont vaillamment combattu.

A la base de la colonnade qui forme l'hémicycle, sont inscrits les batailles et les combats dont il est bon de conserver le souvenir; un banc circulaire, formant exèdre, complète cette seconde partie de l'édifice.

Maintenant que j'ai rapidement décrit le projet de monument que j'avais présenté, et que j'ai cherché à expliquer la pensée qui m'a guidé dans son étude, il me reste à parler de la mise en œuvre et de sa réalisation.

J'ai dit que l'Administration compétente m'avait laissé le soin de choisir mes collaborateurs et de traiter avec eux sous réserve, bien entendu, de son approbation. C'est dans ces conditions que, faisant appel exclusivement à mes compatriotes pour l'exécution d'un monument éminemment lyonnais, je fis agréer à la Municipalité (2), MM. Pagny et Textor, sculpteurs bien connus, à qui j'avais confié le soin de reproduire la statuaire et la partie plus spécialement artistique de l'œuvre, et M. Miaudre ornemaniste, chargé de la tâche non moins délicate du taillage, de

(2) Délibération du 5 mai 1883.

Digitized by Google

l'assemblage des matériaux et de la sculpture ornementale (3).

Avant de passer des traités avec ces divers artistes, notamment avec M. Miaudre, il était nécessaire que l'on fût fixé sur la nature des matériaux à employer. Fallait-il mettre en œuvre le marbre ou la pierre ? Telle était la première question qu'il fallait résoudre. Le marbre offrait de sérieux avantages; par la nature de sa formation, il présentait une masse compacte, homogène, sans fissures et sans délits, possédant ainsi de grandes chances de durée que les calcaires, même les plus résistants, n'étaient pas capables de réaliser. L'on pouvait tout au plus critiquer la légère augmentation de dépense (4 ou 5 mille francs) qu'aurait occasionnée l'emploi du marbre. Un reproche plus grave était motivé par son aspect froid et décoloré; le marbre blanc de Carrare, le seul que l'on pouvait pratiquemment employer, ne prenant pas sous notre climat cette patine colorée, dorée, que donne le soleil et le temps dans les contrées plus chaudes, au Parthénon par exemple, pour ne citer que le plus important des monuments que la Grèce antique nous a légués.

Toutefois la Municipalité, après mur examen, se décida pour l'emploi de la pierre calcaire de Comblanchien (4),

---

(3) Je ne parle pas ici de M. Euler, qui exécuta un peu plus tard la grille artistique placée en avant de l'hémicycle et de la partie centrale, ni de M. Gouyon, entrepreneur de maçonnerie, qui, par délégation de Miaudre, prit à charge l'établissement des fondations de toutes les parties de l'édifice ainsi que celui de divers aménagements spéciaux qui seront énumérés par la suite.

(4) Le calcaire exploité à Comblanchien (Côte-d'Or), sur la montagne même qui domine le village de Nuits, appartient à la formation

Digitized by Google

calcaire dont j'avais préconisé l'emploi de préférence à tout autre et parallèlement à celui du marbre. Par une convention en date du 18 mai 1883, M. Miaudre s'engageait alors à entreprendre la fourniture de toutes les parties du Monument. La taille, l'appareillage et toute la sculpture ornementale lui étaient réservés; il devait en un mot fournir tous les matériaux nécessaires à l'exécution du Monument, exécuter celui-ci et le mettre en place sauf, bien entendu, ce qui constituait l'œuvre plus spécialement artistique réservée à MM. Textor et Pagny. La somme qui lui était allouée pour tout ce travail s'élevait à 57,275 fr. Il devait l'avoir complètement terminé à la date du 15 août 1884 (5).

La part de M. Textor, bien que la moins importante comme chiffre, représentait un labeur, une étude considérable qui me faisait vivement regretter de ne pouvoir disposer d'une somme suffisamment rémunératrice pour son travail. A lui revenait l'exécution des trépieds en bronze qui surmontent les deux pylônes de l'hémicycle. Le lion blessé est aussi son œuvre. Je n'avais pu lui accorder, dans ma répartition, que la somme de 5,000 francs.

---

jurassique (partie supérieure de la grande oolithe). C'est un calcaire suffisamment coloré, compact, se taillant bien et susceptible de longue durée.

(5) Le devis général sur lequel mes traités étaient établis s'élevait à somme de 100,000 fr., repartis de la manière suivante :

Fondations, soubassement, dallages . . . . . Fr.	4.000
Pierre de taille de Comblanchien, fourniture, taille, parachèvement de moulures et parements.	28.000
A reporter.	32.000

Digitized by Google

A M. Pagny était réservé le groupe principal. Ce groupe, qui contenait primitivement trois personnages, devait être coulé en bronze par les soins et aux frais de l'artiste ; il s'engageait à le rendre « en place » à la date du 30 juin 1884, à moins d'accidents imprévus dans la coulée. Il devait recevoir la somme de 30,000 francs.

Les travaux, immédiatement commencés par M. Miaudre, furent conduits vigoureusement. Les fondations étaient creusées sans autre encombre que celle provenant de la rencontre des restes de « l'ancienne lunette de la Tête-d'Or », débris de l'enceinte primitive des fortifications de la rive gauche du Rhône ; la plate-forme, en pierre de

	Report.	32.000
Modèles et sculpture de la partie décorative		20.300
Transport à pied d'œuvre		775
Mise en place sauf les bronzes		2.800
Happes et gougeons cuivre		450
Clôtures, baraquements, échafaudages		950
Statuaire	groupe principal	30.000
	lion et trépieds	5.000
Grille entourant le Monument		3 000
Honoraires de l'architecte		4.725
	TOTAL	100.000

A ce premier devis il convient d'ajouter une somme postérieurement votée de 18,500 fr. qui se décomposait ainsi :

A M. Pagny, pour l'adjonction au groupe principal d'un 4e personnage . . . . F.	12.000
A M. Textor	2.000
Pour le règlement complet des dépenses	4.500
TOTAL . . . . . Fr.	18.500

Enfin en dernier lieu une nouvelle somme de 4,000 fr. allouée à M. Pagny, pour frais de fonte.

Digitized by Google

Villebois (6), solidement établie ; un puits perdu installé pour la réception des eaux pluviales en contact avec le bronze. On évitait ainsi, en ramenant ces eaux à l'intérieur du massif central par des conduits ménagés dans la pierre de taille, les souillures qu'elles auraient infailliblement produites en se répandant sur les faces du Monument.

Pendant ce temps, les divers matériaux se façonnaient rapidement, et bientôt les premières assises étaient scellées. L'on devait alors procéder à l'inauguration solennelle de la pose de la première pierre. L'horizon politique, subitement rembruni, vint ajourner cette manifestation patriotique ; quoi qu'il en soit, dès le mois de juillet, tout était prêt pour la cérémonie ; les fondations étaient entièrement terminées et la base du Monument s'élevait au-dessus de la plate-forme.

A la date fixée au contrat, l'entreprise était réalisée ; l'œuvre de Miaudre était complète. On pouvait en admirer la correction des lignes, la précision des assemblages ; la consciencieuse habileté qui avait présidé à la décoration ornementale, à l'exécution des détails, enfin à tout ce qui était sorti du ciseau de cet honorable artiste (7).

---

(6) Les revêtements de cette plate-forme sortent des carrières de Mme veuve Janin et fils.

(7) Je dois ici rendre un complet hommage au zèle et au talent de mon collaborateur M. Miaudre. Grâce au soin scrupuleux qu'il a apporté dans l'exécution du travail qui lui était confié, grâce à sa profonde expérience, j'ai trouvé en lui l'auxiliaire précieux qu'il me fallait et que je connaissais bien. Il a, par cette œuvre importante, clos dignement sa longue et honorable carrière d'artiste. Je lui envoie, au fond de sa retraite, l'expression de mes vifs sentiments d'estime et de haute considération.

Je ne dois pas oublier Visconti, l'habile chef de chantier de Miaudre, un appareilleur des plus distingués.

Digitized by Google

Malheureusement le Monument devait encore rester incomplet pendant de longs mois ; les sculpteurs n'étaient pas prêts ; le groupe principal surtout était resté dans la laborieuse période de l'enfantement.

Quant à M. Textor, ses maquettes étaient terminées et les deux trépieds en bronze sur le point d'être fondus. On a pu voir pendant longtemps ces deux trépieds à leur place, couronnant les pylônes de l'hémicycle alors que la palissade provisoire continuait à clôturer le Monument toujours inachevé. Ceux qui les ont approchés ont jugé l'œuvre si délicatement ciselée, refouillée, que le fondeur Thiébaut a habilement reproduite. Ils ont pu se convaincre que le statuaire, dont le talent nous est bien connu, pouvait être en même temps un ornemaniste distingué.

Mais j'ai hâte de parler de l'œuvre principale de Textor, de celle où il a bien donné sa mesure et qui, je le crois, ne redoutera point la critique. Son lion blessé est un morceau achevé de forme et d'expression. Exécuté en demi-ronde-bosse, dans des limites où l'inspiration de l'artiste avait quelque peine à se développer, il a pu néanmoins donner à son sujet toute l'ampleur qui lui convient. Je n'ai pas à ajouter que le sculpteur a apporté à l'interprétation de son œuvre la consciencieuse habileté qui le caractérise et que l'on retrouve jusque dans le moindre de ses ouvrages.

Il est certain que la tâche la plus lourde, celle où l'artiste assume la plus grande part de responsabilité, incombait à celui qui devait interpréter le groupe principal, c'est-à-dire personnifier en quelque sorte l'esprit, la pensée philosophique du Monument. Et l'on comprend que l'on ne pouvait assigner des limites précises à l'œuvre considérable de Pagny. D'ailleurs, cette œuvre était devenue plus complexe ;

Digitized by Google

la Commission nommée pour surveiller l'exécution du Monument avait décidé, sur la proposition du sculpteur qui en présentait la maquette, l'adjonction d'un quatrième personnage aux trois autres déjà décrits. Un clairon appelait au combat; sa mâle attitude complétait bien l'ensemble de la composition, mais, pour l'artiste, chargé de faire mouvoir ses personnages sur une base relativement étroite, il présentait une difficulté sérieuse qui, je l'espère, sera heureusement résolue.

Il ne m'appartient pas de parler plus longuement de l'œuvre de M. Pagny ; le temps a manqué pour la juger. Le modèle, qui devait être provisoirement placé sur son piédestal, est allé directement chez le fondeur pour ne pas retarder plus longtemps une inauguration longuement et impatiemment désirée et, à l'heure où j'écris ces lignes, le piédestal attend encore son couronnement. Je suis toutefois persuadé que le succès récompensera les efforts persistants de l'artiste et qu'il lui fera oublier ses longues heures de labeur le jour où les Lyonnais acclameront, dans le groupe de la Résistance, l'amour sacré de la Patrie pour laquelle, comme en 1870, ils sont prêts à tous les sacrifices (8).

Adolphe COQUET,
Architecte.

---

(8) Je tiens, en terminant, à rappeler avec MM. Euler et Gouyon, M. Breton, sculpteur ornemaniste qui a modelé les parties ornées de la grille. Il avait précédemment travaillé au modèle des trépieds, sous la direction de M. Textor.

Le groupe principal a été fondu par M. Thiébaut, de Paris.

Je dois aussi, en ce qui me concerne spécialement, ajouter à cette liste le nom de M. Michel Collet, dessinateur, qui, depuis longtemps attaché à mon bureau d'études, a été pour moi un collaborateur aussi consciencieux que dévoué.

Digitized by Google

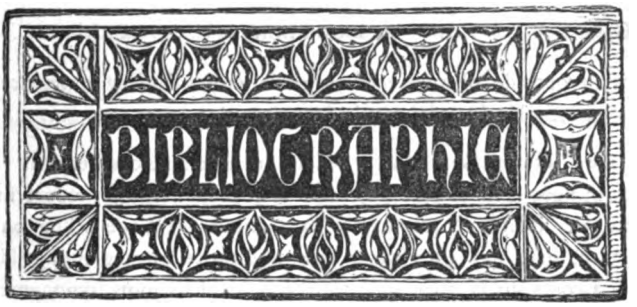

LA VIE DU R. P. LACORDAIRE, DÉDIÉE A LA JEUNESSE FRANÇAISE, par L. M. — Lyon, Vitte et Perrussel, libraires-éditeurs, 1887. 1 vol. in-8°. *Prix* : 4 fr.

Après les travaux de M. Foisset, de M. de Falloux et du P. Chocarne, ce n'est pas sans surprise que nous avons vu paraître une nouvelle *Vie de Lacordaire*; il fallait à l'auteur un certain courage pour reprendre à la suite de ces écrivains distingués, la vie de l'illustre dominicain. Nul doute qu'il ne l'ait puisé dans son amour du bien et dans la noblesse de ses sentiments dont son livre est le reflet. Nous même, pourquoi ne pas le dire avec franchise, si nous avons ouvert ce volume avec défiance, nous avons été vite convaincu que ce n'était pas une œuvre inutile. Captivé par l'intérêt du récit, et la variété des événements que l'auteur fait rapidement passer sous nos yeux dans un style soutenu, clair et concis, nous sommes arrivé au dernier feuillet regrettant d'être au terme de cette attachante histoire. L'auteur, qui a su mettre en évidence les qualités maîtresses de Lacordaire, nous montre jusqu'à quel point il pratiqua cette sublime vertu de l'obéissance, qui l'a sauvé de l'abîme où l'aurait infailliblement entraîné Lamennais. Lacordaire avait surtout l'amour des grandes et nobles choses; l'amour du sacrifice, l'amour de la liberté et aussi celui du dévouement pour la jeunesse, à laquelle il consacra ses dernières années.

Digitized by Google

Et à propos de liberté, voici en quels termes l'auteur commence le chapitre intitulé: *Lacordaire et la Liberté*:

« Que les uns se rassurent et que les autres ne chantent pas vic-
« toire; nous n'allons parler ici ni de république, ni de monarchie,
« mais de liberté, ce qui pourrait être parfois identique à l'un ou à
« l'autre, mais qui est souvent bien différent. C'est une étrange idée
« qui a cours sur la terre que de croire ces deux mots synonymes:
« liberté et république, monarchie et despotisme. Il y a des républi-
« ques, où tout ce qui est honnête trouve des entraves sur sa route,
« des monarchies où le peuple est libre. La liberté n'est pas dans les
« mots: elle est dans les lois et dans le fond des choses. Il y en a qui
« la mettent en affiches; il y en a qui la mettent en pratique; le tout
« est de s'entendre. Nous allons donc parler de liberté, et nous tenons
« à en parler. Cela ne sert de rien, d'éviter les questions scabreuses,
« sinon à les faire paraître beaucoup plus scabreuses qu'elles ne sont.
« Il est toujours mieux de les aborder franchement. »

Le jugement et le bon sens que l'on remarque dans ces quelques lignes, ne se démentent pas dans le reste de l'ouvrage, écrit pour le jeunes, mais que tous cependant pourront lire avec intérêt si ce n'est avec fruit.

L'auteur, à qui une trop grande modestie fait garder l'anonyme, nous permettra bien de lui soumettre un desideratum qui nous est revenu à la mémoire en lisant la *Vie du P. Lacordaire, dédiée à la jeunesse française*. Après Lacordaire, après Montalembert, et au même degré peut-être que l'Evêque d'Orléans, il s'est trouvé un homme, un lyonnais, dont toute la vie a été donnée au bien. Nous avons nommé Frédéric Ozanam; et il nous semble que la plume encore humide qui vient de retracer la brillante carrière de Lacordaire, est toute désignée pour faire revivre Ozanam écrivain, penseur, philosophe, professeur à la faculté de Paris, chrétien si modeste et si militant. Ce serait un de nos vœux les plus chers, que de voir élever à notre compatriote un monument digne de sa mémoire.

Léon GALLE.

Digitized by Google

SONNET

SCHUBERT

Si parfois en hiver, par les nuits de brouillard,
Vous vous trouvez enclin à la mélancolie,
Prenez alors Schubert et, l'ouvrant au hasard,
Vous sentirez soudain le souffle du génie.

On reconnaît la grâce à l'œuvre de Mozart,
Weber a la fraîcheur, Beethoven l'harmonie,
Gluck traduit la passion dans la langue de l'art,
Schubert nous a laissé l'histoire de la vie.

Il connut le malheur, il lui fallut souffrir,
Et sa douleur s'exhale en un vague soupir,
Qui passe inaperçu dans les fêtes du monde.

Pour entendre et saisir ce sublime rêveur,
Il faut se recueillir en une paix profonde,
Et jeter dans son chant le cri qui vient du cœur.

G. DANZAS.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

Départ des hirondelles, réouverture des théâtres en attendant celle des salons, rentrée des collèges, des tribunaux et du parlement, premiers marrons et première neige, en tout ceci rien n'est fait pour réjouir, et théâtres et marrons me semblent un mince dédommagement en regard du reste.

Avec les hirondelles, plusieurs personnages ont aussi pris leur vol, sinon pour les pays lumineux, au moins pour la lune, laissant derrière eux des troués d'un million et se gardant bien de crier leur départ sur les toits. Cette passion malsaine de l'argent d'autrui, après avoir sévi sur le barreau, a gagné les syndics de commerce, et la garde qui veille à la porte du Tribunal n'en défend pas les présidents mêmes.

⁂ Au Grand-Théâtre, de notables améliorations ont été faites, en vue des dégagements. Toutefois, l'administration municipale a contrevenu à son propre arrêté, prescrivant l'emploi de la lumière électrique dans les salles de spectacle. Il est nombre de villes qui sont depuis longtemps entièrement éclairées par l'électricité ; mais les Lyonnais qui se hâtent très lentement — sans doute parce qu'ils sont très sages — et qui ont commencé, il y a plus de trente ans, des expériences d'éclairage pour l'ex-rue Impériale, en sont encore à étudier les voies et moyens.

Si, du dehors du théâtre, nous tentons de jeter un regard et de tendre l'oreille en dedans, nous constaterons que la hauteur des chapeaux des dames, à l'orchestre, va toujours s'élevant et que l'habitude des débuts tapageurs est loin de se perdre à Lyon.

Digitized by Google

Des sifflets, je n'en dirai rien, sinon qu'il devrait être interdit de siffler avant le baisser du rideau; car il me semble excessif que l'étranger ou le passant qui a déboursé son écu, petit ou gros, dans l'espoir d'entendre un peu de musique, ait les oreilles écorchées par les sifflets de ses voisins, même légitimement mécontents.

Quant à vos chapeaux, mesdames, il paraît si simple et si seyant que vous les laissiez au vestiaire !

⁂ Visiteurs et visiteuses n'ont pas fait défaut à l'exposition des cadeaux destinés au pape Léon XIII, à l'occasion du cinquantenaire de son sacerdoce. La grande salle des pas-perdus, à l'archevêché, était pleine de ces objets, et, malgré le respect dû aux donateurs, il faut avouer que l'ensemble donnait assez l'idée d'une pacotille à destination lointaine. Le pontife avait, dit-on, manifesté le désir que les cadeaux offerts fussent de nature à être envoyés par lui aux missionnaires qui évangélisent les pays d'une civilisation rudimentaire : il a été admirablement compris et servi.

⁂ L'ancien hôte de notre palais archiépiscopal, Mgr Jourdan de la Passardière devient le coadjuteur du cardinal Lavigerie; M. le général Saint-Marc reçoit un commandement à Tunis, et l'on parle de faire passer la Méditerranée à M. Jules Cambon. C'est un exode des Lyonnais en Afrique.

⁂ Lyon a pu craindre un instant que la contagion gagnât jusqu'à son maire. On sait que, sans aller aussi loin, la cité a une tendance à émigrer et que Lyon est en train de passer en terre dauphinoise. Il reste bien encore, sur les deux rives de la Saône, certaines vieilles maisons et quelques monuments rebelles, d'un déménagement difficile. Mais, aussitôt qu'il est question d'élever un édifice nouveau, c'est sur la rive gauche du Rhône qu'on lui cherche une place.

Ainsi, la Faculté des lettres occupe au palais Saint-Pierre un local insuffisant — que guette, d'ailleurs, l'administration des Musées — et la Faculté de droit loge au Petit-Collège dans des greniers qu'un poète, n'eût-il que vingt ans, aurait peine à chanter. Bâtir un logis commun aux deux Facultés, c'est tout indiqué ; ce qui semble l'être moins, c'est de les envoyer à la Guillotière. Les raisons qui ont milité pour la construction, dans ces parages, de la Faculté de médecine, n'existent

Digitized by Google

plus pour les Lettres et le Droit, enseignement auquel moins de place suffit.

Nonobstant, par un premier vote, le Conseil municipal avait approuvé ce projet excentrique; par un deuxième vote, il revient sur sa décision et, se ravisant, indique la rive droite de la Saône comme endroit propice au bâtiment projeté.

Voyez comme un retour au bien est difficile! Cette décision créait au maire, engagé dans des pourparlers, une situation des plus fausses. De là, démission, crise, interruption, le tout de peu de durée, grâce à Dieu! Rassurons-nous, Lyonnais : nous gardons notre maire et nous aurons une Faculté de droit — d'ici quelque dix ans.

⁂ Vous n'ignorez point que le gouvernement des hommes n'est pas chose aisée. Il suffit, pour s'en convaincre, d'assister à une de ces réunions où les élus sont mis sur la sellette par leurs électeurs et doivent, en quelques quarts d'heure et en se partageant la besogne, non seulement rendre compte de leurs votes parlementaires, mais donner solution à toutes les questions, à tous les problèmes d'ordre politique ou social.

Les auditeurs sortent-ils instruits et édifiés, de réunions semblables à celle que le Comité central a organisée le 15 octobre? Ce qui est plus sûr, c'est que les députés orateurs doivent s'en aller, en se disant : « Voilà notre bail renouvelé pour un an. »

⁂ Deux jours plus tard, les tribunaux effectuaient leur rentrée. Là, les discours n'ont plus la même envergure; on ne s'y charge point de renouveler la face de la terre et le cœur des humains, à l'aide de quelques formules : M. Chenest, avocat général, a parlé du *Régime pénitentiaire en France et de ses réformes*. Le nouvel archevêque de Lyon, pensant qu'il n'est pas mauvais que l'église aille parfois aux sermons laïques, s'était rendu à l'audience.

⁂ Si les monuments à Lyon sont lents à éclore, il ne faut pourtant pas désespérer, Ainsi, la fontaine des Jacobins arrive peu à peu à être en possession de ce qui lui manquait encore : de l'eau, d'abord; puis, un bassin proportionné à l'importance du monument et dans lequel l'eau peut se puiser directement, selon les intentions exprimées par

Digitized by Google

celui qui alloua la première somme pour l'érection d'une fontaine. Il a fallu des années pour cela.

De temps à autre, il est parlé de la statue d'Ampère, ce qui prouve qu'on n'a pas renoncé à l'ériger. L'exposition du second concours pour le monument à la gloire de la République est ouverte, ce qui montre bien que les auteurs de projets auraient tort de se décourager. Enfin, le monument élevé en l'honneur des Enfants du Rhône ayant combattu en 1870, a été inauguré le dernier dimanche d'octobre.

⁂ Tous nous en connaissions l'ordonnance générale. Pour la partie architecturale, due à M. A. Coquet, c'est une colonnade en hémicycle, ayant quelque air de famille avec celle de la place Saint-Pierre, à Rome. Au centre, le groupe, *Gloria Victis*, œuvre de M. Pagny, comporte quatre personnages : une femme symbolisant la Patrie, un mobile frappé à mort, sur le premier plan, un légionnaire, sur le second, la baïonnette en avant, et un clairon sonnant aux armes.

Le temps, pluvieux le matin, s'est essuyé vers midi ; un peu de soleil s'est montré, et l'immense cortége a pu se rendre au parc de la Tête-d'Or sans déployer cinq ou six mille parapluies dont l'effet n'eût guère été décoratif. C'est déjà bien assez de nos affreux chapeaux cylindriques et de nos paletots aux tons neutres. Seuls les gens de robe et d'épée font bonne figure dans ces défilés.

Bien que la politique, comme les femmes, n'abdique jamais complètement, elle s'est montrée discrète, et la cérémonie a gardé son caractère tout patriotique. Peut-être avons-nous eu un peu trop de fanfares et d'oriflammes. Quoi qu'on fasse, il est impossible de se défendre du souvenir de nos défaites et d'une pensée de deuil, et beaucoup ont trouvé que des groupes se rendant silencieux et recueillis au pied du monument eussent mieux marqué le sentiment douloureux qui reste au cœur des contemporains de l'invasion.

La cantate de MM. Bertnay et Luigini traduit avec bonheur ce sentiment ; la strophe : *Frères, dormez en paix*, avec glas funèbre, sourds roulements de tambours et sonnerie voilée des trompettes, a profondément ému l'assistance.

Le matin, par une pensée pieuse de l'archevêque de Lyon, un service solennel à l'église primatiale était venu combler ce qui pouvait être regardé comme une lacune dans le programme officiel.

M. J.

Digitized by Google

Chronique d'Octobre 1887

2 Octobre. — Troisième réunion de la Société hippique du Rhône, au Parc de Bonneterre.

9 Octobre. — Distribution des prix par la Société de tir de l'armée territoriale de Lyon, aux lauréats des deux années ayant pris part au grand concours annuel.

— Installation de M. l'abbé Bruxelles, nouveau curé de Saint-Just.

13 Octobre. — Départ du pèlerinage à Rome des directeurs et membres des écoles catholiques de la région lyonnaise, à l'occasion du cinquantenaire de prêtrise de Sa Sainteté Léon XIII.

— Clôture du concours de l'internat des Hôpitaux, après quatre jours d'épreuves. Sont nommés internes : MM. Doyon, Berthet, Bonnaud, Curtillet, Durnerin, Didier, Duchesneau, Bret, Courmont, Brosset, Chapotot, Toussaint et Fayard.

16 Octobre. — Installation de M. l'abbé Delaroche, nouveau curé de Saint-Martin-d'Ainay.

17 Octobre. — Rentrée solennelle de la Cour d'appel et du Tribunal civil de Lyon. Le discours d'usage est prononcé par M. Chernet, avocat général, qui traite de la *Réforme pénitentiaire.*

Digitized by Google

19 Octobre. — Les journaux annoncent la mort de M. Sain-d'Arod, ancien critique musical du *Courrier de Lyon* et compositeur de musique distingué, décédé à Genas (Isère).

25 Octobre. — Notre compatriote, le célèbre explorateur, Joseph Martin, fait le récit de son récent voyage dans la Sibérie orientale et les montagnes Stanovoï, dans une séance extraordinaire donnée par la Société de Géographie, dans la salle de la Faculté des Lettres, au Palais des Arts.

26 Octobre. — Mort de M. Bernard Vidal-Galline, officier de la Légion d'honneur, ancien vice-président du Conseil municipal de Lyon, ancien administrateur des Hospices civils et du Mont-de-Piété, décédé à Faverges (Isère), dans sa 93e année.

29 Octobre. — M. Édouard Aynard, membre de la Chambre de commerce de Lyon, est nommé membre du Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie, en remplacement de M. Berlet, sénateur, décédé.

30 Octobre. — Inauguration solennelle du Monument élevé à l'entrée du Parc, en l'honneur des Enfants du Rhône ayant combattu en 1870-1871.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Digitized by Google

Sommaires des Revues de la région

LA REVUE DU SIÈCLE. Directeur CAMILLE ROY (nº 5). Octobre 1887 :

Joséphin Soulary (Georges DE LYS). — *Une mauvaise soirée* (Jean APPLETON). — *La Gauloiserie moderne* : A propos de M. Armand Silvestre (PUITSPELU). — *La Critique littéraire en province* : M. Joséphin Soulary (Claudius PROST). — *Un Livre oublié* (Aimé VINGTRINIER). — *Poésies :* Mes impressions en Suisse (Joséphin SOULARY) ; A Joséphin Soulary (A. D.); Marine (Th. DOUCET); A François Coppée (Louis MARTEL) ; Sonnet LXIII d'Alfiéri (Alfred DES ESSARTS) ; Prise de voile. Ermitage (Fernand MAZADE); Sortie d'Eglise (Camille ROY). — *La Chanson française :* Mon baromètre (Gustave NADAUD). — *Chronique de Londres* (Félix REMO). — *Tablettes du mois.*

Planches : Portrait de M. Joséphin Soulary, Sortie d'église, tableau de M. Auguste Constantin (héliogravures de MM. Lumière frères).

Abonnements : France, 15 fr. — Étranger, 16 fr. — Bureaux, cours de la Liberté, 99, Lyon.

LA REVUE MODERNE. Directeur PAUL CASSARD (nº 46). Octobre 1887 :

L'Instabilité des Ministères (P. CASSARD). — *Étude sur la Littérature napolitaine :* Salvatore di GIACOMO (M. VARVARA). — *L'Aveugle*, nouvelle. (G. BEAUME). — *Silence*, poésie (H. DE RÉGNIER). *Le Théâtre musical* (H. MIRANDE). — *Chronique Littéraire* (R. BERNIER). — *Notes sur l'auteur de « la Terre. »* (X...) — *Effigies d'Inconnus :* GRIMAUDS, nouvelle (Léon CLADEL). — *La Vie de Paris* (Jean THIBALDY). — *Souvenirs d'un Homme de Lettres* (H. BUFFENOIR). — *Vieux Spleens*, poésie (G. MARTZ). — *Le Lamento d'une Statue*, poésie (T. BOURDIN). — *Chronique théâtrale* (E. MOREL). — *Chronique Allemande* (H. AUBERT). — *Lettre du Tonkin* (P. C.). — *Le Mois : Littératures française et étrangère* (DIVERS). — *La Mode* (Jeanne DORTY). — *Courrier Financier.*

Le nº de 80 pages : 1 fr. — Lyon, rue de Marseille, 24. — Paris, rue du Département, 35.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

L'ÉGLISE

DE

SAINT-PIERRE-DE-CHAMPAGNE

INTRODUCTION

J'AURAIS voulu, dans ces quelques pages, en décrivant l'église de Saint-Pierre de Champagne (ecclesia beati Petri de Campania) *remonter à sa fondation et exposer ensuite nettement ce qu'elle fut pendant la féodalité; mais la pénurie de documents, qui livre un champ si large aux conjectures plus ou moins vraisemblables, m'oblige à restreindre le cadre de cette étude, qui, à part quelques considérations tirées de l'histoire locale, ne peut présenter au lecteur qu'un simple intérêt archéologique.*

Toutefois, comme nous sommes en présence d'un monument dans l'édification duquel les traditions artistiques, conservées sans cesse par la présence de nombreux débris antiques, n'ont pas eu à souffrir d'une barbare interprétation si fréquente dans nos édifices du Moyen Age, l'intérêt qu'il présente est d'autant plus

Digitized by Google

important. Beaucoup de vestiges de notre art national ne sont souvent pas la dernière expression du goût attique qui nous avait quelque peu gagné par l'intermédiaire de nos conquérants, les Romains, et ne se recommandent, pour ainsi dire, que par leur étrangeté.

L'église de Saint-Pierre, qui est d'une architecture simple et belle dans son ensemble, offre par certaines particularités ce même intérêt de bizarrerie. Elle est donc doublement remarquable, par la pureté de lignes aussi bien que par les curiosités encastrées dans ses murs, sculptures provenant d'époques antérieures et que l'architecte n'a pu utiliser dans son œuvre, mais qu'il a su respecter et offrir extérieurement aux regards comme une collection de bas-reliefs intéressants qui donnent un charme particulier à la façade principale et aux deux tours du transept.

Mais, ce n'est pas le lieu de nous étendre sur ce point ; nous avons à donner ici quelques renseignements historiques avant d'aborder la description premièrement dans son ensemble, secondement enfin dans ses détails.

Digitized by Google

L'ÉGLISE

DE

SAINT-PIERRE-DE-CHAMPAGNE

LE village de Champagne, situé dans la partie septentrionale du département de l'Ardèche sur la rive droite du Rhône, au milieu d'une plaine fertile s'étendant depuis Peyraud jusqu'au Châtelet d'Andance, au pied duquel elle se rétrécit pour ne devenir qu'un passage entre le fleuve et la montagne, a fait partie du Dauphiné jusqu'à l'époque où la France a été divisée en départements. Avant 1789, bien qu'enclavé dans le haut Vivarais, ce petit territoire triangulaire dépendait encore du comté d'Albon.

On ne peut préciser en quelle année les comtes d'Albon et de Graisivaudan, qui devinrent dans la suite les Dauphins de Viennois furent possesseurs du lieu de Champagne. Ce fut toutefois, avant la fin du règne de Rodolphe III le Fainéant, époque à laquelle put se manifester pleinement leur puissance. Ils devaient en effet avoir depuis longtemps cette portion de l'ancienne Viennoise, séparée seulement par le cours du Rhône du comté qu'ils devaient à la libéralité du roi Boson et de son fils Louis Ier, l'Aveugle, et dont la prééminence était déjà reconnue au IXe siècle, parmi les petits comtés du Dauphiné.

Digitized by Google

Boson, fondateur du royaume de Bourgogne cisjurane, possédait la Provence, le Vivarais, le Comté d'Uzès, le Lyonnais, le Dauphiné, une partie de la Bourgogne, la Franche-Comté et la Savoie.

Maître des deux rives du Rhône, il avait pu donner aux comtes d'Albon le territoire situé en face de leur ville de l'autre côté du fleuve, qui ne servait nullement à cette époque, comme auparavant du reste, de ligne de démarcation entre différents états, et, suivant toute probabilité, ces derniers possédaient Champagne avant l'entreprise de l'Evêque de Grenoble, Isarn, contre les Sarrasins et les Hongrois vers la deuxième moitié du xe siècle; s'étant alors retirés à Albon, nous dit Chorier, pour n'avoir pas à prêter main-forte à l'Evêque; fait formellement contesté d'ailleurs par Valbonnais. (Tom. I, page II.)

Après l'expulsion des païens, Isarn disposa des terres du Graisivaudan par droit de conquête et posséda le comté en alleu. Ce ne fut, comme nous le dit encore Chorier (tome II, ch. XV, p. 22), que lorsque les affaires du diocèse de Grenoble furent si heureusement rétablies que Guigues le Vieil pensa de même à rétablir les siennes... rentra dans son bien et s'opposa à la souveraineté que les évêques s'attribuaient. Valbonnais fait rémonter à ce temps-là l'origine « de la puissance des comtes d'Albon dans le Graisivaudan : « *Guigo vetus pater Guigonis Crassi injuste cœpit possidere ea* « *quæ modo habent Comites in Gratianopoli.* »

Plus tard, lorsque Rodolphe III eut abandonné le comté de Viennois à Burchard, archevêque de Vienne par un diplôme daté du 14 septembre 1023, l'archevêque, le dauphin et la postérité de Guillaume, comte de Bourgogne, se prétendaient également comtes de Vienne, mais en dehors de cette triple compétition, il est certain que les comtes

Digitized by Google

d'Albon possédaient déjà des terres en Vivarais, et « qu'ils « avaient la pleine souveraineté dans *leur ville de Cham-* « *pagne*, le château de Thorrenc, la terre d'Eclassan, « d'Hayras (Arras), de Revirand, etc. » (*Histoire du Vivarais*, par l'abbé Rouchier, tome I, page 426) (1).

Ce ne serait donc pas leurs droits au comté de Vienne qui leur auraient conféré la possession de ce territoire, et c'est pour une semblable raison que nous inclinons à croire que Champagne était la propriété patrimoniale des comtes d'Albon, ainsi que cela paraît résulter des réserves expresses qu'ils ont toujours faites pour en conserver la pleine et entière possession lors même qu'Annonay, dont Champagne dépendait topographiquement, était, à différentes reprises, distrait de leurs biens et passait successivement entre les mains des archevêques de Lyon, des comtes du Forez, pour revenir ensuite à ses anciens maîtres avec la seconde race des Dauphins. Telle est l'explication que l'on peut donner, croyons-nous, de ce fait qu'une parcelle du Vivarais en était exclue administrativement et faisait encore partie du Dauphiné avant la Révolution.

Au point de vue de la juridiction ecclésiastique, l'Eglise de Saint-Pierre de Champagne dépendait en 1523 de l'archiprêtré de Saint-Félicien, payant 30 livres de redevance et en 1790 de celui d'Annonay qui tous deux étaient soumis à l'église de Vienne, mais elle n'a pas, paraît-il, fait

---

(1) Le registre des possessions du Dauphiné en 1183, mentionne : Primo locus *Champanix* in proprietate *feuda antiqua* castrum de *Castellucio*, etc. *Cartulaire général du Dauphiné*, ms. de la Bibliothèque impériale, page 270 à 470, cité dans une *Étude sur les Dauphins de la première race*, par H. de P. (*Bulletin de la Soc. d'arch. et de statist. de la Drôme*, 1866, 2e livraison, page 140 et s.)

Digitized by Google

partie du même archiprêtré qu'Albon. Elle relevait du diocèse de Vienne non comme dépendance administrative du comté d'Albon, mais comme dépendance ecclésiastique de l'archiprêtré d'Annonay ou de celui de Saint-Félicien qui avait été séparé du premier dont il n'était qu'une subdivision.

Aucun document ne nous révèle l'époque de la fondation de cette église : une Bulle de Calixte II (*Maupertuy, histoire de la sainte église de Vienne*, p. 196) atteste l'existence de l'église de Champagne antérieurement au 25 février 1120, date de cette Bulle (2).

« Calixte, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos « chers enfants, Pierre, doyen de l'église de Vienne, les « chanoines et les clercs de la même église, présents et à « venir.

« Bien que le gouvernement de toutes les églises du monde « Nous ait été donné comme à l'évêque du siège aposto- « lique, Nous croyons toutefois être obligez d'avoir pour « l'église de Vienne une affection particulière comme étant « la première que la divine Providence a bien voulu confier « à nos soins et pour la conduite de laquelle Nous avons « été honorez de l'onction épiscopale....., etc.

« ..... Pour ce qui regarde l'église de Romans quoi- « qu'elle se prétende exempte de la juridiction de l'arche- « vêque et soumise immédiatement au Saint-Siège, toute- « fois, Nous étant fait représenter les privilèges accordez

(2) Calixte II : Guy, fils de Guillaume le Grand comte de Bourgogne, né à Quincey, près de Besançon, était évêque de Vienne, lorsqu'en 1119, d'après le décret de Nicolas II, il fut élu pape à Cluny par les cardinaux et les laïques qui avaient suivi Gélase II hors de Rome avec l'autorisation donnée à l'avance par les cardinaux qui y étaient restés.

Digitized by Google

« par nos prédécesseurs et les rescrits et constitutions des « empereurs, Nous la soumettons au pouvoir de l'Arche- « vêque qui sera reconnu pour chef et supérieur par les « clercs et chanoines tant séculiers que réguliers, qui la « desservent, soit qu'ils soient dans les ordres, soit qu'ils y « aspirent.

« . . . . . Nous ordonnons la même chose pour les « églises de Saint-Donat, Saint-Vallier, *de Saint-Pierre de « Champagne* et de Notre-Dame d'Annonay.

« Nous unissons pour toujours et à perpétuité à l'église « de Vienne les châteaux de Pompéïac, de Saxéole et de « Mallevalle, que nous avons recouvrez par nos soins ou « acquis de nos deniers. »

Bulle donnée à Valence le 5 des calendes de mars indiction 13me. L'an 1120 de l'Incarnation de N. S. J.-C. et la 2me du Pontificat de Notre Saint-Père et seigneur Calixte II (St-P. St-P. Calixte P. P.).

Cette Bulle est citée par Chorier, par Charvet, Ovide de Valgorge, par M. l'abbé Filhol et d'autres auteurs; mais il n'en est pas de même de la suivante, qui se trouve également dans Maupertuy : *Histoire de la Sainte Église de Vienne*, p. 174 et pour le texte latin de laquelle nous renvoyons au tome XVIe de la *Gallia Christiana*, chap. XXXIII. Elle est du pape Urbain II (3).

« Urbain, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu (1088).

---

(3) Urbain II, Eudes ou Odon, pape de 1088 à 1099, né à Lugery, près de Châtillon-sur-Marne, avait été évêque d'Ostie sous Grégoire VII. Ce fut lui qui prêcha la première croisade au concile de Clermont en 1095.

Digitized by Google

« . . . . . Nous ordonnons que l'église de Romans et « celle de Saint-Pierre de Champagne qui de tous temps « ont reconnu la juridiction de l'Église de Vienne y « demeurent toujours soumises ; et Nous défendons sous « toutes sortes de peines canoniques à toutes sortes de « personnes et de quelque condition qu'elles soient de tou- « cher en aucune manière à ce qui appartient à ces églises, « inquiéter ni molester ceux qui les desservent. Que le « Seigneur tout-puissant vous comble de ses bénédictions. »

L'église de Saint-Pierre de Champagne a donc reconnu de tous temps (*antiquitùs*) la juridiction de l'Église de Vienne ; ce qui implique qu'en 1088, elle n'était pas de fondation récente et nous autorise à nous reporter pour ce fait au commencement du XIe siècle.

Enfin, M. l'abbé Filhol, dans son *Histoire religieuse et civile du Vivarais*, nous dit, après avoir cité une notice d'Ovide de Valgorge p. (22) : « On croit communément que « cette belle église de Champagne était desservie par des re- « ligieux de l'ordre de Saint-Benoît. Cependant, nous « trouvons dans une note marginale écrite de la main du « docteur Duret sur une copie des Annales d'Annonay, qu'en « 1051, c'étaient des chanoines et non des bénédictins qui « étaient chargés d'y célébrer le service divin. » M. Filhol dit antérieurement, page 517 du même ouvrage : « L'église de ce village fut bâtie, suivant l'opinion la plus « probable, au Xe ou au XIe siècle, par les comtes d'Albon « avec les débris d'un temple gallo-romain qui s'élevait « sur la montagne du Châtelet, située dans le voisinage. »

Nous verrons dans la suite que cette opinion est, en effet, la plus vraisemblable et que c'est, croyons-nous, à la

Digitized by Google

première moitié du XIe siècle, qu'il faut faire remonter l'origine de ce monument.

Parmi les ouvrages écrits sur ce sujet, nous citerons : 1° La notice faite en 1822 par M. Henri Magnard, de Saint-Sorlin (Drôme), publiée dans les *Mémoires historiques sur le Vivarais*, par M. J.-A. Poncer, tome IV, page 54 à 71 ; 2° une moins importante, publiée en 1842, par M. A. du Boys, dans son *Album du Vivarais*, et enfin 3° celle publiée en 1848, par M. Ovide de Valgorge, dans ses *Souvenirs de l'Ardèche*, tome I, page 61.

La notice de M. Magnard fait remonter Saint-Pierre de Champagne au XIIIe siècle. Celle de M. Ovide de Valgorge au XIIe, et celle de M. A. du Boys au Xe ou au XIe siècle. C'est à cette dernière opinion que nous nous rangeons, estimant qu'elle est absolument confirmée, comme nous le verrons plus tard, par les observations archéologiques.

Cette église pourrait même, à la rigueur, avoir été commencée pendant le temps que les comtes d'Albon passèrent retirés dans cette dernière ville sur la fin du Xe siècle. Qu'ils en soient ou non les fondateurs, il nous paraît plus vraisemblable que son édification correspond à peu d'années près, à l'époque de la donation de Rodolphe III à Burchard, archevêque de Vienne.

C'est, en effet, au commencement du XIe siècle, que remonte le plus grand nombre de nos églises romanes. Il y eut, comme on le sait, après l'an 1000, une sorte d'entraînement, d'enthousiasme à reconstruire les monastères ruinés et à en édifier de nouveaux, pour lesquels le zèle religieux semble avoir épuisé toutes les ressources de l'art contemporain. Dès lors, quoi de plus vraisemblable qu'il y ait eu à Champagne une église antérieure qui, totalement ruinée, dût faire place à l'église actuelle dont la construc-

Digitized by Google

tion remonte à une époque nettement déterminée par les caractères de son architecture. Les sujets, tant religieux que profanes, visibles dans les murs extérieurs et dont la présence n'est pas utile au système décoratif du monument, peuvent provenir en partie de la démolition d'une église carolingienne, détruite pendant les fréquentes incursions des Sarrasins dans la vallée du Rhône. Il existe, au nord de Champagne, un emplacement assez étendu portant le nom de *Sarrasinière*, dans lequel abondent les débris de constructions gallo-romaines, et qui est là comme un témoin irrécusable des désastres causés en cette région par ces sinistres envahisseurs.

Je terminerai cet aperçu historique en donnant ici la teneur d'une donation en date du 2 novembre 1560, dont la copie se trouve aux archives de la mairie de Champagne et qui nous a été conservée par les soins de M. l'abbé de La Fayolle. Par cet acte qui porte le titre de *fondation*, « le sieur Antoine Montagnon habitant du lieu et paroisse « de Champagne, mandement d'Albon *en Dauphiné* », connaissant sa vieillesse et pour ne pas tomber en pauvreté, « a donné et par titre de pure, vraie, perpétuelle et irrévo- « cable donation, a quitté, cédé, remis, et perpétuelle- « ment transporté, aux vénérables et religieuses personnes, « frères Christophe de Remy, prieur, et Simon Sobeyrand, « procureur, religieux célestins du monastère ou couvent « de Notre-Dame-de-Colombier-le-Cardinal-les-Annonay « *en Vivarais*, tant en leur nom qu'en celui des autres reli- « gieux célestins dudit monastère, » l'universalité de ses biens consistant en maison et grange, jardin, six setterées de vigne et environ huit setterées de terre et stipulée dans les paragraphes 1 à 9 de la donation, ne se retenant au-

Digitized by Google

cuns droits et actions sur lesdits biens avec charges, pactes et conditions pour lesdits religieux célestins, de faire et accomplir ce qui suit :

« Premièrement. Ledit Montagnon, donateur, a fondé « deux messes basses, lesquelles il veut et ordonne être « perpétuellement dites à l'église paroissiale de Champa- « gne et au grand autel, par l'un des religieux célestins du « monastère, l'une de l'office des Cinq Playes de Notre « Seigneur Jésus Christ, et l'autre de l'office des tré- « passés, etc.

« *Item*. Lesdits religieux seront tenus comme ils ont « promis de célébrer lesdites messes, et davantage rece- « voir, loger et entretenir ledit Montagnon, donateur, en « leur maison et monastère et à leurs dépens, le fournir « d'habillements nécessaires selon son état et qualité de « séculier, et le nourrir et entretenir, en vie et vêtement « tant qu'il vivra, bien honnêtement selon son état, avec « condition et moyennant ce que ledit Montagnon, dona- « teur, obéira aux supérieurs dudit monastère toute sa vie « et en toutes choses licites et raisonnables qui lui seront « commandées et audit Montagnon possibles. »

« *Item*. Qu'il se confessera tous les mois de l'an et qu'il « recevra le Saint-Sacrement de l'autel toutes les princi- « pales solennelles fêtes de l'an, comme les frères rendus « oblats dudit monastère; *item*, qu'il ira et fréquentera « le service divin toutes les fêtes et dimanches, à savoir « qu'il sera aux premières Vêpres et Complies des fêtes « commandées, des samedis, et les jours de dimanches « et fêtes sera tenu d'être à tierce à la Grande Messe, « aux secondes Vêpres et à Complies, si les majeurs du « monastère ne l'emploient en autres choses, et ne pourra

Digitized by Google

« aller ni sortir hors ledit monastère, loin comme par « les villages des environs, *sans le savoir, congé et comman-* « *dement* du prieur ou sousprieur, et chacun jour ouvrier « *pourra* sortir pour aller *partout où on lui dira*, aux besognes « dudit monastère et aux affaires d'icelui après les bou- « viers, etc., et avoir le regard à la conservation des biens « dudit monastère et y faire son devoir comme si c'était « son bien propre. »

« *Item*. Qu'il sera tenu venir dîner et souper au couvent « les jours qu'il recevra le Saint-Sacrement de l'autel; « *item*, se contentera de la pitance que les majeurs ordon- « neront lui être donnée tant au couvent qu'à la cuisine « des valets; *item*, qu'il n'aura pour son boire, à chaque « réfection que chopinon; *item*, étant malade, lesdits « religieux seront tenus, comme ils ont promis, le faire « servir et le faire nourrir, et lui subvenir en choses qui lui « seront nécessaires comme aux oblats et à la fin de ses « jours lui faire ses obsèques et funérailles, comme aux « autres religieux dudit monastère, et sera sépulturé et « enterré où l'on a accoutumé enterrer les séculiers et les « frères convers rendus dudit monastère. »

Cette donation a été insinuée et enregistrée en la cour royale delphinale du baillage du bas Viennois et Valentinois au siège de Saint-Marcellin.

Montagnon et les frères Christophe de Remy, prieurs, et Simon Sobeyrand, procureur, religieux célestins « ont, « promis et juré par leur serment prêté, à savoir ledit « Montagnon, sur les Saints Evangiles *de Dieu touché* « *manuellement* et lesdits religieux mettant la main au port « en manière de religieux, perpétuellement attendre, tenir, « maintenir, garder et observer, et jamais ne venir au

Digitized by Google

« contraire, à peine de tous dépens, dommages et intérêts,
« et pour ce faire et attendre, se sont soumis et obligés à
« ladite cour royale delphinale du baillage de Saint-Mar-
« cellin, ordinaire d'Albon, royale de Boucieu, présidiale
« de Nismes, etc. »

Tels sont les quelques documents que j'ai pu me procurer au sujet de l'église de Champagne ; dans le prochain chapitre je m'efforcerai d'en faire la description tant dans son ensemble que dans ses détails.

L.-P. MOREL.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LE TESTAMENT

DU

PRÊTRE MARC CLÉMENÇON

Dans un travail historique publié par la *Revue du Lyonnais,* M. F. Richard nous a rappelé les origines si touchantes de l'œuvre toute lyonnaise de l'*Aumône générale.*

D'accord avec les justes exigences de la critique moderne, cette étude a été faite d'après les sources originales, c'est-à-dire que l'auteur n'a reculé devant aucune peine, et que rien, en fait de recherches et d'investigations dans le précieux dépôt des archives hospitalières n'a été par lui négligé pour présenter, avec toutes les garanties d'authenticité, l'histoire de la fondation et des débuts de cette institution vraiment digne de l'admiration des siècles.

La lecture de ce récit plein d'enseignements, m'a inspiré le désir de reproduire un document jusqu'à ce jour inédit. C'est le testament d'un modeste ecclésiastique, Marc Clémençon, de son vivant prêtre habitué de Saint-Nizier.

A l'exemple de la plupart de ses contemporains, il n'oublie point, dans ses dispositions dernières, les pauvres

Digitized by Google

de l'Aumône générale et les malades de l'Hôtel-Dieu. Son esprit de charité lui dicte donc, on faveur des malheureux les principales clauses de cet acte, témoignage suprême d'une bonté toujours prête à secourir l'infortune.

A ce titre, Marc Clémençon peut compter parmi les bienfaiteurs de nos établissements hospitaliers, et cette considération m'encourage à mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* le texte de son testament, daté du 3 avril 1666, tel que je l'ai trouvé au cartulaire de Saint-Nizier (vol. 3. G. 4558. Page 314). Assez originale, d'ailleurs, dans sa naïve rédaction, la teneur de cette pièce nous dépeint à merveille le caractère prévoyant, réfléchi, méticuleux même, du digne habitué qui donne à tous, parents et serviteurs, un témoignage d'affection. Il ne néglige aucun détail et n'omet aucune explication pour l'emploi qui devra être fait de l'héritage temporel qu'il abandonne ici-bas :

« Je Marc Clemençon prestre habitué en l'Eglise collé-
« giale et parossiale de Sainct Nizier de Lyon..... J'eslis
« ma sépulture dans la cave de la chapelle de la Saincte
« Trinité de lad. eglise de St Nizier, pour les frais funé-
« raires je m'en rapporte à mes herittiers (1).

« *Item*. Je fonde à perpetuite une messe basse tous les

(1) La confrérie de la Trinité fondée en 1306, était une des plus célèbres confréries de Lyon, avant 1790. Un acte du Chapitre de Saint-Nizier, du 4 novembre 1486, permit aux membres de cette dévote Société de « se faire bastir et construire une chapelle à la charge de la dotter et de payer pour chacun des confrères y enterrés trente sols outre les droits accoutumés. » Cette chapelle, contigue à celle des Buyer, maintenant sous le vocable de saint François-de-Sales, existe

Digitized by Google

« jours à l'autel de la chapelle de la susd. Saincte Trinite
« de lad. Eglise, laquelle sera celebrée incontinent apres
« celle de la Confrerie de l'office du jour avec une oraison
« pour un prestre deffunt quand il se pourra, et aussy pour
« mes bienfaicteurs, parents et amis, priant Messieurs du
« Chapitre de permettre que MM. les prebstres de lad.
« eglise la disent consecutivement les uns apres les autres
« ainsi qu'ils jugeront a propos priant aussi Messieurs les
« Courriers de lad. chapelle et confrerie d'en avoir le
« meme soin qu'ils ont pour l'autre qu'ils y font celebrer,
« pour laquelle fondation je donne et legue ma maison
« scise en rue Thomassin proche le petit St Jean, des
« Loyers de laquelle je veux qu'il en soit payé, employé
« deux cents livres pour lesd. messes a raison de 10 sols
« par jour, cinq livres pour la pension due sur icelle, douze
« livres pour la rente dont sera parlé cy apres, et le sur-
« plus en reparation et ornements de lad. chapelle, en
« ausmones aux pauvres malades de lad. paroisse ou pri-
« sonniers ainsy que lesdits sieurs jugeront plus a propos,
« m'en confiant entierement a eux pour ce regard, voulant
« en outre qu'au cas qu'ils soient tenus de payer des droits
« de milods ou autres droits seigneuriaux a la reserve de
« ceux qui seront deubs par mon deceds ils y emploient

---

encore aujourd'hui. Elle termine la série des chapelles latérales de la nef septentrionale de Saint-Nizier, près du chœur.

Les confrères de la Trinité tenaient auparavant leurs assemblées religieuses dans un étroit oratoire, situé dans le cimetière de Saint-Nizier, et détruit plus tard par les religionnaires, en 1562.

Les procès-verbaux et autres pièces concernant l'administration et le fonctionnement de cette pieuse association forment la matière du superbe manuscrit portant le n° 3056 du fonds Coste.

Digitized by Google

« ce qui leur restera des loyers, lesdittes deux cent livres « d'un coté, douze livres et cinq livres d'autre prealable- « ment levees, et au cas qu'il y eusse quelque difficulté ou « empechement a faire dire lesd. messes selon mon inten- « tion, je donne et legue lad. maison aux reverends peres « Carmes dechaussés de cette ville (2) a condition de « faire dire lesd. messes dans leur eglise, leur donnant « audit cas la liberté de disposer des loyers de lad. maison « comme bon leur semblera, en payant outre lad. pension « de cinq livres, à Messieurs de St Nizier la rente an- « nuelle de douze livres pour une grande messe des morts « que je fonde a perpetuite au grand autel le lendemain de « mon deceds, laquelle rente je veux aussi être paye par « lesdits sieurs Courriers au cas qu'ils jouissent de ladite « maison.

« *Item*. Je donne et legue à Mre Pierre Fraisse, prestre « habitué en lad. eglise de St Nizier, la somme de quatre « cent livres tournois avec ma chasuble, mes aubes, livres « et tout ce qu'il me doibt, payable apres mon deceds.

« *Item*. Je donne et legue la somme de deux cents livres « pour faire celebrer des messes basses durant un an audit « sieur Pierre Fraisse que je prie de les dire pour le « repos de mon ame et vingt livres au sieur Commis de la « sacristie pour fournir ce qui est necessaire.

---

(2) Le monastère des Carmes-Déchaussés, d'un effet si pittoresque au flanc du coteau de Montauban, fut fondé en 1617, par le marquis Philibert de Nerestang. L'église, commencée en 1618 ne fut achevée qu'en 1627; le portail qui y manquait ne fut élevé qu'en 1729. Le Consulat, en reconnaissance des services que ces religieux avaient rendus à la ville pendant les pestes de 1628 à 1643, leur fit élever, en 1650, un corps de bâtiment. (Et. Reynard. *Plan de Lyon religieux*.)

Digitized by Google

« *Item.* Je donne et legue la somme de quatre cent « livres pour faire dire et celebrer huit cents messes basses « des trepassés aux autels privilégiés le plus promptement « qu'il se pourra apres mon deceds.

« *Item.* Je donne et legue la somme de cent livres ou « plus pour etre distribués aux pauvres necessiteux de cette « paroisse de St Nizier incontinent apres mon deceds.

« *Item.* Je fonde a perpetuite a Notre-Dame de Vanoze « en Vivarès, une grande messe annuelle et perpetuelle « pour le repos des ames des deffunts honnetes Jacques « Clemençon et Louise Jurdit mes pere et mere, qui sera « celebrée le lendemain du jour des morts, et pour ce je « veulx qu'il soit payé la somme de cinq livres tournois « par an par André Guyon mon neveu, en deduction des « neuf cent livres qu'il me doit de reste de mon patri- « moine, les cinq livres faisant cent livres de principal, et « les autres huit cent livres restants, je les lui donne.

« *Item.* Je donne et legue aux pauvres de Notre Dame « de la Charité de Lyon, la somme de deux cent livres « tournois.

« *Item.* Je donne et legue a Françoise Vondry qui est a « présent à mon service, la somme de quatre cent livres « tournois outre ses gages qui lui seront deubs, et lui « donne aussy touttes les provisions qui se trouveront en « la maison, comme bois, charbons, vin et autres denrées, « les meubles de la cuisine, vaisselle d'estaingz, lict avec la « garniture et demi douzaine de lincieux si elle est a mon « service a mon deceds.

« *Item.* Je donne et legue a Andre Guyon, mon neveu, « outre les huit cent livres qui sont entre ses mains, la « somme de deux mille livres qui lui sera payée sur mes « autres biens que j'ay a Lyon par mes heritiers apres nom-

Digitized by Google

« més; de plus je donne et legue a un petit neveu qui est « enfant de la sœur dudit Andre Guyon, la somme de « deux cent livres tournois apres mon deceds payable par « mes heritiers apres nommés, comme de mesme touts les « autres legats cy dessus de gré a gré les uns apres les « autres sans qu'on puisse faire demande d'iceux que trois « mois apres mon deceds, et pour touts droits que lesdits « leguataires pourroient avoir et pretendre en mes biens « et hoyrie.

« *Item.* Je donne et legue a touts et chacun de mes « parents et alliés pretendants droit en mes biens et hoyrie « a chacun cinq sols pour une fois payable en faisant appa- « roir de leurs droits. Pour le reste de touts et un chacun « mes biens, meubles et immeubles, droits, noms, raisons « et actions présents et advenir generallement quelconques, « que je n'ay cy dessus donné ny legué, donneray, ny « legueray cy apres, mes debtes, legats et frais funéraires « preallablement payés et satisfaits sans forme ni figure de « procès, je faits, crée, institue et nomme de ma propre « bouche et institue mes heritiers universels de plein droit « et que j'ay escript icy de ma propre main, assavoir les « Pauvres de l'Aumone generalle de Notre Dame du pont « du Rhone de Lyon pour estre telle ma volonté, ausquels je « veux mes biens advenir de plein droit, prie Messieurs les « Recteurs et Administrateur des pauvres de se contenter « de ce qu'il y aura de bon apres mesdits legats payés et « debtes et d'accepter mon hoirie purement et simplement « leur prohibant et deffandant la detraction de la falcidie. « C'est ma disposition et ordonnance de derniere volonté, « cassant, révoquant et annullant touts autres testaments « et dispositions de derniere volonté que je pourrai cy « devant avoir fait voulant que le présent soit seul valable

Digitized by Google

« par touttes les meilleures formes et moyens qu'il pourra
« et devra mieux valloir de droict, en foy de quoy j'ay ecrit
« et fait mon present testament et signé de la main propre
« a Lyon, ce troisième avril mil six cent soixante six, ainsy
« est ma volonté.

CLEMENÇON.

Le testateur dut décéder au commencement de l'année 1669 car la publication de l'acte qui précède, faite en vertu d'un jugement de la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, porte la date du 31 janvier 1669.

Il est dit dans ce document, que « *...depuis quelques jours étant arrivé le deces de Mre Marc Clemencon...* »

Par acte capitulaire du 12 février 1669, Messieurs de Saint-Nizier acceptèrent les deux pensions stipulées en leur faveur au testament reproduit plus haut, et s'engagèrent à satisfaire aux charges et conditions prescrites par le donateur.

Quant à l'hôpital du pont du Rhône, nous voyons que les Administrateurs de cet établissement consentirent, avec un louable empressement, au généreux bienfait qui allait accroître le patrimoine sacré des malades confiés à leur sollicitude.

Nous lisons, en effet, dans Et. Dagier, sous la date de 1669, que *les recteurs ont fait acquitter les œuvres pies* « *qu'avait désirées Marc Clémenson, prêtre habitué de l'église* « *de Saint-Nizier, en instituant les pauvres de l'Hôtel-Dieu ses* « *héritiers universels* (3).

A. GRAND.

---

(3) Histoire chronologique de l'Hôpital général et grand Hôtel-Dieu de Lyon, etc. Tome I, p. 427.

Digitized by Google

LE DERNIER DES VILLEROY

Et sa Famille (*)

A sa mort, après seize années d'épiscopat, François-Paul se trouvait encore sous le poids des dettes qui avaient humilié sa jeunesse. Il n'avait rien payé, ou si ses dettes avaient changé de titulaires et d'objet, elles n'avaient rien perdu en nombre et en âpreté.

En montant sur le trône archiépiscopal, il n'avait pu payer les dix mille francs de droits exigés à chaque intronisation. Par faveur spéciale et vu sa position, la somme avait été réduite à huit mille livres. Rien n'y avait fait. De 1714 à 1731, malgré les immenses revenus dont il jouissait, il n'avait pu économiser de quoi se libérer.

A son décès, on fut obligé de vendre sa chapelle pour combler ce déficit.

Si la légende qui veut qu'un abbé de Villeroy ait été refusé comme membre du Chapitre de Saint-Jean, avant

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de juillet, août, septembre et octobre 1887.

Digitized by Google

son élévation au trône archiépiscopal, n'est point apocryphe, ce n'est certainement pas à Camille que cet événement est arrivé, comme certains recueils l'ont insinué, mais à son petit-neveu, qui en était digne à tous égards.

Depuis son enfance, Camille était Lyonnais. Depuis sa jeunesse, il avait fait preuve d'énergie et de capacité. Il avait trop d'esprit pour avoir fait la citation qu'on prête à l'abbé de Villeroy. Jamais le doyen n'aurait eu l'audace de faire au Gouverneur de la province la réponse citée par les historiens.

On connaît cette histoire. La voici à nouveau :

« L'abbé de Villeroy, dit M. Breghot du Lut, sans se prononcer sur la personnalité de cet abbé, mais en s'appuyant sur les chroniqueurs qui l'avaient précédé, n'avait pu obtenir des chanoines de Lyon d'être reçu dans leur Chapitre. Le roi le fit archevêque de Lyon, et le Chapitre lui rendit les devoirs accoutumés. Villeroy voulant se prévaloir de cet avantage, leur dit ces mots du psaume 117 : *Lapis quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli.* — L'un des chanoines, (Cochard dit : le Doyen,) lui répondit aussitôt par le verset suivant :

« *A Domino factum est istud, et est mirabile oculis nostris.* »

La leçon était aussi dure que méritée, mais jamais elle n'a été faite à l'illustre ami de Louis XIV. Nous la trouvons, au contraire, tout à fait applicable au prélat de Cour dont nous venons d'esquisser le portrait.

LOUIS-NICOLAS, son frère, fut le troisième duc de Villeroy; il était né à Paris, le 25 décembre 1663.

Digitized by Google

Tremblant devant son père, annihilé par les autres membres plus remuants ou plus brillants de sa famille, il ne joua jamais qu'un rôle effacé; ne fut nommé qu'en 1693 colonel du régiment de Lyonnais, c'est-à-dire à trente ans, tandis que ses aïeux avaient eu des places dès le berceau, et, la même année, obtint le grade, peut-être par compensation, de brigadier d'infanterie. Ce fut avec ce titre et ce grade qu'il fit campagne en Flandre et en Italie, assista aux batailles de Luzzara et de Ramillies et montra, sinon de la capacité, du moins toute la bravoure personnelle des gentilshommes d'alors. En 1696, en même temps qu'il devenait duc et pair à son tour, il était nommé maréchal de camp et, le 13 septembre 1702, lieutenant général.

Malgré ses titres et sa parenté, il se contenta de cette position et fit bien. S'il ne brilla pas au premier rang comme son père, il ne tomba point honteusement comme lui.

En 1708, il obtint la charge de capitaine des gardes du corps, en remplacement du maréchal, et en 1712, celle si importante et presque héréditaire de Gouverneur du Lyonnais.

Mais, font observer MM. Morin-Pons et Grisard, les historiens si autorisés des Villeroy, Louis-Nicolas ne prit ce titre qu'après la mort de son père, en 1730. De 1712 à 1730, ajoute M. Grisard, il est indiqué, sur les registres consulaires de la ville de Lyon, comme lieutenant général de la ville et des trois provinces et son père comme gouverneur. C'est donc avec raison que l'on doit reconnaître que Louis-Nicolas ne fut Gouverneur de Lyon et des trois provinces que de 1730 à 1734.

Il avait épousé Marguerite Le Tellier, fille de Louvois. Il la perdit le 23 avril 1711, ce qui ne parut par le troubler profondément.

Digitized by Google

« C'était une personne droite, naturelle, franche, sûre, secrète, dit Saint-Simon, de la défunte (bel éloge sous sa plume), qui, sans esprit (l'oreille de l'écrivain apparaît, même quand il parle de ses amis), était parvenue à faire une figure à la Cour et à maîtriser mari et beau-père... (Beau-père !... le maréchal !) Elle avait de l'humeur ; son commerce était rude et dur... Elle était bonne, vive et sûre amie (répétition qui prouve la sincérité de l'éloge), et les glaces ne lui coûtaient rien à rompre. Elle devenait personnage et on commençait à compter avec elle... Personne n'avait si grand air et ne parait tant les fêtes et les bals, où il n'était aucune beauté, et bien plus qu'elle, qu'elle n'effaçât. »

Elle prit la petite vérole à Marly et mourut à Versailles. « L'abbé de Louvois et le duc de Villeroy s'enfermèrent avec elle. Le premier en fut inconsolable, l'autre ne le fut pas longtemps et bientôt jouit du plaisir de se croire hors de page. Il n'était pas né pour y être. Son père, trop tôt après, le remit sous son joug. »

Terribles gens, terribles mœurs ! qu'il ne faut voir qu'à travers le prisme de l'histoire, les mirages de la poésie, les séductions de la peinture, l'éloquence des panégyristes ou des orateurs, et non avec le microscope décourageant des Mémoires secrets.

De ce mariage, outre deux fils, il avait eu deux filles, mariées, l'une au duc d'Harcourt, l'autre au duc de Boufflers et, plus tard, en secondes noces, au maréchal de Luxembourg. Ces mariages de race et de convenances ne furent pas heureux. Élevées dans une Cour cyniquement corrompue et dans une famille profondément libertine, les deux jeunes femmes suivirent les exemples qu'elles avaient sous

Digitized by Google

les yeux et, allant plus loin encore, eurent le talent incroyable de scandaliser des contemporains difficiles à émouvoir. Mais si tout se fait, tout se juge, se pèse et se châtie et, à l'effroi de la postérité, un châtiment terrible approchait.

Louis XV fut le coupable,
Louis XVI fut le puni

a dit le poète. En flétrissant cette génération qui fit tant de mal à la France, faisons la part de tous et ne nous lassons pas de montrer les plus criminels assis aux plus hauts degrés.

FRANÇOIS-LOUIS DE NEUFVILLE, d'abord duc de Retz, puis quatrième duc de Villeroy, était fils aîné de Louis-Nicolas de Neufville et de dame Marguerite Le Tellier; il était par conséquent petit-fils de François de Neuville, deuxième duc de Villeroy, pair et premier maréchal de France; il était né à Versailles le 7 mars 1695; il avait à peine vingt-un ans quand il épousa Renée de Montmorency-Luxembourg.

Un hasard heureux nous a fait rencontrer son contrat de mariage, pièce inédite, peu connue, sinon inconnue et nous la donnons avec d'autant plus d'empressement qu'elle met en scène officiellement non seulement la famille qui nous occupe, mais ses alliés et, qui mieux est, donne un aperçu de ce que pouvait être un mariage princier au commencement du XVIIIe siècle. C'est de l'histoire prise sur le vif. Si on nous trouve un peu sérieux, qu'on nous pardonne en faveur de l'exactitude et de la vérité.

« Le 14 avril 1716, fut signé, à l'hôtel de Luxembourg, à Paris, le contrat de mariage entre :

Digitized by Google

« Haut et puissant seigneur, Monseigneur François-Louis de Neufville, marquis de Villeroy, colonnel du régiment lyonnois, lieutenant du Roy et lieutenant-général en survivance de la ville de Lyon, pays de Lyonnois, Forets et Beaujollois, demeurant à Paris, en l'hôtel de Monseigneur le maréchal duc de Villeroy, son aïeul, rue Thorigny, paroisse de Saint-Gervais, fils de très haut et très puissant seigneur, Monseigneur Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy et de Beaupréau, pair de France, lieutenant-général des armées du Roy, gouverneur en survivance et lieutenant de sa ditte Majesté des dittes villes de Lyon, pays lyonnois, Forets, Beaujollois, capitaine de la première et plus ancienne Compagnie françoise des Gardes du corps de Sa Majesté, et de deffunte très haute et très puissante dame, Madame Marguerite Le Tellier, duchesse de Villeroy, son épouse; assisté et autorisé en la présence et du consentement dudit seigneur, duc de Villeroy, son père, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de Richelieu, paroisse Saint-Roch, et de très haut et très puissant seigneur, Monseigneur François de Neufville, son aïeul paternel, duc de Villeroy, pair et premier maréchal de France, chevalier des Ordres du Roy, gouverneur de la personne de Sa Majesté, conseiller du Roy en tous ses conseils et au conseil de Régence, chef du conseil royal des Finances et de celui du Commerce, ministre d'Etat, gouverneur de la ville de Lyon, pays Lyonnois, Forets, Beaujollois, demeurant à Paris, au palais des Thuilleries, paroisse Saint-Germain-Lauxerrois, ledit seigneur marquis de Villeroy pour luy et en son nom, d'une part :

« Et très haut et très puissant seigneur, Monseigneur Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, de Montmorency et d'Epiney, pair,

Digitized by Google

premier baron chrétien de France, prince de Tingry, souverain d'Aigremont, comte de Ligny, marquis de Bellevaut, baron de Mello, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy de la province de Normandie, demeurant à Paris, rue Neuve, après la porte Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, au nom et comme stipulant en cette partie pour très haute et très puissante demoiselle, Mademoiselle Renée de Montmorency-Luxembourg, fille du dit seigneur, duc de Luxembourg et de deffunte très haute et très puissante dame, Madame Marie-Gillone de Gilliers de Clérambault, jadis son épouse, demeurant à l'hôtel de Luxembourg, à ce présent et de son consentement pour elle et en son nom d'autre part :

« Lesquelles parties, au sujet du futur mariage d'entre le dit seigneur, marquis de Villeroy, et la dite demoiselle de Luxembourg ont volontairement reconnu avoir fait, par ces présentes, tels traittés et conventions en suivent (*sic*), en la présence et de l'agrément de très haut, très puissant et très invincible monarque Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre; très haute, très puissante et très excellente princesse, Madame Marie-Louise-Élisabeth, fille de France, duchesse de Berry; très haute, très puissante et très excellente princesse, Madame Élisabeth-Charlotte, duchesse douairière d'Orléans ; très haut, très puissant et très excellent prince, Monseigneur Philippe d'Orléans, petit-fils de France, duc d'Orléans, de Chartres, de Valois, de Nemours, de Montpensier, régent du royaume; très haute, très puissante et très excellente princesse, Madame Marie-Françoise de Bourbon, duchesse d'Orléans, son épouse; très haut, très puissant et très excellent prince, Monseigneur Louis d'Orléans, duc de Chartres; très haute, très puissante et très excellente prin-

Digitized by Google

cesse, Madame Anne, palatine de Bavière, princesse douairière de Condé; très haute, très puissante et très excellente princesse, Madame Marie-Thérèse de Bourbon, princesse, seconde douairière de Conty; très haut, très puissant et très excellent prince, Monseigneur Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, prince souverain de Dombes, comte d'Eu, sur-intendant de l'éducation du Roy, colonel général des suisses et grisons et des carabiniers, grand maître de l'artillerie de France, gouverneur de la province de Languedoc; très haute et très puissante princesse, Madame Louis-Bénédicte de Bourbon, duchesse du Maine, son épouse; très haut, très puissant et très excellent prince, Monseigneur Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, colonel-général des suisses et grisons et carabiniers, grand maître de l'artillerie, gouverneur de la dite province de Languedoc en survivance; très haut et très puissant prince, Monseigneur Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, gouverneur de Guyenne, et encore en la présence des seigneurs et dames leurs parents et amis, cy après nommés, scavoir : de la part dudit seigneur, marquis de Villeroy, de Monseigneur François-Camille de Neufville, marquis de Villeroy, son frère; de Monseigneur François, marquis Darcourt (*sic*); Madame de Neufville de Villeroy, son épouse; de Monseigneur l'abbé de Lorraine; de Monseigneur le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France en survivance et Mademoiselle de Lorraine ses cousins et cousines paternels; de Monseigneur le marquis de Courtanvaux; de Monsieur le marquis de Souvré; de Monsieur l'abbé de Louvois, ses oncles maternels; de Madame la duchesse de la Rochefoucault, sa tante maternelle; de Mesdames les marquises de Courtanvaux et de Souvré; de Messieurs les marquis et chevalier de Louvois,

Digitized by Google

ses cousins maternels; de Monseigneur de la Roche-Guyon, son cousin maternel;

« Et de la part de Mademoiselle de Luxembourg, de Monseigneur le duc de Montmorency, son frère; de Monseigneur le comte de Ligny, aussi son frère; de Monseigneur le prieur de Ligny, son oncle; de Monseigneur le duc d'Olonne, son cousin; de Madame la duchesse d'Olonne, son épouse; de Monseigneur le duc de Luynes; de Madame la duchesse de Luynes, son épouse, cousine de Madame la duchesse de Chevreuse; de Madame la duchesse de Brissac, première douairière de Monseigneur le duc de Tresme; de Monseigneur le duc de Chaulnes; de Madame la marquise de Sassenage; de Monsieur le marquis de Leuze; de Madame son épouse; de Monsieur le comte de Fiennes et de Madame de Harlay;

« C'est à scavoir que le dit seigneur, duc de Luxembourg, a promis donner en mariage la ditte demoiselle Marie-Renée de Montmorency-Luxembourg, sa fille, de son consentement, au dit seigneur François-Louis de Neufville, marquis de Villeroy, lequel de sa part, assisté et autorisé de mes dits seigneurs duc et maréchal duc de Villeroy, ses père et aïeul, a promis la prendre pour sa femme et légitime épouse. Lequel mariage les parties promettent réciproquement faire célébrer en face de Sainte Eglise, le plus tôt que faire se pourra. »

Suivent ici les conventions matrimoniales et toutes les stipulations concernant la fortune des deux jeunes époux.

Ces détails sont trop longs pour que nous les rappelions; toutes les éventualités sont prévues et particulièrement si les époux mouraient sans enfants ou s'ils n'avaient que des filles.

Digitized by Google

N'y a-t-il pas de quoi glacer l'amour des fiancés les plus épris quand on met de pareilles prévisions sous leurs yeux?

Mais c'est ainsi.

« Fait et passé à Paris, scavoir, à l'égard de Sa Majesté, au Palais des Thuilleries ; et pour Madame la duchesse de Berry, Madame duchesse douairière d'Orléans, Monsieur le duc et Madame la duchesse d'Orléans, et Monseigneur le duc de Chartres, au Palais-Royal, le sept avril ; pour mes seigneurs et dames, les autres princes et princesses du sang, le treize du dit mois d'avril, en leurs hôtels ; et pour les parties contractantes et mes seigneurs et dames, leurs parens et amis, en l'hôtel du Luxembourg cy devant désigné, le quatorze dudit mois d'avril, après midy, l'an mil sept cent seize, et ont signé ainsi : Louis ; Marie-Louise-Elisabeth ; Elisabeth-Charlotte ; Philippe d'Orléans ; Marie-Françoise de Bourbon ; Louis d'Orléans ; Anne, palatine de Bavière ; Marie-Thérèse de Bourbon ; Louis-Auguste de Bourbon ; Louise-Bénédicte de Bourbon ; Louis-Auguste de Bourbon ; Louis-Charles de Bourbon ; Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy ; Montmorency-Luxembourg ; François de Neufville ; François-Louis de Neufville, marquis de Villeroy ; Marie-Renée-Bonne de Montmorency-Luxembourg ; François-Camille de Neufville, marquis d'Alincourt ; François d'Harcourt ; Neufville-Villeroy-d'Harcourt... »

Nous nous arrêtons aux principaux et demandons grâce pour le reste.

Le jeune époux succéda, en 1722, aux honneurs de son père et devint, après la mort de celui-ci, gouverneur du Lyonnais et capitaine des gardes du corps. Il mourut à Versailles, le 13 décembre 1765 ; il était pourvu de son

Digitized by Google

Gouvernement depuis 1734. Il ne laissa pas de postérité.

C'est lui qui donna son nom au quai de Retz, un des plus beaux de Lyon. Par une délibération du 1er septembre 1740, le Consulat lyonnais, continuant ses traditions de flatteries, ne trouva pas de plus belle appellation pour la nouvelle chaussée. Le consentement que voulut bien accorder le prince à cet arrêté, constitue l'acte le plus connu de son administration.

FRANÇOIS-CAMILLE D'HALINCOURT, plus tard, aussi duc de Villeroy, était le second fils de Louis-Nicolas. Il fut lieutenant du roi au Gouvernement du Lyonnais, sous l'administration de son frère, et eut pour fils Gabriel-Louis, notre héros, que nous avons laissé un instant pour étudier sa famille et connaître ses aïeux.

Au moment où nous sommes, la Cour s'amusait. Peu satisfait de la rigide piété de la reine, le roi voltigeait de femme en femme et jetait son cœur à tous les vents. Les courtisans faisaient comme le roi, et la famille de Villeroy imitait les courtisans, si elle n'était pas à leur tête. Sa fortune brillait d'un vif éclat. De grands biens, de grands honneurs la maintenaient au premier rang. De loin, la position paraissait aussi complètement inattaquable qu'enviée ; aussi, tous ses membres affolés se livraient-ils à la frénésie du plaisir, sans voir combien leur race devenait fatalement étiolée, faible, abâtardie ; combien la bourgeoisie instruite et riche se préparait, par l'idée et le travail, à s'emparer du pouvoir ; tandis qu'au-dessous d'eux tous, dans l'obscurité et le silence, le peuple, avide lui aussi d'instruction, de bien-être et de souveraineté, devenait rebelle au joug, impatient des liens qui l'enserraient, mécontent de payer seul, de payer toujours et rêvait déjà peut-être de devenir

Digitized by Google

quelque chose, dans un temps que les prophètes lui disaient peu éloigné.

« Les peuples jugent leurs maîtres à leurs œuvres », a dit un penseur. En France, les maîtres du passé abdiquaient dans la honte, laissant fatalement la place bientôt à prendre par les maîtres de l'avenir.

On voyait partout reluire et briller le colosse d'or, sans apercevoir les pieds d'argile que couvrait encore un manteau de soie et de velours, mais que le moindre choc pouvait briser sans retour.

Nous voici revenu à notre point de départ, au manuscrit précieux acheté par la ville de Lyon, à notre étude sur le dernier rejeton des Villeroy, à ce faible enfant chargé d'un si grand nom, à qui se rattachaient de si vives espérances et qui devait disparaître misérablement dans l'engloutissement général.

GABRIEL-LOUIS, marquis, puis sixième duc de Villeroy, était né, ainsi que nous l'avons dit, à Paris, le 8 octobre 1731. Son père étant décédé le 26 décembre 1732, le Conseil de famille, réuni le 2 janvier 1733, avait nommé primitivement le sieur Palatte, tuteur onéraire de Monseigneur le marquis, seul et unique héritier de feu le seigneur duc de Villeroy.

Les biens possédés par le jeune marquis consistaient, entre autres :

Dans les terres de Maraye et de Saint-Mardz, venues de la maison de Louvois ;

Dans plusieurs parties de rentes sur Monseigneur le duc de Villeroy, son oncle ;

Dans plusieurs parties de rentes sur la ville de Lyon et l'ancien clergé ;

Digitized by Google

Enfin, dans les deux tiers du droit des coches de la Saône ; cette seule partie faisait dix mille livres.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette énumération dans laquelle il faudrait englober les immenses héritages des Lesdiguières et des Créquy, des Gondy et des Nemours, qui firent entrer Vizille et d'autres terres du Dauphiné dans la fortune des Villeroy, outre la couronne princière de Neuchâtel qui faillit leur échoir et leur fut enlevée par l'heureux, actif et vigilant électeur de Brandebourg, dont l'ambition ne devait pas s'arrêter là.

C'était donc dans un berceau presque royal qu'était né le faible et pâle Gabriel-Louis, héritier des Villeroy. Sébastien Vigner, homme d'affaires habile, ayant remplacé le sieur Palatte dans l'administration de tous ces biens, les revenus augmentèrent. Ils grandirent encore, dès le 17 mai 1734, par la lieutenance générale du Lyonnais que le roi lui accorda ce jour même, à la mort du duc de Villeroy, pour en jouir à partir du 1er mai.

Les biens de la succession de Monseigneur Louis-Nicolas, duc de Villeroy, décédé le 22 avril 1734, ne furent partagés que le 9 mai 1737.

La famille du jeune marquis ayant cru qu'il était lésé par l'attribution des terres de Bretagne qui lui avait été faite, il fut procédé à un nouveau partage, par acte du 22 mars 1738. D'après ce nouvel acte, au lieu des terres de Bretagne, La Garnache et Beauvoir, on lui attribua celles de Pouancé, en Anjou, et La Guerche, en Bretagne, plus 27,696 livres 18 sols et 9 deniers de rentes à prendre sur les Gabelles du Dauphiné.

Par sentence du 22 décembre 1738, la dépense pour la personne du dernier rejeton des Villeroy, l'espoir de la race,

Digitized by Google

fut réglée à compter du 8 octobre 1738, qu'il avait eu l'âge de sept ans accomplis, jusqu'à ce qu'il eût celui de onze ans.

Sa maison fut dès lors fixée, ainsi que nous l'avons dit précédemment, à : un précepteur, deux valets de chambre, deux laquais, un cocher et un postillon. Il fut déclaré qu'il aurait deux équipages et trois chevaux.

« Ces dépenses, ajoute notre manuscrit, ont eu lieu chez Mme la maréchale de Boufflers (sa tante), jusqu'au 25 janvier 1739, qu'elle mourut, et depuis ledit jour, chez Monseigneur le duc de Villeroy. »

On se perd volontiers au milieu de tous ces comptes, ces ventes, ces achats et de tous ces noms qui nous intéressent peu, quand ils ne touchent pas notre Ville; mais l'attention se réveille chaque fois que, dans ces grands revenus, il est question de nous. Ainsi, nous avons vu avec intérêt que le privilège du droit des coches de la Saône avait été affermé, en 1728, moyennant 10,000 francs par an, et que le bail leur fut renouvelé, aux mêmes conditions, le 1er juillet 1738, en présence de Mme la duchesse d'Halincourt.

En résumé :

« Du 17 may 1734, jusqu'au 1er janvier 1739, la recette est montée à.	1,113,127 liv. 13 s. 1 d.
« La dépense à 765,752 liv. 6 sols 7 deniers.	926,464 liv. 8 s. 11 d.
« La reprise à 160,712 liv. 2 sols 4 deniers.	
« Partant, le reliquat est de.	186,663 liv. 4 s. 2 d.

« Laquelle somme est en dépôt dans les coffres de la tutelle. »

Digitized by Google

Nous reprenons :

« La recette du présent compte monte à un million cent treize mille cent vingt-sept livres, treize sols, un denier.

« La dépense et la reprise : à neuf cent vingt-six mille quatre cent soixante et quatre livres, huit sols, unze deniers.

« Partant, la recette excède la dépense de cent quatre-vingt-six mille six cent soixante et trois livres, quatre sols, deux deniers.

« Laquelle somme, le comptable a justifié estre en dépôt dans les coffres de la tutelle, par la représentation des actes de dépôt cy dessus dattez.

« Pourquoy, nous, duc de Villeroy, en notre qualité de tuteur honoraire du marquis de Villeroy, notre neveu mineur, en présence du Conseil de la tutelle qui a veu, examiné et apostillé tous les articles dudict compte, déchargeons le comptable de l'employ qu'il étoit obligé de faire comme tuteur de notre dit neveu, attendu que ces fonds ont été accumulés et conservés pour faire une acquisition en fonds de terre qui pût convenir à notre dit neveu, tant pour employer ces dits fonds que ceux qui proviendront, à l'avenir, des épargnes de ses revenus, ce qui n'a encore pu estre fait, mais ce que l'on est prest d'exécuter, par l'acquisition qui est arrêtée des terres : Doyron, Montcontour et Cursay, de laquelle somme de cent quatre-vingt-six mille six cent soixante et trois livres quatre sols deux deniers, ensemble de celle de cent soixante mille sept cent douze livres deux sols quatre deniers, à laquelle monte la reprise dudit compte, le comptable sera tenu de se charger en recette dans le premier compte qu'il rendra.

« Et ont été les pièces justificatives de la recette et depense du présent compte remises ès mains du comptable pour les représenter quand besoin sera. Fait et arrêté dou-

Digitized by Google

ble, à Paris, le vingt cinquième jour de juin mil sept cent trente neuf. Celui cy pour le comptable. »

(*Signatures autographes*).

Le duc de VILLEROY.

VIGNER, NORMANT (*notaire*). COCHIN (*id.*)

Malgré les soins et l'air de Saint-Mandé, la santé de ce frêle enfant était des plus précaires. Fleur étiolée, elle avait grand' peine à s'épanouir. Nous rencontrons encore, à la page 31, trois nouveaux articles dont nous serions fâché de priver nos lecteurs :

« ART. V. A M. Penavaire, pour dépense à l'occasion du lait d'ânesse qu'a pris ledit seigneur, au mois de septembre 1739, suivant le Mémoire arrêté par M. Quesnay, et quittance au pied, du 6 février 1740 : 140 livres 4 sols. »

Nous disons bien : cent quarante livres quatre sols de lait d'ânesse consommé, en un seul mois, par un enfant de cinq ans!

La famille de Villeroy paya.

On eût acheté la nourrice pour ce prix.

« ART. VI. A M. Capperon, pour avoir tiré deux dents audit seigneur, à Villeroy, et visiter à Paris, en 1739, suivant sa quittance du 23 janvier 1740. 144 livres. »

Fournisseurs, commensaux, gens de livrée, ferreurs de mule, donneurs d'onguent et de panacée, que de sangsues!

Deux dents de lait arrachées, cent quarante-quatre livres, compte rond. Le caissier paya.

Digitized by Google

« ART. VII. A M. Isez, chirurgien, pour une saignée, au mois de septembre 1739, à l'occasion d'une chute que ledit seigneur fit de son lit; quittance du 19 février 1740. 24 livres. »

Ce n'était pas cher pour l'émotion causée à la famille et au noble enfant par cette chute du haut d'un lit. Quel malheur eût pu s'en suivre! Nous entendons d'ici les cris de la domesticité et nous en frémissons; pauvre marquis!

Peut-être une poignée de verges eût-elle suffi; on ne s'en servit pas.

On saigna et la famille paya sans hésiter, car en marge de chaque note, on lit d'une autre écriture : *Alloué.*

Ici finiront nos emprunts que nous aurions pu prolonger à l'infini; mais, sans doute, en avons-nous assez dit pour montrer l'intérêt que porte en lui le manuscrit de la ville de Lyon. Dans ses trois cents pages, on trouve un reflet de la société d'alors, si cruellement décrite par Saint-Simon, mais l'inventaire des Villeroy ne donne pas une indication, pas un mot dont on puisse se servir pour combattre ou contredire le terrible justicier.

La société française, la société de la Cour était bien finie. Les vertus guerrières de la noblesse ne brillaient plus qu'isolément et de loin en loin. On les retrouvait parfois, avec la sagesse, l'ordre et l'économie dans quelques châteaux de la province, au fond de certaines contrées isolées, loin des grands centres; mais à Paris, mais à Versailles, la corruption était d'autant plus grande que les exemples funestes venaient de plus haut.

Ne craignons pas de porter le scalpel sur les plaies honteuses du pays; c'est seulement ainsi qu'on peut les guérir.

Nous ne savons si le jeune Gabriel-Louis sut s'affranchir

Digitized by Google

du joug; si, plus sage que ses aïeux, ses oncles, ses tantes et tous ceux qui l'entouraient, il sut vaillamment servir sa patrie, sagement administrer son Gouvernement et mériter les louanges que Lyon lui prodiguait. Nous ne savons si la dignité de sa vie répondait à la hauteur de son rang et de sa fortune? Il a laissé peu de traces de son passage sur la terre et nous ne l'en blâmerions pas si la faiblesse de ses derniers moments n'indiquait pas un effacement dans l'éducation, un manque de virilité dans le caractère.

Par contre, nous conseillerons à ceux qui s'élèvent au-dessus du vulgaire de prendre garde à leurs vices ou à leurs faiblesses, car d'en bas on est bien placé pour tout voir, et ce n'est ni la pourpre, ni la fortune, ni les lauriers, qui arrêteront la revanche de la postérité.

C'est avec des courtisans comme lui que le malheureux roi laissait perdre notre empire des Indes, nos colonies, notre gloire. Pourvu qu'on eût la paix avec l'Angleterre et qu'on pût danser à la Cour, n'était-on pas assez heureux?

Le 7 juin 1746, une ordonnance de M. le duc de Villeroy défendit aux gens de livrée d'entrer aux spectacles sous peine de prison. Jusqu'en 1790, les affiches du Grand-Théâtre commençaient ainsi : « Les comédiens de Monseigneur le duc de Villeroy donneront aujourd'hui... »

Le 13 janvier 1747, en pleine enfance, il épousa Jeanne-Louise-Constance d'Aumont, d'un an plus âgée que lui. Née le 11 février 1731, elle était fille de Louis-Marie-Augustin, duc d'Aumont, pair de France et de Victoire-Félicité de Durfort-Duras. Pour la naissance, sinon pour la fortune, elle était digne d'entrer dans la maison des Villeroy; mais par quelles considérations ce mariage fut-il rêvé, conduit et conclu? Il y a là un mystère que nous n'avons pu approfondir.

Digitized by Google

En ce moment, ce jeune époux de quinze ans était maréchal de camp et gouverneur du Lyonnais. Que pouvait être ce pauvre maladif adolescent comme époux, comme officier et comme administrateur ? Il est vrai qu'il n'était gouverneur qu'en espérance, car ce ne fut qu'en 1763, par la démission volontaire de son oncle Louis-François-Anne, duc de Retz et de Villeroy, qu'il fut nommé réellement par le roi gouverneur de nos provinces et gouverneur particulier de la ville de Lyon et ce ne fut même que le 29 janvier 1765, que les lettres de provision furent enregistrées à la sénéchaussée de notre ville.

Avec un pareil époux, est-il étonnant que la future duchesse de Villeroy ait fait parler d'elle ? Aimante, ardente, aventureuse, elle cultiva les lettres, les arts, et ne sut pas repousser tous les hommages. Un enfant l'eût sauvée sans doute; elle n'eut pas le bonheur d'en avoir. Elle s'en consola, triste consolation, en se créant une bibliothèque de choix qui montrait son goût parfait, uni à des connaissances sérieuses. On voit aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale, un certain nombre de volumes qui lui ont appartenu. On les reconnaît à leur riche reliure, sortie des mains des maîtres d'alors, et aux armoiries qu'elle avait fait frapper sur les plats : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes ancrées de même* qui est de Villeroy, accolé d'Aumont, qui est *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes du même, posées 2, 2, en chef et 1, 2, en pointe.*

Outre sa bibliothèque dont le souvenir est resté dans la mémoire des bibliophiles, elle a laissé plusieurs ouvrages écrits avec élégance, esprit, ardeur; on sentait le cœur de la femme sous la plume de l'écrivain et jusques dans les polémiques agressives où la politique la jeta, on retrouve des qualités dignes de sauver son nom de l'oubli.

Digitized by Google

Quant à lui, aussi indolent qu'elle était ardente; aussi indécis qu'elle était active et indépendante, il vint peu à Lyon, s'occupa le moins possible de son Gouvernement et, jusqu'à la catastrophe qui finit ses jours, se laissa conduire par les hommes et les événements. Avait-il pris part aux luttes de nos armées? Nous ne le pensons pas. Il n'en fut pas moins nommé chevalier des Ordres du roi, en 1773, par Louis XV et lieutenant général, en 1781, par Louis XVI, également favori de tous les rois, qu'ils fussent grands ou petits, pacifiques ou conquérants, libertins ou vertueux. Le système ne lui importait guère, et comme lui, nombre de courtisans ne changeaient pas. Ils étaient comme la domesticité et le mobilier, ils faisaient partie de la maison.

Une pensée cruelle, cependant, semblait torturer sa vie; en lui allait finir la brillante famille des Villeroy. Dès lors, à quoi bon le souci des domaines, des charges et des châteaux? Pour simplifier son existence, il vendit, en 1775, le magnifique domaine féodal que la famille des Lesdiguières lui avait offert à sa naissance. Ne quittant plus Versailles que pour Paris ou Villeroy, il vendit le château princier de Vizille et les terres qui l'entouraient à un grand industriel, M. Claude Périer, qui convertit la demeure du connétable en une manufacture, dès l'abord, une des plus considérables de France. En faisant ce sacrifice qui dut lui être douloureux, s'il tenait à l'illustration de sa race, le faible et doux héritier des Villeroy n'avait fait que suivre l'exemple peu flatteur de son aïeul, le maréchal François de Villeroy qui déjà, en 1719, avait vendu à la ville de Grenoble le palais qu'il possédait dans cette ville et le jardin si élégant qui le joignait.

Le palais de Grenoble et le château de Vizille étaient deux chefs-d'œuvre d'architecture, deux monuments pré-

Digitized by Google

cieux par leur beauté et par les souvenirs qu'ils rappelaient. Mais le vide se faisait autour des Villeroy, la fatalité allait s'attacher à leurs traces. Le Colosse était encore debout, mais peu à peu, une pierre en tombait, un fragment s'en détachait. En écoutant l'orage qui s'approchait, menaçant Versailles, la noblesse et la royauté, on pouvait déjà prévoir que bientôt les pieds d'argile ne pourraient plus supporter les épaules d'or du géant.

A propos d'un manuscrit, nous avons fait une histoire. A propos d'un compte de tutelle, nous avons été entraîné à parler des aïeux de l'enfant dont nous contemplions le berceau. A présent, ces comptes étant rendus, notre tâche est-elle achevée? Il nous semble que nous ne pouvons nous arrêter ici, et que nous devons aller jusqu'au dernier jour de ce dernier rejeton de tant de familles princières, quelque douloureux que soient ces souvenirs, quelque tristesse qui doive en rejaillir sur notre ville si fanatique du nom des Villeroy.

Un décret de l'Assemblée nationale du 15 janvier 1790, divisa le royaume en quatre-vingt-trois départements; un autre du 19 juin, supprima les titres de noblesse; il n'y eut plus ni duc de Villeroy, ni marquis de Neuville; le 20 février 1791, les gouverneurs de province furent supprimés, celui du Lyonnais comme les autres. Le 3 septembre, une nouvelle Constitution fut proclamée; le 13, le roi l'accepta. C'était le vieux monde qui s'écroulait, l'ancienne société qui disparaissait. Les événements, dès lors, se précipitèrent. Le 21 septembre 1792, la Convention décréta l'abolition de la royauté; le 21 janvier 1793, Louis XVI monta sur l'échafaud. Ce fut la fin.

Que faisait, pendant ce temps, le capitaine des gardes du corps du roi, le gouverneur de Lyon, l'officier supérieur nommé, en 1781, général commandant des armées fran-

Digitized by Google

çaises? Le gentilhomme qui avait dans ses veines le sang belliqueux des Lesdiguières et des Boufflers? Il n'émigra pas, et il fit bien. Il ne songea ni à se jeter dans le Bocage, ni à soulever les paysans du Dauphiné ou du Forez, et il fit encore mieux. Mais, où il manqua de fidélité et de vaillance, c'est en ne songeant pas même à protéger le roi de son épée, pas plus à Versailles qu'aux Tuileries.

Tremblant, se ralliant aux idées nouvelles pour sauver sa tête, il chercha d'abord à se faire oublier. Il essaya de se cacher, tantôt dans son hôtel de la rue de Varennes, tantôt à Villeroy. Se voyant de plus en plus compromis par son nom, sa naissance et sa fortune, il afficha des opinions républicaines, se proclama et se crut sans-culotte, et finit par s'entourer de gens du peuple qu'il paya et qui promirent de le sauver.

Rien n'y fit et ce fut en vain qu'il se berça de l'espoir d'échapper à l'échafaud.

Un jour, il fut arraché de sa demeure, enlevé à ses domestiques dont sa bonté l'avait fait adorer et qui le suivirent. On le conduisit dans ces terribles prisons de la Convention qui ne rendaient pas leur proie, et il ne revint pas.

Inoffensif par lui-même, nul dans les destinées de la nation, qui aurait pu l'épargner sans danger pour elle, il périt, le 28 avril 1794, à côté du dernier des intendants de la Généralité de Lyon, l'infortuné Jean Terray.

Avec eux moururent, sous le même couperet, le comte de La Tour du Pin, ci-devant noble; le comte d'Estaing, amiral, que ses victoires navales et son récent dévouement à la Révolution ne purent sauver; un conseiller d'État, trois avocats, un chirurgien, un obscur marchand de tabac, une religieuse. Ce fut le bilan de la journée. Noblesse, peuple,

Digitized by Google

clergé, magistrature, tous furent jugés égaux devant la mort. Tous y passèrent.

La dernière duchesse de Villeroy, la spirituelle et malheureuse Constance d'Aumont, la sœur des Villequier et des d'Aumont-Mazarin, ne reparut que plus tard, mais vieille, cassée et ruinée. Elle ne s'abandonna point, cependant, au désespoir et, courageusement, elle demanda des consolations et peut-être un appui à la littérature. Femme de lettres éminente, elle donna des articles pétillants de verve et d'originalité dans la feuille si connue *Les Actes des Apôtres ;* traduisit l'*Histoire de la Grèce*, de Gillies Goldsmith et laissa un nombre considérable de manuscrits.

Simple, aimable, gaie, malgré sa profonde infortune, elle mourut à Versailles, le 1er octobre 1816; triste exemple que le malheur peut atteindre les plus hautes têtes, sans que couronne ou laurier puisse en préserver.

Aimé VINGTRINIER.

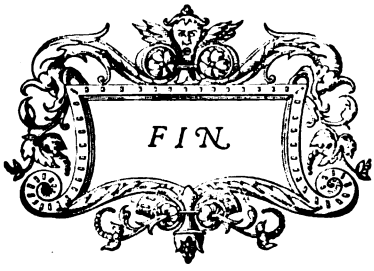

Digitized by Google

LA BOUCLE D'OR (*)

Le dimanche suivant, Jean Michel s'en fut rendre visite à la famille Bonin, pour s'informer, disait-il, si personne n'avait été fatigué à la suite de la noce. A son grand désappointement, il fut reçu par M. et Mme Bonin seuls.

Il n'était pas de ceux qui prennent par quatre chemins. Après avoir réfléchi huit longs jours, il confia sa peine à Mme Jauffrey, lui disant tout uniment qu'il avait envie d'épouser Garite Bonin et qu'il se croyait sûr d'être agréé par elle.

Mme Jauffrey se récria d'abord, observant à Jean que sa nièce n'avait pas dix-huit ans et que, d'autre part, sa sœur devait certainement conserver quelques visées sur M. Julien. « Je sais bien, ajoutait-elle, que la Garite est un enfant d'adoption et que, de ce fait, il se présentera des difficultés; mais Mme Bonin est femme à se tirer d'un pas difficile.

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* d'octobre 1887.

Digitized by Google

— « On a toujours dit, répliqua Jean, qu'on ne mettrait pas la Garite en ménage avant qu'elle ait atteint sa majorité. Moi, de mon côté, je ne puis, par suite de la disparition de mon père, contracter aisément mariage avant mes vingt-cinq ans accomplis. Je suis donc en pourparler pour entrer comme contremaître dans une usine que le patron de M. Bonin monte au fond du Dauphiné. Le père de Mlle Garite, j'y compte bien, me prêtera son appui. Cette combinaison offrirait le double avantage de m'aider à conquérir une position et d'éviter, par un éloignement complet, de donner carrière aux langues du faubourg. » Enfin, il conclut, avec l'adorable candeur de son âge, qu'il importait, avant tout, d'interroger la jeune fille : « Si ma proposition lui plaît, tout ce que les autres diront est peu de chose ; si elle refuse, tout ce que je dirai est moins que rien. »

Mme Jauffrey sourit, charmée comme le sont toutes les femmes, lorsqu'elles assistent à la libre manifestation d'un sentiment dont leur sexe est l'objet. Elle promit de s'entremettre en faveur de Jean.

*
* *

A quelques jours de là, notre amoureux fut prié de passer chez l'abbé Germain.

« Vous voulez donc vous marier ? dit le vieillard, en l'invitant à s'asseoir. De mon enfance, j'ai souvenir qu'un de mes grands-oncles, évêque d'un des minuscules diocèses que le nouveau régime a supprimés, avait accoutumé de dire qu'il y a deux sortes d'hommes que le bon Dieu aveugle : ceux qui se marient et ceux qui se font prêtres. Si les uns et les

Digitized by Google

autres, ajoutait mon oncle, savaient à quoi ils s'engagent, aucun ne se résignerait à prononcer le oui fatal ; et pourtant il faut bien qu'il y en ait qui le prononcent. — Hélas ! poursuit, comme à part soi, l'abbé Germain, les plus à plaindre sont encore ceux que le diable aveugle, soit qu'ils se refusent à prendre l'un des deux fardeaux, mariage ou sacerdoce, soit que, présumant de leurs forces, ils s'imposent, comme moi, les deux à la fois ! »

Après cet exorde, débité du ton aimable et mélancolique qui lui est familier, l'abbé déclare que, pour sa part, il approuve en entier les vues de Jean. Mais, il faut que celui-ci le sache, les droits de Garite au titre de fille adoptive sont jusqu'à présent conditionnels. Car il est un point que M. et Mme Bonin ont tenu sous le mystère et qu'il importe enfin de révéler : Marguerite ne leur est rattachée par aucun lien de parenté, c'est un enfant trouvé, né de père et mère inconnus.

M. Bonin avait une vieille marraine, habitant un village perdu sur les confins du Dauphiné et de la Savoie, à laquelle il allait une fois l'an faire visite. Quand elle mourut, Mme Bonin accompagna son mari pour rendre les derniers devoirs à la défunte et recueillir le mince héritage de la bonne dame.

Une paysanne du voisinage, restée veuve et qui servait parfois la marraine, avait un nourrisson, à elle confié, trois ans auparavant, par l'hospice de la Charité : c'était une fillette pleine de vie et de malicieuse pétulance. Mme Bonin, sans espoir désormais d'avoir un enfant, s'éprit de la petite abandonnée et témoigna le désir de l'adopter. Cette adoption, toutefois, ne pouvait se faire légalement avant que l'orpheline présumée eût atteint sa majorité, le droit de réclamer un enfant abandonné restant ouvert aux parents

Digitized by Google

naturels. Mais rien n'empêchait que l'enfant fût confié aux époux Bonin, lesquels, à titre de tuteurs officieux, s'engageaient à l'élever comme leur et à procéder, en temps voulu, à l'adoption.

La nourrice se prêta de bonne grâce à l'arrangement, sur la promesse d'une rente de cent vingt francs qu'elle toucherait chaque année, en venant embrasser la petite à Lyon. Elle jura de garder le plus entier silence, et la jeune Garite fut donnée comme une orpheline, nièce de la marraine défunte, que celle-ci avait fait élever jusqu'alors et que les Bonin recueillaient.

C'est ainsi que la jeune fille, Garite Bonin pour tout le monde, allait accomplir sa dix-huitième année. En réalité, elle n'était qu'un enfant du sexe féminin, trouvé dans le tour de la Charité et inscrit sous le numéro 3,417. Et à l'appui de son dire, le vieux prêtre sort d'un tiroir de son bureau un petit anneau d'or, de ceux que l'administration hospitalière mettait autrefois à l'oreille droite de chacun de ses pupilles, et fait lire à Jean, avec une loupe, le numéro matricule imprimé sur la boucle. « C'est la seule chose au monde qu'elle possède en bien propre, ajoute l'abbé. »

Le jeune homme avait écouté, avec une satisfaction visible. Les détails qu'il recueille sont, à son sens, autant de causes d'éloignement pour d'autres prétendants; la famille de M. Julien surtout n'acceptera jamais une telle union, avec toutes ses conséquences. Saisissant la boucle d'oreille, il la baise avec respect et dit, en la rendant : « Cette dot me suffit. — Oh! nenni, riposte le vieillard. Pour ma petite Garite on saura bien faire les choses, et je ne présume pas qu'avec quelques milliers de francs dans son tablier, vous la trouviez moins plaisante. »

Digitized by Google

*
* *

Jean Michel, ayant obtenu la place qu'il désirait, rejoignit son nouveau poste, aux environs du Pont-de-Beauvoisin, dans le pays même qu'habitait la nourrice de la Garite.

Mme Bonin avait exigé que les jeunes ne se revissent pas avant le départ. Jean partit donc, non sans protester amèrement, mais un peu consolé par la promesse qu'à son prochain voyage à Lyon, dans trois mois, la maison lui sera ouverte. Ce laps de temps avait semblé indispensable à Mme Bonin pour s'assurer des sentiments de sa fille adoptive et aussi pour la préparer à des révélations indispensables, quant à sa naissance et à son origine.

Il vint, ce jour attendu de part et d'autre, et ce fut comme un enchantement. Dans l'accueil de la Garite, il perce bien, de prime abord, un peu de contrainte. Si jeune soit-elle, la pauvre enfant sent toute l'infériorité où la place sa tache originelle, en face de ce simple ouvrier, dont la mère est morte, dont le père est disparu, mais qui a le droit de porter haut le front et qui peut avouer un nom. Gêne passagère, toutefois : car il est presque permis de dire que, chez une femme, l'affection étant toujours doublée d'un peu de reconnaissance, elle s'abandonne à l'amour qu'on lui témoigne d'autant plus volontiers qu'elle s'y reconnaît moins de droit.

Jean avait dû consacrer sa première journée à ses patrons; mais le lendemain, il le passa tout entier auprès de la jeune fille, adonnée à son travail de dévidage. Jamais, dit-

Digitized by Google

il, musique n'eut pour lui douceur égale au murmure de cette mécanique, mise en mouvement par un petit pied qu'il voit saillir du bas de la jupe d'indienne et s'y cacher soudain, pareil à une souris noire effarouchée, et dont les guindes, de temps à autre rendues immobiles par la rupture d'un fil, reprennent vie sous les doigts de fée de l'ouvrière.

Le soir, sous la conduite de Mme Bonin, ils vont rendre visite à l'oncle Germain, longeant ces interminables rues à jardins, dont les murs s'égayent, par endroits, de quelques frondaisons plus hautes. L'air tiède est chargé du parfum de maturité qu'exhale la nature au mois d'août. Aux lueurs de la lune qui met un sourire dans le ciel, on aperçoit, de loin en loin, d'autres couples errants dont les mains se détendent et les propos se taisent, à l'approche d'un pas étranger.

Solitude et silence, effluves mystérieux et clartés discrètes, tout est fait pour ouvrir l'esprit au rêve, le cœur à l'espérance !

*
* *

Ces entrevues se renouvelèrent trois ou quatre fois dans l'année. Il n'y a point lieu de s'étonner que M. et Mme Bonin aient accepté ce projet de mariage à longue échéance. Chez les paysans et chez les ouvriers, dans les milieux où les cœurs parlent plus librement et où les préjugés pèsent moins sur les rapports, il n'est pas rare qu'avant les épousailles, des jeunes gens « se fréquentent » pendant plusieurs années. La tendance qu'ont les familles à raccourcir de plus en plus le stage des fiancés, témoigne simplement de

Digitized by Google

mœurs moins solides et plus encore d'un relâchement dans l'esprit de constance.

La Garite surtout, loin de marquer aucune impatience, se trouve très heureuse ainsi. Parfois, avec une pointe de malice, elle tient à Jean, moins endurant sur ce chapitre, des propos dans le genre de celui-ci : « Lorsque des femmes s'arrêtent à causer dans la rue, avez-vous remarqué leur visage? Elles ont toujours l'air de se parler de choses tristes, tandis que les jeunes filles ne s'accostent guère sans rire un peu. A quoi bon se presser d'entrer en ménage ! »

Ces mots et d'autres, empreints d'un peu de mélancolie, trahissent le changement qui est opéré en elle. En effet, depuis que le secret de sa naissance lui a été révélé, sa pétulance native n'est qu'apparente, et ceux qui l'approchent lui découvrent aisément un fond d'inconsolable tristesse qu'un rien fait jaillir.

Mais, à ces innocentes boutades, Jean se garde bien, en amoureux avisé, d'opposer de longs raisonnements. Il a une réponse plus facile — ou plutôt, il a trois sortes de réponses, selon que les circonstances s'y prêtent : un regard, un serrement de main, ou quelquefois un rapide baiser. Mais pour qu'il puisse employer ce dernier argument, il ne suffit point d'une défaillance dans la surveillance de la maman; il faut encore user de ruse, car la Garite se défend des surprises « comme un gendarme ».

Une année s'est donc écoulée ainsi. La Sainte-Marie tombant un mardi et fournissant à Jean l'occasion de rester trois journées à Lyon, il en a profité pour aller, avec la famille Bonin, passer la fête à Poleymieux. Les grands-parents accueillent leur future petite-fille avec des sourires mêlés de quelques larmes, heureux au spectacle de ce bonheur frais éclos, tristes à la pensée de ceux qui ne sont

Digitized by Google

plus là : la mère de Jean, au cimetière; le père, on ne sait où.

Le soir même, Jean reprend la voiture qui fait, dans la nuit, le trajet de Lyon au Pont-de-Beauvoisin. « A bientôt! » dit-il, en franchissant le marchepied; car il est convenu qu'il reviendra pour la vogue de Saint-Denis, au commencement d'octobre. Mais on devait se revoir, avant que le mois fût même achevé, et c'est ici que le récit de mon compagnon de route passe de l'idylle au drame.

*
* *

Un matin, M. Bonin, sans qu'aucune lettre l'ait annoncé, arrive à la fabrique et entre dans le modeste bureau de Jean : « Montons à votre chambre, dit-il brèvement. J'ai à vous parler. »

Une fois enfermés : « Il se passe des choses extraordinaires, poursuit-il... » Mais Jean, l'interrompant : « La mère de Garite s'est fait connaître et la réclame? — Si ce n'était que cela! répond M. Bonin, qu'un sanglot étrangle. Sachez donc que, si les dires de cette femme se confirmaient, la Garite... — et ici sa voix hésite — la Garite serait votre sœur! »

Ce mot tomba sur Jean « de même qu'un coup de caliche sur la tête d'un bœuf. » Étourdi d'abord et incapable de lier une idée et un mot ensemble : « Mais, comment cela? demande-t-il, au bout d'une minute. — La mère de Garite, murmure M. Bonin, s'appelle Olympe Fanta! »

A ce nom que nul, jusqu'alors, n'avait prononcé devant lui, Jean comprend tout : l'âge de la jeune fille correspond

Digitized by Google

exactement avec l'époque où André Michel s'est mis à vivre avec la chanteuse; d'autre part, la vie d'aventures des deux artistes et leur départ de Lyon n'expliquent que trop l'abandon de l'enfant. La Garite, sa sœur !... Ainsi, c'est donc vrai que ces choses-là peuvent arriver, et les drames de Bouchardy, auxquels Jean assista quelquefois, anxieux et terrifié, ne feraient donc que mettre sur la scène des faits de la vie possible et réelle !

« Cependant, reprend M. Bonin, en pressant affectueusement les deux mains du jeune homme, il reste encore un point douteux pour Mme Bonin et pour moi, et c'est afin de m'en expliquer avec la nourrice que je suis venu ici. — Eh! certes oui, riposta Jean, avec une vivacité fébrile, sait-on jamais ce qu'il faut croire en ces sortes d'affaires? Cette chanteuse, une femme de rien, a bien pu faire endosser à mon père une paternité qu'elle serait fort en peine d'établir. Et puis, ces enfants exposés, qui prouve leur identité? A l'hospice, en nourrice, que d'erreurs doivent se produire ! »

Il marchait, en gesticulant et en élevant le ton. Tout à coup, plus rapproché de M. Bonin, il dit à mi-voix : « Après tout, le secret ne serait pas bien difficile à garder entre nous. Que la Garite ne sache rien, je l'épouse, et alors, que nous importe le reste! » Mais il s'arrêta, honteux de telles paroles, et se mit à pleurer, à genoux devant son lit, cachant sa tête dans les couvertures, comme pour enfouir sa honte, après ce qui vient de lui échapper. Lorsqu'il se releva : « Oubliez ces derniers mots, M. Bonin, et que Dieu me les pardonne ! »

Pendant toute cette première partie de l'entretien, Jean n'avait même pas songé à demander si l'on savait ce qu'était devenu son père. A la question qu'il fit enfin, M. Bonin

Digitized by Google

répondit que André Michel était mort à Rio-de-Janeiro, où Olympe Fanta et lui se trouvaient engagés.

Les deux artistes avaient à la fin réussi à gagner quelque argent. Aussi André songeait-il à repasser l'Océan et à s'enquérir de ses deux enfants, dont le souvenir lui pesait comme un remords s'alourdissant de jour en jour. La mort le surprit au milieu de ses projets. C'est alors que, se sentant seule au monde et à la tête d'un petit avoir, Olympe avait été prise, à son tour, du désir de revenir en France et de retrouver sa fille. Elle s'était, à cet effet, assuré le concours d'un homme d'affaires qui avait habilement conduit les démarches.

*
* *

Lorsqu'un enfant abandonné est recueilli par l'administration hospitalière, il est pris note de tout ce qui peut aider plus tard à le faire reconnaître. Or, à la case de l'orpheline élevée par les époux Bonin, le registre d'entrée mentionnait un double signe à l'épaule et au bras gauche, et, chose surprenante, M. et Mme Bonin affirmaient tous deux que leur pupille n'avait rien de semblable. Mais ce défaut de concordance sur un seul point, ferait-il preuve pour d'autres que pour eux seuls ?

M. Bonin, après avoir quitté Jean, se rendit chez la nourrice, et là, brusquement : « Nourrice, la Garite n'est pas l'enfant que vous a remis l'hospice. — Ah ! mon Jésus, s'écria la vieille, si l'on peut dire ! — Je vous affirme, appuya M. Bonin qui, la joie au cœur, surprit un tremblement chez la paysanne, je vous affirme que ce n'est pas le

Digitized by Google

même. Il vaut mieux me l'avouer tout de suite, à moi, sinon..... »

Ici, la nourrice éclata en larmes. Ce qu'elle raconta peut vous sembler plus étrange encore que le reste de l'histoire ; pourtant, le fait n'est point invraisemblable et, plus d'une fois, il a dû se produire sans que rien en ait percé.

La petite fille qu'avait emportée la nourrice, chétive et malingre, était morte au bout d'un peu de temps. C'était la seconde fois que notre paysanne avait cette malchance, de perdre un enfant de l'hospice. Partant, plus d'argent à recevoir à la fin du mois et peu d'espoir que l'administration lui confie un troisième nourrisson. Or, pour certains villages, pauvres et d'accès difficile, où les habitants des villes ne se soucient pas d'envoyer leurs enfants, le nourrissage des pupilles des hospices est une véritable industrie.

C'était à une heure avancée du soir. Le mari de la nourrice, engagé avec plusieurs hommes du hameau pour couper du bois dans la montagne, était absent; ses enfants à elle dormaient. Prise d'une peur superstitieuse en face de ce petit être inanimé, et le cœur gros, elle s'en fut exhaler sa peine chez une voisine qui avait fait avec elle le voyage de Lyon et rapporté, elle aussi, un nourrisson de la Charité.

Ladite voisine, jeune et mariée depuis un an seulement, se repentait-elle de s'être chargée d'un pensionnaire de si mince rapport ? Se sentait-elle appelée à devenir mère une seconde fois? Quoi qu'il en soit, en moins d'un quart d'heure, un accord était intervenu : les deux femmes échangeraient leurs nourrissons, et le prix du nourrissage du survivant serait partagé entre elles tous les mois.

Chacune trouvait ainsi un profit. D'autre part, se disaient-elles, en toute paix et toute conscience, avec ces enfants du

Digitized by Google

hasard, il n'y a pas à regarder de si près; aucun intérêt de famille n'est en jeu, et peu importe, en somme, qu'ils vivent ou meurent sous un nom d'emprunt ou sous un autre.

Ainsi fut fait et tout marcha sans encombre. Il paraît bien, cependant, que, les Pâques venues, lorsqu'il fallut se rendre à confesse, les choses n'allèrent pas sans quelque difficulté. Mais on se trouvait en face d'un fait qu'il eût coûté gros de révéler, et personne, au surplus, ne semblait lésé par cette substitution.

Tel est le récit que fit, avec force digressions et dans sa naïve crudité, la nourrice de la fillette qui avait pris la place et le nom de la vraie Marguerite. Il est juste de dire que, sous ces rudes dehors, sous ces âpres façons de poursuivre le gain, qu'entretient et développe la dure condition des montagnards, se trouvait un cœur de femme et de mère. L'orpheline fut élevée comme les autres enfants de la maison, et ce fut avec des larmes sincères que sa nourrice se sépara d'elle plus tard.

A mesure que la vieille parlait, M. Bonin sentait en lui un poids se soulever et son cœur, si lourdement comprimé, se dilater à l'aise. Jean l'attendait à la porte : lui répéter les termes de l'entretien fut l'affaire d'un instant. Mais c'est aux deux mères qui se disputaient Marguerite, qu'il importait de faire entendre cette révélation inattendue. Pour la circonstance, on loua une voiture particulière, et, le soir même, M. Bonin, Jean et la nourrice étaient à Lyon.

*
* *

Il vous semble, n'est-ce-pas, que l'histoire va se terminer ici ? Devant les révélations de la nourrice — que rien ne

Digitized by Google

permet de suspecter, puisqu'elle s'expose à de graves pénalités — Olympe Fanta cessera toute démarche; l'orpheline restera, pour l'administration hospitalière, l'enfant inscrit sous le numéro 3,417, sans père et mère connus, avec les époux Bonin comme tuteurs officieux; Jean pourra, en quelques mois, se procurer l'acte de décès de son père et procéder au mariage, avec le simple consentement de ses grands-parents ; il épousera la Garite, et tout sera dit.

Hélas! ce serait le bonheur pour tous, et le bonheur est si rarement atteint !

Malgré les efforts de M. et Mme Bonin pour cacher, à leur fille d'abord, puis au public, ce qui s'était passé, il était inévitable qu'il en perçât tôt ou tard quelque chose. Déjà fort ébranlée par les premières révélations de ses parents adoptifs dont elle s'était longtemps crue la fille, la pauvre enfant eut une crise violente, lorsque, un dimanche, cachée par une tonnelle où elle s'était assise pour lire, elle entendit des voisins raconter qu'elle était la sœur de Jean, que les Bonin avaient acheté le silence de sa véritable mère à prix d'argent et que, dès lors, c'était une monstruosité de donner suite au mariage projeté.

Au cri qu'elle poussa, on accourut. Elle fut relevée, raidie et froide, et ne reprit la parole que pour divaguer, huit jours durant, dans un accès continu de fièvre.

La raison revint, la santé aussi. Mais, avec les rumeurs malveillantes qui avaient cours, d'autant plus à redouter qu'il était à peu près impossible de leur opposer un démenti concluant, il devenait obligé de laisser au silence le temps de se faire et d'ajourner le mariage.

Jean voulait s'expatrier et emmener, pour quelques années, sa jeune femme en terre étrangère. La Garite répondait qu'il était plus simple, puisqu'on les disait frère et

Digitized by Google

sœur, d'accepter cette situation et de vivre sans autre titre; elle ne se doutait pas, elle toute innocente et toute bonne, que la malignité s'en fût donnée plus encore sur leur compte !

Cependant Jean, pour détendre une situation pénible, et aussi dans l'idée de préparer la voie au déplacement qu'il méditait, s'engagea pour aller monter un tissage en Autriche. La Garite devait lui écrire tous les quinze jours.

Elle tint fidèlement parole. Mais, au bout de six mois, la lettre accoutumée arriva, signée de Mme Bonin qui disait sa fille un peu souffrante. Dans une lettre suivante, la mère avouait que l'indisposition était la suite d'une seconde crise et que le médecin laissait peu d'espoir. Jean fit sans retard ses préparatifs pour se rendre à Lyon; mais le télégraphe qui commençait à fonctionner de pays à pays, lui apporta la nouvelle fatale.

Sa fiancée était morte, avec son nom sur les lèvres, lui demandant de garder toujours, en mémoire d'elle, sa petite boucle d'oreille d'enfant trouvé.

*
* *

A ce point de son récit, Jean n'avait pu retenir une larme. J'étais moi-même fort ému, et ce fut avec un vif sentiment de sympathie que je serrai la main de mon compagnon.

Nous étions arrivés à Saint-Germain-des-Fossés : Jean Michel se rendait à Vichy et moi je continuais sur Bourges. Avant de nous séparer, en nous promenant sur le trottoir de la gare, je lui demandai, ayant soin d'entourer ma ques-

Digitized by Google

tion de toutes les réserves que commandait la discrétion et le respect dû à un cœur ainsi éprouvé : « Vous vous êtes marié plus tard, m'avez-vous dit ?

— « J'étais revenu me fixer à la Croix-Rousse, répondit Jean. M. et Mme Bonin m'accueillaient comme un fils, et, plusieurs fois, ils voulurent eux-mêmes me marier ; mais, pendant de longues années, je me refusai à toute proposition. D'ailleurs, une fille de cœur à qui j'aurais révélé tout ce qu'il y avait au fond de mon âme, n'aurait jamais voulu de moi pour mari.

« Cependant, je m'étais établi chef d'atelier, et on me répétait qu'il n'est pas convenable qu'un patron, exposé à employer chez lui des personnes de tout sexe, reste garçon. Ma Garite était morte depuis plus de six ans. La sœur de M. Jauffrey, celle dont le mariage m'avait fourni l'occasion de ma première déclaration, avait perdu son mari. D'un an plus âgée que moi, veuve, sans avances, chargée de trois enfants, il me parut que, si je devais renoncer au célibat, je ne pouvais mieux choisir : Garite, quand je la rejoindrais là-haut, bien loin de me reprocher ce mariage comme une infidélité, me le compterait comme une bonne action.

« Je me suis donc marié et je n'ai rien à regretter. Le ciel nous a donné une jolie fillette que, d'un commun accord, nous avons appelée Marguerite. Elle vient de faire sa première communion, et, serait-ce une illusion de ma part ? je trouve parfois que Garite Michel ressemble à l'autre. »

MONSIEUR JOSSE.

Digitized by Google

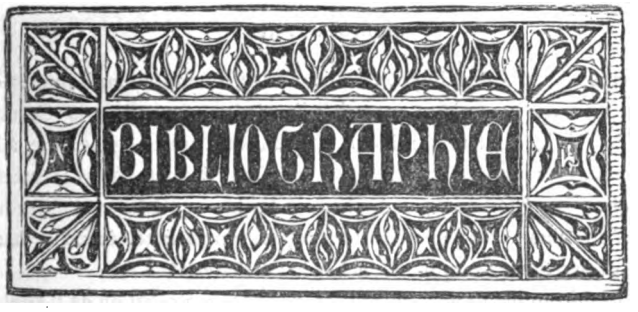

SOLIMAN PACHA (*colonel Sève*), *généralissime des armées égyptiennes*, ou *Histoire des Guerres de l'Egypte de 1820 à 1860*, par Aimé VINGTRINIER, bibliothécaire de la ville de Lyon. — Paris, Firmin-Didot, 1886, grand in-8° de 590 p., orné d'un portrait. — Prix : 10 francs.

DE tous nos Lyonnais célèbres aucun assurément n'a eu une existence plus agitée et une fortune plus prodigieuse que le colonel Sève, dit Soliman Pacha. Pourtant le Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire le passe sous silence et, trompés sans doute par le nom exotique, qu'il a porté pendant les quarante dernières années de sa vie, la plupart des Lyonnais eux-mêmes ignoraient son origine, quand M. Aimé Vingtrinier est venu nous faire l'histoire de sa vie, dans un livre qui attache le lecteur, autant par la chaleur et le mouvement du style que par l'intérêt toujours soutenu du sujet lui-même.

Né à Lyon, le 17 mai 1788, et fils d'un simple meunier, Joseph Sève ne dut rien à sa naissance. Il y suppléa par l'intelligence, un caractère vigoureusement trempé et une intrépidité à toute épreuve. Le hasard des événements fit le reste. Entré d'abord dans la marine, il ne put se plier à la discipline et il dut se faire soldat. C'était au moment des grandes guerres de l'Empire et sa bravoure eût dû, comme à tant d'autres, lui assurer un brillant avenir. Mais, là encore, l'indépendance de son caractère devait nuire à son avancement et il n'était encore que simple lieutenant, quand l'Empire s'écroula.

Mis en demi-solde par la Restauration, il se trouvait presque sans ressources, quand le comte de Ségur, dont il avait sauvé la vie, lui témoigna sa reconnaissance, en lui ménageant un accès auprès de

Digitized by Google

Méhemet-Ali, Pacha d'Egypte. Ce dernier se connaissait en hommes et il eût bien vite compris ce que valait l'ancien lieutenant de la Grande Armée. Il lui confia la mission d'organiser l'armée égyptienne à la française. Cette œuvre fut difficile et non sans dangers. Mais le succès couronna ses efforts et quand Ibrahim Pacha eût à lutter, contre les forces du sultan, l'armée créée par notre compatriote, écrasa à deux reprises, les troupes ottomanes, à Koniah et à Nézib.

On sait comment la Turquie fut sauvée par l'intervention de l'Angleterre. Mais si, après Nézib, l'armée égyptienne fut arrêtée dans sa marche victorieuse, ses succès valurent néanmoins à Méhemet-Ali le titre de vice-roi, avec le droit de transmission à ses descendants.

Cette création de l'Egypte moderne était en réalité l'œuvre de Soliman Pacha. Aussi le généralissime des armées de Méhemet-Ali devint-il son ami et son confident, et il était parvenu aux plus hautes dignités de l'Etat, quand il mourut au Caire, le 12 mai 1860.

Telle est, esquissée en quelques traits, la vie de Soliman Pacha. Mais le travail important, que M. Aimé Vingtrinier vient de consacrer à sa mémoire, n'est point une simple étude biographique. Son héros avait été mêlé à de grands événements. Aussi l'histoire de sa vie forme-t-elle un chapitre intéressant de l'histoire contemporaine, où l'on aime à trouver, à chaque page, des aperçus nouveaux sur des faits encore imparfaitement connus de notre génération. Disons mieux : c'est un livre indispensable à tous ceux, historiens ou hommes d'Etat, qui voudront étudier, dans ses événements et dans leurs causes, la question d'Orient, au temps de la Restauration et du Gouvernement de juillet.

A. Vachez.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⁎ Peut-on faire une chronique, sans y introduire un peu des scandales qui ont éclaté en haut lieu et dont les éclaboussures atteignent tant de gens? Assurément. Ce sont choses malpropres qui se remuent loin de nous et auxquelles les seuls familiers de la politique sont forcés de mettre la main.

Restons donc dans la région sereine où se meut la vie lyonnaise, monotone et sans échos bruyants.

⁎ Le mois s'ouvre par la fête des absents, de ceux qui sont partis pour toujours hélas! Chacun, dans le champ où ils dorment leur dernier sommeil, va visiter les siens, un souvenir au cœur, des fleurs à la main, et — quand bien même il ne se l'avoue pas — une prière sur les lèvres.

Combien sont couchés là, de ces êtres que nous avons connus et aimés! Et ceux qui nous ont précédés de plusieurs générations, qui, sans nous connaître, nous ont aimés d'avance, nous, leur lignée future, préparant à nos pas des voies meilleures et nous laissant un peu de leur âme dans ces œuvres dont nous recueillons les fruits tardifs!

⁎ Nos Facultés ont effectué leur rentrée, celles de l'Etat, le 3, avec un discours de M. André, sur le soleil — ou quelque chose approchant; les Facultés libres, le 15, avec un sermon de Mgr Cabrière, sur le progrès parallèle de la charité et de la science.

Digitized by Google

Des mécontents — il s'en trouve partout — prétendent que, dans le discours de l'astronome, ils n'ont pas vu clair, et que les faits ne donnent pas toujours raison aux assertions de l'évêque.

⁂ Un progrès indiscutable, c'est l'installation d'orgues perfectionnées, comme celles qu'a inaugurées la paroisse de Saint-Denis. La disparition graduelle du serpenteau et de l'orgue rudimentaire, est un indice que le sens musical s'affirme. Il ne restera plus qu'à pourvoir nos églises de chantres qui sachent chanter et ne confondent pas la qualité du son avec la quantité.

Mais il faudrait pour cela « laïciser » l'enseignement du chant. Aussi longtemps que les chœurs paroissiaux auront pour uniques maîtres de jeunes vicaires, frais émoulus du séminaire, excellents prêtres, mais médiocrement doués comme musiciens, nous en serons réduits à nous demander quels progrès le chant religieux a faits à Lyon, depuis l'époque des Burgondes.

J'estime que les compagnons de Gondicaire devaient comprendre l'art du chant à la façon de nos chantres de village.

⁂ Lyon est pris du besoin de transformer quelqu'un de ses vieux quartiers. Mais ces velléités aboutiront-elles? Et quel quartier subira la rénovation ?

La rive droite de la Saône n'aura probablement pas sa Faculté de droit, et alors, on peut attendre cinquante ans encore que la pioche attaque les massifs séculaires de Saint-Paul et Saint-Jean. Nous nous consolerons en allant admirer les voûtes ogivales aux fines arêtes et les profils des portails de la Renaissance.

On veut donner de l'air et de la lumière au quartier Saint-Vincent; et deux projets se disputent l'honneur de transformer la rue Grôlée. Mais, il faut d'abord que nos édiles se mettent d'accord; ensuite, il faudra de l'argent. Et alors...

⁂ Voyez plutôt les ponts du Rhône: les fonds sont prêts depuis longtemps et l'accord est établi; les appareils nécessaires à l'extraction de ce qui reste des piles et fondations des ponts abattus viennent seulement d'être amenés sur les chantiers.

Dans la pile la plus proche de la rive droite, les ouvriers avaient découvert l'inscription commémorative, placée au moment de la pose de la première pierre. Après avoir quelque peu fait l'école buissonnière

Digitized by Google

en ville, la plaque de cuivre qui porte cette inscription est rentrée au Musée. Le texte, gravé par Balthazar (Alexis), est ainsi libellé :

« Sa MAJESTÉ CHARLES X, roi de France et de Navarre :

« Sur le rapport de M. Becquey, directeur général des Ponts-et-Chaussées, ayant autorisé par son ordonnance du 22 décembre 1824 la construction d'un pont sur le Rhône à Lyon, et ayant permis que ce monument portât son nom, les travaux préparatoires ont été commencés en l'année 1825 et la première pierre a été posée le 6 avril 1826, par M. le comte de Brosses, préfet du département du Rhône,

« En présence de Mgr Gaston de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon, de M. le vicomte Paultre de la Mothe, lieutenant-général, commandant la 19e division militaire, de M. de la Croix-Laval, maire de la ville de Lyon, de M. Vitton, maire de la ville de la Guillotière, de M. Caron, inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées, et de plusieurs autres magistrats et fonctionnaires publics.

« Les travaux de ce pont ont été dirigés par M. Favier, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, et exécutés par M. Lagarenne, ingénieur ordinaire, d'après les plans de M. l'inspecteur divisionnaire Cavenne, ancien inspecteur en chef de ce département, aux frais de MM. de la Croix-Laval, le baron Nivière, Victor Coste, Coste aîné, Bellet de Saint-Trivier, Guillot-Poumairol, Perrée et Guillot, Meaudre, Rambaud fils, Turin, Vincent, Anginieur, Delphin, Gourd-Gavinet, et de Mgr le duc d'Albuféra ;

« Lesquels ont placé ce monument sous la protection du TOUT-PUISSANT. »

⁂ Le pont Charles X, depuis pont Lafayette et pont du Concert, était, on le voit, une œuvre d'initiative privée. De même avait été le bâtiment du Concert, qui s'élevait en face du pont, au fond de la place des Cordeliers ; mais avec cette différence que l'affaire du pont fut bonne, tandis que les actionnaires de la salle musicale furent vite en déficit.

C'est un précédent qui se recommande aux méditations des Lyonnais désireux de doter leur cité d'une construction affectée à des usages artistiques. Un gros loyer ne sied guère à la peinture et à la sculpture,

Digitized by Google

et si les arts s'abritent volontiers dans des palais, c'est à condition d'y être gratuitement hébergés.

Ainsi l'a compris la Société des « Gones », qui organise une Exposition au profit des Fourneaux de la Presse, en allant bravement demander l'hospitalité à la Bourse. Aussi la Société lyonnaise des Beaux-Arts, qui n'a qu'une baraque en perspective s'est-elle empressée — tout en rappelant que « la générosité est une vertu traditionnelle des artistes », — de frapper d'excommunication majeure tous ceux qui, ayant deux tableaux sur leur chevalet, auraient eu l'idée d'envoyer l'un place de la Bourse et l'autre place Morand.

Somme toute, cela nous promet déjà deux Expositions. Et la Société des Amis des Arts, ne pourrait-il pas arriver qu'elle en organise une troisième ?

⁎ Nous ne saurions parler du monde des arts, sans consacrer quelques mots à la touchante manifestation dont le sculpteur Pagny a été l'objet de la part de ses pairs. Une palme d'or lui a été offerte. L'artiste la gardera certainement comme une des plus précieuses récompenses que lui aura valu son talent.

⁎ Un autre artiste lyonnais, l'éminent peintre Chenavard se voit décerner une distinction dont l'honneur rejaillira sur sa ville natale. Son portrait lui est demandé par la galerie des *Offices*, à Florence, pour être joint à la collection des portraits des maîtres de toutes les écoles.

Les dernières livraisons de la publication de son œuvre, par M. F. Armbruster, sont terminées. La liste des souscripteurs devant être imprimée à la fin du volume, les personnes qui désirent y voir leur nom figurer, n'ont plus que peu de jours pour souscrire à l'ouvrage.

⁎ Le succès de cette publication est d'autant plus à remarquer que tableaux et livres ne sont pas en faveur. Les ventes récentes de bibliothèques et cabinets ont donné des résultats médiocres, et pour celles que les intéressés ont réalisées à Paris, c'est pis encore. Il y a, pour parler la langue des économistes, une dépression sur le marché artistique.

Ces pauvres économistes ! Ils sont eux-mêmes battus en brèche de toutes parts, et ils l'ont bien mérité. Des gens qui sont sans cesse à vous parler de liberté, quand le vent de l'intolérance et des mesures

Digitized by Google

restrictives enfle toutes les voiles, qui réclament la paix, alors que l'Europe n'a d'attention que pour les armements et les contingents monstres, qui prêchent enfin l'abolition des taxes internationales et l'allègement des charges publiques, lorsque tous les gouvernements du monde, également besogneux, se livrent à une fiscalité à outrance !

M. Frédéric Passy, avec la majesté d'un apôtre et l'entrain juvénile d'un néophyte, a rappelé au banquet des Anciens Élèves de notre Ecole de Commerce et devant la Société d'Économie politique les principes de cette science qui, malgré les dénégations de ses adversaires, procède de la justice et confine étroitement à la morale.

Dix jours auparavant, en ouvrant la session, le président de la Société d'Économie politique avait dû constater déjà que les champions de la science économique sont momentanément des vaincus. L'histoire nous apprend que nous sommes dans un siècle où les vaincus se relèvent vite.

M. J.

Digitized by Google

Chronique de Novembre 1887

3 Novembre. — Séance solennelle de rentrée des Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Lyon, sous la présidence de M. le Recteur de l'Académie de Lyon. Le discours d'usage est prononcé par M. André, professeur à la Faculté des Sciences, qui fait l'exposé des travaux de l'Observatoire de Lyon, pendant le cours de l'année. — Proclamation des noms des lauréats des diverses Facultés.

5 Novembre. — Réunion tenue par la Société lyonnaise des Beaux-Arts, en l'honneur de M. Pagny, sculpteur, auteur du groupe du Monument élevé à la mémoire des Enfants du Rhône.

8 Novembre. — M. l'abbé Ducrost, curé de Solutré, reprend à la Faculté catholique des Sciences, ses conférences de quinzaine sur l'Archéologie préhistorique.

11 Novembre. — Passage à Lyon du grand duc Alexis Constantin, de Russie, qui visite notre ville en se rendant à Barcelone.

— Réouverture des Conférences bi-mensuelles de la Société d'Economie politique. Formation du bureau. Sont nommés : Président, M. Edouard Aynard ; vice-présidents, MM. Sabran et Permezel ; Secrétaire général, M. Rougier ; questeur, M. Bleton ; trésorier, M. Pinet ; secrétaire-archiviste, M. Dumont. — M. Georges Picot, membre de l'Institut, est nommé membre d'honneur de la Société.

12 Novembre. — M. Pondeveaux, avoué au Tribunal civil et président de la Société des ex-légionnaires du Rhône, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

14 Novembre. — Ouverture du service de trains-tramways entre la gare de Lyon-Saint-Paul et Villefranche.

— Ouverture de la 4e session des Assises du département du Rhône, sous la présidence de M. Lonchampt, conseiller à la Cour d'appel.

Digitized by Google

15 Novembre. — Séance solennelle de rentrée des Facultés catholiques de la Ville de Lyon, dans la grande salle de l'Archevêché, sous la présidence de Mgr Foulon, archevêque, assisté de plusieurs évêques de la région.

18 Novembre. — Conférence sur la question des volcans, avec projections photographiques, donnée M. le docteur G. Roux, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, au Palais Saint-Pierre, sous les auspices de la Société des Anciens Élèves de la Martinière.

19 Novembre. — M. Breuillac, substitut du procureur-général près la Cour d'Aix, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Proal, nommé conseiller à la Cour d'appel d'Aix.

20 Novembre. — Inauguration des grandes orgues construites dans l'église de Saint-Denis de la Croix-Rousse, par la maison Guetton-Danzon de Lyon.

21 Novembre. — Séance extraordinaire de la Société d'économie politique, à laquelle assiste M. Frédéric Passy, membre de l'Institut et député de la Seine.

27 Novembre. — Mort de M. le docteur Michel-Auguste Rambaud, médecin honoraire des hôpitaux et ancien professeur à la Faculté de Médecine de Lyon, à l'âge de 70 ans.

— Assemblée générale des cercles catholiques d'ouvriers, dans la salle des Pas-Perdus de l'Archevêché, sous la présidence de Mgr Foulon, archevêque. Discours prononcé par M. Léon Harmel, sur la transformation des corporations ouvrières et patronales, par la propagande et la soumission aux lois du Christianisme.

— Reprise des séances mensuelles de la Société de Géographie de Lyon. M. Ganeval, secrétaire de la Société et professeur à l'Ecole supérieure de Commerce et à la Martinière, fait une conférence sur la *Colonisation moderne.*

30 Novembre. — Ouverture du cours de M. l'abbé Ulysse Chevalier, professeur à la Faculté de Théologie, sur l'histoire ecclésiastique. Ce cours aura pour sujet, cette année : *Les Popes du Moyen Age d'après leurs régestes.*

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Digitized by Google

Sommaires des Revues de la région

LA REVUE DU SIÈCLE. Directeur Camille Roy (nº 6). Novembre 1887 :

Etienne Pagny ((Camille Roy). — *L'alerte* (Jean Berge). — *L'œuvre de Caro* (Jean-Paul Clarens). —*Paysages Beaujolais* (Henri Panarel.)— *Poésies :* En Province (Joséphin Soulary) ; La ballade du Pauvre Sire (Jérome) ; A Madeleine (Lucien Rouland) ; Au statuaire Pagny (J.-E. Beauverie). — *La Chanson française :* Le plus beau pays (Ernest Chebroux) ; Un souvenir à Pierre Dupont (C. R.). — *Chronique parisienne* : Jules Vidal. — *Notes :* Les Expositions de peinture. Chez M. Prévieux, Tableaux de Ch. Lévigne, Appian et Arlin. Société artistique et littéraire de Lyon. Le prochain numéro de la *Revue du Siècle* (C. R.)

Planche : Portrait de M. Etienne Pagny (héliogravure de MM. Lumière frères).

LA REVUE MODERNE. Directeur Paul Cassard (nº 47). Novembre 1887 :

La poésie d'Alfred de Musset (L. Spizio). — *La vérité à propos de la question du Maroc* (M.-A. Gromier).— *Pécheresses* (poésie) (F. Mazade). — *Sonnet* (poésie) (Jean Richepin). — *Crabes et mollusques* (H. Fèvre). — *Fragments d'Yanthis*, comédie en vers (J. Lorrain). — *Chronique littéraire* (R. Bernier). — *La Belgique*, étude (C. Lemonnier). — *La vie de Paris* (Jean Tribaldy). — *Invocation à l'Hiver* (fantaisie) (A. Bétrine). —*Chronique théâtrale* (E. Morel). — *Etude sur l'Art*, suite et fin (Félix Jullien). — *Crépuscule*, poésie (G. Lorin). — *Le Mois : Littératures française et étrangères* (Divers). — *La Mode* (Jeanne Dorty). — *Courrier financier*.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LE COMTE D'AVAUX

ET SON PÈRE

LE SIEUR DE ROISSY [1]

On trouverait difficilement, même au XVIIe siècle, une correspondance aussi intéressante que celle que d'Avaux entretint avec son père, le sieur de Roissy, de 1627 à 1642. On connaissait depuis longtemps la brillante carrière diplomatique de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, ses ambassades à Venise, en Suède, en Pologne, en Allemagne, et surtout la part importante qu'il prit aux négociations qui aboutirent à la paix de Westphalie. On connaissait peu ses relations avec sa famille; on connaissait moins encore son père, Jean-Jacques de Mesmes, sieur de Roissy.

(1) A. Boppe. *Correspondance inédite du comte d'Avaux (Claude de Mesmes), avec son père Jean-Jacques de Mesmes, sieur de Roissy (1627-1642).* Paris, Plon, 1887, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

Le sieur de Roissy appartenait à une famille de robe. Devenu de bonne heure conseiller d'Etat, il aurait pu prétendre aux plus hautes fonctions; mais « il n'entendait ny n'estimait les affaires d'Estat à quoi il n'estoit ny nay ni norry que fort peu (2) ». Nommé conseiller honorajre en 1629, avant d'avoir atteint soixante-dix ans, il se retira dans son hôtel de la rue Sainte-Avoye, et y vécut dans une studieuse retraite jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans (3).

C'est la correspondance du père et du fils que, grâce à la publication de M. Boppe, nous essayons de faire connaître, en laissant, autant que possible, les deux auteurs parler eux-mêmes.

D'Avaux, envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Danemark, Suède et Pologne, quitta Paris le 11 juillet 1634 et se rendit à Calais (4). Il écrit de là à son père :

« Le vaisseau qui nous attend est à la rade à demy-lieue d'icy, car il craint la terre, et je m'en vais dans une chalouppe jusques-là. L'autre jour quatre de mes gens y furent par curiosité, et en ce petit trajet ils ne laissèrent pas de rendre le tribut à la mer... Ils m'ont conté qu'il y a deux pièces de canon braquées dans ma chambre, l'un desquels est proche de mon chevet; si une fois ils tirent je suis sourd...

« Au surplus, Monsieur mon père, je vous envoie mon *testament*, je vous supplie de me faire l'honneur de le garder; il est cacheté pour la seureté des chemins, mais s'il vous plaist l'ouvrir vous estes le maistre; vous ne verrés

(2) P. 27.
(3) P. X-260, note 1re.
(4) P. 35.

Digitized by Google

rien à mon advis que de bien réglé, tout à mes frères et sœurs inégalement, et quelque chose en œuvres pies et à mes anciens serviteurs. En voilla la substance, dont je vous supplie très humblement ne faire part à personne (5). »

D'Avaux mit dix jours pour aller de Calais à Elseneur (6). Dès son arrivée dans cette ville, il écrit :

« Nous avons eu trois rudes journées, où chacun a beaucoup pâti et moy comme les autres; mais non comme quatre ou cinq de la trouppe, qui invoquoient la mort, renversés sur des paillasses, sans boire ny manger chose quelconque et jettant quelquefois jusqu'au sang... Maintenant j'en suis très bien remis, grâce à Dieu, et tout prest à recommancer dans un mois pour aller en Suède (7). »

D'Avaux avait été envoyé à Copenhague, pour représenter Louis XIII au mariage du fils du roi de Danemark avec la fille de l'électeur de Saxe. Un différend relatif à l'étiquette éclata aussitôt entre l'ambassadeur du roi d'Espagne et lui. Le même différend devait se reproduire, dix ans plus tard, lors des négociations de la paix de Westphalie. Dans les deux cas, ce fut d'Avaux qui l'emporta.

« J'entends, écrit-il le 7 août, avoir toujours la première place, ou la seconde en cas qu'il vienne un ambassadeur de l'Empereur (8) » ; et il continue, le 9 octobre, d'un ton de mépris : « Enfin un don Baltazar de Teveré, marquis de

(5) P. 36 et suivantes.
(6) Dans l'île de Seeland, sur le Sund.
(7) P. 41.
(8) P. 43.

Digitized by Google

la Fuenté, ambassadeur d'Espagne, m'a cédé la place et s'en est allé honteusement, la veille des nopces... Je pense avoir gaigné une bataille (9). »

La bataille gagnée, d'Avaux quitta Copenhague le 4 novembre 1634, pour se rendre en Suède, et n'arriva que le 18 du même mois au port de Calmar. Il lui fallut aller de là par terre à Stockholm. Le voyage en cette saison rigoureuse fut très pénible; mais l'ambassadeur sut l'égayer par un échange continuel de vers latins avec Charles Ogier, un de ses secrétaires, bel esprit comme lui.

Une fois en Suède, d'Avaux apprécie ainsi la contrée : « C'est un estrange pais que celuy-cy, et si j'ay eu du mal à y entrer, je n'en auroi guère moins à en sortir (10). »

Il en sortit bientôt cependant, car arrivé à Stockholm le 14 décembre 1634 (11), il en repartit le 11 mai de l'année suivante (12). Il se rendait en Pologne, pour obtenir le renouvellement d'une trève qui permît à l'armée suédoise de rester en Allemagne pour y combattre la maison d'Autriche. La trève fut renouvelée le 12 septembre 1635, à Stuhmsdorf, pour vingt-six ans. Mais ce ne fut pas sans avoir coûté à d'Avaux de grandes fatigues et un travail incessant. De Marienbourg (13), il écrit à son père :

« Pour nous, je puis vous dire que nous sommes fort éclopés; les maux du Sieur Noyer (un de ses secrétaires), l'ont repris jusque à compassion.

---

(9) P. 53.
(10) P. 70.
(11) P. 69, note 1re.
(12) P. 78, note.
(13) En Prusse.

Digitized by Google

« Monsr Alego (autre secrétaire) ne se peut non plus remuer; chacun crie contre l'air, la bière et les mauvais vins (14). »

Et quelques jours après : « Il y a quatre mois que je cours et agis sans cesse et que je couche sous des tentes, ou dans des granges ruinées, pesle-mesle avec les animaux ; je crois qu'il m'en coustera bien tost une seconde dent, outre qu'il me vient des coliques que je n'ay jamais senties; aussy les eaus de ces pais cy sont très dangereuses au dire des habitants et médecins du lieu, mais je ne m'en sçaurais passer, et quand on la fait bouillir, elle est tout à fait puante (13) ».

Il n'avait pas été plus heureux en Danemark, car il écrivait déjà de Copenhague : « Pour la vie, elle y est fort misérable ; je n'ay ny pain, ny vin, ny eau qui vaille... le vin... et la bière y ont des goûts de beste (16). »

Quant au travail, il était excessif, comme cela résulte des mots suivants de M. de Roissy : « Je vous plains bien d'avoir si peu d'heures de repos, que vous n'estes pas trois heures au lit à mon advis et vingt heures de travail, avec continuelle agitation et peine (17). »

*
* *

Les distractions que rencontrait d'Avaux, ne convenaient guère mieux à son esprit sérieux et à ses habitudes rangées,

(14) P. 81.
(15) P. 90-91.
(16) P. 43-54.
(17) P. 87.

Digitized by Google

que les boissons et les vivres à sa santé. L'ivrognerie était alors très en règne parmi les Cours du nord. Son secrétaire Noyer, écrivant un jour à sa place au sieur de Roissy, lui parle des plaisirs de la cour de Danemark. « Qui veut s'en mesler, dit-il, et conduire le bransle, il faut qu'il fasse estat de prendre une dame de la main droite et un verre plein de vin de l'autre, et en cette façon, vont à la cadence fort modestement, puis vide son verre à la santé de sa dame (18). »

Le roi de Danemark ne valait pas mieux que sa Cour : « Il fait toutes sortes de débauches et avec excès, surtout, il est invincible, le verre à la main, et en cet estat il ferait teste à toute l'Allemagne (19). »

La Pologne ne le cède en rien au Danemark. A propos de Gonschoffsky, palatin de Smolensk, qu'il reçoit avec toute sa cour, d'Avaux écrit : « Ils furent traités *in amplissima forma*, et nous leur tinsmes teste depuis midy, jusques à six heures du soir, sans quitter le champ de bataille ; je ne vis jamais mieux faire (20). »

Certains généraux suédois étaient célèbres pour leur ivrognerie. De Meulles, un secrétaire de l'ambassadeur, étant venu à Paris, le père Joseph lui demanda des renseignements sur Wrangel, et de Meulles écrit à d'Avaux : « le Père me demanda si je cognoissois Wrangel ; je luy dis que vous vous estiés enivré en Prusse avec luy pour le service du Roy, ou que du moins vous en aviez fait semblant, et que c'estoit un fort brâve homme (21). »

---

(18) P. 66.
(19) P. 173, note 2e.
(20) P. 168.
(21) P. 112.

Digitized by Google

Cependant, M. de Roissy se désespère de voir son fils demeurer si longtemps en Allemagne, à Hambourg, où il résidait alors, et il désigne, pour le remplacer, quelqu'un qui n'était pas sans doute de ses amis : « Je voudrais bien seulement que puisque M. de Beliepvre (fils du président de Bellièvre), est si bon allemand qui boit vingt-huit verres de vin à un disné avec l'Evesque de Chartres, qui me l'a dit, et le tout à la santé d'autruy et ruine de la sienne, (il) eust envié vostre employ et vous allast relever de sentinelle, où il pourrait bien réussir, du moins à table (22). »

D'Avaux avait cependant d'autres distractions que celle de boire pour le service du roi. Un grand seigneur, nommé Potoski, lui avait donné deux chameaux avec un Tartare pour les gouverner. Nous trouvons, dans le journal de Charles Ogier, ce secrétaire modèle, qui avait su raccourcir avec des vers latins, le long voyage de Calmar à Stockholm : « l'ambassadeur, pour se détendre l'esprit qu'accablaient ses occupations, considérait ses chameaux, et nous lisions dans Pline, ce qu'il disait de ces animaux (23). » Mais d'Avaux se montrait, ce semble, peu reconnaissant du délassement qu'ils devaient lui procurer, car il fait en ces termes leur oraison funèbre : « Pour les chameaux, ils sont tous deux morts, la femelle, d'avoir avorté, et le masle de regret de l'avoir perdue ; celui-cy estoit le plus haut et le plus laid animal qui se peust voir (24). »

---

(22) P. 249.

(23) *Ipse utique legatus, ut animum a gravioribus curis relaxaret, camelorun suorum spectaculo vacavit ; indeque quid de camelis Plinius narraret evoluimus*, (26 sept. 1635, p. 93).

(24) P. 93.

Digitized by Google

D'Avaux était éloigné de la France, non seulement par les distances, alors bien plus difficiles à franchir qu'aujourd'hui, et par l'extrême rareté des communications; il l'était encore par la différence des mœurs et de la religion. A Stockholm il perd un de ses secrétaires, et il écrit à son père : « Pendant cella le pauvre Grossi est mort le XXe jour d'une fiebvre continue. M. de Fleuri (l'aumônier de l'ambassade) l'a assisté fort assiduement et avec toute charité dont je suis bien content; je le suivis la dernière fois qu'il luy porta Nostre Seigneur soubs le manteau, car on ne sçaurait (faire) autrement *in terra aliena*, du séjour de laquelle je suis bien las, et de ne voir depuis huit ou neuf mois aucune face de catholicité (25). »

Et on trouve, à ce sujet, dans le panégyrique du comte d'Avaux par le prieur François Ogier : « Dans Stockholm il fit enterrer avec toutes les prières et les cérémonies de l'église catholique un sien secrétaire à la vue de tout le peuple, avec l'indignation des ministres luthériens, mais avec les larmes de quelques vieillards qui pleuraient de joye de revoir l'image de la piété ancienne que le temps n'a pas encore effacée de leur mémoire (26). »

En Danemark la différence avait paru moins grande. « Les temples sont tout pareils à nos églises, et quand j'y ay veu des autels avec les images des saints à l'entour, le chœur, la nef, un crucifix au-dessus, une chaire, des orgues et des bancs disposés comme les nôtres, j'ay eu plus de regret de l'erreur de ces gens-cy que des calvinistes qui sont bien plus esloignés du bon chemin (27). »

---

(25) P. 76.
(26) P. 76, note.
(27) P. 43.

Digitized by Google

De Marienbourg, il écrit : « J'ay esté aujourd'huy à une église my partie, depuis six heures jusques à neuf, avec les catholiques, car depuis neuf jusques à mydy, c'est pour les luthériens, ce que j'ay eu grand peine à souffrir ; mais il n'y a que ce temple ; et dans la mesme chaire où nous avons ouï prescher l'Evangile, une heure après on a presché l'hérésie, mais les autels sont séparés, deux servent aux catholiques, et deux autres aux luthériens (28). »

Tout en étant fort attaché à la foi catholique, d'Avaux se montre tolérant, surtout par charité : « J'ay pris céans depuis peu un jeune gentilhomme de Bohême, à la recommandation du prince Christian d'Anhalt ; c'est une nouvelle charge, car il est pauvre, mais j'estime aussy que c'est quelque charité, encore qu'il soit luthérien ; je suis en cella d'avis contraire à nos eclésiastiques et fais tous les jours donner l'aumosne à la porte, sans qu'on s'informe de la religion de ceux qui la demandent (29). »

*
* *

Telle était alors la vie d'un ambassadeur dans les Cours du nord de l'Europe : l'éloignement, l'isolement, de longs voyages, des relations souvent désagréables, avec des personnages encore barbares. Il fallait toute l'énergie de d'Avaux, son amour du devoir, le haut sentiment qu'il avait de la grandeur du souverain qu'il représentait et de l'importance du rôle qu'il jouait, pour triompher de tous les dangers et vaincre tous les obstacles.

---

(28) P. 80.
(29) P. 232.

Digitized by Google

Etait-il au moins soutenu par le gouvernement, au nom duquel il agissait ? Il semble qu'on doive répondre non. Si son père avait peu de goût pour la vie de Cour, il était obligé, néanmoins, de ne pas cesser tout rapport avec elle. On oublie toujours les absents, même les ambassadeurs. Il leur faut des amis qui les avertissent, qui les défendent. C'était le rôle que remplissait M. de Roissy, et il le faisait avec le zèle d'un père véritablement passionné pour l'avenir de son fils.

D'Avaux, pour représenter dignement le roi, était obligé de faire de grandes dépenses ; les ministres l'en approuvaient, mais s'inquiétaient peu de lui faire payer son traitement ; aussi était-il souvent contraint d'emprunter, et il ne pouvait trouver de l'argent qu'à des taux très élevés ; en Pologne, il empruntait à douze pour cent. Son père lui écrivait : « Je travaille à vos appointemens aultant que si c'estoit vous-mesme ». Et, en effet, il sollicitait sans cesse, et lorsqu'il était rebuté, ce qui arrivait souvent, il le ressentait avec une grande amertume. « Demain je feray présenter l'ordonnance... sans m'aider que de moy ou des miens, et non du chapeau pointu, qui me gela le cueur du premier coup par sa froide response (30). » Quel pouvait bien être ce sinistre chapeau pointu ?

Et dans une autre circonstance : « S'estant parlé de vos appointemens au Conseil pendant vostre légation, on a résolu néant... idem du remboursement de vos advances, qui n'ont point esté considérées; et quand on m'en a parlé, on m'a dit *hon hon*, avec un petit branslement de teste et gestes négatifs, qui ne se peuvent pas représenter, et puis on a

(30) P. 57.

Digitized by Google

adjousté : Vous m'entendez bien, quoyque je n'y entendisse rien ; mais j'estois soul de desplaisir et ne vouloit chercher subject de m'offenser contre les personnes qui me rient au nez et cassent les os (31). »

Aussi conseillait-il à son fils de ne pas trop se fatiguer pour qui le récompensait si mal. « Après tout songués à vostre santé, et coulés ces temps-cy le plus doulcement que vous pourrés, en faisant toujours bien, mais sans empressement (32). »

Certains ambassadeurs avaient moins de patience ; ils ne se bornaient pas à bien faire sans empressement, ils se payaient de leurs mains; c'est ainsi que Saint-Chamond prélevait sur les fonds destinés aux Suédois « ses appointements de gouverneur de places, de ministre d'Etat et d'ambassadeur (33). »

D'Avaux suivait d'autres principes : « La despense est furieuse icy et nécessaire, mais je ne veux pas pourtant me faire justice à moy-mesme. Vraiment, Monsieur mon Père, je suis bien esloigné, grâce à Dieu, de polluer mes mains dans l'argent du Roy..... Et sans aller sy loing, il n'y a que huit jours que j'ay mesprisé cinquante mil escus en pur don, pour ne faire autre chose que ce qui est porté par mes ordres (34). »

L'habileté, l'intégrité avec lesquelles d'Avaux conduisait les négociations, lui valurent à la fois la reconnaissance de Richelieu et les jalousies de la Cour, reconnaissance que Roissy traitait de « gratitudes creuses », jalousies des grands

(31) P. 29.
(32) P. 31.
(33) P. 99, note 1re.
(34) P. 102, 103, 116.

Digitized by Google

personnages, qui n'étaient pas sans danger. Ces personnages, craignant d'être supplantés par d'Avaux s'efforçaient, en effet, de le tenir éloigné (35). Son père lui écrivait : « Stella me dit qu'il trovoit à la Cour que vous aviez tout le monde pour admirateur, fort peu d'amis solides, mais beaucoup d'émulateurs et d'envieux de la partie qui excelle en vous et sur eux. » Et Roissy fait un portrait frappant lorsqu'il ajoute : « Toute la Cour ne clos pas l'œil un quart d'heure en l'année, veillant continuellement à qui surprendra son compagnon (36). »

Les soucis continuels de Roissy l'aigrissaient visiblement, et ce n'est pas sans une certaine surprise qu'on l'entend s'écrier un jour, à propos de mesures au sujet de la monnaie : « Il semble que l'on cherche tous les jours de nouveaux moyens d'affliger le peuple (37). »

*
* *

Le père de d'Avaux ne trouvait malheureusement pas dans sa famille les consolations dont il aurait eu besoin. Sa femme, Antoinette Grossaine, possédait toutes les vertus ; elle était pieuse, économe, bonne mère de famille, mais elle était naturellement morose et chagrine (38).

« Vostre mère a esté tenue morte, par nous et les médecins, d'un coléra morbus... mais la bonté de Dieu et nos soins..., avec son bon naturel, l'ont remise en toute bonne

(35) P. 146, 150, 224.
(36) P. 162.
(37) P. 256.
(38) P. VI-XII.

Digitized by Google

santé ; elle a dormi toute la nuict sans resveiller. Il y a trois jours qu'elle se lève et mange comme nous, se promène par la chambre, et en un mot elle est desjà aussy colère qu'avant sa maladie, tant elle est bien revenue en sa première santé (39). »

« Vostre mère se porte fort bien, grâces à Dieu, quelque abstinence qu'elle aye faict ce caresme et la présente semaine des rogations, car elle se courouce aussy amoureusement que jamais fist; elle va hault et bas par la maison, *sed gradu anili*, et tout le reste de la famille est pareillement en bonne santé (40). »

« Vostre mère est plus morose et chagrine que jamais, et j'en ferois autant à cause de mes maux, si je n'estois résolu de ne me pas croire, tant qu'il me restera quelque intervalle de petite santé au travers de mes incommodités accoustumées (41). »

« Vostre mère convertit touttes choses en tristesse, et vostre père en gayeté (42). »

« Quant aux mésintelligences de la maison, elles continuent plus par caprice et sotte honte de s'estre emporté sans mesure, que de vérité quelconque qui se soit peu trouvée dans les pensées étéroclites qui ont cuidé tout gaster (43). »

M. de Roissy ne trouvait pas non plus chez les deux fils demeurés auprès de lui une entière satisfaction. Le plus

(39) P. 59.
(40) P. 214.
(41) P. 156.
(42) P. 248.
(43) P. 212.

Digitized by Google

jeune, M. d'Irval, par ses soins respectueux et dévoués, pouvait plaire au cœur du vieillard (44); mais il n'avait pas l'intelligence assez élevée pour converser à son gré des choses de l'esprit. Quant à son fils aîné, Henri de Mesmes, bien qu'il fût doué des plus grandes qualités, son caractère froid et hautain rendait difficiles les relations avec lui. M. de Roissy dit de sa belle-fille, Mme de Mesmes : « Elle ne m'approche jamais que les bras ouverts pour m'embrasser. » Mais il ajoute, en parlant de son fils : « Je n'en dis pas autant de son mary envers moy ni envers vous, car j'y vois tant de réserves, que je dissimule par charité et mesnagement, *ut nutantem retineam in fide,* que si je n'estois père, je m'en lasserois (45). »

Le comte d'Avaux était assurément, de ses trois fils, celui qu'il préférait, et sa plus grande consolation était de correspondre avec lui; il vivait dans l'espérance de le revoir. Les lettres qu'il lui adressait ne sont pas sans une certaine préciosité, qui venait autant de l'époque où il vivait que de la tournure de son esprit. Il les terminait volontiers par ces mots : « Vostre bon père et amy sans pair (46); » ou encore : « Je n'ay peu... perdre ceste occasion seure... pour vous dire ma vieille chanson que je suis jusques au bout vostre bon père et meilleur amy (47). » Mais il est facile de reconnaître que le cœur y parle encore plus que l'esprit : « Certes, je vous plains d'avoir affaire à un vieillard *qui senis et ideo garrulitate laborat;* quand mes

(44) P. XIII.
(45) P. 215.
(46) P. 254.
(47) P. 16.

Digitized by Google

veines sont ouvertes, on ne les peult estancher » (48). « Je prie Dieu qu'il vous donne succès... et que je puisse vous donner ma bénédiction avant partir pour un plus grand voiage que le vostre (49). »

Il perd un instant l'espérance de le revoir et il lui écrit : « Priez Dieu pour moy, et moy pour vous, qu'il nous face réciprocquement la grâce de nous voir là hault, puisque nous sommes privés de nous voir icy bas (50). » Mais l'espérance lui revient bientôt; il le reverra au moins avant de mourir : « Quant à moy, je tasche à me bien porter pour vous embrasser encore un coup et dire à Dieu : *Nunc dimittis*. Puisque en ce temps, aussy bien, longue vie est longue misère, et qu'après LXXVI ans comptés, il est temps de chausser les houseaux (51). »

La correspondance intime de Roissy ne pouvait laisser de côté les médecins, et il en parle, selon le goût du temps, avec plus d'esprit que de justice : « Laquelle pauvrette enfin est morte, suivant le grand précepte des médecins de tuer par art et guérir par fortune » (53). Il y recourt néanmoins pour madame de Roissy, qu'il laisse saigner deux fois en trois jours, remède héroïque et qui dénote de sa part, envers la faculté, une extrême confiance (54). Il y recourt lui-même pour se faire opérer de la pierre à l'âge de plus de quatre-vingts ans (55). Chose qui aurait dû le

(48) P. 160.
(49) P .63.
(50) P. 164.
(51) P. 97.
(53) P. 248.
(54) P. 223.
(55) P. 252.

Digitized by Google

surprendre, l'opération réussit et il ne cache pas sa satisfaction : « J'ay licencié les médecins et opérateurs, desquels je suis plainement satisfait et croy qu'ils le sont de moy (56) ».

Peut-être aurait-il pu, dès lors, retourner son dicton ; il ne l'a sans doute pas fait. Que de gens trouvent excellents tous les membres qu'ils connaissent dans une corporation, et trouvent détestable l'ensemble de la corporation elle-même qu'ils ne connaissent pas ! Dans le premier cas, ils jugent par eux-mêmes. Dans le second, ils suivent sans réfléchir, le jugement d'autrui : cela s'appelle penser librement.

Si le père chérissait son fils, le fils n'aimait pas moins son père : « Monsieur mon Père, je versay l'autre jour tant de larmes à la lecture de vostre lettre du 9me mars, que je ne puis y faire response de ma main, tant je suis infirme de la veue, et aussy, pour vous dire la vérité, je fus demy heure à lire une page que vous avés deigné m'escrire de vostre main, tant votre bonté est excessive, car il me la falust laisser et reprendre à plusieurs fois, pour la grande esmotion qui me vint, laquelle véritablement me noyoit les yeux à chaque ligne (56). » On n'a malheureusement pas cette lettre de Roissy du 9me mars.

Enfin le père et le fils vont se revoir. D'Avaux annonce qu'il revient en France, et son père lui écrit : « Vous ne pouviez me mander rien de plus à mon goust pour la nouvelle que vous m'annoncez. Je vous attends à bras ouverts pour vous recevoir et embrasser comme mon bon fils.

---

(56) P. 257.
(56) P. 73.

Digitized by Google

Dieu vous aconduise icy à bon port et après qu'il dispose de moy quand il luy plaira, je seray contant lors de vous avoir veu (57). »

D'Avaux quitta, en effet, Hambourg le 1er octobre 1642, et son père mourut le 30 du même mois, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il avait revu son fils avant de mourir (58). Que n'avons-nous un récit de cette dernière entrevue !

Il nous reste à féliciter M. Boppe de l'intéressante publication qu'il a faite, et à le remercier de nous avoir mis à même de connaître le père et de mieux juger le fils. Pourquoi n'achèverait-il pas une œuvre si bien commencée, en écrivant une biographie complète et détaillée de d'Avaux ? La tâche, sans doute, serait difficile à remplir, car sa vie touche aux plus grands événements du XVIIe siècle; mais il semble qu'en laissant au second plan les faits qui appartiennent à l'histoire générale, et en étudiant surtout l'homme, il ne serait pas impossible de nous donner un nouveau portrait de ce grand diplomate dont Richelieu a dit, un jour, qu'il n'avait jamais fait de faute.

E. CHARVÉRIAT.

(57) P. 260.
(58) P. X-260.

Digitized by Google

L'ÉGLISE

DE

SAINT-PIERRE-DE-CHAMPAGNE (*)

LA *ville de Champagne* était entourée d'une enceinte fortifiée, et l'on voit encore au couchant une tour carrée attenant à une porte, voûtée en cintre surbaissé, qui aboutit à la place où se trouve l'église. Dans plusieurs endroits, la courtine existe encore; mais les murs ont été utilisés pour la construction de différents bâtiments, et notamment de ceux de la cure où leur épaisseur attire surtout l'attention. Les fossés ont été comblés et leur emplacement converti en une sorte de boulevard, de rue polygonale, si je puis m'exprimer ainsi, qui diffère fort peu du périmètre que l'on remarque sur le plan du XVIIe siècle, dont M. de La Fayolle nous a laissé un relevé fait de sa main et déposé aux archives de la mairie de la localité.

Près de la tour que nous venons de signaler, dans le retrait de cette construction, opposé à la porte voûtée, se

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de novembre 1887.

Digitized by Google

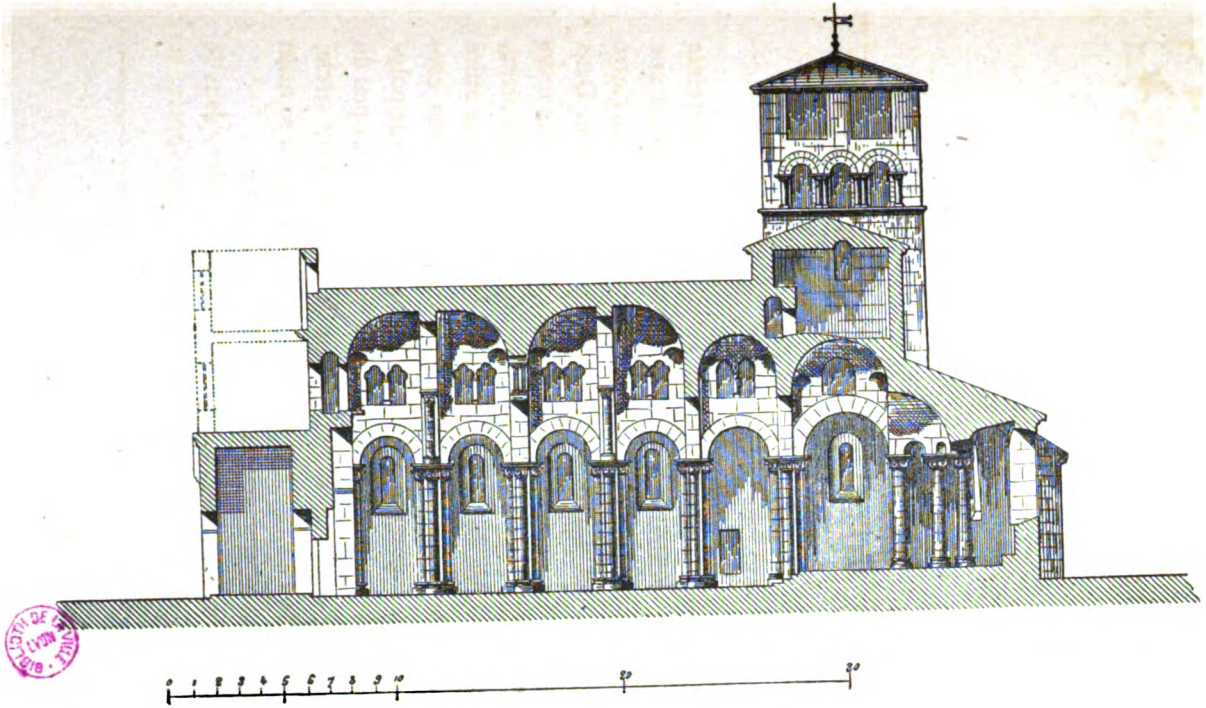

Coupe de l'Église de Saint-Pierre-de-Champagne.

Digitized by Google

Digitized by Google

trouve un puits, pour la margelle duquel on a utilisé un sarcophage renversé. (long., $1^{m}92$; larg., $1^{m}06$; haut., $0^{m}53$.) Dans le fonds de cette large auge de pierre, faite pour contenir deux corps, on a pratiqué une grande ouverture circulaire, et de chaque côté de celle-ci, deux plus petites ont été aussi creusées, pour assujettir des montants de bois chargés de soutenir une barre de fer transversale servant d'axe à la poulie du puits. M. Magnard pense que ce sarcophage, qui appartient, du reste, à l'époque gallo-romaine, provient sans doute du Châtelet, mais rien jusqu'ici n'est venu confirmer cette assertion. Au reste, nous ne nous étendrons pas davantage sur l'examen de l'enceinte et des différents vestiges antiques, constructions du XVe et du XVIe siècle, que l'on trouve dans le village; le principal intérêt de ce plan étant de nous avoir conservé la physionomie primitive de l'église, avec son porche ou donjon, de chaque côté duquel on avait, à une époque difficile à préciser, élevé des constructions à quatre étages. On distingue encore, dans le mur de la façade, des trous destinés à recevoir les poutres des différents étages de ces constructions, probablement profanes et de même nature que celles que l'on a encore le regret de constater de nos jours, au midi et au nord-est de l'église, dont une partie est ainsi cachée aux yeux du visiteur.

Située presque au centre de l'enceinte, dans une sorte de bayl qui renfermait aussi les autres bâtiments du monastère aujourd'hui disparus, l'église a perdu de son caractère, par la démolition de la tour qui la précédait et qui a dû être détruite en 1749, époque à laquelle elle a subi différentes modifications. Toutefois le rez-de-chaussée avait été conservé et converti en porche *auvent* ; mais les derniers vestiges en ont disparu depuis l'élargissement de la

Digitized by Google

route nationale, il y a plus d'une trentaine d'années.

Voici ce que disait à ce sujet M. A. du Boys, en 1842, dans son Album du Vivarais (p. 45) : « Sur la petite place « de ce village se présente l'église ; la partie inférieure de « la façade est cachée par une *double porte* basse et étroite, « et par des murailles épaisses. On entre et on s'étonne de « se trouver dans une espèce de basilique romaine, forme « donnée aux premières églises des chrétiens. »

Il s'agit, comme on le voit, d'une tour adossée à la partie médiane de la façade principale; tour qui, d'après le plan précité, avait la forme d'un rectangle allongé. Son existence antérieure est attestée par le manque de revêtement sur le milieu de la façade; tandis qu'à droite et à gauche, de beaux appareils contrastent étrangement avec le blocage, qui était un des côtés de la tour, et qui nous permet de nous rendre un compte assez exact de l'élévation de celle-ci. Ce n'était pas un porche *accidentel*, c'est-à-dire formé par l'étage inférieur d'un clocher placé au-dessus du portail, clocher dont la façade était sur le même plan que l'église ; mais, bien au contraire, un *porche militaire*, construit en avant de la porte principale et destiné à en défendre l'accès. Il devait être, à cet effet, couronné de créneaux, et c'était, probablement aussi, une trésorerie pour la sauvegarde des objets précieux, antiques chartes ou vases sacrés.

J'ai insisté sur ce point, surtout pour établir que nous sommes réellement en présence d'une église fortifiée, usage qui se conserva jusqu'à une époque assez avancée dans cette région. L'extérieur de l'église répond à ce genre d'architecture, et les ouvertures étroites, qui y donnent accès, sont en harmonie avec ce système de défense.

Si nous jetons maintenant un coup d'œil sur le plan de

Digitized by Google

Digitized by Google

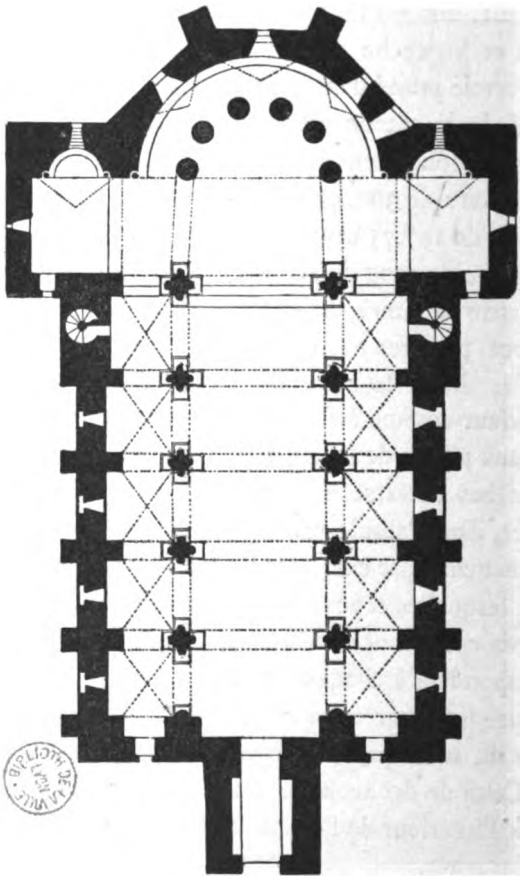

Plan de l'Église de Saint-Pierre-de-Champagne.

Digitized by Google

l'église, tel que nous avons pu le dresser nous-même, abstraction faite du porche qui la précédait, nous avons devant les yeux un rectangle, formant, dans le sens de sa longueur, une grande nef et deux bas côtés ; un transept, à droite et à gauche duquel sont deux petites absides en demi-cercle prises dans l'épaisseur du mur oriental, sépare la nef de la grande abside semi-circulaire en dedans et semi-hexagonale en dehors. La longueur du vaisseau est dans œuvre de $30^{m},40$; sa largeur de $13^{m},40$, et celle du transept de $19^{m},75$ cent.

Un double rang de six piliers carrés, cantonnés chacun de quatre colonnes, à l'exception des deux du portail, qui forment pilastres et ne montrent qu'une colonne cantonnée, divise la nef et les bas côtés en cinq travées. A l'extérieur comme à l'intérieur, des contreforts, correspondant aux piliers de la nef, renforcent les murs latéraux.

Les bas côtés se prolongent au-delà du transept, pour former, dans l'abside principale, un *déambulatorium* séparé du sanctuaire par cinq arcades que supportent six colonnes et sur lesquelles repose la voûte en cul de four ou coquille. Les bas côtés sont couverts par une série de voûtes d'arêtes correspondant à chaque travée.

Entre les contreforts extérieurs de la première travée, à partir du transept, se trouve de chaque côté un escalier à vis. Celui de droite a été muré; par celui de gauche, on va, de l'intérieur de l'église, aux tribunes situées au-dessus des bas côtés.

Vastes et spacieuses, les tribunes, de mêmes dimensions que ces derniers, sont voûtées en berceau et percées chacune, à l'extérieur, de quatre étroites fenêtres cintrées, et, à l'intérieur, de cinq arcades géminées. Le nom de triforium ne saurait leur convenir; elles ne sont pas, en effet, pratiquées

Digitized by Google

dans l'épaisseur des murs, et sont reliées entre elles par une galerie, située au-dessus de la porte centrale, et dans laquelle trois larges baies à plein cintre, reposant sur des piliers carrés, s'ouvrent sur la nef.

Cette galerie est, en partie, soutenue par une corniche ornée de six cariatides, représentant différents sujets sur lesquels nous reviendrons.

A l'extrémité ouest de chaque tribune, une porte, aujourd'hui convertie en fenêtre, s'ouvrait sur la façade. Il est difficile d'admettre que ces deux ouvertures aient été faites pour communiquer avec le porche, soit par une galerie en bois, soit à l'aide de dalles, formant balcon facile à renverser, et semblables à celles au moyen desquelles on va, du deuxième étage de chaque tour du transept, auxdites tribunes. Alors, en effet, l'architecte n'eût pas manqué de percer les ouvertures dans la partie la plus rapprochée du porche, et le mieux eût été de pénétrer par la galerie intérieure ; ce qui semble au contraire avoir été soigneusement évité, car la large baie de celle-ci, ouverte sur la place, a été faite après coup, et probablement après la démolition de la tour, pour donner du jour à l'intérieur.

M. Ovide de Valgorge évalue à $12^{m},50$, à partir du dallage jusqu'à la clef, la hauteur de la voûte principale, et a soin de nous dire qu'elle est *à plein cintre*, fait avancé antérieurement par M. Magnard. Or, il est facile de se convaincre, que la nef est voûtée en coupoles ou calottes de peu d'élévation, et au nombre de quatre. La première est celle qui recouvre la partie du transept en face de l'abside, le chœur proprement dit ; les extrémités du transept étant voûtées en berceau. La deuxième recouvre la première travée à partir du chœur ; la troisième et la quatrième recouvrent chacune deux travées.

Digitized by Google

Tandis que les coupoles sont séparées entre elles par un mur d'appui transversal supporté par un plein cintre reposant sur les chapiteaux des piliers, les deuxième et troisième travées, de même que les quatrième et cinquième, sont séparées par un arc doubleau, qui partage transversalement la coupole commune et repose sur une seconde colonne placée au-dessus du pilier. Les chapiteaux de ces colonnes ne sont point semblables aux autres et sont ornés de palmettes.

Ce système de voûtes, dérivé de l'architecture byzantine, est des plus remarquables ; les calottes sont différentes les unes des autres, quant aux proportions et à la disposition. Les deux dernières seules sont pareilles. Dans chacune de ces calottes, quatre pendentifs ramènent la ligne d'entablement à la forme elliptique, bien que le plan de la construction inférieure soit quadrangulaire.

A partir du deuxième étage, chaque escalier est interrompu. Dans la tour du nord, une échelle de sept échelons conduit à un escalier supérieur, de cinq marches, qui semble être le prolongement du précédent, mais qui n'est pas dans le même axe que celui-ci. L'escalier de la tour du midi, muré au bas, présente la même disposition; tous deux, à la hauteur de la toiture, aboutissent à une longue, étroite et basse galerie, pratiquée dans l'épaisseur du mur occidental du transept. Une basse ouverture, au milieu de ce couloir, communique avec les combles du transept, en dessus de l'extrados de sa coupole; de là, à droite et à gauche, on parvient à chacune des tours.

Celle du midi, que l'on dit avoir été démolie en partie, n'est actuellement guère plus élevée que la toiture et, peut-être, n'a-t-elle jamais été plus haute; caractère particulier au XIe siècle. Celle du nord sert de clocher, et les deux tiers

Digitized by Google

de son étage supérieur ont été construits à une époque moins reculée, sans doute dans le courant du XIIe siècle.

Elle contient deux cloches. Sur la plus ancienne, qui est aussi celle du plus grand diamètre (0^m,70), on lit :

Main indicative, PARRIN M^RE IEAN BAPTISTE CŒSAR DE FAY DE VILLIERS ECUIER. MARREINE DAME MARIANNE DE BOUILLOUD DE CHAPONOD.

En dessous, M^RE ANTOINE PRORIOL CURÉ 8 BRE 1750. JEAN CLEU MARGUILLER.

La seconde porte l'inscription suivante :

A FULGURE ET TEMPESTATE LIBERA NOS DOMINE :

JE M'APPELLE MARIE PAULINE, REFONDUE ET AUGMENTÉE PAR LE LEGS DE MR J^N CLEU ET DE MME MARIE MADELEINE GIRARD SON ÉPOUSE : EXÉCUTÉ PAR LEURS ENFANTS. PARRAIN MR J. P. EUG. CLEU. MARRAINE MARIE PAULINE CLEU. MAIRE DE CHAMPAGNE M. A. CLEU. CURÉ M. LÉOTARD, 1860.

La façade principale, qui regarde le couchant, est surmontée d'un fronton, au-dessous duquel court une corniche supportée de distance en distance par des modillons sculptés; celle-ci se continue en retour d'équerre, de chaque côté, au sommet des façades nord et sud de l'église jusqu'à chacune des tours. Les modillons représentent pour la plupart des volutes ornées de feuilles d'acanthe; quelques-uns des têtes imberbes ou grimaçantes, ou bien encore des figures d'animaux; une d'elles, placée dans la partie droite de la façade principale, est la reproduction, à un point de

Digitized by Google

Digitized by Google

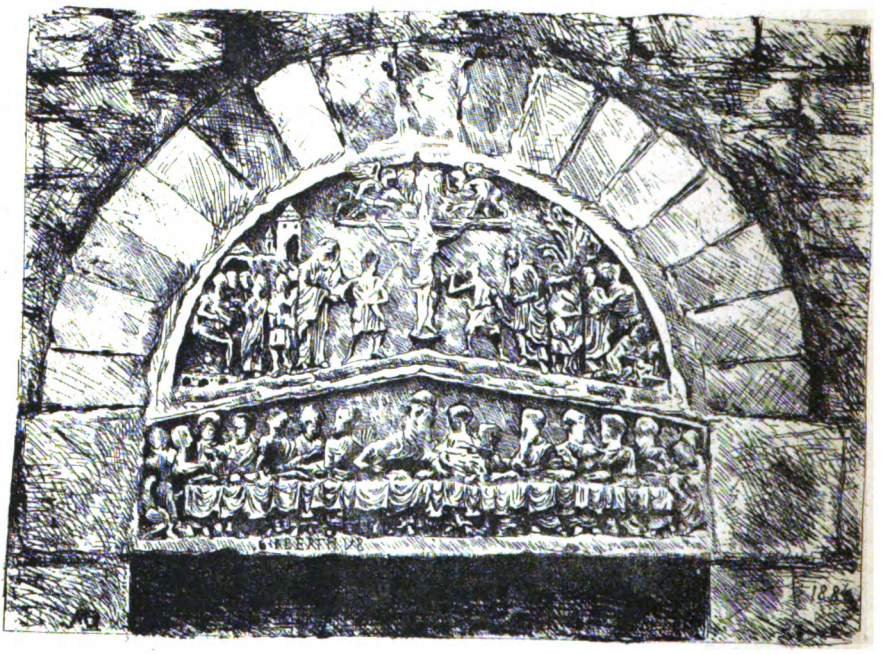

Tympan de la porte principale de l'Église de Saint-Pierre-de-Champagne.

Digitized by Google

vue plus artistique, d'un bas-relief archaïque, que l'on retrouve encastré, à une dizaine de mètres de hauteur, dans le côté occidental de la tour du midi. Ce bas-relief, qui remonte certainement à une haute antiquité, représente une tête virile, aux yeux enfoncés, et dont la bouche ouverte est entourée d'une barbe en forme de coquille; le sommet de la tête est orné d'une double rangée de perles simulant un diadème, et, de chaque côté, aussi bien qu'à sa partie inférieure, la tête est encadrée dans une série de volutes semblables à celles que l'on distingue sur certaines monnaies gauloises, et notamment sur le revers d'un statère arverne de la collection Charles Robert (pl. V, Catalogue raisonné de).

La façade, dont nous venons de parler, est percée de trois portes; une seule, celle du milieu, donne aujourd'hui accès à l'intérieur de l'église. La partie supérieure de la porte du milieu est formée d'un linteau de pierre, taillé en fronton, reposant sur des pieds-droits dénués de colonnes et d'ornements; il en est de même des deux portes plus petites, qui sont de chaque côté de celle-ci. Une archivolte, composée de voussoirs sans moulure et alternativement jaunes et bruns, couronne chacune des trois portes; ce caractère se retrouve dans presque toutes les fenêtres de l'église. La grande porte est ornée d'un tympan dont le bas-relief représente le Crucifiement; le linteau qui est au-dessous représente la Cène. Dans chacune des portes de gauche et de droite, l'espace compris entre l'archivolte et le linteau, où l'on ne voit aujourd'hui qu'une maçonnerie irrégulière, était probablement occupé par un tympan en harmonie avec le sujet représenté en dessous.

Le Crucifiement et la Cène sont dus au ciseau du même artiste, qui a signé son œuvre. Son nom, Girberthus, est

Digitized by Google

écrit en caractères usités au XIe siècle et dans lesquels la forme romaine est peu modifiée ; le t est lié avec l'h, qui a la forme de notre h minuscule, et le g est légèrement contourné en spirale à sa partie inférieure. Je crois devoir indiquer que ce nom a une certaine parenté avec celui d'un chevalier, *Othmarus Girberti miles*, qui fit, en 1228, hommage à l'église d'Andance et à son prieuré, de la dot patrimoniale de son épouse, dame Blanchefleur, ainsi qu'il résulte d'un acte, relaté aux pièces justificatives de l'ouvrage de M. l'abbé Caillet, curé d'Andance, brochure ayant pour titre *Ruines et Légendes* (p. 132).

Le Crucifiement est une œuvre remarquable, sur laquelle on distingue encore quelques traces de peinture jaune et rouge ; il a été l'objet d'une très regrettable mutilation que M. Ovide de Valgorge, toujours amoureux de la légende, fait remonter aux guerres des Cévennes : « Le régiment « de Médoc infanterie ayant été envoyé dans le Haut Viva- « rais pour empêcher le mouvement de Jean Cavalier de se « propager dans cette partie de la province, un soldat « indiscipliné commit ce méfait et surpris, au moment « même, fut exécuté sur-le-champ devant la porte de l'église. » Il est, d'après l'avis de personnes autorisées, plus vraisemblable que cet acte de vandalisme ne remonte pas à une époque si éloignée et qu'il a eu lieu lors de la démolition définitive du porche, dont le toit se serait écroulé par la maladresse ou le manque de précautions des ouvriers. L'opiniâtreté systématique des gamins de la localité aurait achevé cette œuvre de destruction, d'autant plus déplorable que ce qui reste nous donne une haute idée de l'œuvre du sculpteur Girbert.

Sur la traverse de la croix à laquelle est attaché le Rédempteur, sont deux anges, entre lesquels, se trouve le Saint-

Digitized by Google

Digitized by Google

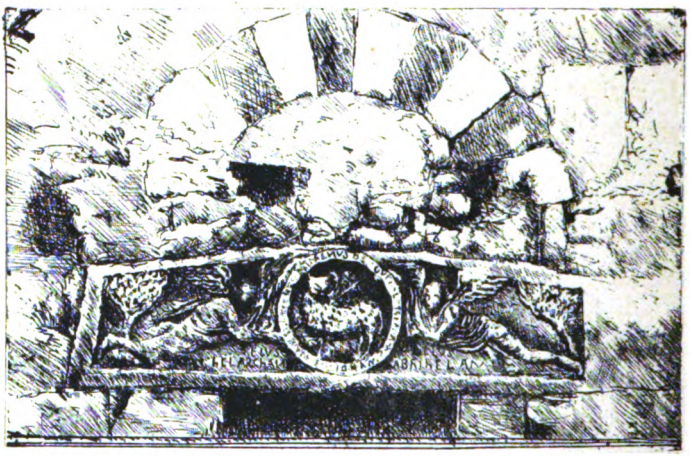

Linteau de la porte de droite de l'Église
de Saint-Pierre-de-Champagne.

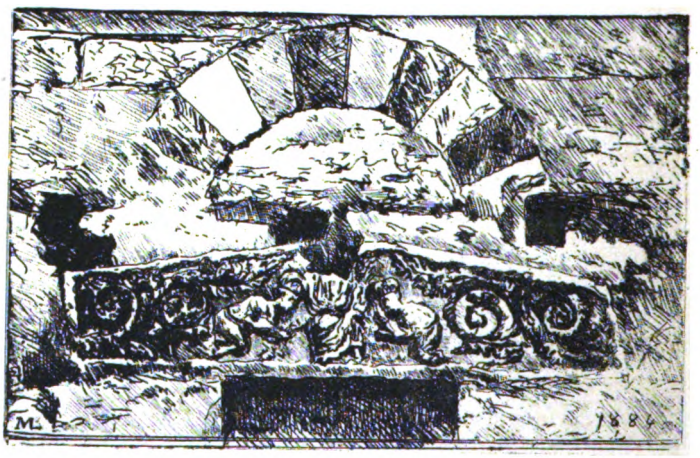

Linteau de la porte de gauche.

Digitized by Google

Esprit sous la forme d'une colombe aux ailes éployées. En bas et de chaque côté de la croix sont deux soldats; l'un d'eux présente l'éponge imbibée de vinaigre et entourée d'hysope. Derrière le soldat de droite, qui paraît percer Jésus d'une lance, on voit saint Jean, le disciple bien-aimé, un enfant près d'un palmier, Marie Cléophas et Marie-Magdeleine; un personnage, renversé par un autre, symbolise la fin du règne de la religion juive. Le soldat de gauche saisit de sa main droite Marie, mère de Jésus, derrière laquelle on distingue Jésus debout devant un personnage assis et revêtu du costume militaire romain, et, plus loin, la foule qui se rendit au Calvaire; au dernier plan, les murailles, les tours et une porte de Jérusalem.

« Et stabat populus spectans, et deridebant eum prin-
« cipes cum eis dicentes : alios salvos fecit, se salvum
« faciat, si hic est Christus Dei electus. Illudebant autem
« ei et milites accedentes et acetum offerentes. » (Luc, cap. XXIII, vers. 35 et 36.)

La Cène a été aussi très maltraitée. Jésus est au milieu de ses apôtres; à sa droite, saint Jean penché sur son sein. D'après l'attitude mouvementée des corps, qui ont moins souffert, on peut croire que les figures devaient être pleines d'expression. La nappe qui recouvre la table est traitée en plis retombant symétriquement et très bien rendus; au-dessus, on aperçoit des poissons, des pains, des plats. A droite et à gauche, les figures des serviteurs sont moins mutilées que celles du Christ et des apôtres.

Le linteau de la porte de droite représente deux anges, tenant un encadrement circulaire autour duquel on lit : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis*, et dans lequel est un agneau tenant une croix. Sous l'ange de

Digitized by Google

droite, on lit : *Michel archangelus ;* sous celui de gauche, *Gabriel angelus;* ces inscriptions, comme la précédente, sont en caractères usités au XIe siècle.

Le linteau de la porte de gauche représente Jésus, dont la tête a disparu, bénissant deux personnages prosternés à ses pieds et coiffés d'une sorte de tiare ; derrière eux, sont des rinceaux de feuilles d'acanthe.

L'abside est couronnée par une corniche à feuilles d'acanthe, coupée de distance en distance par différents sujets, dans lesquels M. Magnard a vu « une tête de satyre « avec deux tyrtées surmontées de pampres et de pommes « de pin, une tête de berger avec deux mains tenant par « les pattes un jeune chien placé sur son col, une tête de « louveteau remplie d'expression, une tête de chèvre d'un « caractère excessivement gracieux et qui contraste avec « les figures de tigres si multipliées dans ces ornements et « enfin une figure d'homme aux oreilles de loup. »

Contrairement à l'avis de M. Magnard, ces sculptures ne sont point romaines; elles sont seulement une imitation capricieuse de l'art antique, dont les vestiges étaient considérés comme autant de modèles par les artistes de cette époque de renaissance architecturale, qui se distingue, dans la représentation aussi bien des personnages que des animaux, par un caractère forcé, grimaçant, qu'il est facile de saisir et que l'on ne voit pas dans les œuvres des artistes romains.

Il en est de même des six modillons qui soutiennent les tables de pierre supportant la galerie au-dessus de la porte du milieu, à l'intérieur de l'église. Nous citerons ici encore un passage de M. Magnard, qui a vu dans ces sujets des épaves de l'art gallo-romain et a mis un soin tout particulier à les décrire.

Digitized by Google

« Cette corniche est composée de grandes feuilles minces « de pierre calcaire des carrières de Tournus et enrichie « d'ornements très délicats qu'on a gâtés en les blanchis- « sant ; elle est soutenue par six modillons qui représentent « divers modèles de fantaisie.

« Le premier à gauche, qui est le plus remarquable, « offre un satyre à demi-renversé, vu par derrière ; son « corps savamment dessiné est dans une attitude extraor- « dinaire. Il soutient la corniche de ses genoux, de sa « poitrine et de ses mains, avec un puissant effort, et se « trouve à son tour soutenu dans les airs comme par « enchantement.

« Le deuxième sujet présente la tête d'un lion qui repose « sur les pattes de devant ; les troisième et quatrième en « forme de cariatides offrent deux jeunes faunes avec pieds « de chèvre. Ils sont accroupis l'un et l'autre, mais tous « deux avec des attitudes variées aussi justes que remar- « quables, et soutiennent sur leur dos cette corniche dont « le poids semble les accabler.

« Le cinquième morceau, est, je crois, une tête de tigre « à qui le sculpteur a donné la physionomie d'un homme. « Le sixième est un groupe de deux jeunes hommes ou « deux génies, qui se penchent l'un vers l'autre pour s'em- « brasser ; l'un des deux prend d'une main le menton de « son jeune ami, qui le regarde en souriant et lui pose un « de ses bras autour du col ; groupe fort joli, mais qui n'a « certainement pas été fait pour une église. »

Si nous ne considérons pas comme romaines les différentes sculptures dont nous venons de parler, il n'en est pas de même des deux premiers chapiteaux de l'intérieur de l'abside. Ces deux chapiteaux, dont nous avons retrouvé au Châtelet, un type absolument similaire, ont servi de mo-

Digitized by Google

dèle aux quatre autres qui sont seulement dégrossis; il en est de même de ceux des piliers dont le plus grand nombre offre le même aspect. Deux petites colonnes placées dans les deux angles que fait l'abside avec le transept, ainsi que leurs chapiteaux de style corinthien romain, sont encore à citer. Il faut également reconnaître, comme étant de provenance antique, le dallage du chœur dans les pierres duquel on aperçoit des trous pratiqués, soit dans le milieu pour le transport et l'élévation de ces matériaux, soit sur les bords pour les relier à l'aide des crampons de fer.

Il nous reste à examiner maintenant la série de pierres encastrées à l'extérieur des murs, sculptures dont la variété et la bizarrerie ont pu faire dire à l'un des auteurs que j'ai cités : « que sous ce rapport l'église de Champagne était un véritable musée d'antiquités. »

J'ai signalé déjà la plus ancienne : cette tête archaïque d'homme à la bouche grande ouverte et à la barbe en coquille. Un bas-relief placé à cinq ou six mètres de hauteur sur le côté occidental de la tour du nord du clocher proprement dit nous a paru peut-être improprement attribué à l'époque gallo-romaine : un personnage vêtu d'une tunique et assis les jambes croisées se trouve en face d'un autre nu, qui vient à lui et lui présente un objet dont on ne peut préciser la nature. A la moitié de la hauteur du clocher, on voit aussi une tête de taureau traitée en haut-relief et qui ne manque pas de caractère. Les sculptures qui nous restent à décrire sont plutôt carolingiennes et proviennent d'un monument religieux, d'une église en remplacement de laquelle l'église actuelle a été construite. Sur la façade occidentale, au-dessus de la petite porte de gauche, on aperçoit deux sirènes affrontées; plus à droite un dragon, dont le

Digitized by Google

pendant tourné en sens inverse et devant lequel on lit le mot L E O, se retrouve un peu plus loin après deux sujets représentant, l'un un oiseau enfourché par une sorte de cavalier, l'autre un personnage assis les jambes écartées. Plus haut une jolie tête de femme et un personnage cueillant les fruits d'un arbre symbolique et enfin trois bas-reliefs représentant : le premier un personnage jouant de la harpe et tourné à droite, le second le même sujet tourné à gauche et le troisième le même personnage accroupi et dormant.

Du côté nord de l'église, sur un contrefort contigu à l'escalier, deux oiseaux affrontés montés chacun par un cavalier ; en retour de ce contrefort, deux têtes d'animaux vues de face et juxtaposées, dans lesquelles on peut reconnaître des ours. Au bas du côté occidental du clocher, deux têtes barbues à côté d'un lion dévorant une proie ; en retour un lion tenant dans sa gueule une feuille de chêne ; une tête de bélier surmonte la fenêtre cintrée qui se voit du même côté du clocher.

Au midi, près de la porte de la tour, une vache dont la queue est rabattue sur le flanc et, sur la tour même deux têtes, plus monstrueuses qu'humaines, laissant voir des dents espacées dans une bouche immense ; deux autres têtes barbues et une tête de femme semblable à celle que nous avons signalée en premier lieu, toutes sculptées en ronde-bosse et sortant du mur. Plus bas un quadrupède aux formes étranges rappelant quelque peu celles de l'hippopotame.

A une dizaine de mètres au-dessus du sol, et toujours sur le côté sud de la tour, trois bas-reliefs : le premier à droite, représente David armé d'une fronde ; son nom est écrit devant son profil ; le deuxième, David tranchant la tête de

Digitized by Google

Goliath gisant à terre; le troisième, le géant qui devait faire face au berger armé de la fronde. Ce dernier sujet est placé horizontalement, mais il a été sculpté pour être vu dans le sens vertical; Goliath porte, suspendu au cou, un bouclier en forme d'écu, et est revêtu d'une cotte de mailles.

L'église de Champagne n'a pas de crypte. Son sous-sol est divisé en compartiments formés par des murs correspondant aux travées de la nef et des bas côtés. Chaque famille y avait son lieu de sépulture; c'est ainsi que nous avons vu que la tombe Montagnon était située près du bénitier, et au siècle dernier la famille de la Fayolle avait encore conservé cet usage.

On aperçoit à un mètre de hauteur contre les pilastres des bas côtés, des traces d'inscriptions à demi-cachées sous le badigeon.

Près de la porte latérale de droite, on voit encore une inscription assez fruste dont M. Allmer a bien voulu nous donner la lecture suivante :

Sub quod debet facere dominus prior ejus abacie primadie veneris quatragesime in quod debetur vocari capellanus Sancti Desiderati. Amen.

En dessous de la sculpture archaïque dont nous avons parlé, on lit le mot D V R A N tourné verticalement et écrit en capitales romaines.

Enfin sur la droite de la façade principale, à cinq ou six mètres d'élévation, on remarque une inscription très fruste sur laquelle on lit entre autres mots *testa tabernario,* et *Durancius;* ce dernier mot ayant avec celui qui précède une grande analogie. Les caractères paraissent être du XIIe siècle et sont, en grande partie, complètement effacés.

Digitized by Google

On voit encore aujourd'hui, à l'extérieur de l'abside, un encadrement dans lequel était, il y a quelques années, une belle inscription, depuis brisée et perdue. Elle avait été, fort heureusement avant sa destruction, copiée par M. Cleu qui me l'a communiquée. Notre savant épigraphiste, M. Allmer, à la bienveillance duquel je n'ai jamais eu inutilement recours, m'en a donné la lecture, la traduction et l'explication suivantes :

« *Anno domini milesimo ducentesimo quadragesimo sexto,* « *tertio idus Marcii obiit Gurgona de Torondeyres pro cujus* « *anniversario, suoque pariter et suorum, eodem die, annis* « *singulis faciendo dedit domina Maria Soror sua ecclesiæ de* « *Campanea duodecim solidos censuales et tres Guigo Hervis* « *nepos suus et debent exinde monachi et capellani de Andon-* « *ciæ, prior de Torenco et de Talençeu; prior Sancti Desiderati,* « *capellani si presentes fuerint procurari.* »

« L'an du Seigneur douze cent quarante-six, le trois des ides de « mars, mourut Guigone de Torondeyres pour l'anniversaire de « laquelle, ainsi que pour le sien et celui des siens, à celébrer le « même jour tous les ans, la dame Marie, sa sœur, a donné douze « sous de revenu dont trois sont donnés par Guigues Hervis, son « neveu. A partir dudit jour les moines et chapelains d'Andance, le « prieur de Thorenc et de Talencieux, le prieur de Saint-Désirat, les « chapelains de ces mêmes localités, s'ils assistent à l'anniversaire, « devront être traités et hébergés. »

« Guigues Hervis, le fils de Guigone et neveu de ladite « dame Marie, était sans doute un enfant mineur n'ayant « pas qualité pour faire une donation lui-même ; c'est pour « cela que la fondation dit que la dame Marie a donné « douze sous de revenu, dont trois sont donnés par Guigues « Hervis son neveu. »

En consultant l'itinéraire des Dauphins, de M. l'abbé

Digitized by Google

Ulysse Chevalier, j'ai pu constater que la date de cette fondation précède de quelques mois seulement celle d'un voyage que fit Guigues VI, dauphin de la deuxième race, alors âgé de dix-sept ans, voyage dans lequel il visita l'église de Saint-Pierre de Champagne, le 26 novembre de cette même année 1246 et se rendit à Albon deux jours après. En 1329, Guigues VII, dauphin de la troisième race, est aussi mentionné comme ayant visité notre église.

Si nous revenons à l'intérieur, nous y remarquons une belle chaire en bois sculpté, ainsi que des stalles, provenant du monastère de Colombier-le-Cardinal, fondé pour les religieux célestins dont nous avons parlé en premier lieu. Bien que n'étant pas d'un style approprié à celui de l'église, ces sculptures n'en sont pas moins précieuses; elles remontent à la fin du xve siècle.

La chaire est hexagonale; les moulures dont sont surchargées ses panneaux, sont très délicates. La décoration de chacun d'eux se compose d'un cintre divisé en deux arcatures et surmonté d'une accolade relevée et garnie de crochets à feuilles de chou frisé. Au-dessus de celui-ci sont deux ogives divisées par des meneaux d'un goût pur et d'une grande finesse d'exécution. Mais, pourquoi faut-il que l'abat-voix et le cul-de-lampe qui supporte la chaire soient modernes et, qui plus est, de mauvais goût ? Il est du reste fort probable que cette chaire a été faite, il n'y a pas encore un siècle, avec les dossiers des stalles que nous avons mentionnées.

Pourquoi faut-il encore que le tout soit recouvert par une peinture jaunâtre ? Le badigeon a été prodigué dans l'intérieur de l'édifice et peut-être cache-t-il aussi quelques fresques ignorées ?

Digitized by Google

Les stalles sont décorées de moulures sur les *accotoirs* et leurs *miséricordes* sont supportées par un cul-de-lampe orné de chardons déchiquetés.

Les fonts baptismaux reposent sur un tronçon de colonne antique surmontée d'un chapiteau dorique, dont la destination primitive était de supporter un objet isolé.

L'étage supérieur qui comprend le deuxième étage des tours et les tribunes, a été décrit dans son ensemble. Nous avons toutefois à examiner ses détails avant de terminer cette étude.

Dans chaque tour est une chapelle voûtée en berceau, correspondant à celle de l'étage inférieur, et dont la surface est limitée d'un côté par un mur d'appui bâti sur le prolongement du mur externe des bas côtés. Ces chapelles sont, pour ainsi dire, isolées des tribunes avec lesquelles chacune d'elles ne communique que par une sorte de balcon fait d'une dalle placée sur l'angle du mur oriental des tribunes. La chapelle méridionale a, comme celle située au-dessous d'elle, une petite abside prise dans l'épaisseur du même mur. Sa voûte en coquille est supportée par deux colonnes, dont les chapiteaux sont identiques, à cela près que dans celui de droite on remarque un personnage nu et imberbe, qui soutient de ses deux mains des volutes prenant naissance derrière deux larges feuilles d'acanthe ; tandis que dans celui de gauche ce même personnage est barbu. Ce genre rappelle assez celui des chapiteaux de l'abside quant à l'exécution. La chapelle septentrionale offre une disposition différente ; son abside en coquille, supportée de même par deux colonnes, se trouve dans le mur longitudinal de la tour, adossé à l'abside principale. Les chapiteaux des colonnes n'ont rien de particulier et se rapportent au type général que l'on trouve dans le bas de l'église.

Digitized by Google

J'ai signalé aussi les chapiteaux sur lesquels reposent les arcs doubleaux séparatifs des travées, comprises deux à deux dans les coupoles. Ceux qui supportent le premier arc nous montrent chacun un assemblage de palmettes verticales très ouvragées, au-dessus desquelles sont, pour celui de droite, deux volutes assemblées formant une courbe gracieuse et surmontées d'une rose à onze pétales ; pour celui de gauche, deux volutes séparées par une sorte de dé, d'ornement rectangulaire proéminent. Les chapiteaux qui supportent le second arc sont identiques et sont empruntés au type général, avec cette différence toutefois, qu'ils ont en dessous des volutes trois rangs de feuilles superposées au lieu de deux, comme ceux des piliers et au lieu d'un seul, comme ceux des tribunes.

Chaque tribune est, avons-nous dit, percée de cinq arcades géminées ouvertes sur la nef. La première arcade au-dessus de la première travée à partir du chœur, se compose de deux cintres outrepassés (D. 54, H. 32), retombant sur une colonne massive, dont le fût n'excède pas deux fois le diamètre et dont la base est attique, comme toutes celles que l'on voit dans l'édifice.

Les quatre autres ouvertures géminées sont trilobées. L'arc est une sorte de trèfle aplati, complètement *évidé*, et par cela même très caractéristique ; le trèfle étant un ornement employé le plus souvent pour des arcatures, et par cela même plein. Celui qui nous occupe, ne mérite pas, à proprement parler, ce nom ; mais seulement celui plus générique d'arc trilobé ; on peut le considérer comme étant la moitié d'une rosace dont chaque lobe aurait pour diamètre le côté d'un hexagone régulier. Trois arcs en cintre légèrement outrepassé sont inscrits dans un demi-cercle, et le dia-

Digitized by Google

mètre de chacun d'eux est égal à la moitié de l'ouverture de l'arc trilobé.

J'ai insisté sur ce point, parce qu'il est généralement admis que le trèfle est un ornement qui n'a apparu qu'au XIIe siècle ; or, la plupart des trèfles de cette époque, bien qu'aplatis et très semblables en apparence à l'arc que nous trouvons aux tribunes de l'église de Champagne, sont en réalité plus élevés. Ceux que j'ai pu examiner attentivement, dans d'autres églises, ne forment pas la moitié d'une rosace à six lobes, et leur répétition, en dessous de leur ouverture prise pour diamètre, donne une figure plutôt elliptique que circulaire.

Il existe dans l'intérieur de l'abside de l'église primatiale de Saint-Jean, de Lyon, des arcatures trilobées. Celles de droite sont moins surbaissées que celles de gauche ; mais même dans ces dernières, on ne retrouve pas l'hexagone régulier ; les lobes sont appuyés sur le côté d'un triangle isocèle et non d'un triangle équilatéral.

Le clocher de l'antique église de Saint-Pierre, de Vienne, qui est du XIIe siècle, offre aussi à son deuxième étage un beau spécimen d'arcatures trilobées, inscrites chacune dans un cintre de décharge, et au-dessous desquelles se trouve une baie en plein cintre. Ici encore l'arc n'a pas été calculé sur un hexagone régulier ; les points de rencontre des lobes ne correspondent pas au sommet d'un triangle équilatéral, et pas même à celui d'un triangle isocèle. Le trèfle est plus élevé que dans l'église de Champagne, et mérite déjà mieux ce nom, qui ne lui sera réellement approprié que lorsqu'il se sera transformé pendant la période ogivale.

Il en est de même des arcs trilobés que l'on rencontre dans les églises de Notre-Dame-du-Port, à Clermont, et de Saint-Paul, à Issoire ; dans les tribunes de la première

Digitized by Google

on voit des arcs trilobés irréguliers, dont le lobe supérieur est d'un diamètre plus grand que celui des inférieurs : les trèfles de la crypte ont même pour lobes inférieurs des quarts de cercle; dans les tribunes de la seconde, les trèfles sont rehaussés et par conséquent non inscrits dans un demi-cercle. Enfin ceux que l'on remarque, tant sur la façade que sur le clocher de Notre-Dame du Puy, offrent tous différentes irrégularités de même nature.

Comme complément de cette observation, disons encore qu'au clocher de Saint-Pierre de Vienne et dans les différentes églises que nous venons de citer, les colonnes sont élancées et dans des proportions à peu près normales avec leur diamètre, que les chapiteaux sont plus ouvragés que ceux des tribunes dont nous parlons, bien qu'ils aient avec eux une certaine analogie. Mais revenons à l'église qui nous occupe.

L'arc trilobé que nous remarquons aussi dans le mur transversal, qui sert d'appui à la troisième et à la quatrième coupole, est encore plus caractérisé : chaque lobe présente une disposition contraire à celle que l'on remarque dans le trèfle d'une carte à jouer et se compose d'un demi-cintre outrepassé, dont les branches vont en s'évasant. L'arc est composé de trois demi-circonférences, séparées les unes des autres par des voussoirs taillés en biseau. On remarquera cependant qu'il est symétriquement calculé et qu'il offre la même particularité que celui des tribunes, d'être aussi la moitié d'une rosace à six lobes.

Dès lors, ne nous est-il pas permis de croire que nous sommes en présence d'une des premières manifestations de l'arc trilobé dans le style roman? Et parce que d'excellents auteurs ne signalent l'apparition du trèfle qu'au XIIe siècle, faudra-t-il en conclure que l'église de Champagne n'a été

Digitized by Google

achevée que dans le cours de celui-ci ? Nous ne le pensons pas et sommes plus disposés à reconnaître, dans ce monument, l'origine d'un ornement dont les phases successives ont amené plus tard le parfait développement, tout en en changeant le caractère, et nous sommes d'avis que l'arc trilobé a été employé au XIe siècle, époque à laquelle on le trouve sous une forme primitive et rationnelle.

Il existait, bien avant le XIe siècle, des tribunes larges et spacieuses; sans parler de l'église octogonale d'Ottmarsheim (Alsace), qui recouvre toute l'étendue des bas côtés, cette disposition architecturale remonte au plan de l'ancienne basilique romaine et avait été adoptée par les chrétiens dans la construction de leurs édifices religieux, notamment pour celle de la célèbre église de Sainte-Sophie, à Constantinople.

L'église primitive n'avait pas, il est vrai, comme nous l'apprend M. l'abbé Martigny, la forme de l'ancienne basilique ; elle affectait un type particulier que l'on retrouve dans les églises des Catacombes, et surtout dans celle de Sainte-Agnès ; mais, lorsque Constantin se fut converti au christianisme et qu'il eut concédé aux évêques plusieurs basiliques profanes, des églises furent bâties sur un plan analogue ; le nom de basilique était alors remplacé par celui de *dominicum* ; plus tard il fut donné aux monuments consacrés aux martyrs et devint ensuite général.

Les voûtes en coupoles n'avaient pas cessé non plus d'être employées, et bien qu'elles soient rares au XIe siècle, il n'en est pas moins certain qu'on en construisit pendant cette époque.

En résumé, nous croyons avoir suffisamment établi que l'église de Saint-Pierre-de-Champagne est de construction antérieure à la bulle du pape Urbain II, en 1088, et nous

Digitized by Google

rappellerons pour cela : 1° Le peu d'élévation primitive des tours ; 2° les piliers cantonnés de quatre colonnes, forme antérieure au groupement par faisceaux ; 3° le manque absolu de moulures et de colonnes dans les portes et les fenêtres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; 4° les corniches supportées par des modillons, espacés de distance en distance, et au-dessus desquelles on ne trouve pas d'arcatures ; 5° les très nombreux appareils layés en fougère ; 6° le point peut-être le plus significatif : l'abside principale, simplement semi-circulaire, forme très ancienne.

Les branches de son demi-cercle n'ont pas été prolongées parallèlement entre elles, pour donner plus d'extension au chœur, comme à Notre-Dame-du-Port et à Saint-Paul-d'Issoire ; le *déambulatorium* est dépourvu de chapelles absidiales : ce qui est aussi la forme primitive de ce genre de disposition.

L'église de Saint-Pierre-de-Champagne a ceci de remarquable, et c'est là ce qui constitue sa beauté, qu'elle appartient à ce premier développement architectural qui eut lieu au XIe siècle, et que M. de Caumont dépeint en ces termes : « Ce style si gracieux, dont les fleurs s'épanouissaient au « XIIe siècle, grandissait au XIe, l'arbre poussait alors les « branches et les boutons qui devaient produire les « fleurs. »

11 mai 1887.

L.-B. MOREL.

Digitized by Google

LOUIS SARSAY

ET

SES TRAVAUX DE RESTAURATION

A L'ILE-BARBE

LE 15 décembre dernier, à la suite d'une courte maladie, mourait, dans sa 86e année, mais jeune encore d'esprit et de corps, M. Louis Sarsay.

D'une modestie excessive, M. Sarsay avait toujours vécu dans la retraite et dans cette même habitation de la rue Saint-Pothin, où il était né et où il est mort, fuyant, avec autant de soin que d'autres les recherchent, le bruit du dehors et le vain éclat de la renommée. C'était pourtant un véritable artiste et un homme de goût, très versé dans l'archéologie religieuse et l'histoire de notre ville. Aussi, n'était-il point parvenu à cacher son nom à ceux qui portent un vif intérêt à tout ce qui appartient au domaine des beaux-arts et de nos antiquités. Car ceux-là n'ignoraient point qu'à l'inverse de beaucoup d'archéologues, qui se bornent à jouir pour eux-mêmes des choses du passé, M. Sarsay s'était donné pour mission soit d'assurer la conservation

Digitized by Google

d'anciens monuments menacés de destruction, soit d'en transmettre, tout au moins, un souvenir fidèle aux générations qui n'en connaîtront plus que les débris.

Il en fut ainsi, notamment, des carrelages émaillés de l'église de Brou. Les gracieuses figures qui les décorent s'effaçant chaque jour sous les pieds des fidèles et des visiteurs, il viendra un temps prochain où il sera impossible d'apprécier la valeur de cette œuvre remarquable de la Renaissance. Et c'est pour en conserver un souvenir ineffaçable, que M. Sarsay dessina lui-même, il y a vingt ans déjà, tous ces carrelages et, de leur ensemble, forma un recueil justement apprécié des artistes aussi bien que des archéologues, et qu'il accompagna d'une notice explicative, rédigée avec autant de goût que de sagacité, en collaboration avec un membre de la Société littéraire, récemment décédé aussi, M. Charles Savy (1).

Cette importante publication suffirait, au besoin, pour sauver son nom de l'oubli. Mais elle n'est pas le seul titre qui le recommande au souvenir de ses concitoyens. En 1871, déjà septuagénaire, M. Sarsay se rendait acquéreur d'une propriété à l'Ile-Barbe, dans l'unique but, qu'il ne dissimula point, d'assurer la conservation des monuments les plus dignes d'intérêt de l'ancienne abbaye.

Et, en effet, c'est dans la partie de l'île, dont il faisait ainsi l'acquisition, que subsistent encore, réunis autour d'un vaste jardin, les derniers restes de l'ancienne église abbatiale de Saint-Martin, la chapelle actuelle de Saint-Loup, celle de Saint-Jean-Baptiste et le pavillon de la porte de Sainte-Anne.

---

(1) *Notice sur les anciens carrelages émaillés de l'église de Brou, à Bourg en Bresse,* par MM. Savy et Sarsay. — Lyon, Vingtrinier, 1867.

Digitized by Google

Devenu possesseur de ces ruines vénérables, M. Sarsay s'imposa aussitôt une double tâche :

La première fut de rendre à la chapelle de Saint-Loup son caractère primitif, et la seconde, de retrouver les substructions de l'ancienne crypte de Saint-Epipode, démolie à la Révolution et de la rétablir comme elle l'était encore à la fin du siècle dernier.

Cette œuvre, qui devait remplir plusieurs années de sa verte vieillesse, ne fut point une simple fantaisie d'archéologue. Le croyant y prit aussi la plus grande part, et c'est sous l'empire de ce double sentiment qu'il la poursuivit jusqu'à sa complète réalisation. Voyons comment M. Sarsay l'a remplie.

I

L'ancienne église abbatiale de l'Ile-Barbe, placée sous le double vocable de saint Martin et de saint Loup, était un monument fort remarquable de la première période de l'art roman. Même après les dévastations que lui firent subir les protestants, en 1562, Le Laboureur nous la représente encore comme un édifice « d'une structure si régulière, « qu'il ne se peut rien voir de plus juste et de mieux « ordonné pour la simplicité du temps (2). » Malheureusement, de tous les monuments de l'antique abbaye, aucun n'a été moins épargné par les démolisseurs de 1793. Rasée jusque dans ses fondements, il ne subsiste plus, de cette

(2) *Mazures de l'Isle-Barbe*, t. I, p. 68. — Voy. aussi t. II, p. 2.

Digitized by Google

église, que la partie septentrionale de la façade principale, avec le fond du transept de droite.

Mais cette partie du transept, qui a gardé toute son ornementation primitive, suffit pour nous faire juger de l'ensemble du monument et du véritable caractère de son architecture. Que l'antique abbatiale ait été élevée par l'archevêque Leidrade ou seulement, en 985, par l'abbé Eldebert (3), elle appartenait bien, dans son entier, à l'architecture de la période carlovingienne, et sa sévère ordonnance ne manquait ni de grâce ni d'harmonie.

En effet, l'ornementation de ce mur est formé de deux rangs d'arcatures très habilement disposés. Au rez-de-chaussée, reposant sur un stylobate de 90 centimètres de hauteur, six colonnettes romanes, aux chapiteaux ornés d'entrelacs, de palmettes et de figures diverses, encadrent trois arcades à plein cintre, dans l'une desquelles avait été ménagée une porte d'entrée, tandis qu'à l'étage supérieur sont ouvertes deux baies de même forme, séparées par une arcade à mitre et flanquées de quatre autres colonnettes, dont les chapiteaux nous révèlent, comme ceux des arcatures inférieures, l'époque à laquelle remonte ce monument.

Au XIe siècle, les religieux firent construire, à l'extérieur de ce transept, un édifice rectangulaire, voûté en berceau, et servant à la fois de salle capitulaire et de chapelle sépulcrale pour les abbés. Or, pendant que la grande église

---

(3) *Mazures de l'Isle-Barbe* (t. I, p. 68) : « L'an 985 est plus mémo-« rable, auquel le mss ci-dessus allégué, marque la construction ou « réparation de nostre grande Eglise par nostre Eldebert. »

Digitized by Google

abbatiale tombait sous les coups des démolisseurs, son annexe était heureusement épargnée, et c'est à cette circonstance qu'est due la conservation du mur du transept, qui sert aujourd'hui de façade à cette chapelle, placée sous le vocable de saint Loup. En effet, suivant une tradition constante, c'est là que se trouve, à gauche de la porte d'entrée et placé sous une arcade circulaire, le tombeau de ce saint personnage, qui mourut, en 542, sur le siège archiépiscopal de Lyon, après avoir été, d'abord, abbé de l'Ile-Barbe.

Cette chapelle, qui mesure, en longueur, 12 mètres 70 centimètres, sur 7 mètres 80 centimètres de largeur, dans œuvre, avait été déjà rendue au culte par son précédent propriétaire, M. Jaillet, mais à une époque où l'on se préoccupait assez peu, dans la restauration de nos anciens monuments, des formes architecturales de l'époque où ils furent élevés. Le soin de M. Sarsay fut, au contraire, de lui rendre, dans toutes ses parties, son caractère primitif.

Pour cela, on dut enlever d'abord les épaisses couches de mortier et de badigeon, qui recouvraient, à l'extérieur, toute la façade, ainsi que le mur latéral de droite du monument. L'appareil roman reparut ainsi, dégagé de tout ce qui voilait ses formes solides et régulières, aussi bien que ses curieux bas-reliefs et les anciennes consoles sculptées, en pierre, qui, à l'origine, supportaient la toiture. Les deux niches, qui flanquent la porte d'entrée, furent dégagées aussi de la maçonnerie qui les remplissait, pendant qu'à l'étage supérieur, on rouvrait les deux belles fenêtres romanes, qui étaient fermées depuis le jour où la chapelle de Saint-Loup avait été bâtie contre le mur du transept. Enfin, pour perpétuer le souvenir de cette restauration,

Digitized by Google

l'inscription suivante fut placée au-dessus de la porte d'entrée :

D. O. M.

HOC ANTIQUUM SACELLUM TEMPORUM INJURIIS DIRUPTUM ITERUM SUB INVOCATIONE SS. MARTINI ET LUPI INSTAURATUM ET DICATUM EST, ANNO REPARAT. SALUT.

CIƆIƆCCC LXXVII.

A l'intérieur, le sol avait été élevé de 80 centimètres ; M. Sarsay le fit abaisser à son niveau primitif. Puis on reprit, sur toutes les parois de l'édifice, les travaux de dégagement déjà effectués à l'extérieur. Là encore, tous les enduits furent enlevés, et l'on put apprécier, dans tous leurs détails, les arcatures qui décorent les murs de la nef. Les fenêtres furent ornées de vitraux dans le goût de l'époque. Un autel en pierre, formé d'une table supportée par deux colonnettes en granit rouge, fut placé au fond de la chapelle. Enfin, pour compléter la décoration de ce monument, un artiste de talent, M. Poncet, exécuta sur le mur, au-dessus de l'autel, des peintures à la cire, représentant, au centre, le Christ bénissant, entouré d'une auréole elliptique, puis, de chaque côté, une suite de saints personnages, dont la vie ou le nom sont mêlés aux souvenirs de l'histoire de l'Ile-Barbe : saint Martin, saint Benoît, saint Eucher, saint Dorothée, saint Loup, Leidrade, Charlemagne, etc.

Au-dessus du tombeau en arcature, qui renfermait autrefois les reliques vénérées de saint Loup, le même artiste peignit aussi, sur un fond d'or en mosaïque, et dans un style très noble, un Christ mort adoré par un ange.

Cette chapelle étant réservée à la sépulture des abbés de

Digitized by Google

l'Ile-Barbe, M. Sarsay avait espéré pouvoir retrouver leurs tombeaux. Mais il avait été précédé, dans ses recherches, par les huguenots du XVIe siècle et les vandales de 1793 ; les fouilles qu'il fit exécuter furent donc sans résultats. On ne retrouva plus qu'un grand sarcophage vide, en pierre blanche, des caveaux effondrés et des ossements épars dans le sol, qui furent recueillis avec soin et déposés dans le tombeau de saint Loup. Et c'est pour en rappeler le souvenir, que l'inscription suivante a été placée au-dessus de ce tombeau :

ANTIQUORUM ABBATUM INSULÆ BARBARÆ

VENERABILES RELIQUIÆ HIC IN PACE CHRISTI QUIESCUNT.

Tous ces travaux, exécutés avec autant de goût que de mesure, ont fait de cette chapelle le monument le plus complet et le mieux conservé de l'ancienne abbaye, encore bien qu'elle ait perdu une partie de son caractère religieux, par suite de la construction de l'étage qui en couronne le faîte, et qui lui fut ajouté maladroitement après la Révolution.

II

C'est en 1884, que M. Sarsay entreprit la reconstruction de l'ancienne crypte de Saint-Epipode.

Cette crypte, située sous le chœur de l'église abbatiale de Saint-Martin et de Saint-Loup, était assurément l'un des monuments les plus anciens de l'Ile-Barbe. Ces sanctuaires souterrains furent bien, en effet, les lieux habituels

Digitized by Google

de réunion des fidèles aux premiers temps du christianisme. Rebâtie, sans doute, à plusieurs reprises, elle aurait ainsi précédé l'église même de Saint-Martin. Quelle que soit l'obscurité qui plane sur ses origines, nous savons, du moins, que sa construction était formée de débris de monuments de l'époque de la domination romaine, comme en témoigne, notamment, l'épitaphe d'un ancien membre de la corporation des utriculaires, que Spon avait lue au pied de son autel (4). Artaud nous apprend aussi qu'elle renfermait un grand nombre de sépultures chrétiennes remontant aux temps les plus reculés, et que, lors de sa démolition, à la fin du siècle dernier, on y découvrit le tombeau d'un évêque, dont la chaussure et les vêtements en soie étaient encore assez bien conservés (5).

Mais ce ne fut pas sans quelques difficultés que M. Sarsay put reconnaître son emplacement. La démolition de l'église de Saint-Martin avait été poussée si loin, qu'il fallut de longues recherches pour retrouver quelques faibles restes de son abside. Ce point reconnu, on revint en arrière, et à la profondeur de 2 mètres 50 centimètres, on parvint à dégager, dans tout leur pourtour, les substructions des murs de la crypte et le dallage primitif, formé d'un ciment de chaux et de briques. Enfin, on retrouva encore, sur leur lit de pose, et placées sur deux rangs, les bases des dix colonnes qui supportaient la voûte.

De ces dix colonnes, quatre se trouvaient encore, fort heureusement, en la possession d'un voisin de M. Sarsay.

---

(4) Spon. *Recherche des antiquités de la ville de Lyon*, p. 199. — Nouv. édit., p. 234.

(5) Artaud. *Lyon souterrain*, p. 124. — Sur la crypte de Saint-Epipode, voyez aussi l'*Almanach de Lyon de 1755*, p. 18.

Digitized by Google

Appliquées sur leurs bases, elles s'y adaptèrent fort exactement, et l'on put ainsi tailler les six autres sur leur modèle et déterminer la hauteur exacte de la voûte qui recouvrait autrefois cette chapelle souterraine.

C'est ainsi que, soit comme dimensions, soit comme disposition intérieure, ce monument a pu être reconstitué, avec la plus rigoureuse exactitude, dans la mesure du possible.

Cette crypte, qui est divisée en trois nefs, mesure 10 mètres 50 centimètres de longueur et 5 mètres 90 centimètres de largeur. Sa hauteur, sous voûte, est de 3 mètres 15 centimètres. Elle est éclairée, de chaque côté, par quatre petites baies à plein cintre, s'ouvrant entre les contreforts saillant à l'intérieur. Au fond de l'abside, voûtée en cul de four, a été placé un autel en pierre de style roman, formé d'une table portée par deux colonnettes. On y pénètre par un escalier de neuf marches, couvert d'une voûte formant un petit porche surmonté d'une croix romane. Enfin, sous ce porche, au-dessus de la porte d'entrée, l'inscription suivante rappelle la date de sa restauration :

D. O. M.

HOC SACRUM SUB INVOC. S. EPIPODII MARTYRIS
IN III SÆCULO ERECTUM, ANNO XPI MDCCCLXXXV
RESTITUTUM

Entouré de grands arbres et placé au milieu d'un parterre et de verts gazons, cet édicule a pour toiture une chape formée d'un béton de chaux hydraulique à deux pentes, pour l'écoulement des eaux. Et comme à Notre-Dame-du-Port, à Issoire, à Champdieu (Loire), et dans presque

Digitized by Google

toutes les anciennes églises monacales de l'époque romane (6), il s'élève d'un mètre au-dessus du sol du jardin qui l'entoure et dont le niveau n'est guère inférieur à celui de la nef de l'ancienne église de Saint-Martin.

Ainsi rétablie sur son plan primitif, cette crypte est un monument qui n'est point indigne de l'attention des archéologues, et tous ceux qui attachent quelque prix aux souvenirs du passé sauront gré à M. Sarsay de l'avoir restaurée avec un goût aussi éclairé.

III

Mais les travaux de restauration de M. Sarsay n'ont pas été bornés aux seuls monuments. Mieux instruit des règles liturgiques qu'aucun de nos novateurs modernes, il ne comprenait point que l'on essayât la restitution des choses du passé, sans que tout fut en complète harmonie. C'est ainsi que tous les objets destinés au culte, dans la chapelle de Saint-Loup : la croix et les flambeaux de l'autel, les vases sacrés et jusqu'aux simples burettes, sont la reproduction des modèles les plus anciens de l'art roman. Et il en est de même des vêtements sacerdotaux. Les prêtres, qui venaient y célébrer la messe, devaient se revêtir d'une chasuble aux larges plis, dont la forme se rapproche de celle de la précieuse chasuble, conservée dans l'église de Saint-Rambert-sur-Loire, l'une des filles de l'Ile-Barbe. Tout cet ensemble prêtait à l'illusion, et les jours où l'oratoire de Saint-Loup

(6) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. IV, p. 459.

Digitized by Google

s'ouvrait aux cérémonies religieuses, il semblait à ce croyant d'un autre âge voir revivre encore, pour une heure, le temps où les vieux moines priaient sous ces voûtes antiques.

Un jour, — c'était au mois de juillet 1886, — que M. Sarsay m'avait invité à lui rendre visite à l'Ile-Barbe, je compris bien vite, au plaisir qu'il éprouvait à me montrer ses richesses archéologiques, tout le bonheur que cette œuvre de restauration avait dû causer à ce vieillard, dont le cœur était demeuré si jeune. Faut-il s'étonner, dès lors, que cette œuvre, dernière joie de sa longue existence, lui fût si chère? Aussi, dans son testament, où sa foi de chrétien se révèle toute entière, pendant qu'il s'oublie lui-même, en se réservant les funérailles du pauvre, songe-t-il à son avenir, en léguant à l'Archevêché de Lyon tout ce qu'il possédait de l'ancienne abbaye.

Lui, si versé dans notre histoire religieuse, il n'ignorait point, en effet, qu'au siècle dernier, l'Ile-Barbe était réunie aux possessions de l'église primatiale et que le cardinal de Tencin y avait établi la maison de retraite des prêtres âgés ou infirmes. En mourant, M. Sarsay aura donc ainsi emporté dans la tombe la double satisfaction d'avoir pu rendre à ses anciens possesseurs une partie du vieux monastère de Saint-Martin, et d'assurer, pour longtemps, la conservation de ces monuments, auxquels il avait consacré les dernières années de sa vie.

A. VACHEZ.

Digitized by Google

FAMILLES LYONNAISES

BROSSETTE

ANTOINE Brossette, originaire de Theizé en Lyonnais, fut père de Claude Brossette, échevin en 1730 et 1731, seigneur de Varennes, avocat en Parlement et aux Cours de Lyon, né à Lyon en 1671, mort le 17 juin 1743. Il fut bibliothécaire de la ville aux appointements de 1,000 livres, le 22 mai 1705, le Consulat lui alloua 2,400 francs pour travailler à une seconde édition de son *Éloge Historique de Lyon*, en s'en réservant 400 exemplaires. Il avait épousé, en 1716, Marguerite Chavigny, dont il eut une fille, mariée à M. Robert de Condrieu, et un fils, Claude-Camille Brossette, lequel épousa Françoise Pestalozzi, fille du médecin de ce nom, et deux fils, jésuites, dont l'un, Simon Brossette, était chanoine de Saint-Paul en 1743.

Dans la paroisse de Theizé, il y a encore des familles du nom de Brossette, dont j'ignore la parenté probable avec l'historien (1).

---

(1) Voy. Cizeron-Rival. — Voy. *Epitres d'Ange Politien*, par M. de Piellat, une très bonne note généalogique. — On peut citer : *Corres-*

Digitized by Google

CAMUS

Dans les manuscrits de Guichenon à la bibliothèque de Montpellier, se trouve une généalogie des Camus, qui m'a été communiquée par M. Vachez. J'en utiliserai quelques passages sans la reproduire en entier, ce qui serait dénué d'intérêt pour notre histoire locale. On peut consulter aussi les ouvrages de Pernetti, de La Chesnaye des Bois, de Waroquier, de Cochard, et les preuves de Malte aux archives départementales du Rhône.

Cette famille remonte à Nicolas Camus, maire de la ville d'Auxonne, marié à Marie Brigaud. Son fils donna, en 1534, une maison à l'Hôtel-Dieu de Lyon, et fut père de Jean qui suit.

I. — Jean Camus vint s'établir à Lyon, et y fut échevin en 1523, 24, 34, 35, 42 et 43. On voit, par le dixième carnet des Dorlins, cité dans le manuscrit de Deville, qu'honorable homme Jehan Camus, marchand bourgeois de Lyon, était âgé de 48 ans ou environ en 1536, et qu'il y avait trente ans qu'il était établi à Lyon.

Jean, qui eut les seigneuries de Bagnols et de Châtillon en Lyonnais, épousa en 1520 Antoinette de Vinols, dame d'Arginy et de Pontcarré, dont il suit :

1° Antoine, qui suit ;
2° Jean, tige de la branche de Saint-Bonnet ;

---

pondance entre Boileau, Despréaux et Brossette, publiée par Auguste Laverdet. Paris, Techener, 1858 (Voy. p. 577, une lettre de Péricaud très intéressante. Brossette n'est pas né à Lyon.)

Digitized by Google

3° Claude ;
4° Geoffroy ;
5° Marguerite, qui épousa Pierre de Sève ;
6° Laurence, qui épousa François de La Tour;
7° Angèle, qui épousa Louis de Gaspard;
8° Isabeau, qui épousa Jean de Combes, bourgeois de Lyon.

II. — Antoine Camus, baron de Riverie en Lyonnais, échevin en 1557 et 58, reçu trésorier de France en la généralité de Lyon, le 14 février 1568, donne une somme considérable pour la construction de la boucherie de l'hôpital. Il avait acheté le château du Perron, près d'Oullins, d'Alexandre d'Elbène. Il épousa Anne de Regnauld, dont il eut neuf enfants, entre autres :

1° Marc-Antoine, qui suit ;
2° François, seigneur de Riverie ;
3° Marie, qui épousa, en 1581, Antoine Grollier de Servières.

III. — Marc-Antoine Camus, seigneur du Perron, reçu trésorier de France le 3 décembre 1599, prévôt des marchands en 1607, 8 et 9, épousa Marguerite du Peyrat, *alias* Françoise, fille de Maurice du Peyrat et d'Hélène Albissi, dont il eut :

1° François ;
2° Charles, aumônier du Roi ;
3° et 4° Imbert et François, jésuites ;
5° Maurice, qui suit.

IV. — Maurice Camus, lequel épousa Angélique du Faure de Monteyer, fille de Charles du Faure et de Mar-

Digitized by Google

guerite de Poizieux. Il fut père de Jacques, tige d'une autre branche et de cinq filles, dont deux en 1677, vendirent le Perron à Lambert de Ponsaimpierre.

BRANCHES COLLATÉRALES

II. — Claude Camus, troisième fils de Jean, seigneur d'Arginy, échevin en 1568, trésorier de France, reçu le 14 février 1568, épousa Anne, fille de François Grollier de Belair et de Françoise de Grillet. Il eut quatre fils et trois filles.

II. — Jean Camus, deuxième fils de Jean, seigneur de Saint-Bonnet, fut la tige d'une branche d'où sortit Pierre Camus, évêque de Belley en 1609, mort à Paris en 1652.

II. — Geoffroy Camus, quatrième fils de Jean, seigneur de Pontcarré et de Torcy, maître des requêtes à Paris en 1573, premier président au Parlement de Provence, Conseiller d'honneur au Parlement de Paris, fut la tige des branches de Pontcarré et de Viarmes, étrangères à Lyon et qui, je crois, subsistent encore.

III. — Charles Camus, deuxième fils de Claude, baron de Bagnols, Frontenas et Yvours, épousa Claudine, fille de Marie du Peyrat, le 23 juin 1593. Il eut entre autres enfants,

IV. — Imbert Camus, seigneur de Bagnols, marié à Geneviève Chaudron, qui lui apporta la terre de Pusignan en Dauphiné, érigée en marquisat en 1679. Son fils, Jean, gouverneur de Cognac, fut tué à la tête de son régiment, en Languedoc, en 1689.

Digitized by Google

AUTRES CAMUS, DONT JE N'AI PAS LA FILIATION PRÉCISE.

Jacques, seigneur d'Yvours, lieutenant général au baillage de Bresse, marié en 1628 à Hélène d'Oncieux.

Gilbert, seigneur de Boën en Forez, épousa Marie-Joséphine Punctis (circa 1730).

Gaspard, baron de Châtillon-d'Azergues, marié à Marguerite de Guillens.

François, baron de Riverie, marié à Marie Polaillon.

Pomponne, marié à Charlotte Pécoil, etc.

DUGUÉ

I. — N... Dugué, apothicaire à Moulins, épousa N... Séguier, dont il eut :

1° Robert Dugué, apothicaire ;
2° Jean, qui suit.

II. — Jean Dugué, contrôleur au grenier à sel de Moulins en 1605, trésorier général de la gendarmerie de France, épousa Antoinette Turgis, dont il eut :

1° Jean Dugué de Villetaneuse, maître des Comptes en 1608 ;
2° François, qui suit ;
3° Gaspard, qui suivra ;
4° Jeanne, mariée à Antoine Charrier de La Barge.

III. — François Dugué, maître des requêtes, intendant de Lyon en 1666, épousa Marie-Angélique Turpin, fille de

Digitized by Google

Jean Turpin, seigneur de Vauredon. Il mourut probablement en 1682, année où il fut remplacé comme intendant par François Le Fèvre d'Ormesson.

III. — Gaspard Dugué, son frère, seigneur de Bagnols en Lyonnais, trésorier de France du 18 avril 1612, recteur de l'Hôtel-Dieu en 1618, épousa Marie Charrier, fille de Guillaume Charrier et de Gabrielle Dufour, dont il eut :

1° Guillaume, qui suit ;
2° Eléonore, mariée à François de Baglion de La Salle.

IV. — Guillaume Dugué de Bagnols, né à Lyon en 1617, maître des requêtes, épousa Gabrielle Feydeau. Il se défit de sa charge pour entrer à Port-Royal, où il mourut, le 15 mars 1657.

On trouve dans les registres de la paroisse de Saint-Paul, Michel Dugué de Morancé, trésorier de France, du 2 juillet 1660, marié le 18 février 1659 à Catherine du Bourg.

FISCHER

Hierosme Fischer, inhumé aux Célestins, le 1er mai 1666, avait épousé Catherine Chausse, qui mourut le 12 septembre 1664.

Martin Fischer, originaire de Witemberg, naturalisé à Lyon en 1680, fut père de :

Antoine Fischer, échevin en 1711 et 1712, qui mourut en charge le 4 décembre de cette année. Le Consulat assista à son enterrement en robes de cérémonie dans l'église des Célestins, où était la sépulture de sa famille.

Digitized by Google

Il y eut beaucoup de magnificence et, à cette occasion, le Consulat fit un règlement pour le cérémonial à observer à la mort d'un échevin. Il avait épousé Marie Rivière, qui mourut à Lyon, le 18 juillet 1717, laissant ses biens à l'Hôtel-Dieu. Son petit-fils, Hierosme Antoine Fischer fut exempté du droit de franc-fief pour une terre en Bretagne, en 1777.

GRIMOD (1)

Cette famille remonte probablement à Benoist Grimod, marchand à Givors, qui testa en 1587 et nomme ses enfants: Antoine, fils aîné, son héritier, Pierre, Jean, Antoinette, Florye et Andrée. (Registres de la sénéchaussée.)

Antoine Grimod, né à Givors, avocat en Parlement, directeur général des fermes à la douane de Lyon en 1689, secrétaire du roi, du 13 mai 1697, fut père de :

1° Grimod de Beauregard;
2° Gaspard, qui suit;
3° Pierre Grimod Dufort, fermier général en 1721, mort en 1738, marié à Mlle de Caulaincourt.

Le 14 mai 1699, Claude Grimod, épicier, fournit au Consulat du vin de Barbentane et de Saint-Laurent et de l'huile d'olive pour une somme de 1,793 s. 14 deniers pour faire des présents d'honneur à la Cour. (Registres consulaires.)

---

(1) Voir l'étude très complète sur Grimod de la Reynière, publiée en 1877, par M. Desnoiresterres. Paris, Didier

Digitized by Google

Gaspard Grimod de la Reyniere, fermier général, seigneur de Clichy-la-Garenne, épousa Marie-Anne-Jeanne Labbé, dont il eut Marie-Françoise, née à Lyon le 8 mars 1725, mariée en 1748 à Jean-Louis Moreau de Beaumont; en deuxième noces, il épousa Marie-Madeleine Mazadé, dont il eut : Françoise-Thérèze, mariée en mars 1749 à Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes.

Grimod de la Reyniere, dont M. Desnoiresterres a donné la vie, était fils d'une d^lle^ de Jarente. La branche des Grimod d'Orsay est mentionnée dans l'annuaire de Borel d'Hauterive. Dans l'armorial manuscrit de la généralité de Lyon, 1696, on trouve Pierrette Bailly, veuve de Benoist Grimod.

Jean-Claude Grimod-Benéon de Riverie, secrétaire du Roi, du 5 mai 1689, épousa Françoise Jacquier, fille de Jacques Jacquier, secrétaire du Roi en 1689, et de Catherine de La Farge. Il fut père de :

1° Jean Etienne, qui suit;
2° Jean-Jacques, seigneur de Riverie, mort garçon en 1761;
3° Marguerite, mariée à Jean Gilbert, receveur des tailles à Saint-Etienne;
4° N..., mariée à Clément Vincent de Panette.

Jean-Etienne Grimod, baron de Cornillon, maréchal de camp des armées du Roi, épousa Jeanne-Claudine de Beaulieu, dont il eut :

François-Jean-Jacques Grimod, baron de Riverie et de Cornillon, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'infanterie d'Aquitaine, né le 18 mars 1738, qui épousa en 1761 Marie Dugas de Bois-Saint-Just, dont il eut deux filles mariées à MM. de Montherot et du Boys.

Digitized by Google

GROS DE BOZE

Jacques Gros, notaire à Lyon, épousa Marie de Boze, fille, je suppose, de François de Boze, médecin et chirurgien, né dans la rue Lanterne. Il fut père de :

Claude Gros de Boze (Jacques en se mariant avait pris le nom et les armes de de Boze), né à Lyon le 12 novembre 1687. Il fut intendant des devises et inscriptions des édifices Royaux, président des trésoriers de France au Bureau des Finances de Lyon, garde des médailles du Cabinet du Roi, membre de l'Académie Française, mourut le 10 septembre 1753.

Il avait épousé en 1732 Charlotte-Philippe de Chastel de Conzé, nom que je trouve ailleurs du Chastre du Cange.

Thomas de Boze était trésorier de France du 23 janvier 1604, et avait épousé Françoise Chaussat.

On trouve aussi J.-C. de Boze, prêtre en 1686.

GROS DE SAINT-JOIRE

Selon Moréri, cette famille était originaire de Saint-Gilles, sur les bords du Rhône, et d'elle venait Guy le Gros, élu Pape en 1265 sous le nom de Clément VI. Elle se serait établie ensuite en Savoie et le premier qui vint se fixer à Lyon fut :

César Gros, seigneur de Saint-Joire, maître d'hôtel de Charles IX, d'Henry III et du duc de Savoye, conseiller de ville à Lyon en 1553, 54, 58, 59, 64, 65, 66, 70 et 71, mort en 1577. Il avait épousé Andrée de Regnauld. Ses armes écartelées de celles de Regnauld ont été trouvées

Digitized by Google

récemment sur une pierre, dans l'église de Saint-Nizier. Néanmoins, selon M. Breghot, son épitaphe était dans l'église des Augustins, démolie en 1755. Les armes de son fils se voyaient sur le cloître de Saint-Pierre, moulage en plâtre d'un écusson de marbre à Sainte-Foy. Il fut père de :

César-Antoine Gros de Saint-Joire, qui épousa le 7 juillet 1581 Marie, fille de Gaspard Richier, marchand, et de Marguerite Morel, dont il eut :

1° Réné Gros de Saint-Joire, chevalier de Saint-Michel, dont le fils, Michel Gros, épousa Marie-Françoise Paparin de Chasteau-Gaillard, fille de Jacques Paparin, lieutenant particulier au baillage de Forez et de Marquise de Chalançon;

2° César Gros de Saint-Joire, qui épousa Anne de Buffevant, fille de Claude de Buffevant et d'Hélène de Cousin, dont il eut : Claude Gros de Saint-Joire, seigneur de La Grange.

D'après son testament du 10 avril 1577, César Gros avait pour frère : Jean-Antoine Gros, abbé de Saint-Martin, et pour filles :

Françoise Gros, femme de Philippe Galland;
Marguerite Gros, femme de J.-B. Bruno;
Claude et Anne Gros.

Pour fils : Jean, Antoine et René.

Il donna à sa femme une tapisserie de Flandres représentant l'histoire de Jephté en 7 pièces.

Digitized by Google

SCARRON

Encore une famille ayant acquis une célébrité et dont le berceau est à Lyon.

Jean Scarron, qui se prétendait issu au septième degré de Jean Scarron, gentilhomme de Moncalieri en Piémont, vivant en 1383, fut conseiller de ville à Lyon en 1546 et 1547.

Antoine Scarron, conseiller de ville en 1567, épousa Catherine David; sa fille Anne, épousa Jean Bauyn, conseiller au Parlement de Paris.

François Scarron, sieur de Serézin, conseiller de ville en 1573, trésorier de l'épargne, épousa Catherine de La Tour, dont il eut :

1° Françoise, mariée à Pierre de Chaponay;
2° Pierre, qui suit.

Pierre Scarron, seigneur de La Parerie, La Tour-du-Pin, Quinsonnas, Cessieux et Saint-Try, maître d'hôtel ordinaire du Roi, trésorier de France à Lyon, prévôt des marchands en 1606 et 1607.

Autre Pierre Scarron, conseiller de ville en 1571, trésorier de France du 19 mars 1582. Il brisait ses armes d'une bordure componée d'or et d'azur.

Claude Scarron, conseiller de ville en 1582, épousa Léonarde Duboys.

Guillaume Scarron, maître des postes et passages de Lyon, épousa Isabeau Henry, veuve de Jacques Burnicard, fille de Guillaume Henry et de Louise de Villars, dont il eut :

François Scarron, seigneur de Privas, receveur général

Digitized by Google

des finances, qui épousa Catherine Lempereur, dont il eut :

1° Antoine, baron de Vaujour, conseiller d'État, tige de la branche fixée à Paris, d'où sortit le célèbre auteur Scarron;
2° Jean, chamarier de l'Ile-Barbe;
3° Pernette, mariée à Pierre de La Beaume.

Pierre Scarron était, en 1623, sacristain de Saint-Paul à Lyon, recteur de l'Hôtel-Dieu, protonotaire apostolique.

Dans les registres de la sénéchaussée (communications de M. de Valous), on trouve :

Noble Jean Scarron, fils de feu Antoine Scarron et d'Antoinette Berjon, marié le 20 juin 1575 à Marie Videlly, fille de feu honorable homme Maître Jean Videlly, greffier de la sénéchaussée et de Jeanne Clapisson.

Antoine Scarron, marchand épicier, fils de feu Jean Scarron et d^lle^ Isabeau Regnauld, marié en juillet 1563 à Catherine Coysiat, fille de Jacques Coysiat dit David et de Marie Viau, dont la sœur, Françoise, épousa en février 1574 Pierre Scarron, marchand.

Jean Scarron, conseiller au Parlement et prévôt des marchands de Paris, épousa Marguerite, fille de René Marron, secrétaire du Roi en 1646.

DUMAREST

Martial Dumarest étoit bourgeois de Lyon en 1733.

Louis Dumarest, trésorier de France à Lyon, en 1735, seigneur de Chassagny, échevin en 1747 et 1748, fils de Louis Dumarest, marchand de fourrures, et de d^lle^ Malbay,

Digitized by Google

épousa en janvier 1733 la fille de P. Jouvencel, receveur de la monnaie à Chambéry, puis échevin à Lyon.

Son frère, Louis Dumarest de Glareins, héraut d'armes du titre de Normandie, épousa Antoinette Gaultier.

Claude Dumarest de La Vernouse était en 1748 conseiller clerc au Parlement de Dombes, vice-gérant de la Primatie de Lyon, sacristain et curé de Saint-Paul.

Charles Dumarest de la Vernouse était, en 1759, chanoine de Saint-Paul et conseiller à la Cour des Monnaies.

DE GABIANO

Une généalogie fantastique fait remonter cette famille à Adémar, fils du duc de Saxe en 967, mais les premiers que l'on trouve à Lyon, et qui se distinguèrent dans l'imprimerie, sont Scipion et Jean de Gabiano, au XVIe siècle.

Luxembourg de Gabiano, seigneur de Vourles, conseiller de ville en 1538, 39, 43, 44, 48, 49, 53 et 54, mort le 1er août 1558, avait épousé Catherine de La Tour, qui mourut le 2 septembre 1566 et fut inhumée aux Cordeliers, et fut père de :

Henry de Gabiano, conseiller de ville en 1561, 62 et 63. Dans son testament du 21 septembre 1571 (registres de la sénéchaussée, vol. 21), Henry de Gabiano, marchand de Lyon, habitant de Genève, déclare qu'il *déteste tout ce qui est contraire à la vraie doctrine évangélique*, lègue 50 s. à l'Eglise réformée de Lyon, 100 s. à la bourse des pauvres étrangers retirés à Genève, donne à sa femme, Sibille de la Porte, l'usufruit de la maison qu'il a fait bâtir près la porte du Château, à Genève, la prie de demeurer fidèle à l'Eglise réformée et d'y maintenir ses enfants, donne à Ange de

Digitized by Google

Gabiano tout ce qu'il possède à Brignais et à Vourles. Ses enfants furent : Ange, Jean, David, Pierre, Philippe, Catherine, Marie et Anne.

Son frère, Barthélemy de Gabiano fut associé à son commerce. Son fils Ange de Gabiano épousa le 7 mai 1584, Marie Henry, fille de feu noble J. Henry et de Françoise Garbot, et sœur d'Arthur Henry (Reg. de la sénéchaussée, V. 84.)

Hugues de Gabiano, seigneur de Vourles, épousa Hélène de Tourveon, fille de Nery de Tourveon, conseiller au Parlement de Dombes, en 1549, et de Catherine de Chaponay. Il testa le 13 octobre 1582. Sa sépulture fut à Saint-Bonaventure, au tombeau de son père. Il eut quatre fils : François, Jean, Nicolas et Jean-Baptiste, et deux filles : Marguerite et Catherine. (Reg. de la sénéchaussée, V. 77.)

Marguerite de Gabiano, sa première fille, épousa Barthélemy Thomé, qui fut père de Catherine Thomé, mariée à Jean-Baptiste d'Espinasse, de Claude, de Gaspard, de Marguerite et de Jeanne.

DE GADAGNE

Voir à la Bibliothèque de la ville, *Genealogia e Storia della famiglia Guadagni*, do Luigi Passerini. Firenze, 1873.

Cette famille, qui remonte à Guittone, vivant en 1080, était de Florence et eut en cette ville douze gonfaloniers et seize prieurs.

Bernard de Gadagne, ayant exilé Côme de Médicis, celui-ci, revenu au pouvoir, bannit à son tour la famille de Gadagne. En 1860, un Gadagne d'une branche restée en Italie, se fit garibaldien, puis abandonna l'état militaire et se maria.

Digitized by Google

I. — Thomas de Gadagne, né en Savoie, le 27 août 1454, fils de Simon, vint se fixer à Lyon, dans la maison de banque des Pazzi et y fut conseiller de ville en 1536 et 1537. Après la bataille de Pavie, il prêta cinquante mille écus à François Ier. Il fut maître d'hôtel du Roi, seigneur de Beauregard, près Lyon, célèbre par la fortune qu'il acquit dans le commerce. Il fonda dans l'église des Jacobins une chapelle pour la sépulture de sa famille, remarquable par son architecture. Lors de la démolition de l'église, en 1818, un arc de cette chapelle, dont la clef porte les armes de Gadagne, fut transporté aux Brotteaux, rue de Sully, où il forme le cintre d'une porte. L'hôtel de Gadagne existe encore et l'on y remarque une grille curieuse et une cheminée monumentale. Thomas de Gadagne dota de ses largesses l'hôpital des pestiférés à la Quarantaine, bâtiment curieux dont il ne reste plus de traces aujourd'hui; il mourut en 1544, laissant de sa femme Peronelle Buatier, morte le 23 août 1521 :

II. — Thomas de Gadagne, maître d'hôtel d'Henry II, qui épousa Pernelle de Berti, dont il eut :

1° Guillaume qui suit ;
2° Thomas, tige d'une autre branche.

III. — Guillaume de Gadagne, seigneur de Bouthéon, lieutenant général au gouvernement du Lyonnais, puis gouverneur et sénéchal, chevalier des Ordres du Roi, porta les armes à l'âge de dix-huit ans, fut en Allemagne avec le maréchal de Saint-André, se trouva à la bataille de Renty en 1554, au siège de Thionville, à la prise de Calais, fut gentilhomme de la Chambre, ambassadeur en Allemagne

Digitized by Google

et reçu chevalier du Saint-Esprit en 1597. Il avait épousé Jeanne de Sugny, dont il eut :

1° Gaspard, tué en 1594, par les Ligueurs, à Verdun ;
2° Claude ;
3° Nicolas ;
4° Lucrèce, mariée à Charles d'Apchon ;
5° Diane, mariée à Antoine d'Hostun, baron de la Beaume, sénéchal de Lyon, dont elle eut un fils, Balthasar de la Beaume, substitué au nom et armes de Gadagne, lequel fit commencer dans la chapelle de Gadagne le tombeau de son aïeul, et épousa en 1613 Françoise de Tournon, fille du grand sénéchal d'Auvergne, et de Magdeleine de Rochefoucault.

2me BRANCHE

III. — Thomas de Gadagne, deuxième fils de Thomas et de Pernette de Berti, épousa Hilaire de Marconnay, dont il eut entre autres enfants :

1° Balthasar de Gadagne, mariée à Renée du Clos, dont il eut René et Guillaume, commandant de cavalerie, lieutenant général des armées du Roi, général au service des Vénitiens, créé duc par le pape.
2° Claude de Gadagne, seigneur de Beauregard, marié le 15 juillet 1604 à Eléonore de Saligny.

L. Morel de Voleine.

Digitized by Google

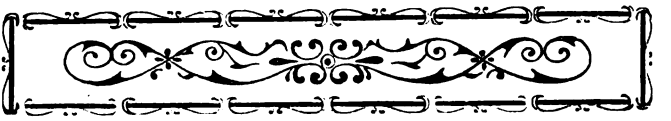

SONNETS

A PLUS D'UNE

Madame de Saint-Prix, était-elle jolie ?
Ma foi, je répondrai : non. Qui ne le sait pas !
Avait-elle vingt ans? Pure galanterie,
Je ne le dirai point, fût-ce même tout bas.

Elle était vertueuse, et de la modestie,
Du mépris de soi-même, elle faisait grand cas,
Chez les autres, s'entend : quant à la flatterie,
C'était un doux encens, qui l'enivrait, hélas !

Donc le Samedi-Saint, elle fut à confesse :
« Est-ce péché, mon Père, ou bien simple faiblesse
Que de prendre plaisir à les entendre tous

Dire que je suis belle... un vrai remords me ronge ? »
Alors son directeur d'un ton paterne et doux :
« N'encouragez jamais, ma fille, le mensonge ! »

T. DOR.

Digitized by Google

NOËL !

Les monts se sont vêtus de leur manteau d'argent ;
Car c'est le jour pieux où les communiantes,
Le front couvert d'un voile aux blancheurs éclatantes,
Vers la table sacrée hâtent leur pas tremblant.

Dans l'église, il fait nuit ; l'autel étincelant,
Seul, revêt de rayons ce troupeau de ferventes
Qui viennent, l'œil noyé de larmes repentantes,
Chercher le port béni que n'agite aucun vent.

Dehors, le monts sont purs ; le soleil qui les rase
Sur leurs mates blancheurs met un reflet de feu,
Et sème leur manteau de pourpre et de topaze.

Si bien que l'œil, rempli des splendeurs du saint lieu
Et des lumières d'or scintillant sous la gaze,
Doit voir les monts voilés qui s'approchent de Dieu !

SAINT-QUIRIN.

Briançon, Noël 1885.

Digitized by Google

NOTES SUR L'INVASION DU LYONNAIS en 1814, par le comte de TOURNON. — Lyon, Auguste Côte, libraire-éditeur, 1887, in-8. (Prix : 2 fr.)

Les événements militaires dont le Beaujolais, le Lyonnais et la Bresse ont été le théâtre en 1814, ont laissé dans le pays des souvenirs si confus, nous dit M. le comte de Tournon comme préambule de cette Étude, qu'ils sont restés ignorés du plus grand nombre.

C'est pour combler cette lacune que notre compatriote publie aujourd'hui l'historique des combats, qui ont précédé l'occupation de Lyon par les Autrichiens, et que nous allons brièvement résumer.

Vers la fin de décembre 1813, un corps d'armée fort de 7,000 hommes, sous les ordres du feld-maréchal comte Bübna, traversait la Suisse, s'emparait de Genève et se trouvait presque aux portes de Lyon. Nul doute que si le général autrichien eût connu le faible effectif dont le général Musnier disposait à Lyon en ce moment (à peine 1,100 hommes), il se fut emparé de cette ville après une simple marche militaire. Mais il ne voulut rien laisser au hasard, il temporisa, et opéra sa jonction avec le prince de Lichtenstein, qui occupait la Franche-Comté.

Pendant ce temps, on fit à Lyon des préparatifs importants. L'Empereur, par décret du 5 janvier 1814, avait créé un nouveau corps d'armée, dont Lyon devait être la base d'opérations. Augereau en eut le commandement. Il était chargé de le former avec des troupes levées dans le pays et deux divisions détachées de l'armée de Catalogne, et qui se rendaient à Lyon en poste.

Digitized by Google

Bübna, toujours immobile, avait son avant-garde à Montluel ; le gros de ses troupes tenait la ligne Meximieux, Pont-d'Ain, Bourg, Mâcon. Augereau, très lent dans la formation de son armée, et quoique ayant reçu de nombreux renforts, ne prenait pas l'offensive, malgré les ordres réitérés du Ministre de la guerre et de Napoléon lui-même. A la date du 21 février, l'Empereur lui écrivit la lettre la plus vive et la plus pressante où, après lui avoir reproché son inaction, il lui disait : « Si vous êtes toujours l'Augereau de Castiglione, gardez le commandement, si vos soixante ans pèsent sur vous, quittez-le et remettez-le au plus ancien de vos officiers généraux. »

Il semble, par cet appel à son ancien compagnon d'armes, que l'Empereur prévoyait bien ce qui devait arriver peu après !

Augereau se décide enfin à marcher ; il s'avance jusqu'à Poligny avec la division Pannetier. Il est battu et obligé de rétrograder.

Le vieux maréchal commit alors une lourde faute ; Châlon et Tournus étant au pouvoir de l'ennemi, pour couvrir Lyon, il lui fallait s'assurer des deux rives de la Saône. Il pouvait, par une marche rapide, se rendre de Lons-le-Saunier à Mâcon, s'emparer du pont Saint-Laurent et redescendre à Lyon, en suivant le cours de la rivière. Il revint directement à Lyon pour remonter ensuite la Saône.

Lorsqu'on apprit au quartier général des alliés la marche en avant d'Augereau, on forma, sur l'avis du prince de Schwartzemberg, une armée dite du Sud, dont le commandement fut remis au prince de Hesse-Hombourg, ayant sous ses ordres Bianchi, Wimpfen et Bübna ; en tout 40 à 50,000 hommes. Le feld-maréchal lieutenant Bianchi, reçoit l'ordre de marcher sur Lyon. Le 8 mars, il est à Mâcon.

Augereau disposait de 18,000 hommes environ, il attendait encore des renforts qui n'arrivèrent que plus tard. Les divisions Musnier et Pannetier furent dirigées en toute hâte sur Mâcon. Le général Musnier était en tête. Le 11, son avant-garde, composée du 12e hussards, colonel de Colbert, se trouva inopinément à la Maison-Blanche, en face de l'avant-garde autrichienne. Malgré l'infériorité du nombre, Colbert n'hésita pas, et avec 300 chevaux, il mit en déroute 1,800 hommes, fit 400 prisonniers, et s'empara de deux pièces de canon. Musnier rejoignit ses hussards à Pontanevaux et continua sur Mâcon. Bianchi, croyant avoir devant lui un corps considérable, massa son armée (13,000 hommes), dans une forte position et attendit sous Mâcon. Le

Digitized by Google

général Musnier n'avait que 6 à 7,000 hommes, il fut repoussé, malgré une brillante attaque, et se replia à Belleville.

Augereau, à cette nouvelle, se porta de sa personne à Villefranche avec toutes les troupes qu'il put réunir. Les différents corps autrichiens avaient effectué leur concentration. Le 17, ils atteignaient Augereau dans la plaine de Saint-Georges, le mettaient en déroute et le poursuivaient jusqu'aux Chères. Augereau se montra soldat intrépide, insouciant du danger, mais d'une incapacité incroyable.

Nos troupes étaient établies entre les Chères et Limonest, sur le versant occidental du Mont-d'Or, c'est là qu'elles furent attaquées le 20. Grâce à leur situation exceptionnelle, elles tinrent de longues heures et se croyaient maîtresses de leur position, quand un événement désastreux se produisit. Une brigade commandée par le général Mumb, partie le matin de Quincieux, s'engageait par une marche hardie entre la Saône et les montagnes, culbutait nos postes, traversait Couzon, Saint-Romain, Collonges et arrivait sur le flanc de nos troupes par Saint-Cyr et le col du mont Cindre. La bataille était perdue.

Augereau avait quitté Limonest pour conférer, à Lyon, avec les autorités, il revint en toute hâte, pour voir tomber au milieu de Vaise, les premiers boulets autrichiens, lancés des hauteurs de Rochecardon.

Sur toute la ligne, on s'était battu avec acharnement, nos troupes exténuées firent des prodiges de valeur. Mais il fallut battre en retraite : même le général Digeon, qui, après une défense désespérée, était resté maître de Grange-Blanche et de la colline de Montribloud.

Pendant cette terrible journée, les pertes de l'ennemi furent évaluées à 3,000 hommes, les nôtres, à 1,200. 36,000 Autrichiens avaient pris part au combat, contre 18,000 Français.

A neuf heures, Augereau était à l'Hôtel de Ville, où se trouvaient les autorités. Il fut décidé que Lyon serait évacué. Il n'y avait pas un instant à perdre, la retraite commença de suite. Nos troupes traversèrent la ville, passèrent le pont de la Guillotière se dirigeant sur Vienne et Valence.

Le 21, à six heures du matin, il n'y avait plus un soldat à Lyon; à neuf heures, le comte d'Albon faisait la remise de la ville aux Autrichiens, à Balmont.

Selon M. de Tournon, Augereau manqua à tous ses devoirs de défenseur de Lyon et de général en chef. La résistance, nous dit-il, était

Digitized by Google

encore possible; on aurait pu conserver la position qui s'étend de Vaise à Sainte-Foy. Pendant la nuit, il était arrivé 4 à 5,000 hommes de renforts, qui, joints aux 16,000 qut restaient, permettaient de continuer la lutte.

Augereau s'est montré faible, incapable, au-dessous du rôle qu'il avait à remplir. Quelques historiens ont prétendu qu'il avait trahi, qu'il avait traité avec l'ennemi; mais tout cela sans preuves. Du reste, ces fautes pèsent assez sur la mémoire de celui qui fut le héros de Castiglione, sans y ajouter la trahison et le déshonneur!

Le récit de la campagne de 1814 est complété par un exposé de l'occupation de Lyon en 1815.

Écrite avec la simplicité d'un soldat, cette étude a toute la consistance d'une page d'histoire. M. le comte de Tournon n'avance rien sans preuves, et pour tous les faits qui ont été dénaturés ou discutés, il cite les sources où il a puisé : Archives du Ministère de la guerre, Correspondances, Mémoires, ouvrages publiés en Allemagne, etc.

Il ne nous surprend pas que la main qui a tenu si vaillamment, en 1870, l'épée de capitaine des Mobiles du Rhône, ait su nous rappeler avec tant de vérité et de patriotique émotion, une des plus dramatiques époques de nos annales.

Léon GALLE.

LES ARTISTES GRENOBLOIS,... *Notes et documents inédits, par* E. MAIGNIEN, *Conservateur de la Bibliothèque de Grenoble.* — Grenoble, X. Drevet, 1887. In-8o, 381 pp. (A Lyon, chez Aug. Côte, libraire.)

DE longues et minutieuses recherches ont permis à l'auteur de mettre en lumière les noms de 1,200 artistes originaires de Grenoble, ou établis dans cette ville. Les détails curieux abondent sur les œuvres d'art, leur composition, leur prix, leur matière, ainsi que sur les personnages, communautés et corporations qui ont encouragé les talents des architectes, armuriers, brodeurs, graveurs, musiciens,

Digitized by Google

orfèvres, peintres, sculpteurs, tapissiers, tourneurs, etc. Plusieurs de ces artistes sont sortis du Lyonnais ou sont venus s'y fixer plus tard.

Nous félicitons M. Maignien d'avoir apporté à l'œuvre de l'histoire de l'art en province, dont on s'occupe tant aujourd'hui, des matériaux aussi précieux que solides.

H. DE T.

ARMORIAL HISTORIQUE DE ROMANS, suivi du *Livre d'Or* de la même ville, par le docteur Ulysse CHEVALIER. 2e édition. — Lyon, A. Brun, libraire, in-8o, 1887. (Prix : 5 fr.)

Ce volume, extrait d'un plus long travail, préparé par l'auteur sur les anciennes familles de Romans, comprend à la fois des notices biographiques sur tous les personnages historiques ayant appartenu à cette ville par leur naissance, un emploi ou un long séjour, et une description de leurs blasons, d'après les armoriaux, les sceaux, les cachets, les médailles, les gravures et les *ex-libris*, *etc.*

Cette dernière partie est sans doute la plus curieuse et la plus neuve de l'ouvrage. Mais l'une et l'autre ne présentent pas un intérêt purement local. Car nous y trouvons plus d'un renseignement biographique ou héraldique, utile à consulter sur nos familles lyonnaises ou foréziennes les plus illustres, et notamment les suivantes : *Albon*, *Alleman*, *Chalmazel*, *Lavieu*, *Gaste de Luppé*, *Montchenu*, *Saint-Chamond* (*Saint-Priest*), *Sallemard*, *Tholozan*, *Villars*, etc. Et c'est à ce titre surtout que cet Armorial, fruit de longues et consciencieuses recherches, mérite d'être signalé à ceux de nos lecteurs qui attachent une attention plus particulière aux souvenirs de l'histoire de nos provinces.

A. V.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⁎ Aimez-vous les concerts, les ventes de charité, les réunions et dîners annuels? Alors soyez heureux, car c'est à qui dressera un menu musical, ouvrira de petites boutiques, organisera un banquet. Concerts et banquets ont l'avantage de ne faire courir à votre bourse qu'un danger limité ; l'imprévu en est exclu de toutes façons.

Quant aux ventes de charité, c'est bien à cette institution qu'on peut appliquer le dicton : la fin justifie les moyens. Toutefois, il ne m'en coûte pas d'avouer que les ventes possèdent, sur les loteries qu'elles ont remplacées, une supériorité : c'est que vous avez la faculté, contre votre argent déboursé, de choisir votre lot — sans compter les menus profits qu'un acheteur avisé ne manque pas de se faire attribuer, sous forme de sourires, invites et paroles aimables.

Il serait curieux d'essayer ce que rapporterait une vente, où les comptoirs seraient tenus par des messieurs. Ou plutôt, non, il vaut mieux ne pas essayer.

⁎ Parmi les institutions qui ont tenu leurs grandes assises annuelles, citons la Société d'enseignement professionnel, les Anciens légionnaires du Rhône et l'Association horticole.

Pendant l'exercice scolaire 1886-1887, la première de ces associations a ouvert 147 cours, qui ont été suivis par 6,540 élèves des deux sexes. 61 o/o de ces élèves étaient encore présents dans les cours au moment de leur fermeture; 1,152, soit 18 o/o des inscrits, ont mérité

Digitized by Google

la mention d'assiduité, c'est-à-dire n'ont manqué à aucune des leçons de leurs cours respectifs, sous quelque prétexte que ce soit.

Un fait à constater, c'est que, l'instruction primaire se développant, le nombre des adultes qui fréquentent les cours élémentaires du soir diminue partout, tandis que le chiffre des présences aux cours supérieurs augmente.

⁂ Au banquet des Légionnaires, les orateurs ont, comme de juste, fait vibrer la corde patriotique. Ne nous en plaignons pas, et surtout, gardons-nous d'en rire.

Il a pu être de mode, en un temps, de traiter de chauvinisme ces manifestations; la génération précédente, férue d'un sentiment de fraternité intempestive, rêvait d'un baiser de paix, qui devait faire le tour du monde. Nous savons, hélas! ce qu'il nous en a cuit!

Parlez-moi des horticulteurs et j'ajouterai : des viticulteurs. Ces gens-là lèvent un drapeau sous lequel on ne demande qu'à se ranger, ils font des discours aimables et servent de bon vin à leurs invités. On se sentirait à moins du goût pour la vie des champs.

⁂ Après ces réunions un tantinet bruyantes, puis-je décemment parler des séances de l'Académie? Là, il ne se fait pas de motion, les discours y sont lus, corrigés et revus d'avance, tout y est mesuré — jusqu'aux applaudissements.

N'allez pas croire, au moins, que l'intérêt y fasse défaut! Dans la séance annuelle du 20, le Président — et ce Président est M. Caillemer — a rendu, selon l'usage, compte des travaux de la noble compagnie, signalant les fouilles opérées par M. Lafon, dans sa propriété de Fourvière, où se trouve définitivement constaté l'emplacement de l'ancien amphithéâtre romain.

M. Raoul de Cazenove a ensuite lu son discours de réception, dont le sujet était une étude sur le peintre hollandais van der Cabel, lequel a habité Lyon pendant plus de vingt ans. M. de Cazenove a fait un tableau intéressant de la vie des artistes au XVIIe siècle.

Après cette étude très applaudie, M. Pariset a donné connaissance du rapport sur le concours aux prix Lombard de Buffières. Six institutrices ont obtenu ce prix : Mlles Cottin, Vettard, Rubsamen, Arnaud-Tison, Heilman et Montméat.

Le prix Dupasquier, pour la peinture, a été décerné à M. Ch. Repelin.

Digitized by Google

⁎ J'ai craint, tout à l'heure, de manquer de révérence à l'Académie, et voilà qu'il me faut, sans transition, parler des « Gones ».

Vous savez qu'au dehors, à Paris surtout, on désigne couramment sous ce nom les enfants de Lyon. Il n'y a d'exception que pour les académiciens et les gens décorés — et encore pas pour tous.

Entre artistes et littérateurs il s'est donc formé, à Lyon même, une Société des Gones, et, cette année, leur Président, M. Castex-Dégranges, qu'il n'est point besoin de vous présenter, voyant les peintres entre deux Sociétés et se rappelant la parabole de l'homme entre deux chaises, a eu l'idée d'organiser, à tout hasard, une exposition au profit des Fourneaux de la Presse.

Le local est exigu, deux cents œuvres seulement y ont trouvé place, mais il en est hon nombre qui méritent votre visite. Le jeudi 22, jour du vernissage, il y avait affluence telle, que j'eusse mis au défi d'y glisser, de onze heures à quatre heures, seulement l'ombre d'un vernisseur et d'une échelle.

⁎ Noël est venu, et, comme appelée par la date, la neige a blanchi nos rues et nos toits. Une messe de minuit sans neige et sans frimas, c'est comme une journée de Pâques sans soleil.

Puisse Noël avoir mis des bons de pain dans tous les sabots des pauvres! De votre mignonne pantoufle, madame, et des chaussons de vos enfants, je n'ai pas à m'inquiéter, persuadé que les plus beaux jouets et les plus délicieuses fantaisies s'y sont trouvés à point.

Les Alsaciens-Lorrains ont eu aussi leur arbre de Noël, un fier sapin qui dressait sa verte cime dans la grande salle de la Bourse.

⁎ Et maintenant, que toutes les joies écloses pour vous dans l'année vous soient maintenues! Que chagrins et regrets s'adoucissent sous le baume du temps! Que tous les jours de l'année nouvelle soient marqués à votre foyer par un de ces cailloux blancs qu'affectionnait le poète et dont la destinée sera toujours trop avare!

M. J.

Digitized by Google

Chronique de Décembre 1887

2 Décembre. — Séance de la Société d'Économie politique. M. Garin, avocat, fait un rapport sur les *Canaux dérivés du Rhône.*

3 Décembre. — Conférence faite, au Palais de la Bourse, salle des réunions industrielles, par Me Georges Maillard, avocat à la Cour d'appel de Paris et député, sur la *Réforme de la législation des faillites.*

6 Décembre. — Renouvellement partiel du Bureau de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. — Sont nommés : Président pour la classe des Sciences, M. le docteur Teissier, père; Président pour la classe des Lettres, M. Léon Roux, avocat; Secrétaire général pour la classe des Lettres, M. Vachez, avocat, en remplacement de M. Heinrich, décédé; Secrétaire adjoint pour la même classe, M. Emile Guimet.

11 Décembre. — Séance extraordinaire de la Société de Géographie, dans laquelle M. Renou, explorateur, fait le récit d'un voyage dans la République Argentine et le tableau de l'état actuel de cette République.

— Premier tour de scrutin pour le renouvellement partiel des Juges au Tribunal de Commerce. Comme toujours ce premier tour de scrutin est sans résultat.

12 Décembre. — Séance d'ouverture de la Conférence des Avocats stagiaires près la Cour d'appel de Lyon. M. Emile Bouvier, docteur en droit, fait un discours fort remarqué sur l'*Institution du Jury en matière criminelle.* — Le prix Mathevon est décerné à M. Missol, docteur en droit et avocat stagiaire de troisième année.

13 Décembre. — Mort de Mgr Desgeorges, prélat de Sa Sainteté et Supérieur honoraire de la maison des Missionnaires des Chartreux. Mgr Desgeorges était né à Lyon, le 13 juillet 1804. On lui doit les

Digitized by Google

publications suivantes : *Vie de Mgr Flaget, évêque d'Amérique; Vie de Mgr Miolan, archevêque de Toulouse; Traité de l'oraison; Le Demi-Christianisme; L'Abus des mots; Notice sur l'abbé Pousset, curé de Saint-Bruno; La Sainte Vierge et ses principaux mystères* (Lyon, 1887, in-18, Vitte et Perrussel).

15 Décembre. — Conférence de M. Hannequin, professeur à la Faculté des Lettres, sur l'*Intelligence des bêtes.*

— Mort de M. Louis Sarsay, auteur d'un album fort remarquable, accompagné d'une notice descriptive, des anciens carrelages émaillés de l'église de Brou, à Bourg, en Bresse, publié en 1867. — M. Sarsay était né à Lyon. en 1802.

16 Décembre. — Conférence de M. Bloch, professeur à la Faculté des Lettres, sur Lamartine.

17 Décembre. — Concert, donné au Grand-Théâtre, en faveur de l'œuvre de Patronage des Enfants pauvres de la ville de Lyon.

— Conférence de M. Brunot, professeur à la Faculté des Lettres, sur le XVIe siècle à Lyon.

— M. Crescent, chargé du cours de Géographie politique et militaire, fait, au siège de la Société de Géographie de Lyon, une leçon sur les Côtes de la Baltique.

18 Décembre. — Mort du peintre Jean-Pierre Lays, à l'âge de 62 ans. Ancien élève de Simon Saint-Jean, cet artiste jouissait d'une réputation méritée comme peintre de fleurs. Il était né à Saint-Barthélemy-L'Estra (Loire).

— Conférence faite, au Casino, par M. de Pressensé, sénateur, sur le *Devoir des Citoyens vis-à-vis de la Presse immorale.*

— Distribution des récompenses décernées par la Société de Géographie.

19 Décembre. — Constitution du bureau du Comité départemental du département du Rhône pour l'Exposition universelle de 1889. Sont nommés : Présidents d'honneur : M. le Préfet du Rhône, M. le Maire de Lyon, M. le Président du Conseil général; — Président : M. le Président de la Chambre de Commerce de Lyon; — Vice-Présidents : M. Causse, président de l'Union des Chambres Syndicales de Lyon, M. Bouffier, premier adjoint au Maire de Lyon; — Secrétaires : M. Marius Morand, secrétaire de la Chambre de Commerce de Lyon; M. J. Testenoire,

Digitized by Google

directeur de la Condition des Soies. — Au bureau ainsi composé a été adjointe une Commission exécutive composée de : MM. Marius Duc et Chalençon, membres de la Chambre de Commerce de Lyon, M. L. Permezel, président honoraire de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises, M. Bérard, membre du Conseil municipal de Lyon, M. Villet, membre du Conseil général du Rhône, et des présidents de plusieurs Chambres Syndicales.

20 Décembre. — Séance publique de l'Académie de Lyon, dans laquelle on entend : M. Caillemer, président de la classe des Lettres : Compte rendu des travaux de l'année ; M. Raoul de Cazenove : Le peintre van der Cabel et ses contemporains (Discours de réception) ; M. Pariset : Rapport sur le concours aux prix Lombard de Buffières ; M. Danguin : Rapport sur le concours au prix Dupasquier. — Les prix Lombard de Buffières sont décernés à six institutrices : Mlle Cottin, Mme Vettard, Mlle Arnaud-Tison, Mlle Rubsamen, Mme Heilman, et Mlle Montméat, en religion Sœur Philomène. — Le prix Dupasquier est attribué à M. Repellin, jeune peintre, dont les œuvres ont été justement appréciées à la dernière Exposition de la Société des Amis des Arts.

22 Décembre. — Ouverture de l'Exposition des Gones, au Palais de la Bourse, et au profit des Fourneaux de la Presse.

23 Décembre. — M. Martin est nommé vice-président du Conseil de Préfecture du Rhône, pour l'année 1888.

25 Décembre. — Second tour de scrutin pour l'élection partielle des Juges au Tribunal de Commerce. Sont nommés : *juges tituluires :* M. Trouttet, Fayet-Mouton, Faye, Pichot et Coste. — *Juges suppléants* : MM. Poulard, Sauthier, Desgrand, Piaton et Moncey.

29 Décembre. — MM. Rollet, professeur à la Faculté de médecine, Rougier, professeur à la Faculté de Droit, et Desrayaux, instituteur public à Lyon, sont nommés officiers d'Instruction publique.

31 Décembre. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur, MM. Lépine, professeur à la Faculté de médecine, et Jarrige, professeur au Lycée de Lyon.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Digitized by Google

TABLE DU QUATRIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LYON ET DES ENVIRONS

Pages.

A. VACHEZ. — L'amphithéâtre de Lugdunum et les martyrs d'Ainay. 5, 81

A. VINGTRINIER. — Le dernier des Villeroy et sa famille, à propos d'un manuscrit de la Bibliothèque de Lyon . 16, 100, 197, 256, 345

A. VACHEZ. — Nos monuments lyonnais. L'église et la Commanderie de Saint-Georges 60

A. POIDEBARD. — Le testament d'un bourgeois de Lyon au XVIIe siècle. 214

A. POIDEBARD. — Établissement de la place Tolozan et du quai Saint-Clair. 218

Adolphe COQUET. — Le monument des enfants du Rhône . . 302

M. J. — Revue du mois 74, 155, 231, 318, 383, 467

Chronique du mois 78, 159, 234, 322, 390, 470

ARCHÉOLOGIE

Valentin SMITH. — Les fouilles dans la vallée du Formans, en 1862. Pièces justificatives (2e série). 43, 113

L. P. MOREL. — L'église de Saint-Pierre de Champagne. 325, 410

A. VACHEZ. — Louis Sarsay et ses travaux de restauration à l'Ile-Barbe. 433

Digitized by Google

HISTOIRE

Pages.

E. CHARVÉRIAT. — Le comte d'Avaux et son père le sieur de Roissy 393

DOCUMENTS INÉDITS

Joseph NOUVELLET. — Quelques documents inédits sur Lyon, en 1792 166

A. GRAND. — Le testament du prêtre Marc Clémençon . . . 338

ROMANS ET NOUVELLES

M. JOSSE. — La boucle d'or 279, 368

MŒURS ET COUTUMES

Théod. AYNARD. — Les salons d'autrefois. Souvenirs de 1828 à 1848 161

Gaspard BELLIN. — Un livre de raison 295

BIOGRAPHIES ET GÉNÉALOGIES

L. MOREL DE VOLEINE. — Familles lyonnaises : Brossette ; Camus ; Dugué ; Fischer ; Grimod ; Gros de Boze ; Gros de Saint-Joire ; Scarron ; Dumarest ; de Gabiano, de Gadagne 444

PHILOLOGIE

PUITSPELU. — Vieilles choses et vieux mots lyonnais (rectification) 223

Digitized by Google

BEAUX-ARTS

Pages.

L. Morel de Voleine. — Divagations et menus propos sur la musique. 128

Natalis Rondot. — Nicolas Bidau, sculpteur et médailleur à Lyon (1622-1692). 237

VOYAGES

C. Brouchoud. — Une visite à la Bibliothèque de Carpentras. 32

BIBLIOGRAPHIE

F. Dubois. — Droit coutumier français. La condition des biens, par Henri Beaune. 68

G. Sanlaville. — Histoire populaire de Bourgogne, par M. J. Chaumont 227

A. Vachez. — Le Musée de Lyon (peintres anciens), par Marcel Reymond 229

Léon Galle. — La naissance du prince de Dombes et Notice sur la principauté de Dombes 230

Léon Galle. — La vie du R. P. Lacordaire, par L. M. . . . 315

A. Vachez. — Soliman Pacha (colonel Sève), généralissime des armées égyptiennes ou Histoire des guerres de l'Égypte de 1820 à 1860, par Aimé Vingtrinier. 383

Léon Galle. — Notes sur l'invasion du Lyonnais, en 1814, par M. le comte de Tournon 462

H. de T. — Les artistes grenoblois. Notes et documents inédits, par L. Maignien. 465

A. Vachez. — Armorial historique de Romans, par le docteur Ulyse Chevalier. 466

Sommaires des Revues de la région : *La Revue du siècle; La Revue moderne*. 73, 152, 236, 324, 392

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Pages.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon . . 73, 151

POÉSIES

PUITSPELU. — Le paysan 65

T. DOR (Ch.) — *Contentus suâ sorte* 148

G. DANZAS. — Schubert (sonnet) 317

T. DOR. — A plus d'une (sonnet) 460

SAINT-QUIRIN. — Noël (sonnet) 461

PLANCHES DE LA REVUE

Vue de l'église et de la commanderie de Saint-Georges en 1852, gravée par J. Drevet, d'après un dessin de Gabillot. Frontispice.

Médaillon de François de Baglion, par Nicolas Bidau 237

Coupe de l'église de Saint-Pierre-de-Champagne 410

Plan de l'église — 413

Tympan de la porte principale. 417

Linteau de la porte de droite 419

Linteau de la porte de gauche. . . . . Id.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google